Pca 2295

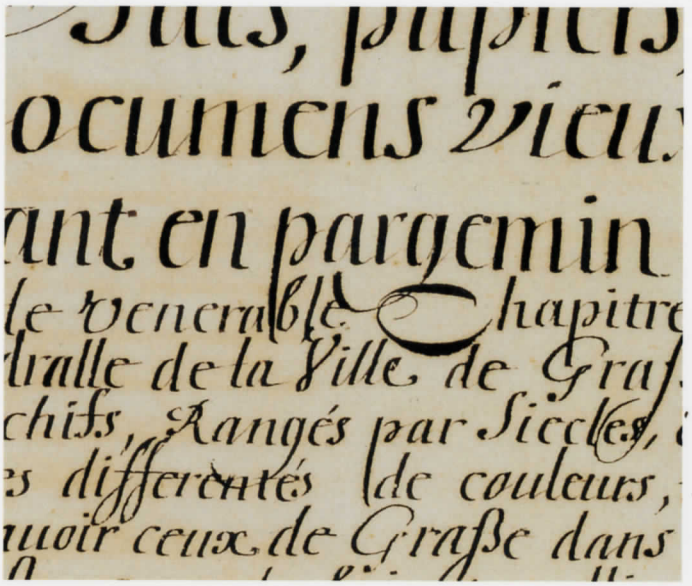

2012 - N°201

RECHERCHES

ALPES-MARITIMES

ET CONTRÉES LIMITROPHES

RÉGIONALES

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Images de La Ciotat dans *Les Compagnons de l'Ergador* de Gabriel Audisio
par Roger Klotz P 2

Les idées politiques d'Eugène-Melchior de Voguë dans Les morts qui parlent
Par Roger Klotz P 8

Les cabarets parisiens de la Belle-Epoque dans les souvenirs de Francis Carco
par Roger Klotz P 15

Aspects de la Côte méditerranéenne chez Paul Bourger
par Roger Klotz P 22

L'Ecole nationale d'art décoratif de Nice pendant l'Entre-deux-guerres
Par le Doctorant Slim Jemai P 26

Recherches démographiques sur une population montagnarde pendant la Troisième République : Guillaumes 1870-1936
par Christian Graille P 47

« Nice, capitale d'hiver » : Robert de Souza, poète, érudit et urbaniste précurseur
Par Suzanne Cervera P 66

L'enjeu politique du manuel scolaire dans la deuxième moitié du XIXe siècle
Par Francesca Celi P 78

L'invention du Sud
Par Thierry Couzin P 85

Historique de Sociétés de parfumerie de Grasse 1800-1939
Par Gabriel Benalloul P 91

Comptes-rendus bibliographiques P 121

RECHERCHES REGIONALES

ALPES-MARITIMES

et

Contrées limitrophes

53e année

Janvier-juin 2012

N° 201

ISSN 2105-2891

IMAGES DE LA CIOTAT DANS *LES COMPAGNONS DE L'ERGADOR* DE Gabriel AUDISIO

Roger KLOTZ

Gabriel Audisio est un écrivain né à Marseille le 27 juillet 1900 et mort à Issy-les-Moulineaux le 26 janvier 1978. Bien qu'il ait longtemps séjourné à Alger, ce chantre de la Méditerranée avait d'importantes attaches marseillaises. On sait ainsi qu'il était un ami de Louis Brauquier et qu'il a collaboré aux *Cahiers du Sud* de Jean Ballard. On n'est donc pas étonné de rencontrer dans *les compagnons de l'Ergador*[1], l'un des romans de Gabriel Audisio, une importante évocation de La Ciotat.

On a tout d'abord une évocation du port de La Ciotat :

« Bien qu'on fût à peine à la mi-juin, il faisait déjà un temps de plein été. Le rocher du Bec de l'Aigle, malgré son nom, ressemblait à une énorme crête de coq excité par la chaleur. A ses pieds, le petit port de La Ciotat scintillait au soleil de la matinée. Chaque barque, en le traversant, y creusait un sillon d'argent vif. Au-delà du môle et du phare, vers l'île Verte et les lointains de Toulon, la Méditerranée s'étalait dans son bleu sans pli …

Comme chaque jour ouvrable, à cette heure, la ville entière attend le coup de sirène qui annonce la sortie des chantiers de constructions navales. Alors plusieurs centaines d'hommes s'évadent vers les apéritifs et le repas. Ils portent le costume de toile qu'on appelle le bleu de chauffe ou le bleu de Shangaï ; ils sont coiffés de la haute casquette, également en toile bleue, qui est la tenue habituelle des chauffeurs de bateaux. Cette tenue, dans le Midi, est l'uniforme des travailleurs. On le rencontre partout, sur les quais et en pleine campagne, en mer et dans le maquis. Costume de navigateurs, il impose un caractère marin aux parties les plus rurales du terroir : ici la mer commande, elle donne un style, même assez loin des côtes …

C'est à ce moment que la sirène des chantiers déchira l'air. Tout le port de La Ciotat fut immédiatement secoué d'une agitation extrême. Les garçons de café se mirent à frotter les comptoirs, les ménagères à battre énergiquement les mayonnaises, les marchands de coquillages à arroser leurs éventaires en hurlant les cris habituels à ce genre de négoce : « O, mes piades, mes piadons ! C'est de la moule de Toulon ! Approchez, approchez ! Elle est fraîche, elle est grosse ; c'est de la viande et c'est du bon ! » Les vélos se mirent à passer devant les bars, puis les piétons les suivirent : un cortège d'hommes bleus défilait sur le port.

Tout frémissait autour d'eux, mais ils allaient, puissants et calmes, avec la majesté tranquille des donneurs de vie. Que serait la petite cité sans leurs salaires qui nourrissent les femmes et les enfants, le commerce et la campagne ? On sentait bien qu'ils étaient la force et la richesse, avec quelque chose de solide et d'honnête, de bien posé sur le sol. Un observateur, même frivole, eût compris que le personnel des chantiers maritimes de La Ciotat est réputé pour sa conscience au travail et pour l'honneur professionnel qui est de règle chez lui. Habile à se défendre contre les pièges de l'alcool et du jeu, il fait lui-même sa police et ne tolère point parmi ses camarades ceux qui n'ont pas le sentiment de la dignité ouvrière. Ce sont aussi des hommes demeurés près des vérités concrètes de la nature: travaillant dans le fer, les machines et l'électricité, ils n'en sont pas moins des marins qui savent caler un filet suivant le vent et la saison, - des terriens qui n'ont pas oublié les façons du sol, l'aire à battre, ni la taille de la vigne et le pressoir, ni le moulin à huile, - des chasseurs pour qui la colline n'a pas de secrets, ni l'herbe que fréquente le lapin, ni les buissons d'où le perdreau se lève. »

Le rocher du Bec de l'Aigle, le môle et l'île Verte, en rejetant vers le lointain l'infini de la mer, semblent souligner l'importance du port de La Ciotat et des chantiers de constructions navales. Gilbert Durand montre bien que les enveloppes protectrices (comme le sont ici les éléments qui semblent fermer le port) ne sont pas seulement « séparation de l'extériorité » mais « aussi inclinent à des rêveries de l'intimité » destinées à souligner ce que Gilbert Durand appelle, après Bachelard, « la quiétude intérieure et protégée de la ville »[2]. Les chantiers vont donc être évoqués au moment précis où la sirène sonne la fin du travail. Parce

---

1 *Les compagnons de l'Ergador*. Paris, Gallimard, 1941

2 Durand (Gilbert), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris, Dunod, 1992. PP. 189-190.

que cette sonnerie est annonciatrice du repos, il y a quelque chose de festif dans l'agitation qui saisit à ce moment-là le quartier du port : gestes énergiques des garçons de café et des ménagères, cris des marchandes de coquillages, cortège enfin des vélos et des piétons.

Cela permet à Audisio de souligner enfin « la majesté tranquille », la conscience professionnelle et « la dignité » des ouvriers des chantiers. Ces hommes, parce qu'ils sont fortement enracinés dans leur univers ciotaden, sont à la fois techniciens de l'industrie, de l'agriculture et de la pêche. Cette page est en quelque sorte une épopée du personnel des chantiers de La Ciotat. Max Alhau souligne que ce qui caractérise l'œuvre de Gabriel Audisio, « c'est la foi entretenue dans l'espèce humaine »[3]. Cette page s'inscrit, on le voit, dans l'humanisme méditerranéen du romancier, qui fait en quelque sorte de l'homme la mesure de toute chose.

On retrouve certains caractères de la culture méditerranéenne dans le repas que prennent les héros du roman dans un bistrot de La Ciotat :

« Réunis au bar Caillol, pour un repas plantureux que Sauveur avait commandé, ils avaient l'air de disciples autour du maître. Ils mangeaient de bon appétit, Sauveur donnant l'exemple. Les aliments étaient ceux de leur « patrie », la nourriture qui est à la basse de la civilisation méditerranéenne, celle qui fait des hommes de la Méditerranée la vaste communauté des confrères de la figue et de l'olive. Chacune de leurs bouchées s'accompagnait de propos voués à la glorification de ce « style » alimentaire. Les choses qu'on mange au début du repas les retenaient spécialement : olives, tomates, concombre, melon jaune, anchois, salades d'oignons et de merlan, crabe, cigale de mer, palourdes, courgettes froides, mille menues trouvailles, dont on ne peut pas dire, ici, que ce sont des hors d'œuvre, car elles sont dans l'œuvre même, comme un première partie de sonate, une *entrée* (et le sens culinaire rejoint le sens musical), une entrée d'instruments dans une sorte de brillant allegro qui précède le majestuoso du grand plat …

La joie des nourritures les habitait. En même temps la joie de l'air, du ciel, des hommes, du soleil et de la fête les environnait. Tandis qu'ils mangeaient et devisaient on voyait se succéder à la terrasse du bar Caillol ces baladins, chanteurs et musiciens qui peuplent de leur figuration les repas de plein air du Midi, à Marseille comme à Naples. Chacun faisait son numéro après avoir attendu son tour impatiemment et parfois bousculé le précédent. Les convives les remerciaient d'une obole qu'ils prenaient à une petite pile de sous élevée au bord de la table. On mangeait en musique, mais avec quelles étranges orchestrations ! Il y avait eu d'abord un aveugle qui jouait à la fois de la guitare et de l'harmonica, comme si l'infirmité de ses yeux lui avait donné d'autre mains. Il y avait eu on ne savait quel exilé des tribus gitanes qui promenait sur son visage de satyre les tuyaux d'une syrinx. Il y avait, quand Caillol servit les fruits de mer, un étonnant duo d'alto et de clarinette : ses pâmoisons tenaient fourchettes et couteaux en suspens. L'artiste n'était qu'un *strimpellatore*[4] , comme on dit par mépris, un racleur de cordes, mais son génie était dans sa mimique, ses yeux blancs, les voluptueuses plongées et remontées de son buste, de tout son corps qui accompagnait un archet séraphique … Il en émanait, plastique, humide, spongieuse, humorale, une espèce de volupté de muqueuse que Sauveur et ses compagnons ne pouvaient pas s'empêcher de ressentir de la même façon que les chairs où ils mordaient. »

Le repas apparaît ici comme un véritable rituel poétique à la gloire de « la vaste communauté de la figue et de l'olive ». Ce qu'Audisio souligne ainsi, c'est tout ce qu'il y a de commun, sur le plan gastronomique, entre tous les peuples de la Méditerranée : l'accumulation des « mille menues trouvailles » qui constituent « la première entrée » a un caractère poétique par l'évocation des couleurs autant que des goûts : l'œil invite déjà à trouver du plaisir au repas. L'accumulation de ces tous ces aliments – qui sont des fruits de la

[3] Alhau (Max), *Gabriel Audisio, humaniste et méditerranéen* In Revue *Marseille* N°136, 2 T 134 P. 80.

[4] Mot souligné par l'auteur.

terre et de la mer – souligne enfin ce qui constitue à la fois la richesse et la simplicité de la gastronomie méditerranéenne. Enfin, par une comparaison d'un repas ciotaden avec une page d'orchestre symphonique, Audisio fait apparaître la finesse artistique d'un repas méditerranéen. Il s'agit là de tout un art né du soleil, de la terre et de l'eau.

« La joie des nourritures » est prolongé par les spectacles donnés en terrasse par des « baladins, chanteurs et musiciens ». En apportant au repas un aspect festif, ces musiciens des rues semblaient donner un plaisir nouveau aux clients du café Caillol. Gilbert Durand souligne que la musique a comme fonction essentielle « de concilier les contraires ». Surtout, Gabriel Audisio montre ce que ces spectacles musicaux ont de méditerranéen : on rencontre les mêmes à Marseille et à Naples ; « l'exilé des tribus gitanes » semble également porteur de certains aspects originaux de la culture méditerranéenne. Cette description du port de La Ciotat est un moyen, pour Gabriel Audisio, d'évoquer l'univers de la Méditerranée.

Cette description du port de La Ciotat est prolongée par une évocation des paysages qui entourent la ville :

« Ils allaient paisiblement. La chaleur venait peu à peu. Les cigales commençaient leur concert par de brefs essais, comme des musiciens qui cherchent l'accord. Parfois un lapin détalait sous les buissons, une compagnie de perdreaux se sauvait en sautillant. Ils virent même, entre des rochers, filer le pelage roux d'un félin qui était peut-être mieux qu'un chat sauvage : un des derniers lynx de nos régions. Leur chemin était une sente de résiniers, comme on voyait aux fûts, disposés de loin en loin, pour recueillir la résine récoltée dans les petits pots fichés aux plaies des arbres. Mais les *pégouliers*[5] n'étaient pas encore au travail …

Bientôt le chemin les avait fait redescendre dans un creux de carrière abandonnée : on eût dit d'une antique architecture encore pantelante, avec les plaies des roches rouges, mises à nu par le pic et la dynamite. Puis ils remontèrent par le Baou Trouca.

C'est le plein cœur du massif de Canaille, une des plus étranges régions qu'on puisse imaginer. Les dimensions en sont faibles, il tient tout entier dans un quadrilatère qui n'a pas deux lieues de côté, et pourtant c'est un monde. Ses deux pôles : La Ciotat et Cassis ; ses limites : une gorge contenant la route de Marseille, des falaises qui tombent dans la mer. Rien n'est plus beau, rien n'est plus fort ; rien, dans toute la Méditerranée, ne possède à la fois plus de grandeur et de sauvagerie que les rivages de Cassis et de La Ciotat avec leurs arrières, rien n'a plus de style, et pourtant on l'ignore. C'est qu'on entre difficilement dans l'univers de Canaille ; une fois entré il semble qu'on n'en puisse plus sortir : vers la route, les sentiers se perdent dans un maquis infranchissable ; vers la mer, les falaises élèvent leurs parois verticales à deux ou trois cents mètres (les plus hautes de France, selon l'orgueil des Cassidiens), sans autre modèle que le rostre du Bec de l'Aigle dardé sur Toulon, le cap Soubeyran face au large, et, planté dans la mer au-dessus des grèves cassidiennes, l'énorme cap Canaille, comme la proue d'un continent qui vogue. »

Le sujet de la page raconte l'ascension du cap Canaille dont la falaise maritime est l'une des plus hautes d'Europe. L'évocation des cigales, des lapins et du lynx, semblent souligner la fin de la nuit et le début d'une journée de chaleur. L'annonce du chant des cigales rappelle que l'on a bien affaire à un paysage méditerranéen. L'utilisation de termes provençaux (*pegouliers*, Baou Trouca) confirme la situation géographique et rappelle que la côte de La Ciotat est un élément de la civilisation provençale.

La suite de la description souligne la parfaite originalité du cap Canaille : « rien n'est plus beau, rien n'est plus fort … rien n'a plus de style ». Audisio précise ensuite :

« [le massif de Canaille] tient tout entier dans un quadrilatère qui n'a pas deux lieues de côté, et pourtant c'est un monde. »

Jean Chevalier et Alain Gheerbrant disent :

[5] Mot souligné par l'auteur.

« La montagne exprime aussi les notions de stabilité, d'immutabilité, parfois même de pureté. D'une façon plus générale, elle est à la fois le centre et l'axe du monde. »[6]

Le massif du Cap Canaille symbolise, on le voit, la stabilité ; il souligne ce que ce paysage méditerranéen peut avoir d'immuable ; c'est pourquoi il apparaît comme « le centre et l'axe [d'un] monde », de tout un univers.

Le massif a également quelque chose de mystérieux : on y entre et on en sort malaisément. Difficilement accessible aux hommes, le cap Canaille apparaît un peu comme l'extrémité d'un monde. Cela provient peut-être de tout ce que la montagne symbolise. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant disent :

« Le symbolisme de la montagne est multiple : il tient de la hauteur et du centre. En tant qu'elle est haute, verticale, élevée, rapprochée du ciel, elle participe de la transcendance … Elle est ainsi rencontre du ciel et de la terre, demeure des dieux et terme de l'ascension humaine. Vue d'en haut, elle apparaît comme la pointe d'une verticale, elle est centre du monde ; vue d'en bas, de l'horizon, elle apparaît comme la ligne d'une verticale, l'axe du monde mais aussi l'échelle, la pente à gravir … Un point culminant d'un région, la cime d'une montagne … symbolisent le terme de l'évolution humaine et la fonction psychique du surconscient qui est précisément de conduire au sommet de son développement. »[7]

Cette description du cap Canaille, apparaît comme une méditation humaniste. On comprend que Mas Alhau dise :

« Dès ses débuts en 1923, c'est une pensée humaniste qui anime déjà [Gabriel Audisio] et l'homme qu'il aspire à dépeindre prend ses assises sur le modèle hellénique antique. »[8]

Le sommet offre enfin une vision panoramique :

« Sauveur, dans un dernier élan, les entraina jusqu'au sommet. La mer leur apparut, scintillante sous le soleil déjà haut, calme et tendue sans un pli jusqu'aux lointains de l'île Riou, de la Gardiole, de Marseilleveyre, et le récif de Cassidaigne flottait au large comme une plume de goéland. Derrière eux, c'était tout le pays d'entre Carpiagne et la Seyne qui s'étendait au pied du Gibal, de la Sainte-Baume, du Gros-Cerveau. Ils étaient à la pointe de la crête de Brusquières qui vient finir au bord de la falaise un peu après le cap Soubeyran, dans un emmêlement de broussailles calcinées, de pierres éclatées, de tamarins rabougris par l'effort des vents;seul témoin de la volonté de croître, mais foudroyé dans son orgueil, le tronc d'un pin mort, noirci, fendu, se dressait à l'extrême bord du gouffre maritime …

Tandis qu'ils contemplaient ce vide, un appel de sirène, soudain, monta jusqu'à eux. Un cri déchirant, tout à fait insolite, car rien, dans ce beau matin d'été, ne pouvait sentir le navire en détresse. Ils tendirent le cou davantage, se penchèrent un tout petit peu plus, et voici qu'à trois cents mètres sous eux, pareil à un jouet d'enfant, un petit bateau rangeait le cap, se mettait à longer le rivage, laissant derrière lui un sillage qui ressemblait à la bave d'un escargot. Ils avaient compris : c'était le *Djebel* ...

Ils jetèrent un dernier regard sur la mer, sur leur *Djebel*. Le cargo, d'un coup de barre, s'était dérouté ; il avait mis le cap droit sur l'autre côté de la baie de Cassis, vers la calanque de Port-Miou où sont les embarcadères des cimenteries ; il s'éloignait dans un panache de fumée. »

On a d'abord affaire à une description grandiose de la côte. Des noms de lieux délimitent le paysage maritime : l'île Riou, la Gardiole, Marseilleveyre, Carpiagne, La Seyne, La Sainte-Baume, le Gros-Cerveau ; à cette vision panoramique de la côte s'ajoute l'évocation de la mer et du « récif de Cassidaigne [qui] flottait au large comme une plume de goéland ». Le paysage, dominé par une intense lumière solaire, ne connait aucune zone d'ombre. Le soleil semble souligner le côté panoramique du paysage. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant

---

6 Chevalier (Jean), Gheerbrant (Alain), *Dictionnaire des symboles*. Paris, Robert Laffont, 1982. P. 645

7 Ibidem.

8 *Op. cit.*

disent :

« Le rayonnement du soleil *manifeste* les choses, non seulement en ce qu'il les rend perceptibles, mais en ce qu'il figure l'*extension* du point principiel, en ce qu'il *mesure* l''espace. »[9]

Parce qu'il domine la mer et qu'il est en même temps le centre du ciel, le soleil semble s'inscrire dans un paysage essentiellement caractérisé par le bleu. Gilbert Durand rapproche la « tonalité d'azur de la lumière ouranienne » à la teinte dorée qui est celle de l'astre solaire. Le bleu souligne bien l'immensité du panorama. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant disent :

« Le bleu est la plus profonde des couleurs : le regard s'y enfonce sans rencontrer d'obstacle et s'y perd à l'infini … Il est chemin de l'infini où le réel se transforme en imaginaire. »[10]

Rêver d'atteindre la ligne bleutée de l'horizon, c'est, un peu comme « Alice au pays des merveilles », rêver de passer de l'autre côté du miroir. Nous avons peut-être déjà affaire ici à une invitation au voyage.

Sur la cote, le soleil brule la végétation et les vents du large empêchent les plantes de pousser. Dominé par la mer, le paysage semble avoir un aspect universellement méditerranéen.

L'importante évocation du *Djebel* confirme bien que, pour Gabriel Audisio, la Méditerranée est invitation au voyage, invitation à l'aventure. Derrière « les compagnons de l'Ergador » se profile déjà le personnage d'Ulysse, si cher à Audisio :

« La figure, l'être, le mythe d'Ulysse n'ont jamais cessé de me hanter, m'habitent de plus en plus, s'emparent de mon intérieur …

Avant de rechercher quels chemins suivit Ulysse, il vaudrait mieux d'abord tenter de retrouver le corroyeur qui cousit l'outre d'Eole …

Un autre mal avec l'âge m'est venu : c'est Ulysse lui-même que je me suis mis à rechercher. Et dès lors, moins aventureux que jadis, moins nomade, et d'autant plus porté vers le fond des êtres que vers les apparences du monde, je voyage immobile en un songe, pour découvrir mon personnage. »[11]

Peut-être Gabriel Audisio, qui est fils de Phocée, est-il le descendant de Protis et des navigateurs grecs. La plus belle invitation au voyage en Méditerranée est sans doute celle que le poète peut vivre en songe. La plus belle aventure méditerranéenne est alors celle que raconte un poème ou un roman.

La description que nous avons de La Ciotat dans *les compagnons de l'Ergador* dépasse le cadre restreint du lieu : à travers l'évocation de la ville, on voit apparaître une image symbolique de la Méditerranée : c'est une mer qui invite à l'aventure, au voyage, à l'aventure, au rêve, à la création poétique. Gabriel Audisio évoque ainsi une civilisation qui est l'héritière de la Grèce antique.

---

9 *Op. cit.* p. 891.

10 *Op. cit.* p. 129.

11 Audisio (Gabriel), *Ulysse ou l'intelligence*. Paris, Gallimard, 2002 (1ère édition:1946). pp. 9-13.

LES IDEES POLITIQUES D'EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGUË DANS *LES MORTS QUI PARLENT*

Roger KLOTZ

Eugène-Melchior de Voguë (1848- 1910), né à Nice dans une famille du Vivarais, meurt en 1910. Sa grande gloire est d'avoir fait connaître le roman russe par un ouvrage publié en 1886. Il est élu à l'Académie Française en 1888. Collaborateur régulier de *La Revue des Deux Mondes*, partisan du ralliement catholique à la IIIème République, il est, de 1893 à 1897, Député de l'Ardèche. Cela le conduisit à écrire en 1899 un roman, *Les morts qui parlent* ; le récit rapporte des « scènes de la vie parlementaire », au moment de l'Affaire de Panama. Cette fiction permet à Voguë d'exposer certaines de ses expériences et de ses idées politiques.

C'est Jacques Andarran, un des héros principaux, qui acquiert l'expérience du parlementarisme. Il est issu d'une famille de petite noblesse bigourdane dont le père, officier, est mort héroïquement pendant la guerre de 1870. Jacques suivit les cours de l'Ecole des Chartes, voyagea, entre autres, en Egypte et en Syrie, alors que son frère, Pierre, entra à Saint-Cyr et devint officier. La composition du personnage doit beaucoup à la vie de l'auteur : Voguë était chartiste, avait un frère officier mort pendant la guerre de 1870 ; il avait également voyagé en Egypte et en Syrie d'où il était revenu avec un livre d'impressions archéologiques12. L'expérience que Jacques Andarran va avoir du Parlement est sans aucun doute celle d'Eugène-Melchior de Voguë.

Jacques Andarran a d'abord été élu. Il a été poussé à se présenter à la députation par tout un comité de « petits boutiquiers de la ville et [de] vieux paysans des paroisses avoisinantes ». Il a accepté de se présenter par fidélité à la mémoire paternelle, sa tante devenant en quelque sorte son directeur de campagne. Son programme politique ne semble pas partisan :

« Jacques se persuadait lui-même en développant son idéal, une République purifiée, réformée, tolérante, respectueuse de tous les droits et de toutes les consciences, maternelle à tous ses fils au dedans, fière au dehors et formidable à tous ses ennemis. Il se persuadait lui-même plus qu'il ne persuadait ses auditeurs, il en eut vite l'intuition. Au début, Andarran s'était demandé consciencieusement sur quelles idées générales, sur quelles solutions des problèmes politiques il convenait d'appuyer. La vanité de ces recherches lui fut bientôt démontrée. C'était l'accent, et non le sens du discours, qui agissait sur les paysans …

Ses premiers contacts avec le peuple souverain l'avait renseigné : la rhétorique des journalistes, les classifications arbitraires où ils rangeaient des partis nominaux, les prétendus courants d'opinion, toutes ces inventions des citadins n'avaient aucune application réelle aux masses rurales, Conservatrices d'instinct, avec une déférence passive pour le gouvernement quel qu'il fût, attachées par tradition à des habitudes religieuses qu'il ne fallait ni troubler ni imposer, en garde, d'autre part, contre l'immixtion du curé dans leurs affaires, ces masses étaient surtout avides de satisfactions réalistes, et toujours en quête d'un défenseur contre leurs ennemis naturels, contre le fisc, le recrutement, les gens de loi … »

Le programme électoral de Jacques Andarran est un « idéal », celui d'une République « tolérante » et « maternelle » à l'intérieur, « fière au dehors et formidable », c'est-à-dire terrifiante à l'extérieur. Cet idéal ne repose sur aucune considération politique ou économique. Jacques Andarran a en fait conscience de devenir le porte-parole des « masses rurales », instinctivement conservatrices, qui voient surtout dans le député un défenseur « contre le fisc, le recrutement, les gens de loi », c'est-à-dire contre une Administration qui semble symboliser la Ville et le Pouvoir.

Le soir de son élection, il croit en sa mission :

« Jacques le Fataliste crut un instant qu'il allait jouer un grand rôle dans un France sauvée par son génie ; l'onction populaire venait de le sacrer pour relever la fortune nationale … »

12 Voguë (Eugène-Melchior), *Syrie, Palestine, Mont Athos*. 1876.

D'une manière un peu amusée, l'auteur surnomme son héros en lui donnant le nom d'un personnage essentiel d'un roman de Diderot. Voguë nous montre par là qu'il ne croit pas, ou qu'il ne croit plus, aux idées généreuses de Jacques Andarran, que ce dernier va vivre un roman aux rebondissements invraisemblables, en un mot une aventure picaresque. Désabusé par le suffrage universel, Voguë semble très réservé sur le parlementarisme.

Le roman va également nous livrer une description de la Chambre des Députés. Cette image va-t-elle confirmer les premières réserves de Voguë ?

La présentation d'un débat permet de montrer le travail de la Chambre des Députés :

« Le débat roulait sur une loi ouvrière. La commission rapportait un projet déposé depuis sept ans, voté une première fois durant la précédente législature, retenu ensuite au Sénat pendant quelques années, renvoyé par la haute assemblée avec des modifications destructrices du principe même de la loi. La commission avait péniblement reprisé cette toile de Pénélope ; mais, après trois jours de discussion, il ne restait plus rien du projet primitif, criblé d'amendements contradictoires. Les orateurs du centre avaient proposé et fait passer des restrictions qui annihilaient toutes les garanties données aux associations syndicales ; puis, changeant de tactique, ce même centre avait voté deux articles additionnels introduits par l'extrême gauche, et si gros de conséquences dangereuses qu'ils eussent rendu la loi inapplicable …

Le rapporteur demandait lui-même [le renvoi en commission], du ton vexé et avec le découragement sincère d'un auteur dont la pièce est reçue à corrections. Le ministre combattait mollement la demande, avec le découragement feint d'un homme d'Etat qu'on empêche d'aboutir. On savait le ministre hostile à la loi : nul ne prenait le change sur la manœuvre de l'adroit pilote, qui se plaignait de ramener le navire aux chantiers et se réjouissait en secret à l'idée de l'échouer dans les ensablements du port. »

Nous avons affaire ici à une caricature du parlementarisme : le projet, « déposé depuis sept ans », longuement étudié par les deux Chambres, est plein de « modifications destructrices » et « d'amendements contradictoires ». Il semble que les groupes, les commissions et les ministres aient un but commun, celui de retarder le plus possible la promulgation de la loi ou de la rendre inapplicable. Ce débat, qui porte sur « une loi ouvrière », montre que la Chambre des Députés n'a aucune aspiration sociale et que le Parlement est le contraire de la démocratie.

La description que Voguë donne de l'hémicycle est également intéressante :

« Pas de fenêtres, pas de jours sur l'extérieur, aucune communication avec l'air libre et le pays ambiant. Un four hermétiquement clos, une machine à air comprimé qui devait favoriser la formation d'une atmosphère peu renouvelable. Pour y voir plus clair, pensait Jacques, pour aérer, pour recevoir les bruits du dehors et y répondre, il faudrait briser les vitres de ce plafond, avare de la clarté qu'il tamise. – L'absence d'ouvertures dans ces murailles de prison, les mœurs et les conventions théâtrales imposées aux acteurs par la configuration d'un théâtre, telles furent les impressions dominantes que cette première inspection laissa au néophyte. »

Jacques Andarran est d'abord frappé par l'absence d'ouverture sur le monde extérieur ; il est ensuite étonné par « les conventions théâtrales » que la disposition de la salle rend nécessaire. Le lieu, qui semble avoir « la configuration d'un théâtre », n'est pas, selon Voguë, propice au débat démocratique.

C'est que tout semble se décider à la buvette et dans les couloirs :

« La ruche s'emplissait d'un bourdonnement caractéristique, colloques discrets, éclats de voix, fusées de rires ou d'indignations bruyantes dans les groupes où un orateur pérorait. Ces groupes se formaient un peu partout, au salon des Conférences, à la buvette, dans les trois vestibules. Un meneur en vue y disait les nouvelles, les pronostics de la journée, il rétorquait les arguments d'un contradicteur. Les auditeurs de toute nuance venaient aux écoutes, l'oreille

tendue, avec une curiosité inquiète dans les yeux, et, sur leurs figures badaudes ou futées, les perplexités d'une irrésolution qui cherche à s'orienter. Des couples faisaient les cent pas ; un des deux interlocuteurs prenait l'autre sous le bras ou lui jetait familièrement la main sur l'épaule ; il insinuait un avis, parlait bas, visiblement en train de convaincre un ami récalcitrant. On arrêtait au passage, on entourait les vétérans, les anciens ministres, les « amis de Gambetta » ; ces derniers paraissaient investis d'une autorité particulière, nimbés de l'auréole des apôtres qui survivent au dieu et gardent sa doctrine. »

La réalité du travail semble donc se faire en dehors de l'hémicycle et de ses conventions. Le monde des députés est, à la buvette et dans les couloirs, un univers mouvant ne vivant que d'intrigues, chacun ne cherchant en définitive qu'à conserver ses privilèges personnels. Elzéar Bayonne avait prévenu Jacques Andarran :

« Fouille chacune de ces serviettes, … tu trouveras quatre types de lettres, toujours les mêmes. Lettre de l'électeur ou du petit fonctionnaire, qui sollicite une place, un passe-droit, un avancement. Lettre du député au ministre, pour recommander instamment la demande désorganisatrice des services publics. Réponse du ministre, câline et dilatoire : bonne note prise, examen sérieux, promesse de faire droit à la première occasion favorable …Réponse du député à l'électeur : une amplification de la vague promesse ministérielle, un mensonge servile qui va enflammer les espérances là-bas, au village, et y propager la contagion chez les quémandeurs. Nous tournons ainsi dans le cercle vicieux de la mendicité parlementaire : l'électeur mendie des faveurs chez le député, qui les mendie chez le ministre, lequel mendie les votes du député, qui mendie les suffrages de l'électeur. »

On retrouve, comme en écho, dans l'ensemble de ces pages, les propos qui, en véhiculant des idées antiparlementaires, ont fait le lit du boulangisme puis de la Ligue des patriotes. Zeev Sternhell signale les propos d'Henri Rochefort stigmatisant dans *L'Intransigeant* de 1885 les « saletés parlementaires » et la « pourriture d'Assemblée »13. Zeev Sternhell précise également qu'en 1888 Déroulède lance, au nom de la Ligue des patriotes, un appel contre « la Constitution usurpatrice de 1875, contre le parlementarisme ministériel »14. Ce courant d'antiparlementarisme s'inscrit dans un climat d'agitation nationaliste, la semaine qui a suivi la mort de Félix Faure le 16 février 1899. L'année où paraissent *Les morts qui parlent* n'est pas seulement l'époque où triomphe le ralliement des catholiques à la République. 1899 connaît encore des agitations antiparlemantaires inspirées par le courant nationaliste.

Les morts qui parlent, écrits par un partisan du ralliement, s'inscrivent, semble-t-il, dans une perspective néo-boulangiste. Ce qu'il faut surtout retenir ici, c'est l'antiparlementarisme de Voguë.

Cet antiparlementarisme est prolongé par un antisémitisme certain.

Elzéar Bayonne, le chef du groupe socialiste de la Chambre des Députés, est à la fois l'ami de Jacques Andarran et son « exact contrepoint »15. Elzéar Bayonne est le descendant de marranes du Sud-Ouest admis en France sous Henry II. Son origine familiale est marquée par l'enseigne commerciale de son aïeul, « Au fumier de Job ». La génération d'après a continué à vendre de fumier tout en spéculant sur les terrains de la Plaine Monceau. Le fumier et la spéculation sont donc les deux fondements du succès d'Elzéar Bayonne.

Le portrait que Voguë nous donne du tribun socialiste est intéressant :

« Il était très bien, en vérité, le jeune chef du parti socialiste ; grand et dégagé, la taille

13 Sternhell (Zeev), *La droite révolutionnaire. Les origines françaises du fascisme (1885 – 1914)*. Paris, Le Seuil, (coll. *Points histoire*). 1978. p. 44.

14 Ibidem, p. 95.

15 Grévy (Jérôme), *Une écriture romanesque de l'échec du ralliement Les morts qui parlent d'Eugène-Melchior de Voguë*. Colloque sur les chrétiens modérés. Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest. Université Charles de Gaulle. Lille 3.

élégamment prise dans une redingote au revers de soie, le front rejeté en arrière sous la couronne des cheveux noirs, négligemment bouclés ; un large front tout rayonnant de pensée, foyer où l'on sentait couver la flamme qui jaillissait des beaux yeux, ardents et doux. Leur caresse atténuait ce qu'il y avait d'un peu dur dans la courbe du nez en bec d'aigle, dans la ligne mince des lèvres, retirées sous la moustache brune – une tête de César, - disait un des séides fervents de Bayonne, le vieux Caucuse, mulâtre des Antilles, ancien délégué de la Commune aux Beaux-Arts. – De César asiatique, - ajoutaient les envieux ; et, en effet, le masque pâle qui s'enlevait sur le front obscur du bureau présidentiel rappelait les faces de marbre des empereurs syriens. »

L'essentiel du portrait est dans la description du visage, sans doute parce qu'il symbolise l'individu ; Jean Chevalier et Alain Gheerbrant disent :

« Le visage est un dévoilement, incomplet et passager, de la personne … C'est la partie la plus vivante, la plus sensible (siège des organes des sens) que, bon gré mal gré, on présente à autrui ; c'est le moi intime partiellement dénudé, infiniment plus révélateur que le reste du corps. »16

Ce qui est révélateur, ce sont les traits que Voguë assigne au personnage. Le « large front tout rayonnant de pensée » et ces « beaux yeux, ardents et doux » donnent l'image d'un intellectuel passionné. Il y a surtout « courbe du nez en bec d'aigle », caractérisitique de l'image antisémite du Juif, et « la ligne mince des lèvres » que le Docteur Celticus attribuait à « quelques Juifs de vieille souche arabe »17. L'allusion aux origines étrangères est confirmée, chez Voguë, par le parallélisme avec une tête « de César asiatique » et le rappel « des faces de marbre des empereurs syriens ». Elzéar Bayonne reste, malgré son nom, être le symbole de toutes les cultures orientales. Il semble ne pas appartenir à la France profonde et n'être qu'un descendant d'immigrés. On note enfin que le chef du groupe socialiste laisse peu de gens indifférents puisqu'il a des « séides » ou des « envieux ».

Ce qui motive l'action politique d'Elzéar Bayonne, c'est l'amour qu'il porte à la Princesse russe Daria Véraguine, aux idées anarchistes :

« A cette heure son imagination ravie ne précisait pas tout ce qu'il pouvait attendre de Daria. Lui plaire davantage, achever sa conquête, posséder cette beauté dont le parfum enivrait encore ses lèvres, il n'aspirait à rien de plus. Pas une fois, durant ce trajet, il ne pensa à tout un côté habituel de ses préoccupations : succès, ambition, échelons gravis, vanité satisfaite ; maintes fois, avec la sincérité retrouvée de ses premiers élans d'adolescent, il pensa à l'œuvre libératrice que Daria voulait accomplir, qu'il accomplirait avec elle. Ses regards errèrent sur le grand Paris nocturne où veillent douleurs et misères ; il voulut et crut pouvoir les guérir. L'idée socialiste n'était plus pour lui la doctrine accoutumée, fille de la théorie abstraite ; elle redevenait, dans son cœur gonflé de passion, un sentiment incorporé au sentiment qui emplissait son cœur. Son désir égoïste avait des prolongements de bonté universelle. Il ferait le bonheur de tous les misérables, puisqu'il était heureux, puisqu'elle l'aimait et le lui prouverait bientôt, puisqu'il n'y aurait évidemment plus de place pour la souffrance dans un monde où Elzéar Bayonne serait dieu par l'amour de Daria. »

La source du socialisme d'Elzéar Bayonne n'est donc pas autre chose que sa passion pour Daria. Les élans de « bonté universelle » du leader socialiste n'ont pas pour origine une théorie humaniste mais uniquement « un désir égoïste ». Peut-être y a-t-il dans cette recherche d'un bonheur égocentrique une accusation contre un homme seulement mené par une femme, par une étrangère.

Le député socialiste est bientôt rattrapé par sa famille, représentée par l'actrice Rose

16 Chevalier (Jean), Gheerbrant (Alain), *Dictionnaire des symboles*. Paris, Robert Laffont (coll. *Bouquins*), 1982. p. 1023.

17 Celticus (Docteur), *Les 19 tares corporelles visibles pour reconnaître les Juifs* Paris, Librairie antisémite, 1903..

Esther, qui réussit à le détourner de l'amour de Daria Véraguine :

« Un socialiste tel que vous, chef de parti, remueur d'idées, terreur des ministères, et qui sait mener de front une vie élégante, conserver de belles relations, le Lassalle parisien, comme on vous nomme, ce n'est plus un épouvantail, c'est un allié précieux. Quand vous vous êtes lancé dans le mouvement, les grands Bayonne ont gémi, sans doute comme ils l'on fait sur mon entrée au théâtre. S'ils pardonnent aujourd'hui à mon succès, combien plus ils triomphent du vôtre ! Ils voudraient seulement que vous le missiez au fond commun de la famille, et vous l'y devez mettre, Elzéar. Que deviendrons-nous, Seigneur ! avec les mauvais desseins qu'on voit déjà se former contre nous, si nous ne faisons pas corps, solidement ? Unis, nous sommes invincibles, d'autant plus forts que nous avons un pied dans tous les camps. Mes oncles le comprennent à merveille. Ils ne m'en veulent plus d'être au théâtre, dans le seul lieu d'asile où ce peuple absurde et galant oublie ses velléités d'ostracisme en applaudissant ses favorites … De même, mes oncles inventeraient un socialisme tel que le vôtre, si vous ne leur aviez épargné cette habileté. Je sais qu'ils vous guettent, qu'ils vous attendent, très renseignés sur vous. Dès que Joseph, sous le couvert de Mirevault, aura le gouvernement dans sa main, il ne demandera qu'à vous y ménager un accès facile. – Ainsi, ajouta-t-elle avec une moue de badinage persuasif, - vous allez ouvrir l'aiguille sur la voie où vous êtes posté, et livrer passage au train Mirevault-Bayonne qui est signalé ; d'abord pour obliger votre petite cousine ; ensuite pour hâter votre arrivée aux affaires. »

Joseph Bayonne, Préfet, a été Chef de Cabinet de Mirevault lorsque ce dernier a été Ministre du Commerce. Rose Esther souhaite que l'ancien ministre devienne Président du Conseil, pour pouvoir de cette façon entrer à la Comédie Française. Voguë nous montre ici comment fonctionne « le complot juif » qui, étendant ses ramifications partout, tend à gouverner le monde pour en tirer profit. Nous sommes un peu ici aux origines du *Protocole des sages de Sion* qui paraîtront 4 ans après *Les morts qui parlent,* en 1903.

Dans la suite du roman, Mirevault devint effectivement Président du Conseil et, en onze mois, obtint d'excellents résultats :

« On en rapportait le mérite au Directeur de la sûreté générale, l'ex-préfet Joseph Bayonne,, qui avait quitté le cabinet du ministre pour réorganiser cet important service. Il y faisait sentir un doigté universellement apprécié. Son frère Louis-Napoléon avait eu l'honneur de mener à bien la souscription au grand emprunt sibérien, pris ferme par la maison Nathan et Salcedo, couvert cinquante quatre fois …

Rose Esther avait fait à la Comédie-Française un premier début honorable dans *Le Lion amoureux* de Ponsard ; pour son second début, elle avait composé avec intelligence le rôle de Chimène ; une acclamation unanime saluait depuis lors la grande tragédienne dans le nouveau drame de Daniel Heilbronn, *la Chaldéenne*. Avec cette œuvre, où passaient toutes les somptuosités et tous les mystères du vieil Orient, l'auteur et son interprète s'étaient emparés de notre première scène. »

Ainsi, « le complot juif », qui domine l'administration et le système économique, a donc réussi à « [s'emparer] de notre première scène ». C'est que, en 1899, au moment où paraissent *Les morts qui parlent*, l'Affaire Dreyfus avait replacé les Ralliés dans la coalition conservatrice qui se déchaînait contre la révision du procès. Mermeix rappelle que les ralliés s'étaient présentés aux élections de mai 1898 avec l'opposition antidreyfusarde18. *Les morts qui parlent* s'inscrivent donc dans un courant antidreyfusard, antisémite, conservateur.

Le roman de Voguë s'inscrit donc à la fois dans une mouvance antiparlementaire et antisémite. Il semble assurer la transition entre les idées du Ralliement et celles de l'Action française.

L'armée et les officiers coloniaux semblent former contrepoids à l'image dégradante

18 Mermeix, *Le ralliement et l'Action française*. Paris, Fayard, 1927. p. 182.

du Parlement et du « Complot juif » :

« Un trait commun caractérisait ces hommes d'action et les différenciait des hommes de parole parmi lesquels Jacques vivait : du sous-lieutenant à l'officier supérieur, chacun d'eux avait porté au maximum de rendement sa valeur individuelle ; chacun s'était développé dans toutes les directions, essayé contre toutes les difficultés qui trempent le caractère et assouplissent l'intelligence. Dans chacun de ces jeunes hommes, les nécessités multiples et changeantes de leur tâche exerçaient à la fois un combattant, un explorateur, un diplomate, un administrateur, un ingénieur, un planteur ; un chef complet, en deux mots, prompt à la décision, debout sous la responsabilité. Comme tous les militaires, ceux-ci avaient la démangeaison de l'avancement ; mais une autre passion apparaissait chez eux au premier plan, elle primait l'aiguillon de l'ambition personnelle : la passion du but qu'ils s'étaient assignés …

A chaque nouvelle découverte qu'il faisait dans cette élite, Jacques questionnait son frère :

- En avez-vous beaucoup comme celui-là ?

- Avec des aptitudes inégales, cela va sans dire, ils sont tous au point, répondait Pierre ; tous capables d'agir et de commander. En es-tu donc si surpris, Rien là que de naturel. Ce sont des Français, placés dans les conditions normales de leur développement, à l'école de l'action et de la responsabilité … Nous formons les cadres du relèvement national. »

Ce qui se réalise aux colonies n'est pas profitable à la métropole uniquement par les débouchés économiques. Parce qu'elles sont une école d'action, les colonies forment les personnalités et fait des officiers des chefs aux compétences multiples, qui placent l'intérêt national au-dessus de l'intérêt personnel : au-delà de « la démangeaison de l'avancement », ils ont « la passion du but qu'ils s'étaient assignés ».

On pense un peu ici aux propos tenus à la même époque par Déroulède :

« - « Vive l'Armée ! » Que déloges et de blâmes dans ces deux mots ! Vive l'Armée qui se sacrifie ! L'Armée qui souffre, l'Armée qui veille ! Vive ce qu'il y a à l'heure actuelle de meilleur et de plus pur dans notre France : l'esprit d'abnégation, l'esprit de discipline, l'esprit de solidarité, l'esprit de patrie ! »19

Peut-être parce qu'il venu à contrecoeur à la République, Voguë ne lui pardonne rien. On trouve donc chez un antiparlementarisme digne de Boulanger, un antisémitisme qui semble être l'écho de celui de Drumont, un éloge de l'armée que l'on peut mettre en parallèle avec des propos de Déroulède. Le roman de Voguë, dont la message préfigure celui de l'Action Française, ouvre enfin la voie aux romans de Paul Bourget, Henri Bordeaux et René Bazin.

19 Cité par Raoul Girardet, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*. Paris, Le Seuil (coll. *Points*), 1983. P. 176.

LES CABARETS PARISIENS DE LA BELLE-EPOQUE DANS LES SOUVENIRS DE FRANCIS CARCO

Roger KLOTZ

« Quand je me revois au Quartier
Ou à Montmartre, c'est à peine
Entre tant de maux et de peines
- O Frédé, bon cabaretier,
Lilas en fleurs, et vous, que j'aime,
Petits matins frileux et blêmes –
Si je me retrouve à moitié. […]

Folle bohème, ô ma jeunesse,
Qui t'en vas par ce froid matin,
En attendant que le jour naisse,
Qu'as-tu fait de tant de promesses
Et de tant d'espoirs incertains
De Montmartre au Quartier Latin ? »

Francis Carco – *A l'amitié*. In *La bohème et mon cœur*.20

Né à Nouméa en 1886, Francis Carco s'installe à Paris en 1911, après avoir vécu quelques temps à Nice. Il fréquente les cabarets de Montmartre, notamment *le Lapin Agile* Il y côtoie Mac Orlan, Dorgelès, Apollinaire, Max Jacob, Utrillo, Modigliani. Dans *De Montmartre au Quartier Latin21* et dans *La Belle Epoque au temps de Bruant22*, où il nous livre ses souvenirs, il nous donne une image de ces cabarets.

Evoquant, dans *La bohème et mon cœur*, sa jeunesse, qui s'écoulait « de Montmartre au Quartier Latin », Francis Carco dit :

« C'est toujours toi que l'on regrette
Et plus tard, lorsque l'âge vient
On voudrait que le temps s'arrête :
Il est trop tard : nul n'y peut rien. »23

La nostalgie de cette vie de bohème à jamais disparue a sans doute conduit le poète à reconstruire sa vie passée dans ses recueils de souvenirs. On note que Francis Carco n'aborde pas sa jeunesse à Nouméa. Ses souvenirs ne concernent que ses débuts parisiens, qu'il situe « de Montmartre au Quartier Latin » : « Sans doute, il y a loin, très loin, plus loin même qu'on ne le pense, de Montmartre au Quartier Latin, mais, pour un homme de ma génération qui veut rassembler des souvenirs, il n'en trouvera pas de plus abondants ni divers qu'en ces lieux. »24

Ce qui est important ici, ce n'est pas l'éloignement des deux quartiers, c'est plutôt leur situation dans le passé. Cette évocation des deux lieux de la bohème littéraire et artistique va prendre les caractères du rêve et de l'utopie.

C'est surtout *le Lapin Agile* que Francis Carco fréquentait :

« Ce n'était point l'argent qui nous inquiétait beaucoup à l'époque, car nous avions toujours la ressource de trouver un morceau à manger chez Frédé, au *Lapin*, et un verre en échange d'une chanson que nous n'entamions pas sans qu'on eût fait, dans la salle, renouveler les consommations. Frédé n'était pas un sot ; il aimait les artistes. Aussi rencontrait-on chez lui des poètes, des peintres et ces aimables personnes qui, partageant nos destinées, se montraient alors peu exigeantes et répondaient lorsqu'on leur demandait ce qu'elles désiraient prendre :

20 Carco (Francis), *La bohème et mon cœur*. Paris, Albin Michel, 1950. p 269 sq.
21 Carco (Francis), *De Montmartre au Quartier Latin*. Paris, Albin Michel. 1949.
22 Carco (Francis), *La Belle Epoque au temps de Bruant*. Paris, Gallimard, 1954.
23 p. 278.
24 *De Montmartre au Quartier Latin*. p. 9

- Ce qu'il y a de moins cher ! »25

Ce que Carco retient surtout, c'est le caractère accueillant, pour ainsi dire maternel, du cabaret, de Frédé, son directeur, et du personnel qui l'entoure. Une participation au spectacle, c'est la seule chose qui soit demandée à Carco et à ses amis en échange du repas. Ce caractère maternant du *Lapin Agile* révèle peut-être certains aspects de la personnalité de Francis Carco. Jean Servier dit, dans son *Histoire de l'utopie* : « Le communisme utopien tend à écarter l'image du père en la remplaçant par la cité maternelle pourvoyeuse, seule capable de satisfaire tous les besoins. »26

L'univers du *Lapin Agile*, dont « le communisme utopien » semble fondé sur une forme de liberté artistique, va donc remplacer, chez Francis Carco, un univers familial dont l'élément important est un père autoritaire et violent.

Du *Lapin Agile*, Francis Carco retient d'abord les plaisanteries destinées à choquer l'esprit bourgeois. Le canular le plus célèbre dont le cabaret fut le théâtre est sans doute celui que l'âne de Frédé, le directeur, inspira à Roland Dorgelès : « Qui ne se souvient à Montmartre de l'aventure de l'âne du bon Frédé ? Dorgelès, par gageure, s'était juré de le rendre célèbre et, l'occasion se présentant, il tint un jour, contre les peintres que ses emballements agaçaient le pari d'exposer aux Indépendants une toile plus originale … qu'aucune autre. »27

En présence d'un huissier, il accrocha donc un pinceau à la queue de l'âne, de façon qu'il barbouille une toile de diverses couleurs. La toile fut appelée *Et le soleil se coucha sur l'Adriatique* ; elle fut signée « Joachim Raphaël Boronali », le nom étant l'anagramme d'Aliboron, l'âne des fables de La Fontaine. L'important est peut-être ce que Francis Carco retient ici de Roland Dorgelès : « Cette fumisterie de rapin était dans les goûts de l'époque et Dorgelès avait de l'invention, de l'audace et un immense besoin de se dépenser …
Né en Artois – comme Mac Orlan – Dorgelès poussait la blague à fond. De ses années passées à l'Ecole des Beaux-Arts, il observait les traditions qui, dans les ateliers de la Rue Bonaparte, sont toujours en usage et courroucent les bourgeois …
Oui, j'écris bien : Dorgelès, poète. Il l'était, à sa manière. Impulsif, généreux, brouillon, agité, enthousiaste. S'il ne l'avouait à personne ou s'en défendait presque, sa vie, son caractère le dénonçaient. Il aimait les gilets rouges, les Boërs, les cabarets où nous vivions, le hasard, les grands hommes, et quoiqu'il fit alors une large consommation d'idées pour le moins saugrenues, sa véritable nature se découvrait toujours à de soudains éclairs. »28

« Cette fumisterie de rapin », qui correspond bien à ce que Carco retient du caractère de Dorgelès et de l'esprit du *Lapin Agile*, semble répondre à un besoin qu'a Francis Carco d'oublier au cabaret et dans son atmosphère joyeuse l'univers tragique du bagne, qu'il a connu pendant ses dix premières années à Nouméa. André Négis dit : « [Francis Carco] a beau écrire : « Peu m'importe d'être né à Nouméa plutôt qu'ailleurs, il faut bien naître quelque part », être né dans la capitale du bagne n'est point un destin vulgaire, surtout lorsqu'on est un enfant sensible et impressionnable, un enfant qui gardera toute sa vie dans ses fibres le souvenir de ses premiers chocs nerveux.
A la table de famille, cet enfant entendait son père s'indigner des traitements odieux auxquels étaient parfois soumis certains forçats. » » 29

Au désir de retrouver dans l'univers du cabaret un univers maternel et aimant va s'ajouter, chez Carco, le besoin de baigner dans une atmosphère de joie, qu'il n'a pas connue auparavant. L'univers du *Lapin Agile* semble former, pour Francis Carco, un contrepoids à

25 *Op. cit*. p.31.
26 Servier (Jean), *Histoire de l'utopie*. Paris, Gallimard (coll. *Folio*), 1991. p. 327.
27 *Op. cit*. p. 46
28 Ibidem, p.48 sq.
29 Négis (André), *Mon ami Carco*. Paris, Albin Michel, 1986. p.97.

l'atmosphère de l'enfance. C'est, selon l'expression de Jean Servier, « [un] retour à la quiétude du sein maternel »30.

Francis Carco fait apparaître une atmosphère totalement différente au cabaret de « La Bolée », qu'il fréquente aux alentours de 1914-1915 : « Rue de l'Hirondelle, chez Hubert, *la Bolée* – cette réplique du *Lapin Agile* – offrait plus d'inconnu. La clientèle composée d'anarchistes, de rôdeurs, d'étudiants, de chansonniers, de drôles, de trottins et de pauvresses, y festoyait à bon marché … parmi des papiers gras, de la charcuterie et des pichets de cidre. Entre d'énormes murs blanchis à la chaux, des tonneaux, des banquettes défoncées, des bancs, des tables boiteuses formaient le décor. A deux pas de la Seine, qu'on gagnait par l'étroit et puant couloir de la Rue Gît-le-Cœur, le porche du brave Hubert s'ouvrait pareil à quelque asile de nuit où la canaille bâfrait et s'ennuyait. Il y avait toujours céans de blêmes individus, des filles errantes, des poètes et ce douteux petit vieillard qu'une femme de mauvaise vie avait hideusement mutilé dans l'intention de le punir par où il avait péché. Un agneau qui broutait des mégots épars sur le carreau, se nourrissant de sciure de bois et ne dédaignant pas le picolo, était attaché à l'établissement, ainsi que plusieurs chiens de chasse efflanqués et mélancoliques. Que ne rencontrait-on pas chez Hubert ! … Il aimait les poètes, leur faisait place à table, et, résolu à tout pour eux, leur avançait en cachette de l'argent. Grand, robuste, sympathique, cet homme que nous nommions Hubert le Magnanime a dignement mérité des Lettres françaises contemporaines … Mais, hélas ! il ne s'enrichissait guère dans ce commerce où l'on payait avec des rimes. Aussi, durant un temps, plutôt que de fermer ses portes et couper le crédit aux artistes qui en avaient besoin, Hubert, après minuit, quittait soigneusement son gîte et s'employait aux Halles comme débardeur. »31

On voit apparaître ici les rues obscures, les prostituées et les mauvais garçons qui hantent aussi les romans de Carco. L'écrivain reconnaît que ses sorties nocturnes lui ont fourni les personnages de *Jésus la Caille*. Cependant le romancier est peut-être encore plus fasciné « par l'étroit et puant couloir de la Rue Gît-le-Cœur » et par toutes les autres rues obscures de Montmartre ou du Quartier Latin. André Négis dit : « Ces ruelles chères à Carco, ces boyaux jalonnés de « meublés » au seuil desquels la prostituée fait les cent pas et que surplombent des façades lépreuses, elles ont bien une âme. Mais pour la déceler, cette âme, il faut avoir le goût du malheur, ce goût tolstoïen du malheur, fort et venu de bien plus loin que ne vient chez le commun des hommes le goût du contraire, ce goût du bonheur qui est banal, passe-partout, à tout le monde. »32

Il semble que ces rues obscures soient, pour Francis Carco, le symbole du malheur. C'est ce que Francis Carco semble bien dire lorsque, évoquant la mort de Nerval, il dit :

« Laissez le vent d'hiver s'engouffrer dans la rue
De la Vieille-Lanterne à jamais disparue. »33

La Rue de la Vieille-Lanterne, où Nerval a été trouvé pendu, semble être ici le symbole de ces rues où se décèle ce qu'André Négis appelle « ce goût tolstoïen du malheur ».

Francis Carco se libérera de cette angoisse nervalienne en le sublimant dans la poésie et, surtout, dans la création romanesque. On comprend ainsi que Myriam Pécaut dise : « La sublimation permet d'inverser les signes sans bouleverser la structure. Elle la remet au contraire d'aplomb …Dans le cadre des processus psychiques archaïques, elle a la fonction suturante que Freud suggère : elle évite l'angoisse, et permet donc l'économie d'un refoulement. »34

30 *Op. cit.* p. 327.
31 *Op. cit.* p.142 sq.
32 *Op. cit.* p.106.
33 Carco (Francis), *Mortefontaine. Suite nervalienne*. Paris, Albin Michel, 1949. p. 38
34 Pécaut (Myriam), *La matrice du mythe* Paris, Aubier-Montaigne, 1982. p. 91.

Francis Carco avait une admiration particulière pour Aristide Bruant qu'il a rencontré au *Lapin Agile* ; celui-ci lui avait même demandé de remanier une pièce qui devait être reprise par le *Bataclan* : « J'allai chez lui, rue Christiani, derrière Barbès, dans un quartier de petites brasseries à femmes, de bougnats, d'hôtels borgnes, Bruant me reçut dans sa chambre. Il m'expliqua ce qu'il attendait de moi, me confia le manuscrit du mélo qui allait revoir les feux de la rampe et je mer mis au travail. Malheureusement, pendant que j'exécutais cette besogne, la direction de *Bataclan* avait décidé de remplacer les scènes que Bruant m'avait confiées par une exhibition du gros Mansuel sonnant de la trompette à plein tube dans la cage aux lions.

- Et voilà ! conclut « grand-père »35. Tous les mêmes ! Suffit qu'on veuille améliorer un texte, ils s'en tiennent aux effets qu'ils pensent devoir porter le plus sur le public. Enfin, tant pis ! Crains rien. Je t'ai promis une part des droits. Tu la toucheras. »36

On apprend tout d'abord que, à l'époque où il se produisait au *Bataclan*, Bruant habitait un quartier populaire, proche du Boulevard Barbès. On découvre qu'il était généreux pour les débutants. Non seulement il offre au jeune Carco un travail rémunéré mais il maintient la rémunération même quand la tâche est retirée. Carco conclut le récit de l'épisode en disant : « On est régulier ou on ne l'est pas ». Ce que l'écrivain a apprécié chez son aîné, c'est sa « régularité », c'est son respect de la parole donnée.

Carco, qui admire la bonté de Bruant pour les poètes débutants, admire encor plus sa générosité pour ceux du « Bat' d'Af » : « On les expédiait de la Caserne de Reuilly sous la surveillance d'une compagnie d'infanterie, vers les dépôts des régiments disciplinaires d'Afrique où les chaouchs se chargeaient de les dresser. Bruant, qui avait rencontré à Montmartre bon nombre de ces « beaulx enfans » n'ignorait pas à quelles terribles épreuves on les avait soumis. Ceux qui en revenaient ne s'étaient point gênés pour le mettre au courant des brimades de toute espèce et souvent des supplices dont ils avaient apprécié – la haine au cœur l'ignominieuse et inhumaine rigueur. Sa générosité le portant à prendre la défense des faibles, des opprimés, il avait fait siennes leurs revendications :

A Biribi c'est en Afrique
Ous que l'plus fort
Est obligé de poser sa chique
Et d'fair' le mort.

L'accent de cette chanson ne trompe pas. Il a même plus tard permis de croire que Bruant avait fait son temps au Joyeux alors qu'il s'est spontanément laissé prendre par l'indignation que l'idée seule des fers, de la crapaudine, du tombeau justifie aux yeux des honnêtes gens …

On pleure encore quand on roupille
Dit Bruant.

De pareils traits, de pareils cris lui font honneur. S'il n'avait point ressenti presque physiquement ces maux que les bourreaux des bagnes militaires infligeaient aux fortes têtes, pour des motifs trop souvent provoqués, son œuvre n'eût point trouvé dans le public une aussi vaste approbation. »37

Ce que Carco apprécie chez Bruant, c'est sa véritable « indignation », c'est sa révolte contre l'injustice qui conduit au malheur. Carco souligne bien que « Biribi » n'est pas la seule source d'inspiration du poète-chansonnier : « C'est dans la rue, les assommoirs, les maisons de force et de correction que le poète découvre les thèmes de son inspiration mais il s'y associe de façon si poignante qu'on ne saurait le lui rapprocher. »38

35 Surnom donné à Bruant par les poètes amis de Carco et habitués du *Lapin Agile*.
36 *Op. cit.* p.81
37 *Op. cit.* p.24.
38 Ibidem.

L'inspiration de Bruant a, on le voit, pour fondement toutes les formes du malheur qui frappent le peuple.

Ce qui frappe également Carco, c'est le style de Bruant :

« *Un' crâneuse, un' marchande d'épates,*
Malheur ! Si ça fait pas rêver.
On dirait qu'ça va tout crever
Et ça tient pas sur ses deux pattes !
Et ça vaut pas le coup … c'est d' la peau !
Moi, j'suis gonzesse d'loucherbème
Un soir qu'a m'f're trop lierchème
J'y fous mon vingt-deux dans la peau.

C'est-à-dire mon couteau, mon surin, ma lame de vingt-deux centimètres de long … dans la viande ! Bruant n'y va pas par quatre chemins. Heureux encore lorsque dans l'avant-dernier vers de cette strophe par exemple il a recours à l'argot des bouchers qui – pareil au latin d'autrefois – brave l'honnêteté. Son grand mérite et son succès ont beau venir souvent de la vigueur du vocabulaire, il n'en profite jamais pour offusquer les gens. Les délicats peuvent en perdre le souffle, il leur dit ce qu'il veut leur dire et l'effet qu'il obtient est si paradoxal que plus les termes qu'il emploie dont expressifs, plus ses clients du cabaret s'entassent comme ils peuvent dans la salle du boulevard Rochechouard et applaudissent frénétiquement. »39

Ce qui, d'après Carco, fait la force de Bruant, et son succès, c'est tout un vocabulaire dont la source est l'argot. Ainsi, à propos de « loucherbème » et « lierchème », Maurice Schwob et Georges Guiesse signalent de procédé qui consiste à remplacer la première lettre du mot par un « L », à la rejeter à la fin et à la faire suivre d'un suffixe ; Maurice Schwob et Georges Guiesse ont entendu le mot « loucherbème », qui signifie bien « boucher »40. L'utilisation de l'argot dans une chanson de cabaret dont le but est d'exprimer la révolte semble être un moyen d'obtenir au cabaret un certain succès.

Bruant semble poursuivre le succès, comme en provoquant sa clientèle : « - Attention, v'la du linge ! annonçait Bruant, lorsque la porte du *Mirliton* s'ouvrait et livrait passage à quelques jolies femmes accompagnées ou non de leurs maris.

Le chœur mugissait aussitôt :

Oh ! là, là ! C'tte gueul', c'tte binette !
Oh ! là, là ! C'tte gueul' qu'elle a ! …

Il renouait la vieille tradition française en vertu de laquelle les clients des Porcherons enguirlandaient en langage poissard les nouveaux arrivants »41

Francis Carco, qui apparaît ici comme un homme de culture, inscrit Bruant dans toute un courant littéraire : Il fait ainsi de Bruant l'héritier, peut-être involontaire, d'une tradition née aux « Porcherons » ; il s'agit là d'un ancien quartier de Paris, situé à un carrefour formé des Rues Faubourg-Montmartre et Saint-Lazare, rempli de cabarets où, semble-t-il, on accueillait les clients « en langage poissard ». Ce registre de langue, qui appartient au Français populaire, est né sur le marché ; il est teinté de provincialismes ; il est plein d'insultes et de mots vifs ; le « langage poissard » semble être entré dans la littérature au XVIIIème siècle, l'un des exemples d'utilisation de cette langue se trouvant dans le personnage de Madame Angot, né sous la Révolution. Nous constatons que Carco a une excellente connaissance du monde des cabarets et qu'il connaît aussi bien l'univers de la littérature populaire. Les souvenirs de Francis Carco, qui trouvent bien leur place dans l'histoire du spectacle, montrent bien que Bruant cherche bien à choquer le bourgeois.

Ce goût de la provocation, que Carco admire chez Bruant se retrouve dans le choix

39 *Op. cit*. p. 39-40
40 Schwob (Maurice), Guiesse (Georges), *Etude sur l'argot français*. Paris, Edition du boucher, 2003.
41 *Op. cit*. p. 11.

des peintres dont s'entoure le poète-chansonnier : « Il n'est point négligeable de constater que Lautrec et Steinlen se sont associés à la gloire de Bruant : le premier, avec une affiche que le « chansonnier populaire » lui demanda d'exécuter en 1892 à l'occasion de son engagement au théâtre des *Ambassadeurs* ; le second, avec des dessins et des lithographies dont Bruant se servit plus tard pour illustrer deux de ses recueils de chansons. Nul artiste, à mon sens, n'était plus désigné que Steinlen pour donner aux textes de *Dans la rue* le relief que l'auteur leur communiquait en les interprétant au *Mirliton*. Vous êtes-vous parfois demandé ce que ce personnage aux bottes légendaires, coiffé de son grand feutre noir et drapé dans sa cape, le col pris dans son cache-col rouge, aurait couru de risques s'il s'était adressé par camaraderie à quelque autre peintre que Lautrec. On discutait encore le talent de Lautrec. La preuve en est que Bruant avait dû menacer la direction des *Ambassadeurs* de ne point se produire sur la scène de cet établissement si l'affiche – cette fameuse affiche - n'était pas apposée sur les murs de Paris. Bruant y a gagné un style qu'il n'aurait peut-être pas acquis de lui-même avec toute la vigueur et l'éclat qui le caractérisent. »42

Ce que montre Carco, c'est que Bruant savait s'entourer de peintres qui pouvaient le mettre en valeur. Steinlen, ennemi de l'injustice, a peint les déshérités de Montmartre, les gamins dépenaillés et les prostituées ; Toulouse-Lautrec a été, de la même façon, attiré par la vie de la bohème parisienne ; il a peint les cabarets montmartrois et les maisons closes qu'il fréquentait. Le fait que son talent soit « discuté » donnait un aspect médiatique à l'affiche qu'il a faite pour Bruant.

On comprend que Francis Carco évoque, comme à regret, les souvenirs du *Lapin Agile* et de *La Bolée*. Les cabarets de sa jeunesse sont devenus pour lui un univers maternel, aimant et joyeux Si, dans ce contexte, Francis Carco a une admiration pour Aristide Bruant, c'est peut-être parce qu'il voit dans l'œuvre du poète-chansonnier comme une justification de son univers romanesque. La vision que Carco nous donne de l'univers des cabarets ouvre la voie à des artistes comme Georges Brassens ou Léo Ferré.

42 *Op. cit. p*. 117.

ASPECTS DE LA CÔTE MEDITERRANEENNE CHEZ PAUL BOURGET

Roger KLOTZ

En décembre 1898, Paul Bourget écrit *Dualité*, une nouvelle qu'il publie en novembre1900 dans *Un homme d'affaires*. Depuis 1896, Bourget est installé à Hyères au *Plantier de Costebelle*. On n'est donc pas étonné de rencontrer dans *Dualité* une évocation de Nice et des environs de Gênes.

La rapide évocation de Nice et la description de la région de Gênes semblent correspondre à un besoin d'évasion :

« J'écrivais tout à l'heure le nom de Guy de Maupassant. Un entretien avec ce compagnon de ma jeunesse, aujourd'hui disparu, comme ma jeunesse elle-même fut justement la cause indirecte de l'épisode qui m'a suggéré ces réflexions. Le patron du *Bel-Ami* m'avait dit jadis, au cours d'une de ces croisières au cours desquelles il luttait contre le fantôme de sa propre folie, visible alors pour lui seul :

-« Quand vous chercherez un coin tranquille où travailler, allez donc à Rapallo sur la rivière de Gênes … C'est exquis, vous verrez, et comme on y est bien pour écrire ! ... »

Pourquoi ce nom de Rappallo, si peu connu des touristes, me revint-il un jour de l'hiver dernier que, pressé de besogne et m'étant laissé acculer par le temps, je cherchai un asile de « copie » ? Toujours est-il que le souvenir de cette lointaine conversation me fit prendre le guide et regarder la carte. J'étais à Nice, où j'avais cru fuir Paris, et je l'avais retrouvé, sur la promenade des Anglais et autour de la place Masséna, plus affolé et plus affolant que sur les bords de la Seine. Je constatai que la petite ville vantée par Maupassant s'abritait dans l'anse d'un promontoire, celui de Porto-Fino, - c'était une garantie contre le mistral ; - que la marge de terre détachée le long de la muraille escarpée de l'Apennin se faisait à cet endroit un peu plus large, - c'était une chance de belles promenades. »

La référence à une jeunesse ancienne et, plus encore au compagnonnage de Maupassant, est importante : elle justifie le besoin de rechercher un refuge maternant permettant, pour l'auteur de *Bel-Ami*, de fuir « le fantôme de sa propre folie », et pour Paul Bourget de s'éloigner du monde agité de la ville. Paul Bourget refuse donc le séjour à Nice parce qu'on y retrouve le tout-Paris et préfère la petite ville italienne isolée qu'il ne connait que par les conseils d'un ami de jeunesse. La géographie de Rappallo, son isolement, correspond à ce que Jean Servier appelle un « retour à la quiétude su sein maternel »[43]. Peut-être y-a-t-il chez Paul Bourget le besoin de rechercher une protection maternelle dans une petite ville de la côte italienne, dont le nom lui rappelle sa jeunesse.

La création romanesque serait-elle, pour Paul Bourget, un moyen de rechercher sa mère ?

Cela provient peut-être de ce que le romancier, né en 1852, a perdu sa mère en 1854. Edmond Jaloux, qui a succédé à Paul Bourget à l'Académie française, a souligné, dans son discours de réception, l'importance psychologique de l'événement :

« Les enfants souffrent des maux de ce monde, avant même d'avoir la conscience du ml et de ce monde. L'épouvante de la mort inquiète plus encore ceux qui ne la comprennent pas du tout que ceux qui ne la comprennent guère. On ne saurait douter que l'angoisse qui a étreint si souvent Paul Bourget n'ait eu pour cause ce malheur. Lui-même le pensait. Il a consacré à cette mère morte un sonnet peu connu et qui témoigne de son état d'esprit :

Je n'ai gardé de toi, ma mère douce morte,
Oh, si douce ! Qu'un vieux portrait où l'on te voit
Accoudée, appuyant ta tempe sous ton doigt
Comme pour comprimer une peine trop forte.

Quand tu songeais ainsi, mère, je n'étais pas,

[43] Servier (Jean), *Histoire de l'utopie.* Paris, Gallimard (coll. Folio), 1991, p. 327

Tu n'avais pas tiré mon être de ton être …
Réponds ! Devinais-tu qu'un fils devait te naître
Que tu devais laisser orphelin ici-bas ?

Voyais-tu mon destin d'avance, et mon angoisse,
Et ce cœur né du tien, que tout maltraite et froisse,
Et cette hérédité de tes plus noirs ennuis ?

Réponds ! Figure aimée et si vite ravie,
Qui de ses sombres yeux, pareils aux miens, me suis,
Avais-tu déjà peur de me donner la vie ? »[44]

Le sonnet publié par Edmond Jaloux montre assez les sentiments de Paul Bourget : on voit ainsi apparaître à la rime les mots « douce morte » et « mon angoisse ». Le dernier vers également est important : « Avais-tu peur de me donner la vie ? ». Il semble que l'écrivain tienne de sa mère une certaine peur de vivre qu'il sublimera peut-être par la création d'un univers imaginaire et par l'écriture. Dominique Fernandez dit :

« Freud nous a invités à voir dans l'œuvre d'art l'équivalent du rêve ou du fantasme, c'est-à-dire une production imaginaire de l'esprit destinée à satisfaire un désir inassouvi ou à soulager un conflit insoluble. »[45]

Le besoin d'aller « chercher un asile » maternel à Rapallo est peut-être pour Paul Bourget le moyen de sortir d' « un conflit insoluble ».

Paul Bourget prend donc le train qui le mène à Gênes, en passant par Vintimille et Savone. C'est l'occasion pour lui de découvrir tout un paysage :

« Cette voie ferrée contourne tout le golfe à qui la vieille cité ligure donne son nom, à travers l'un des plus pittoresques paysages de mer et de montagnes qui se puissent rêver. Pont de fleuves. Presque point de ruisseaux. Cet Apennin qui tombe à pic dans la Méditerranée ne permet guère que des cours d'eau se forment sur l'escarpement de ses pentes rocheuses. Dans ce sol desséché, les pins se rabougrissent en broussailles et ne dépassent pas de beaucoup les cystes, les lentisques, les myrtes, chétifs arbustes aromatiques dont les âpres et maigres racines s'agrippent à même cet aride sol. Cette moutonneuse toison de maquis ferait la seule verdure de cet horizon rapproché, si parfois une cassure ne s'approfondissait en un ravin où frissonne le feuillage d'argent des oliviers, et si, à d'autres places, des gradins taillés par l'industrie des paysans à même la colline et garnis de terre végétale ne se paraient de citronniers et d'orangers, de figuiers et de châtaigniers. Les villages succèdent aux villages … Des barques sont tirées sur la plage, quand il y a une plage. Le plus souvent l'abrupte tombée de la falaise dans la mer supprime toute grève, et l'absence de voiles dénonce alors la profondeur de ce golfe si dur aux pêcheurs … Cette rivière de Gênes[46] dévale de la sorte, aussi sauvage, aussi rude que l'autre, celle de notre Provence, est voluptueuse et molle. »

Ce paysage a tout d'abord les plantations du « maquis » méditerranéen : pins « rabougris », cystes, lentisques, myrtes ; comme plantes cultivées, on rencontre les orangers, les citronniers, les figuiers et les châtaigniers ; il s'agit là essentiellement d'arbres fruitiers des pays de la Méditerranée. A ce vocabulaire désignant la végétation, il faut ajouter une expression qui évoque un aspect du paysage méditerranéen ; il s'agit « des gradins taillés par l'industrie des paysans à même la colline et garnis de terre végétale » ; nous pensons ici aux

[44] Jaloux (Edmond), *Discours de réception à l'Académie française*, prononcé le 24 juin 1937.
[45] Fernandez (Dominique), *L'arbre jusqu'aux racines. Psychanalyse et création*. Paris, Grasset, 1972. p. 11.
[46] Mistral, dans son *Trésor du Félibrige*, parle de « la rivière de Gênes, littoral de l'ancienne république de ce nom, qui se divisait en rivière du Ponant et rivière du Levant ». Sans doute le mot « rivière » est-il ici un décalque de l'Italien « riviéra ».

restanques que l'on trouve également en Provence. Nous avons également deux métaphores : la « *moutonneuse* toison de maquis » semble un peu évoquer la masse d'un troupeau de moutons ; l'image permet de souligner l'aspect compact de la végétation. Une seconde métaphore concerne les arbustes « dont les âpres et maigres racines *s'agrippent* à même cet aride sol » ; Paul Bourget souligne ainsi la sécheresse du sol qui explique la pauvreté de la végétation.

Paul Bourget évoque, on le voit, un paysage qui doit son aridité à la Méditerranée. Il semble ainsi que la mer soit, en quelque sorte, à l'origine du paysage, qu'elle l'enfante. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant disent :

« Sans vouloir faire une concession à l'homophonie, on peut cependant dire que le symbolisme de la mère se rattache à celui de la mer, comme à celui de la terre, en ce sens qu'elles sont les unes et les autres réceptacles et matrices de la vie. La mer et la terre sont des symboles du corps maternel. »[47]

L'aridité du paysage génois évoquerait-elle en fait la douleur qu'éprouve l'auteur face à la mort de sa mère ? La littérature serait-elle pour Paul Bourget un moyen de faire son deuil ?

Edmond Jaloux a peut-être fort bien compris Paul Bourget lorsqu'il dit :

« La création littéraire a donné à Paul Bourget ses plus grandes joies. Il parlait du travail avec allégresse, mais grande d'un exercice presque pieux. Le suprême éloge qu'il pût faire d'un de ses confrères avait trait à la constance professionnelle, au respect et à l'amour de son art. Les chagrins qui ont cruellement pesé sur sa vie, dans ses dernières années et qui succédaient à de longues angoisses, ont ou le torturer ; ils n'ont ébranlé ni son stoïcisme, ni le courage avec lequel il se remettait à sa table …

Quand j'ai connu Paul Bourget, le crépuscule de la vie descendait déjà sur lui … Si grande que fût sa courtoisie, si charmant que fût son accueil, j'avais le sentiment que je venais le déranger au milieu des figures qu'il inventait et qui le consolaient sans doute de tant d'expériences personnelles. »[48]

Peut-être la littérature est-elle pour Paul Bourget un moyen de se libérer des angoisses personnelles par la création d'un univers imaginaire.

[47] Chevalier (Jean), Gheeerbrant (Alain), *Dictionnaire des symboles*. Paris, Robert Laffont, 1982. P. 625

[48] *Op. cit*

L’ÉCOLE NATIONALE D’ART DÉCORATIF DE NICE PENDANT L’ENTRE-DEUX-GUERRES

Doctorant Slim JEMAI

L'École Nationale d'Art Décoratif de Nice (l'E.N.A.D.N.) est la principale institution d'enseignement des arts décoratifs à Nice pendant la période de l'entre-deux-guerres. Le contexte historique de cette période qui s'étend de 1919 à 1939, est marqué par des troubles politiques, sociaux et économiques dus aux effets de la Première Guerre mondiale et aux conséquences de la crise économique mondiale sans précédent de 1929. La région niçoise, comme d'ailleurs d'autres régions de France, n'échappe pas à une vague de récessions qui s'y traduisent par l'effondrement de son secteur d'activité principal qui est le tourisme de luxe. Au delà des bouleversements politiques et économiques, l'événement de taille qui constitue un véritable tournant dans l'histoire de l'art décoratif, est l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs organisée à Paris en 1925, à laquelle l'E.N.A.D.N. participe par le biais de ses professeurs collaborant pour l'édification du Pavillon des Alpes Maritimes.
Les sources pour l'étude de l'E.N.A.D.N. pendant cette période sont majoritairement des documents écrits, en grande partie dactylographiés et parfois manuscrits. Notons que les sources des archives municipales et départementales sur le sujet sont incomplètes et que par ailleurs, les archives de la période de l'entre-deux-guerres de la ville de Nice, et en particulier les fonds culturels, ne sont pas entièrement traitées archivistiquement. Par conséquent, la documentation d'archives sur cette institution est limitée à quelques rares correspondances administratives et quelques articles de la presse locale[49] qui s'intéressent aux expositions bénéficiant de la participation des élèves ou des professeurs, ainsi qu'aux programmes d'enseignement.
En nous basant sur le contenu des sources, nous avons scindé notre article de recherche en quatre chapitres. Dans notre premier chapitre, nous nous penchons sur les origines et l'histoire de l'École ; dans le deuxième, sur son mode de fonctionnement et son programme d'enseignement pendant l'entre-deux-guerres ; ensuite, nous nous intéressons à la participation et aux succès des élèves aux divers concours et expositions ; et enfin, dans le quatrième chapitre, nous examinons les perspectives et les limites de l' l'E.N.A.D.N. pendant la période concernée.

● Pour un enseignement de l'art décoratif à Nice

La possibilité d'organiser un enseignement artistique à Nice est envisagée dès le rattachement de Nice à la France en 1860, puisque dès 1862 le vœu de création d'une École Supérieure de Dessin est évoqué au Conseil Général des Alpes Maritimes[50]. Après la guerre de 1870 les industries françaises d'art doivent lutter contre la concurrence étrangère et le gouvernement décide de transformer certaines Écoles des Beaux-Arts de province en Écoles d'Arts Décoratifs, afin de former rapidement des ouvriers spécialisés dans les métiers d'art. C'est grâce à Chabal Dussurgey, peintre des Manufactures Nationales des Gobelins et de Beauvais, installé à Nice, qu'après de longues démarches l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice (E.N.A.D.N) est créée par un décret en 1881. L'École est installée rue Saint Michel (actuellement rue Deloye) et Chabal Dussurgey devient son premier directeur, fonction qu'il assume jusqu'en 1893. Toutefois, les locaux de la rue Saint Michel s'avèrent bientôt insuffisants et la construction d'une nouvelle école est décidée lors du conseil municipal de 6 janvier 1904. Les plans du nouveau bâtiment sont dressés par Charles Dalmas, architecte et professeur à l'École. Le terrain de construction de 1230m² cédé à la municipalité par le comte de Falicon au prix de 100 francs le m², est situé rue Tonduti de l'Escarène, au numéro 6. Les nouveaux locaux sont inaugurés le 24 décembre 1904 en présence de Monsieur de Joly, Préfet

[49] En particulier les journaux suivants : *l'Éclaireur de Nice, l'Éclaireur du Dimanche, La France de Nice et du Sud Est et l'Essor Niçois*
[50] Montel Paul, et Moatti Pierre Jean, *Le mémorial de Nice 1860-1960*, Ed l'Armanac Nissart, Ed. Jacques Devryl et Librairie Hachette, Nice, 1961, p 100

des Alpes Maritimes[51].
Alors que l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice existe dès la fin du 19 siècle, même après la guerre la majorité du grand public niçois ignore le type d'enseignement qu'elle offre. En réalité l'art décoratif qui ne devient un grand phénomène artistique qu'après 1925[52], a du mal à ses débuts à se faire connaître et à se faire accepter par le public bourgeois de Nice. L'art décoratif a néanmoins de fervents partisans qui, à travers la presse niçoise ou régionale, œuvrent pour sa reconnaissance et défendent la nécessité de l'enseignement artistique généralisé mis en place dès le plus jeune âge. On peut lire notamment dans un article paru dans *l'Essor Niçois* en juillet 1922, « qu'il n'y a pas de grand ou de petit art, que l'art ne consiste pas seulement à faire de grandes machines à exposer dans les musées… mais qu'il existe dans tout, dans le plus petit objet, dans le moindre bibelot comme dans les plus grandioses manifestations de la peinture et de la sculpture[53]. » Le grand public doit désormais comprendre que ce nouvel art décoratif peut s'appliquer à tous les objets qui nous entourent : meubles, vaisselle, papier peint, tissus d'ameublement, linge de maison etc. D'où son importance pour le développement économique de la ville et de la région, mais également pour la transmission du patrimoine local et régional aux jeunes. En effet, l'éducation artistique aux arts décoratifs et aux arts appliqués doit commencer dès l'école primaire et les bâtiments mêmes des écoles doivent être le premier exemple de l'art et de la beauté. Cette éducation artistique doit être fondée sur un programme complet et cohérent pour permettre aux élèves, dès le plus jeune âge, de prendre conscience de la valeur du patrimoine public de leur ville ou de leur région et de créer dans l'avenir des œuvres bien représentatives de cet art contemporain à la fois raisonné, savant, séduisant et qui répond si bien aux besoins pratiques de l'embellissement de la vie moderne.

Deux directeurs se succèdent à L'E. N. A. D. N. pendant la période de l'entre-deux-guerres dont le premier est le professeur Paul Audra qui assure cette fonction de 1911 à 1934 et qui a marqué l'École par son enthousiasme et la qualité de son savoir-faire, et le deuxième est André Maillard.
Paul Audra, ancien élève de Gustave Moreau et de Puvis de Chavanne, avait déjà dirigé pendant 8 ans l'École Nationale d'Art Décoratif de Valence avant de prendre la direction de l'École de Nice. « Il était non seulement un peintre de talent mais un écrivain et un conférencier remarquable qui se préoccupait de développer la culture des élèves et d'éveiller leur vocation avec un enthousiasme communicatif ; il connaissait l'importance des techniques, ayant exécuté lui-même des peintures murales, des verrières, des mosaïques et des céramiques[54] ».
En prolongement de ses activités artistiques et pédagogiques, Paul Audra mène une véritable réflexion théorique sur la nature de l'art. Auteur de l'ouvrage intitulé *Essai d'esthétique positive,* il y présente sa vision générale de l'art et de ses différentes formes dont celles qui sont, selon lui, souvent injustement oubliées devant la primauté de la peinture à l'huile. En effet, il estime qu'aucune forme d'art ne peut primer sur les autres et pour le prouver, présente dans son ouvrage les qualités des diverses matières et leur pouvoir d'expression : vitrail, mosaïque, émaux sur cuivre, céramique, tissus colorés, bois précieux, gravure sur bois, fresques etc. Pour développer ces différentes formes d'expression, un encouragement des

[51] Pour plus d'informations sur l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice pendant la période de la Belle Époque voir : Pettiti (Gérard), *L'Enseignement aux arts décoratifs de Nice*, Mémoire de maîtrise : Université de Nice Sophia-Antipolis, Nice, 1991
[52] Après l'organisation de l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris en 1925
[53] Sincaire Jacques,. *L'École d'Art Décoratif, L'Essor Niçois* du 20 juillet 1922. Source Archives Municipales PR 21 *L'Essor Niçois* 1921-1922
[54] Montel Paul, et Moatti Pierre Jean, *Le mémorial de Nice 1860-1960*, Ed l'Armanac Nissart, Ed. Jacques Devryl et Librairie Hachette, Nice, 1961, p 100

pouvoirs publics est nécessaire, ce que Paul Audra démontre par des exemples. Il cite notamment l'art de la fresque qui aurait pu connaître un véritable renouveau si on lui réservait les murs des hôpitaux, des écoles, des gares et d'autres bâtiments publics. Résolument, il considère l'art décoratif comme une des multiples facettes de l'art éternel, identique et permanent dans la variété de ses manifestations, la diversité de ses apparences, de ses matières, de ses modes d'expression.
L'art décoratif est malgré tout particulier en ce sens que pour la réalisation d'une œuvre, l'inspiration d'un artiste ne suffirait pas si elle n'était pas accompagnée par la technique d'un artisan. Paul Audra définit très clairement sa position sur le sujet dans un article de *l'Essor Niçois* de 1922 : «Il est important de donner à la technique la place qui lui revient à côté de la théorie. Il ne suffit pas d'avoir des artistes créateurs de modèles, il nous faut des artisans capables d'en assurer l'impeccable exécution : d'ailleurs, entre eux, pas de cloison étanche, tel artisan d'aujourd'hui possède peut-être en lui-même l'inspiration créatrice et cette inspiration éveillée fera peut-être de lui demain un artiste créateur [55]». Voici un article de presse qui comprend une interview avec Paul Audra à l'occasion de la rentrée de l'E.N.A.D.N. en octobre 1927, dans laquelle il exprime quelques idées à propos de l'art décoratif et du modernisme[56].
Pendant la période de sa direction de l'E.N.A.D.N. Paul Audra est entouré d'une dizaine de professeurs dévoués dont : J. Denisse, M. Gaillard, C. Goyeneche, R. Attier, L. Pelletier, E. Coulon, Faillard, Bonifassi, Palu… Au cours de cette période l'École propose un enseignement artistique varié (architecture, peinture, décoration, sculpture). Elle accueille également des artistes illustres : Paul Audra fait venir pour un stage ouvert aux élèves son ami Paul Baudouin, rénovateur de la fresque, et plus tard, lorsque Matisse, son ancien camarade d'atelier, vient s'installer à Nice, il lui ouvre les portes de l'École et l'on voit souvent Matisse dessiner avec les élèves[57].
Quelles sont les modalités de fonctionnement de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, et quel est son programme d'enseignement ?

● L'enseignement artistique de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice de 1919 à 1939

Le règlement de l'E.N.A.D.N. stipule qu'il faut avoir au moins l'âge de 14 ans pour pouvoir s'y inscrire. L'inscription se fait au cours de la dernière quinzaine du mois de septembre et chaque élève doit être accompagné de ses parents ou d'un répondant et muni d'un bulletin de naissance et d'un certificat de vaccination. Les élèves étrangers sont soumis aux mêmes formalités, mais doivent adresser une demande au préalable par l'intermédiaire du représentant de leur nation. La carte d'élève n'est délivrée qu'après un examen portant sur les questions ci-après : éléments de géométrie, dessin d'imitation d'après un ornement simple, composition française sur un sujet d'histoire générale, arithmétique, quatre règles et fractions[58].
L'École Nationale d'Art Décoratif de Nice est mixte et son enseignement est gratuit. Il comprend trois types de cours : les cours du jour qui constituent la partie essentielle de l'enseignement artistique prodigué par l'École ; les cours destinés aux jeunes artisans du bâtiment ; et les cours du soir ouverts au grand public. L'École présente une grande variété dans les disciplines enseignées ; son programme du jour est divisé en quatre sections : architecture, peinture et décoration, sculpture et cours mixtes. Chacune de ses quatre sections

[55] Paru aux Archives Municipales : PR21, *L'Essor Niçois* du 20 juillet 1922, P 1
[56] Source : Archives Municipales PR 035 - 10 *La France de Nice et du Sud-Est*, octobre 1927
[57] Nous donnons plus de détails sur les cours et les enseignants de l'École dans le prochain sous chapitre
[58] Pour une idée plus claire sur les conditions d'admission voir : Pettiti Gérard., *L'enseignement aux arts décoratifs de Nice*, Mémoires de maîtrise, Université de Nice Sophia-Antipolis, Nice, 1991

(sauf celle de la sculpture) comprend trois niveaux : cours préparatoire, cours moyen et cours supérieur. Il est à noter que dans la section de peinture et décoration les jeunes gens et les jeunes filles suivent des programmes différents et séparément.

Destinés aux jeunes qui sont admis à l'École sur examen, les cours du jour commencent le premier lundi d'octobre et continuent jusqu'au 10 juillet. Les cours se déroulent tous les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures sauf le samedi uniquement le matin car l'école est fermée l'après-midi. L'École attribue 15 bourses annuelles qui font l'objet de propositions trimestrielles et sont payables en trois termes. L'assiduité la plus entière et stricte est exigée de tous les élèves, qui ne peuvent ni prendre part aux concours de fin d'année, ni passer à la classe supérieure, ni bénéficier des bourses, s'ils n'ont pas assisté à au moins 75 % des leçons données. Les élèves doivent se spécialiser dans l'une des quatre sections suivantes proposées par l'École.
La section de l'architecture permet aux élèves d'obtenir une qualification suffisante pour être employé comme commis chez un architecte privé ou dans les services d'architecture d'une administration ; elle prépare également ceux d'entre eux désireux de s'orienter par la suite vers l'École Supérieure des Beaux-Arts de Paris et elle contient trois niveaux.
Voici la présentation des matières enseignées dans chacun des trois niveaux que comporte la section :
- Cours préparatoire : Projets d'architecture : concours trimestriels et concours de fin d'année.
- Cours moyen : Projets d'architecture : concours trimestriels et concours de fin d'année ; Mathématiques : algèbre, géométrie d'espace, géométrie descriptive ; Physique et chimie.
- Cours supérieur : Projets d'architecture : concours trimestriels et concours de fin d'année. Résistance des matériaux, stéréotomie ; Mathématiques : géométrie descriptive ; Modelage.

La section de peinture et de décoration forme des créateurs de modèles et des dessinateurs pour les industries d'art (décoration intérieure, mobilier, fer forgé, dessin de publicité, peinture décorative, céramique, papiers peints). L'enseignement dans la section de la décoration est prodigué selon les principes d'un modernisme conforme aux traditions françaises et régionales, et permet aux élèves soit de poursuivre une carrière d'artiste décorateur, soit de s'assimiler rapidement la technique et la pratique des arts décoratifs spéciaux. La section organise également un cours permanent de peinture qui est ouvert à toutes personnes âgées de 17 ans et plus, désirant étudier ou développer leurs connaissances acquises dans l'art de la peinture. Cet enseignement est fondé sur la sensibilité de l'aspect vivant, et permet aux peintres et décorateurs la recherche de l'inspiration puisée dans l'étude des éléments naturels. Sachant que dans la section de peinture et décoration, les jeunes gens et les jeunes filles suivent deux programmes d'études différents ; notons également que les jeunes filles bénéficient d'un programme plus varié :
Jeunes gens
- Cours préparatoire : Décoration : concours trimestriels et concours de fin d'année ; Dessin d'après la plante ; Peinture (1re année).
- Cours moyen : Concours trimestriels ; Concours de fin d'année ; Dessin d'après la plante.
- Cours supérieur : Décoration : concours trimestriels et concours de fin d'année.
Jeunes filles
- Cours préparatoire : Décoration : concours trimestriels et concours de fin d'année ; Dessin d'après la plante ; Dessin d'après-nature : objets groupés, figure (détails) ; Perspectives d'observation ; Dessin géométrique ; Peinture (1re année).
- Cours moyen : Concours trimestriels ; Concours de fin d'année ; Dessin d'après la plante ; Dessin d'après-nature : buste et ornement.
- Cours supérieur : Décoration : concours trimestriels et concours de fin d'année.

La section de sculpture offre plusieurs ateliers de formations aux élèves dans deux larges domaines : Sculpteurs décorateurs (des ornemanistes, des staffeurs, des stucateurs, des mouleurs et des fondeurs) ; Sculpteurs statutaires (des sculpteurs sur bois, sur marbre, sur pierre et des modeleurs pour la terre cuite. Les élèves de cette dernière section suivent également des cours pour se familiariser avec l'art du potier).
Les élèves de la section sont également tenus de suivre obligatoirement les cours connexes suivants : en dessin, anatomie, géométrie, mathématique, perspective et histoire de l'art, ceci afin de leur donner les connaissances indispensables à l'exercice de leur art.

Le programme de cours mixtes :
- Cours préparatoire[59].
- Cours moyen : Ostéologie ; Tracé des ombres ; Histoire de l'art ; Peinture à l'huile et peinture à fresque.
- Cours supérieur : Dessin (antique, ornement et modèle vivant) ; Perspective géométrique ; Anatomie.
Toutefois, chaque élève, de n'importe quelle section, désirant se perfectionner dans une branche spéciale, peut être autorisé à suivre certains cours, sous réserve d'assiduité et d'acceptation du professeur intéressé. Les élèves spécialement doués de l'École se préparent aux examens de l'École Nationale Supérieure de Paris ou bien se destinent à d'autres Écoles d'études artistiques supérieures.
L'École d'Art Décoratif accueille non seulement les élèves qui se destinent aux carrières artistiques, mais également les jeunes ouvriers, du bâtiment en particulier, qui veulent apprendre la théorie de leur métier. Il s'agit plus précisément de maçons, menuisiers, serruriers, charpentiers, zingueurs, carrossiers etc. Ce cours spécial de technologie du bâtiment est réservé aux apprentis et ouvriers de ces professions qui justifient qu'ils savent lire, écrire et compter. La formation se fait sur trois ans et comprend :
En première année : l'étude du tracé géométrique des croquis cotés et les projections.
En deuxième année : l'étude des modèles d'architecture et de la construction générale des bâtiments.
En troisième année : l'application de ces études à chaque spécialité : architecture, menuiserie, charpente, serrurerie, zinguerie, mécanique.
Enfin des cours se déroulent chaque lundi, mercredi et vendredi de 19H30 à 21H30 et qui sont ouverts sans examen d'admission aux jeunes gens d'au moins 14 ans et à toute personne désirant apprendre le dessin, la sculpture, ou se perfectionner dans ces arts[60].
Selon les sources privées disponibles, l'enseignement donné à l'École pendant l'entre-deux-guerres donne de très bons résultats. En témoigne par exemple une lettre datée du 8 septembre 1937 et adressée par le préfet des Alpes Maritimes au maire de Nice, accompagnée du rapport de l'inspecteur général de l'enseignement artistique, M. Louis Leydet, sur le fonctionnement de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, pour l'année 1937. M. Leydet exprime sa satisfaction des efforts accomplis par les maîtres et les directeurs en vue de l'exposition de 1937. Il est également ravi des changements matériels et de la nouvelle organisation au sein de l'École surtout au niveau du déroulement des cours et il salue en particulier pour ce changement M. Maillard professeur de peinture. L'inspecteur de l'enseignement artistique souligne également dans son rapport que la section de la décoration est la plus importante et la plus cotée de toute l'École et que pour l'année 1937 il ne peut que confirmer toutes ses notes d'extrême satisfaction des années précédentes[61].

[59] Nous n'avons pas pu trouver des informations sur le contenu de ce cours
[60] Nous ne disposons pas de plus de documentations sur les cours de soir
[61] Voir Archives Municipales 466 W 19 École Nationale d'Art Décoratif, dossier correspondance générale,

Le rapport évoque aussi les qualités dévouées de M. Ratier, professeur du dessin précis en architecture et de notions générales d'anatomie, et de M. Gaillard, enseignant du dessin pour les cours de soir, connu par son talent pour la présentation des figures et des formes que ce soit en dessin ou en aquarelle, mais ce dernier a un manque à gagner au niveau de la précision et de la construction des choses ; selon le rapport, il est nécessaire de rattacher les cours de M. Gaillard à la section de la décoration. Quant à l'enseignement de l'architecture, il est confié à M. Février, que l'inspecteur félicite pour les résultats de son travail : « il a su réaliser en peu de temps de sérieux progrès. Les derniers résultats constituent un enseignement solide bien ordonné. C'est à un effort de complète réorganisation que M. Février s'est attelé [62]». Les mêmes remarques seront adressées à M. Giraud, professeur de modelage, et à M. Lentulo, professeur de sculpture. Quant aux cours de dessin et de peinture pour décorateurs et sculpteurs, ils sont confiés respectivement à M. Lengrand et M. Maillard, qui continuent à travailler en étroite collaboration. Ayant étudié les résultats et examiné les œuvres des élèves de l'École, l'inspecteur de l'enseignement artistique conclut que l'interprétation et la sensibilité bénéficient d'une place importante dans le programme d'enseignement. Néanmoins, il estime que malgré les qualités des professeurs et les efforts accomplis par la direction, il faudrait oser davantage en sollicitant encore plus la sensibilité des élèves et leur goût.
Tous les efforts qui sont réalisés pendant l'entre-deux-guerres pour améliorer l'enseignement au sein de l'E.N.A.D.N. vont contribuer aux succès de ses élèves qui se retrouvent souvent dans des palmarès des concours régionaux (dont certains organisés par l'École) ou nationaux. Alors quels sont ces concours et quels résultats sont obtenus par les candidats de l'École Nationale des Arts Décoratifs de Nice ?

● Le palmarès de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice

L'École Nationale d'Art Décoratif de Nice organise chaque année une cérémonie de distribution de prix aux élèves. La cérémonie commence par la présentation des prix spéciaux qui témoignent de l'étroite coopération de l'École avec plusieurs organismes artistiques ou industriels régionaux. Autant le caractère solennel de la cérémonie, que la présence de nombreux invités hauts-placés et la richesse du palmarès, démontrent la place importante qu'occupe l'École non seulement dans le paysage artistique niçois, mais également sur les plans régional et national à travers sa participation active à diverses expositions d'art décoratif, par le biais de ses étudiants ou professeurs. Parmi les manifestations les plus connues, notons la contribution des professeurs de l'École à l'édification du pavillon des Alpes-Maritimes qui remporte un très grand succès lors de l'Exposition Internationale d'Art Décoratif de Paris en 1925.
Les prix spéciaux récompensent les élèves lauréats des concours organisés et subventionnés par des organismes, publics ou privés, extérieurs à l'École. Ces prix sont accompagnés de primes allant de 30 à 650 francs, et la variété des thématiques abordées est bien visible à travers la liste non-exhaustive des prix et concours remportés par les élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice pendant la période de l'entre-deux-guerres :
- Prix du Ministre (en architecture et en décoration).
- Grand-Prix Ziem.
- Concours Général Annuel de Composition Décorative et Industrielle.

---

documentation et divers : document inspection 1937, École Nationale d'Art Décoratif de Nice, rapport de M. Leydet inspecteur général de l'enseignement artistique, p. 1

[62] Archives Municipales 466 W 19 École Nationale d'Art Décoratif, dossier correspondance générale, documentation et divers : document inspection 1937, École Nationale d'Art Décoratif de Nice, rapport de M. Leydet inspecteur général de l'enseignement artistique, p. 2

- Concours de Composition Décorative de la Chambre de Commerce des Alpes Maritimes.
- Prix Henri-Depeyre.
- Prix des Patrons et Anciens Élèves Sculpteurs (en sculpture sur bois, sculpture sur marbre et sculpture sur bois et moulage).
- Concours de Papier-Peint.
- Concours de la Chambre Syndicale de Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie de Paris.
- Médaille de l'Association Provinciale des Architectes Français.
- Prix annuel d'architecture.
- Concours du Comité Régional des Arts Appliqués.
- Concours de la Mairie de Nice.
- Concours de l'Affiche de la Société des Beaux-Arts de Nice.
- Société Centrale d'Agriculture des Alpes Maritimes.
- Concours de l'Affiche pour le Salon de l'Automobile.

La cérémonie de la distribution des prix de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice est annuelle et se déroule habituellement un dimanche matin du mois de novembre dans la salle du Petit Théâtre du Casino Municipal (à part celle de 1931 qui a eu lieu à la salle Bréa). La cérémonie est généralement présidée par une personnalité du pouvoir public local : par exemple, celle de 1924 est présidée par M. Henri Lefort, inspecteur de l'Enseignement des Beaux –Arts ; celle de 1925, par M. Pierre Gautier, maire de Nice ; en 1926, c'est M. Léon Delbarre, préfet honoraire, président du Comité Régional des Arts Appliqués, délégué officiel du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, qui préside la cérémonie ; en 1928, c'est M. Émile Bertone, inspecteur général de l'enseignement artistique, délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts ; et en 1931, c'est M. Émile Bayard, inspecteur général de l'enseignement artistique. Sont également présentes de nombreuses autres personnalités municipales ou régionales, dont, entre autres et selon les années :

M. Benedetti, préfet des Alpes Maritimes ; M. Broca, président du Conseil de la Préfecture ; Pierre Gautier, maire de Nice, et son successeur Jean Médecin ; M. Féraud, l'adjoint au maire ; Louis Leydet, inspecteur général des Beaux-arts ; Joseph Sacqui, directeur général des Musées de Nice ; M. Barraya, président et directeur de la Chambre de Commerce accompagné de son vice-président M. Henri-B. Baxa ; Ch. Deudon, président de la Société des Beaux-arts ; M. Levrot, conservateur de la Bibliothèque municipale ; M. Louis Cappatti, président de la Société des Beaux-Arts ; M. Depeyre, président de l'Union Artistique, M. Mari, directeur de l'École Normale.

Sont naturellement présents la direction et les professeurs de l'École : Paul Audra, administrateur de l'École ; M. Merriot, secrétaire de l'École ; M. Rattier, professeur de dessin ; G. Palu, professeur de mathématiques, de sciences et de dessin industriel ; M. Gaillard, professeur de dessin ; M. Bonifassi, professeur d'architecture ; M. Denisse, professeur de peinture ; M. Goyenèche, professeur de décoration ; M. Bertin, professeur de dessin ; M. Galle, professeur de sculpture ; et M. Lauro, professeur de technologie de bâtiment.

L'ouverture de la cérémonie de distribution des prix est animée par la Musique Municipale. Ensuite une personnalité artistique prononce un discours pour féliciter les élèves de leurs efforts et des résultats obtenus, mais aussi pour les encourager dans la poursuite de leur travail en leur prodiguant des conseils précieux. Les personnalités invitées profitent souvent de cette occasion pour exposer leur point de vue sur telle ou telle évolution ou tendance dans le domaine artistique. Par exemple, lors de la cérémonie du dimanche 18 novembre 1928, M. Émile Bertone, inspecteur général de l'enseignement artistique et délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, prononce une courte allocution dans laquelle il encourage les jeunes diplômés à privilégier dans leurs créations la forme et l'utilité de l'objet par rapport aux ornements superficiels, sans jamais oublier le raffinement et l'élégance

caractéristiques du goût français : « Trop souvent, en ces dernières années, nous avons déploré une tendance générale à négliger le dessin, la forme, les proportions, la silhouette, pour ne s'occuper que de la couleur, de l'effet, de la note originale... N'oubliez pas que, quelle que soit l'œuvre à réaliser, vous devez lui donner d'abord la forme la mieux adaptée à l'usage auquel elle est destinée et que cette forme doit être l'objet de tous vos soins. Après seulement devez-vous chercher à l'agrémenter d'ornements et de couleurs. Ne visez pas à faire œuvre originale à tout prix. Évitez autant que la banalité, les exagérations en tout sens et repoussez tout ce qui est choquant pour le goût français caractérisé par l'élégance, la finesse, la distinction en un mot[63]».

Lors d'une autre cérémonie de distribution des prix aux élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, qui a lieu le 23 novembre 1931 dans la Salle Bréa, c'est Émile Bayard, inspecteur général de l'enseignement artistique (voir la photo suivante), qui est invité à prendre la parole. Dans son discours il fustige « un certain art moderne » qui serait une forme d'extrémisme dans l'art, et fait l'éloge de l'École et de son administrateur Paul Audra. Il termine par ces paroles : « Moins que jamais, il ne faut oublier que l'art et le goût de la France constituent sa plus évidente suprématie dans le monde et que servir l'Art c'est servir la France[64] ».

Nous trouvons Émile Bayard ainsi que d'autres personnalités présentes lors de cette cérémonie, accompagnées des lauréats de l'École sur la photographie suivante, publiée dans le journal *l'Éclaireur de Nice* du 24 novembre 1931[65] :

Concernant les sujets de ces divers concours et les œuvres présentées par les lauréats, il existe très peu de documents qui peuvent nous éclairer. Nous avons toutefois réussi à trouver quelques informations sur les deux concours suivants : le Concours du Comité Régional des Arts Appliqués et le Concours Général de Composition Décorative et Industrielle.

Pour le Concours du Comité Régional des Arts Appliqués, les sources dont nous disposons concernent les années 1924-1925. Le Comité Régional des Arts Appliqués demande à la ville de Nice d'organiser un concours d'idées parmi les élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice concernant deux sortes de décorations pour la ville : la décoration des espaces vides et jardins, et la décoration de monuments publics. Le but du Comité par cette initiative est d'attirer l'attention de la municipalité sur l'importance de diverses actions décoratives pour embellir la ville.

Le Comité Régional des Arts Appliqués institue également un autre concours entre les élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, pour les encourager dans leur travail. L'objet de concours est de créer une décoration à fresque, en céramique, en vitrail ou pour meuble. Le projet doit être présenté aquarellé et le prix s'élève à 500 francs. L'élève gagnant devra fournir un morceau du projet exécuté en matière, il recevra pour cela 150 francs de la part du Comité.

En 1925, le sujet du concours proposé par le Comité aux élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice est très précis : *Une enseigne en fer forgé, rehaussée de couleur, pour une maison de thé*. Parmi les dix projets présentés qui démontrent tous de grandes qualités de dessin et d'imagination, le jury a récompensé ceux qui étaient conçus plus en accord avec la matière à traiter. Le Comité des Arts Appliqués décide que chaque année les projets du concours seraient exposés, à tour de rôle, dans le hall d'un des deux grands journaux de Nice, pour que le grand public puisse apprécier les efforts et les talents des élèves de l'École. En 1925 cela sera le tour du *Petit Niçois*, et l'année suivante, celui de *l'Éclaireur de Nice*. Ceci

[63] Archives Municipales PR 34-124. *L'Éclaireur de Nice,* lundi 19 novembre 1928
[64] Voir Archives Municipales : PR 34 – 142 *L'Éclaireur de Nice*, du 24 novembre 1931
[65] Sources : Archives Municipales de Nice, PR 34 – 142 *L'Éclaireur de Nice*

prouve, encore une fois, le rôle important que joue la presse locale dans l'encouragement et la diffusion de la culture artistique régionale.

Nous trouvons quelques renseignements à propos de l'organisation du concours général de composition décorative et industrielle dans une lettre du ministre de l'Éducation Nationale adressée au préfet des Alpes-Maritimes en date du 6 mars 1939, dans laquelle le ministre fait un rappel du règlement de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie pour l'organisation du 49ème concours général de composition décorative et industrielle dont les épreuves vont se dérouler les 8, 9, 10, 11 et 12 mai 1939 dans plusieurs centres d'examen. Le règlement du concours prévoit la composition d'une commission pour chaque centre afin de surveiller les épreuves. Chaque ville participant au concours doit présenter trois membres pour cette commission qui doivent être désignés par le maire de la ville et comprendre :
- un délégué de la municipalité ;
- un délégué de l'inspection académique ;
- un délégué de la Chambre de Commerce ou de la Chambre d'Arts et Manufactures.

Dans la lettre en question le ministre demande au préfet de bien vouloir demander au maire de Nice de procéder à la nomination de cette commission et de lui envoyer la liste des noms avant le 8 avril, en informant également le directeur de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice de la liste des trois membres désignés. Par ailleurs, si aucun élève ne s'inscrit avant le 8 avril, dernier délai d'inscription, pour concourir à Nice, le directeur de l'École doit en aviser immédiatement le maire qui doit renoncer à la constitution de la commission prévue par le règlement[66].

Le palmarès des élèves de l'École dans le Concours Général de Composition Décorative et Industrielle est honorable : par exemple, en 1922 lors de la 32ème édition de ce concours ils remportent trois prix et une mention. Le sujet de concours est le suivant : *Un projet d'affiche illustrée pour une exposition internationale d'art décoratif et industriel*. Le premier prix, 250 francs, est remporté par M. Maiffret, les 9ème et 11ème prix, chacun 100 francs, par MM. Jorel et Celers et la 3ème mention par Mlle Garnier, tous élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice[67].

Un autre succès des élèves de l'École est présenté dans un article paru dans *l'Éclaireur de Nice* sous le titre « *L'École Nationale d'Art Décoratif de Nice à l'honneur* [68]». Deux élèves de l'École font partie des huit lauréats du 49ème concours général annuel de composition décorative et industrielle, ouvert aux élèves de toutes les écoles de beaux-arts, d'art décoratif et d'art industriel de France et qui s'est déroulé du 8 au 12 mai 1939. Le thème général choisi cette fois-ci par les organisateurs et la commission de contrôle pour les œuvres d'art conçues est *le trophée sportif*. Tous les projets sont réunis à Paris à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts pour la remise des prix. L'École Nationale d'Art Décoratif de Nice qui participe au concours avec trente élèves, décroche le premier et le quatrième prix. Le premier prix est attribué à Adrien Lepori, élève de 3ème année qui a conçu un trophée pour une épreuve de natation : la mer est présentée par une masse de cristal bleu taillée et surmontée par une coupe en argent martelé sur laquelle un décor stylisé, évoquant des sports nautiques, est gravé. Le quatrième prix est attribué à Jean le Boucher, tous les deux étant élèves de M. C. Goyenèche, professeur de la section d'art décoratif. D'après l'article, avec la récompense de M. Lepori,

[66] Cette lettre est transmise le 9 mars 1939 par le deuxième bureau de la quatrième division de la préfecture des Alpes-Maritimes au maire de Nice pour l'exécution des instructions du ministre : le maire est invité à envoyer la liste de noms des membres choisis au préfet pour qu'il puisse la renvoyer à son tour au ministre de l'Éducation Nationale

[67] Source : Archives Municipales PR 21 *L'Essor Niçois* 1921-1922, article de Jacques SINCAIRE paru dans *l'Essor Niçois* le 20 juillet 1922

[68] Archives municipales, Fond Louis Cappati, Arts décoratifs 2S248 /4 *L'Éclaireur de Nice et du Sud-est* du 4 juin 1939

c'est pour la quatrième fois depuis 1919 que l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice figure au palmarès avec le premier prix en la personne d'un de ses élèves décorateurs.
Malheureusement nous ne disposons pas d'illustrations ni de photographies de ces deux réalisations, ni d'aucune autre œuvre récompensée de prix, et mis à part les quelques documents cités plus haut, nous n'avons pas pu trouver d'autres sources qui puissent nous donner plus d'informations à propos de la participation des élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice aux concours pour l'obtention des prix spéciaux.

En dehors des prix spéciaux, les élèves et les enseignants de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice participent aux expositions régionales, nationales et parfois internationales. La documentation est également pauvre sur ce sujet, nous avons réussi à trouver seulement quelques indications contenues dans un article de journal et dans le bilan financier de l'École.
Nos sources portent principalement sur la participation des élèves à deux manifestations : la Deuxième Saison d'Art à Nice et l'Exposition Internationale de Rotterdam[69].
La IIème saison d'art qui se déroule à Nice en 1928 comporte, parmi de nombreuses autres manifestations, des sections d'art décoratif, de céramique et d'art appliqué qui sont exposées à la salle Bréa. L'inauguration de l'exposition est assurée par des personnalités importantes dans le domaine des arts à Nice : Louis Leydet, inspecteur des Beaux-arts ; Léon Delbarre, président du Comité des Arts appliqués ; Paul Audra, directeur de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice. Louis Leydet dans son discours d'ouverture souligne l'importance de la Saison d'Art qui permet de réunir diverses initiatives et qui constitue un moyen de développement et de rénovation des industries d'art, que ce soit à Nice ou dans les villages environnants. Il remercie Marcel Provence, créateur et animateur des Saisons d'Art, et souligne également le rôle des Comités des Arts Appliqués de France qui sont créés officiellement une dizaine d'année auparavant (en 1918) dans le but de favoriser les industries d'art françaises, de soutenir les décorateurs et artisans modernes. D'ailleurs, le Comité de Nice, composé d'artistes, de décorateurs, d'amateurs d'art éclairés est très actif, grâce notamment à la direction de Léon Delbarre[70].
Dans cette exposition une salle entière est consacrée aux projets des élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, dont notamment des projets d'affiches pour le Salon de Nice, des projets de vaisseliers, des projets d'Arc de Triomphe, « tous librement inspirés des tendances de l'art moderne [71]».
Paul Audra, directeur de l'École, explique dans une courte allocution que ces résultats ont été obtenus grâce à l'esprit de coopération et à l'absence de cloisonnement entre les disciplines: « C'est grâce à la loyale collaboration de tout le personnel enseignant de l'École, où il n'y a pas de cloisons étanches, par la compénétration qui se fait librement entre les diverses classes de l'établissement, qu'on a pu parvenir à faire s'épanouir le tempérament des élèves doués et en même temps créer comme une doctrine à laquelle tous ne se plient pas aveuglément mais que personne n'ignore. D'où l'équilibre et la sécurité qui s'inscrivent généralement dans les travaux des élèves de l'École[72]»
L'Exposition Internationale de Rotterdam se déroule à Rotterdam en juin 1928 au même moment que les Jeux Olympiques, et dans un pays qui fournit de plus en plus à la Côte d'Azur une clientèle riche et nombreuse, d'où l'importance que peut avoir la participation à cette

[69] Quant à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris en 1925, nous lui consacrons un sous-titre entier car c'est un événement majeur
[70] Nous ne disposons pas d'informations particulières sur son rôle.
[71] Selon les propos de : Avril Georges., *La IIème Saison d'Art de Nice : Visite aux sections d'art décoratif et de céramique*, *L'Éclaireur de Nice*, le vendredi 26 Mars 1928.
[72] PR 34 – 120 *L'Éclaireur de Nice* 1928, le vendredi 26 Mars 1928, article de Georges Avril, titré : La IIe Saison d'Art de Nice. Visite aux sections d'art décoratif et de céramique.

exposition pour améliorer l'image touristique de Nice. L'exposition bénéficie donc du soutien du Syndicat d'Initiative qui met tout en œuvre pour que la participation de Nice à l'Exposition soit digne de la cité.
La réalisation de stand Niçois est confiée à M. Goyenèche, professeur de décoration à l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, qui a déjà obtenu un Grand Prix à l'Exposition d'Art Décoratif Moderne de Paris en 1925 (voir le prochain titre). Nous trouvons la description du stand dans un article du journal *La France de Nice et du Sud Est:* « Sur une surface murale de six mètres carrés, M. Goyenèche a établi un panneau en bois sculpté et peint représentant une pergola provençale dont le fond est orné de compositions en couleurs et de photos, le tout du plus heureux effet et d'une très belle facture artistique. [73]» Les panneaux en couleurs sont réalisés par le peintre niçois Ugo Cossettini. Georges Avril se félicite que la ville de Nice présente un stand « tout à fait digne de la beauté de notre cité et dont l'élégance, aussi bien que la belle tenue artistique, sont de nature à faire en faveur de Nice une publicité de qualité et des plus efficaces.[74]»
Les enseignants de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice contribuent considérablement à la conception du stand des Alpes Maritimes à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris en 1925, stand qui remporte un grand succès. La participation à cet événement artistique mondial suscite la mobilisation des élus locaux, des artistes et amateurs d'art qui organisent une véritable campagne publicitaire à travers la presse locale. Regardons donc de plus près quel est le mode d'organisation choisi pour se préparer à cet évènement de taille par la ville de Nice, et surtout quel est le rôle joué par les enseignants de l'École Nationale des Arts Décoratifs ?

La participation à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris en 1925 nécessite une préparation et une organisation de grande taille pour plusieurs raisons dont la concurrence liée au grand nombre et la diversité des participants, l'enjeu artistique considérable et la présence de visiteurs et journalistes du monde entier. Afin de réussir sa participation la ville de Nice, comme toute autre ville de France qui participe à cette exposition, met en place un Comité Régional qui prend en charge toute l'organisation administrative et technique.
Le Comité Régional de Nice pour l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels Modernes se réunit pour la première fois le 7 février 1924 au siège de la Chambre de Commerce de Nice, sous la présidence de M. Delbarre, préfet honoraire[75]. Ce dernier évoque l'importance capitale de cette exposition qui devra être le point de départ de toute une renaissance artistique, industrielle et commerciale. Puis il définit les trois principaux objectifs du Comité Régional de Nice :
« 1 - Faire connaître dans toute l'étendue de la région les actes officiels concernant l'organisation et le but de l'Exposition.
2 - Signaler les artistes, artisans, industriels et éditeurs dont la participation à l'exposition serait utile à son succès.
3 - Provoquer toutes mesures destinées à faciliter les participations individuelles ou collectives de la Région[76]. »
Il est également décidé de diviser le Comité en sous-comités, suivant les classes de l'exposition, pour réunir au sein de ces sous-comités les personnes les plus compétentes dans chaque domaine. Sept sous-comités, appelées également Commissions, sont ainsi composés :
1 - Commission de la Propagande ;

[73] Archives Municipales, PR 035 - 14 *La France de Nice et du Sud-Est*, le jeudi 21 juin 1928.
[74] *Ibid*
[75] Président officiel de la Commission Régionale de Nice pour les Alpes Maritimes. Archives Municipales REV37 - *2 L'Aloès*, juin 1924, p58
[76] *Ibid*

2 - Commission de l'Architecture ;
3 - Commission du Mobilier ;
4 - Commission de la Parure et de la Parfumerie ;
5 - Commission des Arts du Théâtre, de la Rue et des Jardins ;
6 - Commission de l'Enseignement ;
7 - Commission des Finances.

Les membres des différentes Commissions sont choisis parmi les plus importantes personnalités culturelles régionales. Il est donc significatif que deux professeurs de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice figurent dans ces sous-commissions : Paul Audra et Clément Goyenèche sont désignés chacun dans deux Commissions, celles de la Propagande et des Arts du Théâtre de la Rue et des Jardins, pour Paul Audra, et celles du Mobilier et de l'Enseignement, pour Clément Goyenèche.

Lors de son Assemblée plénière du 22 février 1924, le Comité décide également de mettre en place une Commission Spéciale chargée d'expliquer aux industriels ce que l'on entend par l'expression « Art Moderne ». Ceci pour aider les industriels à respecter le règlement très strict de l'Exposition, selon lequel seules les œuvres obéissant aux « principes esthétiques modernes » seront admises à l'examen des avant-projets. Parmi les membres désignés à cette Commission Spéciale, M. Bourgeois, M. Delapart, M. Maubert, ainsi que deux professeurs appartenant à l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, P. Audra et C. Goyenèche.

Le Comité Régional de Nice se réunit de nouveau le 26 mars 1924 dans la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Delbarre, et de M. Becchi, Président de la Chambre de Commerce. Sont invités à la réunion : M. Perreard, Président du Syndicat des Hôteliers de Cannes ; M. Giraudy, Président de la Chambre Syndicale des Hôteliers de Nice ; M. Prével, Président de la Fédération des Associations Commerciales et Industrielles des Alpes Maritimes. M. Delbarre transmet aux membres présents la position du Commissaire Général de l'Exposition qui, en réponse à la question adressée par le Comité, indique que les étrangers ne peuvent pas faire partie du Comité et que seuls les Français peuvent exposer dans la section des Alpes Maritimes.

La Commission de la propagande organise aussi ses réunions au siège de la Chambre de Commerce sous la présidence de M. Delbarre[77]. Elle regroupe les représentants des principaux journaux de la région : *l'Éclaireur de Nice*, le *Petit Niçois*, le *Journal de Nice*, le *Petit Marseillais*, le *Petit Provençal*, *l'Essor Niçois*, l'*Aloès*, le *Petit Monégasque*, le *Littoral de Cannes* et le *Réveil de Beaulieu*. Cette Commission présidée par Georges Avril décide d'intervenir par des articles et des tracts dans le but d'encourager toute forme de coopération en vue de la participation niçoise à l'exposition. Elle procède notamment à la publication dans la presse locale d'une série d'informations officielles concernant les modalités de la participation de Nice à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris, comme par exemple :

- Tous les artistes, artisans et industriels qui souhaitent participer à l'Exposition, sont invités à contacter le Comité Régional, à la Chambre de Commerce de Nice. En particulier, les décorateurs qui veulent participer à la décoration de la villa des Alpes Maritimes doivent s'inscrire auprès de M. Febvre, président de la Section Régionale d'Architecture, 11 rue de Palais, à Nice.
- Il est par ailleurs rappelé aux exposants que seuls le Comité Régional et ses délégués ont qualité, à l'exclusion de toute autre personnalité, pour solliciter les concours et subventions de toute nature[78].

La Commission de la Propagande propose également diverses manifestations pour informer et gagner le soutien du public. Par exemple, M. Avril et M. Baumgarten sont désignés pour

[77] Archives Municipales PR61.1 *L'Essor Niçois,* le 22 janvier 1925, p 7
[78] *Ibid*, p 14

s'occuper de l'organisation des galas dont la plupart se déroulent dans les grands palaces de Nice. Une conférence de propagande est organisée à Nice, dans la salle des fêtes du Savoy, et bénéficie de la participation de M. Plumet, architecte en chef de l'Exposition. Parmi d'autres initiatives, une kermesse avec une fête foraine et la création d'un timbre spécial pour l'occasion. Enfin, la Commission souhaite éditer une brochure de propagande qui sera distribuée gratuitement dans la villa des Alpes-Maritimes à l'Exposition. Dans le même esprit d'encouragement aux arts, la Chambre de Commerce de Nice décide d'organiser une souscription pour les visiteurs du stand des Alpes Maritimes qui, en achetant un billet pour seulement deux francs, peuvent espérer gagner un des objets exposés.

Alors quelles sont les particularités du Pavillon des Alpes Maritimes présenté à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris de 1925 ? Et quelle est la contribution des deux professeurs de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice Paul Audra et Clément Goyenèche ?

La délégation de la Commission d'Architecture, composée de M. Charabot, M. Donadéi et M. Jules Fabvre, se rend à Paris[79], et à son retour présente son rapport à propos du choix de l'emplacement de la villa des Alpes Maritimes à l'exposition. Deux terrains sont proposés au Comité par le Commissaire de l'Exposition, l'un de 200m² situé près des Invalides, l'autre de 600m² situé près du Pont Alexandre III ; mais le second terrain est proposé à condition que le Comité Régional prenne à sa charge l'installation et l'exploitation du seul restaurant de luxe de l'Exposition.

Pour débattre de cette proposition le Comité Régional se réunit le 28 mars 1924, dans son local à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Delbarre. M. Plumet, architecte en chef de l'Exposition, vient spécialement à Nice pour assister à cette réunion et pour donner au Comité des explications sur l'emplacement de la future villa des Alpes Maritimes. Il indique que le deuxième terrain est encore réservé au Comité Régional de Nice et qu'il est très bien situé, pratiquement à l'entrée de l'Exposition. Après discussion le Comité décide d'accepter l'emplacement de 600m² en concédant l'exploitation du restaurant aux Syndicats des Hôteliers et Restaurateurs du Département, à condition que ceux-ci participent aux frais d'installation du restaurant. Le Comité prend aussi les décisions suivantes :

- Les dépenses d'établissement de la Villa des Alpes Maritimes sont supportées par les grandes villes du Littoral, les associations corporatives, le Conseil Général.
- Le Comité Régional de Nice doit entreprendre rapidement des démarches auprès des grandes villes du département et du Conseil Général pour être sûr du montant des subventions qu'il pourra obtenir.
- Les artistes décorateurs qui participent à la décoration de la villa sont rémunérés à partir de fonds recueillis[80].

C'est la Société des Architectes du Sud-Est qui est chargée de dresser le plan de la villa des Alpes-Maritimes que sera construite à Paris, sur le cours la Reine. Une fois que celle-ci présente le devis des travaux, estimé à 900 000 francs, le Comité Régional de l'Exposition commence des démarches auprès des pouvoirs publics pour obtenir les fonds nécessaires. Le Conseil Général des Alpes Maritimes vote sa participation pour un quart des frais de travaux, à condition que la somme ne dépasse pas 200 000 francs ; de son côté, le Conseil Municipal de Nice examine la proposition d'accorder 120 000 francs comme contribution de la ville. Le reste sera financé par d'autres grandes villes du littoral, ainsi que par des associations corporatives.

La superficie de l'emplacement et l'importance des fonds récoltés permettent à la région des Alpes Maritimes de présenter à l'Exposition Internationale des Arts Décoratif de Paris un pavillon imposant et qui suscite l'intérêt du public. Alors comment se présente la structure de

[79] Nous n'avons pas pu trouver la date exacte de ce voyage. Il s'agit probablement de la période qui s'étend entre février et mars 1924

[80] Archives Municipales PR 61 - 1 *L'Essor Niçois*, vendredi le 28 mars 1924, pas de nom d'auteur

ce pavillon ?
Des dizaines de pavillons de plusieurs pays se côtoient à L'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris qui permet de faire en quelques heures le tour du monde. Toutes les grandes Nations de l'Europe ont leur pavillon et tous les continents sont représentés, sans oublier les pavillons des différentes villes et régions de France. Dans ce contexte international, le pavillon des Alpes Maritimes remporte un franc succès car il est parmi les plus remarqués. Ce succès est certainement dû non seulement à la place de choix, près de l'entrée principale de l'Exposition et en face du Grand Palais, que lui accorde le Comité de l'Exposition, mais également à la qualité du travail décoratif effectué.
Dès l'entrée le pavillon des Alpes Maritimes attire l'attention du visiteur par un panneau décoratif exécuté par le peintre Édouard Fer. Ce panneau est admiré par tous les visiteurs et reproduit dans plusieurs quotidiens de Paris. Il représente d'une façon synthétique la ville de Nice : « Edouard Fer a su faire valoir en une magnifique symphonie toutes les beautés naturelles de notre petit coin paradisiaque. On y voit Nice, avec ses trois grâces : la Fleuriste, la Pêcheuse et la Bergère ; avec sa mer bleue, ses fruits d'or, ses fleurs multicolores, qui s'éveille lentement sous les rayons roses du gai soleil… C'est là un véritable poème pictural qu'Édouard Fer a dédié à la gloire de son pays natal[81].»
Le pavillon représente une villa avec un jardin qui, dans ses aspects extérieurs et intérieurs, reflète la tradition architecturale de la Provence. La maison est conçue dans un esprit nettement moderne mais se rattachant néanmoins aux caractères traditionnels de l'architecture régionale. La Société des Architectes du Sud-Est qui a édifiée le pavillon, a choisi pour thème : *l'habitation d'un amateur d'art dans les Alpes-Maritimes*.
Extérieurement la maison se présente avec deux étages, loggia, terrasse, escalier extérieur, toit à tuiles rondes, corniches à la gênoise... La villa des Alpes-Maritimes est riche en couleurs et développée comme un éventail enluminé. Sa loggia, ses grandes baies, sa terrasse sont bien dans les lignes d'une de ces maisons de campagne que l'aristocratie niçoise aimait autrefois élever sur les coteaux ensoleillés. Les façades et les murs sont traités avec des teintes vives en brun-rouge et agrémentés de véritables sgraffites[82]dont l'usage est fréquent dans la région niçoise. Les fresques rustiques ont leur pittoresque gracieux. Les colonnes de la pergola ont la même teinte que les façades mais en plus soutenu et sont en sgraffites dans leur partie supérieure. La cour de la villa, la pergola, le vieux puits surmonté d'une arcade sont d'un charme prenant. Quant aux bois, ils sont peints en bleu discrètement rehaussé d'or. La villa produit globalement une impression d'harmonie, même si les critiques observent quelques défauts : les tuiles rondes du toit sont enduites de ripolin vert-épinard, on remarque donc l'absence de la couleur locale qui est le rouge ; d'autre part, la surcharge de lignes et l'excès d'escaliers n'évoquent pas non plus la traditionnelle maison de campagne niçoise.
Quant à l'intérieur de la Villa, le choix artistique est confié à Clément Goyenèche, professeur de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice qui est le responsable général de l'ameublement et de toute la décoration intérieure. Il utilise pour la décoration des modèles de mobilier présentés par différents artistes niçois, ainsi que des céramiques d'art de Jacques Aublet, produites dans son atelier à Antibes. Deux panneaux décoratifs qui ornent l'intérieur de la Villa, *la Poésie* et *la Musique*, sont exécutés par Paul Audra, (directeur de l'École) avec le procédé des fresques pompéiennes dont il a réussi à retrouver le secret.
A l'ouverture de l'exposition le pavillon a beaucoup de succès auprès des parisiens qui sont non seulement impressionnés par la décoration de la villa des Alpes Maritimes, mais d'après les témoignages dans la presse, particulièrement ravis de voir des arbres méditerranéens

[81] Archives Municipales, PR 63 – 9 et 10. Avril Georges., *Le pavillon des Alpes Maritimes à l'Exposition des Arts Décoratifs et industrielles de Paris 1925*, *L'Éclaireur du Dimanche,* le 13 juin 1925, p 3
[82] Décoration murale obtenue en appliquant un enduit de couleur claire sur fond sombre, enduit que l'on gratte avec une pointe afin d'obtenir un dessin

comme l'olivier, l'oranger ou le mimosa, plantés dans le jardin qui l'entoure.
Le pavillon des Alpes-Maritimes constitue une très bonne publicité pour la région. Il ne fait aucun doute que la participation des Alpes Maritimes à l'Exposition est un succès, succès réalisé grâce à la mobilisation sans précédent de tous les organismes et personnes concernés : du Conseil Général ; des villes de Nice, Cannes, Grasse et Menton ; des communes du littoral ; des grandes associations ; des hôtels ; grâce à la persévérance du Comité Régional d'organisation ; grâce au désintéressement remarquable des architectes, des artistes, des exécutants ; grâce à la participation des professeurs de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, ainsi qu'au travail bénévole de ses élèves qui ne sont que très peu cités dans les sources.
La participation des professeurs de l'École Nationale D'Art Décoratif de Nice à cette manifestation internationale sans précédent, ainsi que de nombreux succès de ses élèves au concours nationaux, démontrent le poids et l'importance de l'École non seulement sur le plan régional, mais également sur le plan national. Néanmoins, pendant la période de l'entre-deux-guerres l'École manque d'espace et de moyens pour s'agrandir et diversifier encore plus son programme d'enseignement dans une période où les arts décoratifs ne cessent de se développer. Alors quelles sont les difficultés auxquelles est confrontée l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice et quelles sont les solutions envisagées ?

● L'avenir de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice

Au lendemain de la Première Guerre mondiale l'état architectural de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice n'est pas digne de son rôle artistique. Une façade sans charme, des locaux insuffisants pour les activités de l'École et qui ne permettent pas non plus de diversifier le programme d'enseignement. La nécessité de la restauration de l'École est évoquée pour la première fois lors d'une réunion au mois de décembre 1923 à l'Hôtel de Ville, entre M. Léon Delbarre, président du Comité Régional des Arts Appliqués, et M. Orizet, adjoint au maire. Les idées énoncées lors de cette rencontre sont des plus favorables à l'avenir de l'École. Les deux personnalités examinent la possibilité de création du concours de façades pour l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice afin de la revêtir d'une nouvelle robe décorative de prestige. Ils envisagent également la participation de la ville à la création d'un laboratoire de céramique pour l'École. Si ce dernier engagement est bien respecté, et que le laboratoire ouvre ses portes à la fin de l'année 1928, malheureusement la marie ne tient pas toutes ses promesses car il faut attendre encore quinze ans pour que le projet de la restauration de la façade soit réalisé, car elle ne débute en effet qu'en juillet 1938.
D'ailleurs lorsqu'André Maillart, 1er Grand Prix de Rome de Gravure, succède à Paul Audra en octobre 1934, le bâtiment abritant l'École a un besoin urgent d'être rénové. Les locaux deviennent si vétustes que l'École est qualifiée de « Château de la Misère »[83], mais elle peine toujours à obtenir le financement nécessaire pour effectuer les travaux. En réalité le retard, et parfois le refus d'accorder le financement de la part des pouvoirs publics est loin d'être le cas isolé de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice, car cela concerne la plupart des établissements culturels. Des échos dans la presse, mais également la correspondance entre les directeurs des établissements de l'enseignement artistique et les responsables des pouvoirs publics, révèlent une certaine négligence vis-à-vis de l'éducation artistique, surtout après la grande guerre. Par exemple, la municipalité Sauvan d'avant-guerre, avait fait beaucoup plus d'efforts en matière de nouvelles constructions d'établissements d'enseignement scolaires et artistiques que celle d'après-guerre. C'est d'ailleurs cette même municipalité qui a construit et inauguré, en 1904, les nouveaux locaux de l'École Nationale d'Art Décoratif.
Les travaux de rénovation commencent enfin en juillet 1938. Dans une lettre datant du 3

[83] Commentaire paru dans un article de *l'Éclaireur de Nice,* le 29 avril 1936

janvier 1939[84], qui est adressée par l'administrateur de l'École à M. Aragon architecte en chef de la ville de Nice, le directeur répond à la demande de l'architecte concernant les sculptures destinées à la décoration de la façade de l'École et qui doivent être fournies par l'École elle-même. Cette lettre fait apparaître les dimensions artistique et technique de l'exécution de la façade. Par exemple, le directeur demande que chaque sculpture soit fixée selon sa valeur décorative, alors que les moulages doivent accompagner de leurs lignes propres celles de l'architecture et en même temps participer à l'effet décoratif par la couleur de leurs reliefs sans compromettre l'homogénéité indispensable à la façade. Étant donné la complexité de l'enjeu artistique et afin de réussir à faire le bon choix parmi les sculptures du catalogue fourni par le directeur de l'École, ce dernier propose à l'architecte de la ville de Nice de demander au Musée de Sculpture Comparé[85] les photographies des moulages qu'il vient de lui proposer et tous les renseignements nécessaires sur les dimensions de toutes les sculptures. Même si les documents d'archives ne nous permettent pas de savoir quel est le choix finalement effectué par l'architecte, ils nous montrent la grande attention qui est accordée à ces travaux de décoration de la façade. Parmi ces documents, voici la liste des sculptures proposées par le directeur de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice pour la décoration de la nouvelle façade, liste adressée à l'architecte en chef de la ville de Nice[86] :
La restauration de la façade est achevée au bout d'un an et l'inauguration de l'École a lieu le 9 juillet 1939 sous la présidence de Georges Huismann, Directeur Général des Beaux Arts[87].
Les difficultés matérielles ne sont pas les seules auxquelles l'École doit faire face. Elle subit des critiques qui visent son programme d'enseignement et l'insertion professionnelle de ses élèves. Beaucoup estiment également qu'elle pourrait et devrait jouer un rôle beaucoup plus affirmé dans le développement des arts locaux. Alors quelles sont les limites et les perspectives d'avenir de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice ?

Le développement des arts décoratifs permet d'œuvrer pour la renaissance des arts traditionnels locaux, ce qui réjouit de nombreux Niçois qui veulent voir leur savoir-faire local se perpétuer. Les diplômés de l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice peuvent s'orienter vers la réalisation d'objets d'art qui demandent justement de faire appel à un savoir-faire traditionnel dans des domaines aussi variés que l'ameublement, les tissus, la céramique, le verre, le fer forgé, la mosaïque, le vitrail… Toutefois, une des critiques qui est adressée à l'École est celle que ses élèves n'apprennent pas à travailler la matière faute de matériel nécessaire : « ils se forment ainsi comme créateurs de modèles, mais ils ne réalisent pas leurs projets en matière parce que l'École n'est pas outillée[88]». Certains soulignent également un problème structurel qui ne concerne pas seulement l'École de Nice, mais toutes les Écoles Nationales d'Art Décoratif de France. En effet, dans toutes ces écoles l'enseignement est basé sur un programme unique « qui ne tient compte ni des latitudes, ni des matériaux, ni des industries, ni des milieux d'une ville ou d'une région[89]». Ce principe va à l'encontre du développement des arts et industries locaux : c'est au contraire en adaptant le programme de chaque école à son environnement, qu'il serait possible de préserver et faire fleurir les industries locales, et en même temps de faciliter l'insertion des jeunes diplômés dans leur région.

[84] Archives Municipales 466 W 19 École Nationale d'Art Décoratif, dossier correspondance générale, documentation et divers
[85] Mise à part une brève référence dans cette lettre, nous n'avons pas trouvé d'autres documents sur ce musée
[86] Archives municipales 466W 19 École Nationale d'Art Décoratif, correspondance générale, documentation
[87] Montel Paul, et Moatti Pierre Jean, *Le mémorial de Nice 1860-1960,* Ed l'Armanac Nissart, Ed. Jacques Devryl et Librairie Hachette, Nice, 1961, p 100
[88] Leblond Marius-Ary., *Progrès des Arts Décoratifs dans le Sud-Est,* Archives Municipales PR 34 – 130 *L'Éclaireur de Nice,* mercredi 27 novembre 1929
[89] Sincaire Jacques., *Éducation artistique niçoise,* Archives Municipales PR 21, *L'Essor Niçois* 18 mai1922

En conséquence, l'École Nationale d'Art Décoratif de Nice est considérée par la plupart des jeunes uniquement comme une étape préparatoire, avant d'intégrer une autre École de qualité supérieure. La plupart rêvent de partir à Paris après les études à Nice, et quant à ceux qui n'y arrivent pas, ils ont des difficultés à trouver leur place dans le monde professionnel, car ils se sentent « déclassés, ni artistes, ni artisans, ni ouvriers[90]». Cet état de fait est regrettable, car tous les efforts déployés pour l'École, sont ainsi perdus pour la ville en particulier et la région en général. En effet, les élèves qui réussissent à Paris, généralement ne reviennent pas en province, et parmi ceux qui restent dans la région, beaucoup choisissent finalement un autre chemin professionnel. Pourtant, depuis la création de l'E.N.A.D.N. quelques artistes de talent qui font l'honneur de la ville en sont sortis, mais la plupart d'entre eux après le passage à l'École de Nice, ont poursuivi leurs études ailleurs.

Pour que cet enseignement artistique devienne un véritable atout économique, certains responsables proposent d'unir les efforts de la région et de mettre en place diverses initiatives conjointes. Il est, par exemple, envisagé de créer à Vallauris une école d'apprentissage de technique de la céramique, et à Nice, au sein même de l'École d'Art Décoratif, un atelier de décoration de céramique, qui pourraient ensuite collaborer très efficacement. C'est précisément dans l'espoir de cette coopération que le Comité Régional des Arts Appliqués offre à l'École un four à 25 000 francs[91]. Ce projet est partiellement réalisé par la suite : l'École Nationale d'Arts Décoratifs accueille un atelier de céramique en 1928.

Pour soutenir les efforts artistiques de l'École d'Art Décoratif, certains responsables locaux, ainsi que des personnalités du monde des arts et de la culture pensent à la possibilité de créer à Nice une école technique, bien équipée, où les projets seraient exécutés par des techniciens sous la direction artistique des professeurs de décoration. Une telle institution serait un grand pas en avant pour la ville de Nice et toute la région. Léon Féraud, adjoint au maire et délégué du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, évoque cette perspective dans son discours d'ouverture lors de sa présidence de la cérémonie de distribution des prix aux élèves de l'École Nationale d'Art Décoratif en novembre 1923[92]. Il félicite tout d'abord les élèves, qui sont plus de 350 cette année-là, de leurs nombreux succès car les élèves de l'École de Nice se sont toujours placés au premier rang dans les concours d'admission à l'École des Beaux-arts de Paris. Mais il défend également la nécessité de créer une nouvelle école où les projets d'œuvres d'art proposés par les élèves de l'E.N.A.D.N. pourraient être réalisés en matière : « Je pense à une autre école qu'il faudra créer, qui sera la sœur de la vôtre, son complément et sa suite peut-être pour quelques-uns d'entre vous, où les beaux dessins que vous aurez tracés, les riches couleurs que vous aurez trouvées dans la gamme de celles que prépare notre beau soleil, vous les appliquerez en marqueterie dans le bois des meubles que vous aurez combinés et construits, vous les mettrez en émail sur les vases, sur les plats que vous aurez modelés et tournés, en sorte que l'ouvrier aura doublé chez vous l'artiste pour devenir l'artisan… Vous contribuerez ainsi à faire revivre un art qui fut prospère, les professions qui ont été à l'honneur et qui sont oubliées et qui vous permettront en retour de vivre honnêtement[93]». Paul Audra, directeur de l'École, exprime le même souhait depuis 1922 car il estime nécessaire que l'E.N.A.D.N. soit « doublée d'une école d'apprentissage[94].» Il veut également que toutes les branches et tous les métiers soient présents au sein de cette école, pour ouvrir la voie à toute vocation, pour développer l'industrie à Nice et en faire un

[90] *Ibid*

[91] Leblond Marius-Ary., *Progrès des Arts Décoratifs dans le Sud-Est,* Archives Municipales PR 34 – 130 *L'Éclaireur de Nice,* mercredi 27 novembre 1929

[92] La cérémonie a eu lieu le dimanche 25 novembre 1923 dans la salle du Petit Théâtre du Casino Municipal. Source Archives Municipales PR 63 – 5 et 6 *L'Éclaireur de Dimanche* du 25 novembre 1923

[93] *Ibid*

[94] Dans une déclaration de presse parue dans *L'Essor Niçois* du 20 juillet 1922. Source Archives Municipales PR 21 *L'Essor Niçois* 1921-1922

véritable centre professionnel.
Un autre problème se pose pour la section de l'architecture, qui est la branche la plus fréquentée de l'École : les études à l'E.N.A.D.N. ne permettent pas aux élèves d'obtenir une qualification d'architecte, mais uniquement celle de commis. C'est pour cette raison que le Comité Local des Arts Appliqués demande que l'établissement niçois devienne une école de plein exercice pour l'enseignement de l'architecture, c'est-à-dire une École Régionale d'Architecture, comme il en existait à l'époque cinq en France, dont celles de Marseille et de Lyon. Cela permettrait aux élèves niçois d'obtenir leur diplôme d'architecte sur place, ce qui serait tout à fait approprié pour une ville dont l'industrie du bâtiment est beaucoup plus prospère que dans beaucoup d'autres villes de France.
Les arts décoratifs se trouvent à la frontière entre les arts et l'industrie ou l'artisanat, et leur développement peut directement contribuer à l'essor économique de la région. L'enjeu pour l'avenir de l'École Nationale des Arts Décoratifs de Nice consiste donc à intégrer efficacement son activité dans le paysage économique et artistique régional, c'est-à-dire de faire profiter les industries d'art locales des talents formés à l'École, mais également de garantir à ses élèves une possibilité de trouver un emploi à hauteur de leur qualification. Plusieurs initiatives qui vont dans ce sens sont proposées ou envisagées, que ce soit par les pouvoirs publics, par les artistes, amateurs des arts ou par l'École elle-même, mais toutes ne sont pas réalisées, faute de moyens ou de volonté politique. En effet, pour mener à bien ce vaste projet, il est nécessaire que les trois grands pouvoirs qui sont l'État, le Département et la Ville, se mettent d'accord et qu'ils fassent également appel à l'initiative privée ; dans ce cas là l'E.N.A.D.N. pourrait devenir aussi réputée que l'École de Commerce et d'Industrie Hôtelière par exemple.
Pendant la période de l'entre-deux-guerres, l'École bénéficie de nombreuses innovations dans son programme d'enseignement, comme par exemple, des cours de fresque, de céramique ou de vitrail, qui sont introduits grâce à l'insistance et l'engagement de Paul Audra, qui occupe les fonctions de directeur pendant plus de vingt ans. Toutefois, des amateurs d'arts et des savoir-faire traditionnels demandent à l'École de faire plus d'efforts, en ouvrant de nouvelles branches d'art et d'industrie locale, comme par exemple, des cours de mosaïque sur bois, qui est une industrie locale en voie de disparition, ou encore des cours de broderie, de vannerie, de l'illustration.
Certains auteurs saluent dans la presse locale le développement d'un art décoratif régional dans le Sud-Est, notamment grâce aux efforts de l'E.N.A.D.N., mais ils insistent sur la nécessité d'améliorer la qualité et l'originalité de la production. Car selon eux, beaucoup d'objets produits dans les ateliers du Sud-Est « tiennent plus de l'industrie que de l'art personnel, et qu'il est temps que cet art acquière une célébrité mondiale au diapason de celle de la Côte d'Azur et des élites qui y séjournent…[95]». D'une façon générale, ce qui est nécessaire pour le développement des arts décoratifs dans le Sud-Est, c'est un programme d'ensemble et une concentration de production régionale des villes comme Saint-Raphaël, Cannes, Antibes, Nice, Menton, Digne... Il faut ensuite organiser des expositions d'œuvres d'arts décoratifs issus de cette production à Paris pour bien la faire connaître auprès d'un public plus large. Pourquoi ne pas stimuler des échanges avec des créateurs d'autres provinces ou pays européens ? Ce qui amène l'idée d'une exposition ou d'une foire annuelle des arts de la maison et de la table à Nice. Surtout qu'il existe des foires organisées dans plusieurs villes du pourtour méditerranéen, dont Barcelone, Marseille, Zagreb, Damas, le Caire...
Par exemple, le nouveau goût de luxe pour la décoration de la table et de la maison peut justement contribuer à faire revivre dans la région des métiers longtemps oubliés ou pas assez appréciés, comme la céramique de luxe ou encore la broderie colorée. En effet, comme nous

[95] Leblond Marius-Ary., *Progrès des Arts Décoratifs dans le Sud-Est,* Archives Municipales PR 34 – 130 *L'Éclaireur de Nice,* mercredi 27 novembre 1929

l'avons déjà souligné, lorsqu'il s'agit des arts décoratifs, les raisons économiques se mêlent aux artistiques. Nice, capitale mondaine, est en mesure de devenir aussi une capitale d'art, et elle a besoin pour cela de l'enseignement artistique de qualité prodigué par l'École Nationale des Arts Décoratifs. Pour que ce projet puisse se réaliser, la Ville, l'industrie locale et l'École doivent unir leurs efforts ; ainsi les jeunes diplômés de l'École pourront appliquer leur goût artistique, tout en perpétuant des savoir-faire traditionnels, pour produire des objets d'art que la ville de Nice pourra ensuite offrir à ses hôtes fortunés. Tout le Sud-Est y contribuera, de même que toutes les richesses qui passent à Nice doivent contribuer à faire travailler dans les ateliers et les foyers de tout le Sud-Est des jeunes gens et des jeunes filles susceptibles de rénover des arts longtemps banalisés injustement.

L'E.N.A.D.N. est une institution d'enseignement public qui bénéficie de l'attention et du soutien financier des pouvoirs locaux, même si ce soutien s'avère trop souvent insuffisant. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, grâce avant tout aux efforts et à l'enthousiasme de ses responsables et de ses enseignants, elle assure à ses élèves une formation artistique de qualité, et exerce ses activités avec succès jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de ses objectifs spécifiques. En dépit d'un certain nombre de critiques qui visent le programme d'enseignement et l'avenir professionnel incertain de ses diplômés, l'École contribue incontestablement à l'enrichissement culturel de la région et s'affirme comme une institution artistique originale de la ville de Nice. Le riche palmarès des élèves de l'École, ainsi que la participation de ses professeurs à des manifestations de taille, telle l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris, témoignent de la qualité de son enseignement artistique et de son importance non seulement sur le plan régional, mais aussi national.
Même si nous pouvons en conclure que l'enseignement public des arts décoratifs existe à Nice pendant la période de l'entre-deux-guerres au sein de L'École Nationale d'Art Décoratif, il a besoin d'être développé, ce qui nécessitera des efforts financiers, mais également un effort de soutien, de protection, ainsi qu'une meilleure gestion. Pour obtenir des résultats tangibles, il est indispensable que cette École se sente soutenue et encouragée par les administrateurs de la ville, car tout projet artistique et culturel, s'il veut continuer à exister et fonctionner avec succès, doit bénéficier de l'encouragement et du soutien des pouvoirs publics locaux et nationaux.

Références et documentations

I – Sources

Les Archives Municipales de Nice, Palais du Marbre Fabron

- Archives Municipales 466 W 19 École Nationale d'Art Décoratif, dossier correspondance générale, documentation et divers : document inspection 1937, École Nationale d'Art Décoratif de Nice, rapport de M. Leydet inspecteur général de l'enseignement artistique
- Fonds Louis Cappatti (catalogue des archives municipales) Nice - Enseignement 2S216 : École d'Arts Décoratifs.
- Fonds Louis Cappatti (catalogue des archives municipales) - Nice arts 2S244 : Céramique et sculpture (1carton).
- Fonds Louis Cappatti (catalogue des archives municipales) Nice expositions 2S246 (A - F) : Arts décoratifs (École Nationale des).
- Archives municipales, Fond Louis Cappati, Arts décoratifs 2S248 / 4 *L'Éclaireur de Nice et du Sud-est* du 4 juin 1939.

La presse

- Avril Georges., *La IIème Saison d'Art de Nice : Visite aux sections d'art décoratif et de céramique*, *L'Éclaireur de Nice,* vendredi 26 Mars 1928, Archives Municipales PR 34-120.
- Avril Georges., Le pavillon des Alpes Maritimes à l'Exposition des Arts Décoratifs et *industrielles de Paris 1925*, *L'Éclaireur du Dimanche,* 13 juin 1925, p 3. Archives Municipales PR 63 – 9 et 10.

- Leblond Marius-Ary., *Progrès des Arts Décoratifs dans le Sud-Est, L'Éclaireur de Nice,* mercredi 27 novembre 1929, Archives Municipales PR 34 – 130.
- Sincaire Jacques,. *L'École d'Art Décoratif*, *L'Essor Niçois*, 20 juillet 1922. Archives Municipales PR 21.
- Sincaire Jacques,. *Éducation artistique niçoise*, *L'Essor Niçois*, 18 mai 1922. Archives Municipales PR 21.
- Archives Municipales PR 035 – 10, *La France de Nice et du Sud-Est*, octobre 1927.
- Archives Municipales PR 34 – 124, *L'Éclaireur de Nice,* lundi 19 novembre 1928.
- Archives Municipales : PR 34 – 142, *L'Éclaireur de Nice*, 24 novembre 1931.
- Archives Municipales, PR 035 – 14, *La France de Nice et du Sud-Est*, jeudi 21 juin 1928.
- Archives Municipales REV 37 – 2, *L'Aloès*, juin 1924, p58.
- Archives Municipales PR 61 – 1, *L'Essor Niçois,* 22 janvier 1925, p 7.
- Archives Municipales PR 61 – 1, *L'Essor Niçois*, 28 mars 1924.
- Archives Municipales PR 34, *L'Éclaireur de Nice,* le 29 avril 1936.
- Archives Municipales PR 63 – 5 et 6, *L'Éclaireur de Dimanche,* 25 novembre 1923.
- Archives Municipales PR 21, *L'Essor Niçois*, 20 juillet 1922.

II – Bibliographie

- Montel Paul, et Moatti Pierre Jean, *Le mémorial de Nice 1860-1960*, Ed l'Armanac Nissart, Ed. Jacques Devryl et Librairie Hachette, Nice, 1961, 318 p.
- Schor Ralph, (Direction.), *Dictionnaire historique et biographique du Comté de Nice, Encyclopaedia Niciensis Vol. IV*, Serre Editeur, Nice, 2002, 412 p.
- Le Breton (Graziella), *Le style art décoratif en pays niçois*, Ed Lou-Sourgentin, Nice, 1996, 54 p.
- Pettiti (Gérard), *L'Enseignement aux arts décoratifs de Nice*, Mémoire de Maîtrise : Université de Nice Sophia-Antipolis, Nice, 1991.
- Le Breton (Graziella), *Nice 1930 de la Promenade au Palais, Nice Historique*, janvier-juin 1993, pp. 14-29.

RECHERCHES DÉMOGRAPHIQUES SUR UNE POPULATION MONTAGNARDE PENDANT LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE:

GUILLAUMES 1870-1936

Christian GRAILLE

La commune de Guillaumes est située dans la haute vallée du Var à une centaine de kilomètres de Nice. Elle s'étend, depuis les schistes rouges des Gorges de Daluis jusqu'aux sommets de la Peyre de Vic (2581m) au nord et du Raton (2066m) plus à l'est, sur une aire de 8702 hectares[96]. La population se répartit entre le bourg central, construit dans la vallée sur la rive gauche du Var et dominé par les ruines du vieux donjon, sa proche banlieue et plusieurs hameaux[97], dont certains ne sont, encore aujourd'hui, accessibles qu'à pieds.
Guillaumes a connu une histoire originale et longtemps indépendante de celle du comté de Nice. Le bourg central est fondé aux alentours de l'an mille par Guillaume le Libérateur qui lui octroie un régime municipal. En 1388, la cité reste provençale puis devient ville française, à la mort de Charles du Maine en 1482. La monarchie consciente de l'importance stratégique de la place envisage à plusieurs reprises le renforcement de la citadelle mais la cède en 1760 à la maison de Savoie (premier traité de Turin). Après les vicissitudes de la Révolution et de l'Empire la ville retrouve en 1815 l'administration savoyarde avant de redevenir définitivement française en 1860. La troisième République fait de Guillaumes un des six chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Puget-Théniers et en 1883 termine la route qui relie le village à la sous préfecture et facilite les échanges avec le chef lieu du département.
Ce destin singulier a suscité l'intérêt des historiens et des érudits qui ont consacré à la cité plusieurs études[98], recherches universitaires ou articles publiés dans des revues historiques, mais aucun de ces travaux ne concerne l'histoire de la population du village pendant les années qui s'écoulent entre le retour à la France et la fin de la troisième République, années pendant lesquelles le pays qui manque de bras s'inquiète de la vitalité démographique de sa rivale allemande et constate que les hommes, de plus en plus nombreux, quittent les campagnes attirés par les possibilités offertes par la vie urbaine. Dans les Alpes-Maritimes l'essor du tourisme et la présence de riches hivernants donnent à la Côte un attrait supplémentaire alors que le développement des voies de communication semble faciliter les départs de la montagne. Il est donc particulièrement intéressant d'étudier les évolutions d'une population montagnarde, en l'occurrence celle de Guillaumes, soumise à ces pressions.
Les données nécessaires à l'étude de cette population proviennent essentiellement des registres d'état civil et des listes nominatives dressées dans les mairies après chaque recensement quinquennal de la population. Il faut aussi signaler que les annuaires départementaux dont *« les éléments sont puisés dans les bureaux de la préfecture et recueillis avec un soin qui en garantit d'avance toutes l'exactitude*[99] *»* apportent des renseignements utiles notamment sur les structures socioprofessionnelles[100].

---

[96] A titre de comparaison des six chefs lieux de l'arrondissement de Puget-Théniers la commune de Saint Etienne de Tinée à la plus grande superficie (17 384 hectares) et celle de Roquesteron la plus petite(651 hectares) La commune de Puget-Théniers s'étend elle sur 2164 hectares.

[97] Barels, Bouchanières, Les Points, Saint Brès, Villetale, Amé, Villeplane et La Saussette,

[98] Sans viser à l'exhaustivité on peut citer Bourgneuf, J M, *Etude démographique de la commune de Guillaumes de l'an II à 1820*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, Nice 1981, 155 pages

Canestrier Paul, op.c.

Chetails, Johannes, *Mobilier d'église de la région de Guillaumes*, Nice Historique, 1961, article 54

Lacroix, Jean-Bernard, *« Le Château et la défense de Guillaumes pendant les Guerres de Religion »*, Recherches régionales Alpes-Maritimes et contrées limitrophes, n°166, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Nice, 2003, pp. 1-39

Magalon Paul, *Antiquités civiles et religieuses de Guillaumes*, Nice Historique, 1954, article 175

Maurel, Blandine, *La vie à Guillaumes pendant la Révolution et l'Empire*, thèse d'Etat en Droit, Nice, 1974, 698 pages

[99] Lettre du préfet Gavini adressée à « Messieurs les Sous préfets et maires du département » et publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes Maritimes N°37, 1861.

[100] Dans les Alpes Maritimes ces documents ont été numérisés et sont accessibles sur : http:/www.cg06.fr/culture/archives-docnumerises.html

L'utilisation de ces documents n'est pas des plus aisée car les renseignements portés sur les listes nominatives de recensement varient suivant les années. En 1872 outre le nom, le prénom, l'âge, l'état civil et la profession des individus recensés est indiqué leur lieu de naissance, précision qui disparaît lors des recensements de 1881, 1886, 1891 et 1896. En 1901 il est prévu de signaler la situation professionnelle (patron ou ouvriers) des recensés mais l'agent recenseur chargé de cette tâche néglige souvent de porter cette spécification. En 1906 réapparaît la déclaration du lieu de naissance des recensés et l'indication de l'année de naissance remplace celle de l'âge. Les tableaux récapitulatifs des listes nominatives ne portent pas les mêmes d'informations: si tous rassemblent le nombre de maisons, de ménages et d'individus pour le bourg et pour chaque hameau et précisent le nombre d'habitants temporaires, celui de 1872 indique le nombre de personnes célibataires, mariées et veuves pour chaque sexe, ceux de 1906, 1911, 1921 et 1926 rassemblent les individus recensés par catégorie d'âge mais cette annonce disparaît en 1931 et 1936 année pour laquelle la liste nominative ne porte que 843 noms alors que la population de la commune est de 882 habitants. Cependant, comme l'écrit JC Gégot[101] *« ces erreurs jouent aux marges et ne contredisent pas les grandes tendances »*

En ce qui concerne l'évolution de l'ensemble de la population communale j'ai utilisé pour dresser les tableaux récapitulatifs et les graphiques les chiffres fournis par tous les recensements quinquennaux. Pour les hameaux j'ai considéré que mesurer les variations d'un effectif relativement réduit de population tous les cinq ans n'est pas particulièrement significatif, le départ d'une famille nombreuse, deux ou trois naissances supplémentaires faisant beaucoup varier les chiffres, j'ai donc choisi de n'utiliser que les chiffres de quatre recensements : celui de 1872, premier recensement républicain, celui de 1911, dernier recensement avant la déclaration de guerre, celui de 1921, premier d'après guerre et celui de 1936, ultime dénombrement avant les bouleversements dus à la Seconde Guerre Mondiale.

● Effectifs et mouvements de population

1. Evolution de la population communale

La densité de la population[102] varie de 13,45 habitants au kilomètre carré (h/km2) à 10,13 h/km2. Cette densité, une des plus faibles des chefs lieux de canton de l'arrondissement de Puget-Théniers, n'est comparable qu'avec celle de Saint Etienne de Tinée. Elle est du même ordre que celle des autres communes du canton qui oscille en 1901 entre 11,97 h/km2 pour Péone et 4,60h/km2 pour Entraunes.
Présentés à la suite des listes nominatives de chaque recensement les récapitulatifs qui précisent la répartition des habitants entre le bourg centre et les différents hameaux, permettent de dresser un inventaire complet de la population.

Tableau 1 : population générale

	1860	1872	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
Guillaumes		467	374	401	399	389	414	392	459	377	390	420	407
B. proche*			78	110	88	66	57	84	61	51	49	38	57
Les Points			34	25	24	24	19	19	17	14	7	11	15

[101] Alain Ruggiero dans son ouvrage *La population du comté de Nice de 1693 à 1939*, Edition Serres, Nice, 2002, 443 pages, rappelle quelques-uns des problèmes que pose l'utilisation des listes nominatives et des tableaux récapitulatifs de recensement. De même, JC Gegot op. c. fait état de la différence de présentation des recensements de 1931 et de 1936 en ce qui concerne les enfants.

[102] En 1911 elle était de 73,8h/km^2 en France et de 120h/km^2 en Allemagne

Barels		82	69	57	56	61	53	50	48	46	45	38	42
Bouchanière		164	137	132	128	120	142	132	129	118	127	100	115
Villetale-Ame		164	144	129	119	126	150	122	120	92	100	98	109
Villeplane-S**		107	114	75	95	85	87	75	70	54	45	39	35
St Brès		189	162	157	162	155	139	127	134	100	103	98	102
P permanente	**1117**	**1173**	**1112**	**1086**	**1083**	**1026**	**1061**	**1002**	**1055**	**852**	**867**	**843**	**882**

De 1861 à 1936 la commune perd 235 habitants soit plus de 20% de sa population. Cette baisse n'est pas uniforme mais s'effectue en trois étapes :

Tableau 2 Evolution de la population communale

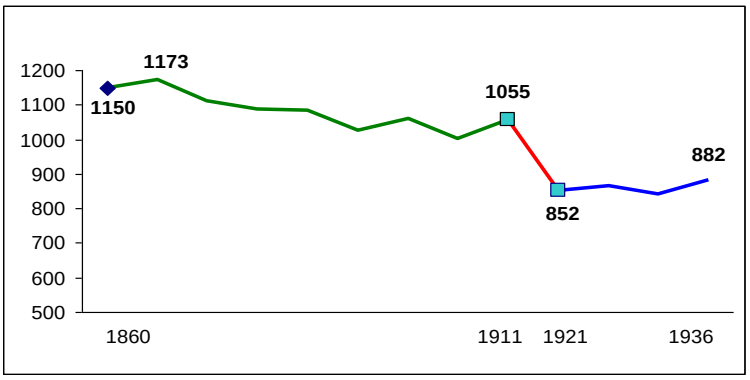

-1 entre 1861 à 1914[103] la diminution est modérée et régulière, le nombre de personnes résidant de façon permanente sur la commune diminue de 62 unités soit 5,7% de l'effectif recensé en 1861,
-2 entre 1914 et 1921 le nombre d'individus recensés décroît de 203 unités (19,24% de la population). Cette réduction du nombre d'habitants dont une grande partie peut être imputée à la guerre concerne l'ensemble de la France comme le constate JC Gégot[104] : *« Le recensement de 1921 fait état d'une population globale inférieure à celle de1911 »*.
-3 les recensements des années 1926, 1931 et 1936 témoignent d'une certaine stabilité de la population, on constate même une légère hausse de trente neuf habitants (3,5%) entre 1921 et 1936.
La comparaison avec l'évolution de la population des communes de Puget-Théniers et Saint Etienne de Tinée permet de constater que cette tendance à une hausse modérée dans les années 30 n'est pas isolée.

Tableau 3 : comparaison des populations des chefs lieux de cantons

[103] Le nombre de référence pour 1914 est celui du recensement de 1911
[104] JC Gegot (o.c. page 9) estime cette baisse à plus de deux millions deux cents mille habitants

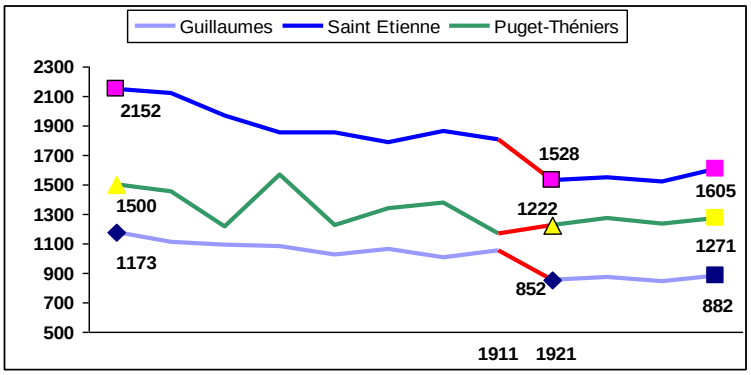

Le dépeuplement des espaces ruraux montagnards qui marque la période est souvent imputé à au développement des voies de communication .En réalité et dans le cas de Guillaumes en particulier, ce mouvement est bien antérieur à l'ouverture de la route en 1884 et à la construction de routes vers les hameaux. On constate en effet que la commune a perdu deux cent soixante cinq habitants avant 1886 avec notamment une très importante phase de départs pendant les vingt trois dernières années de l'administration de la maison de Savoie.

Tableau 4 : répartition dans le temps des perte de population

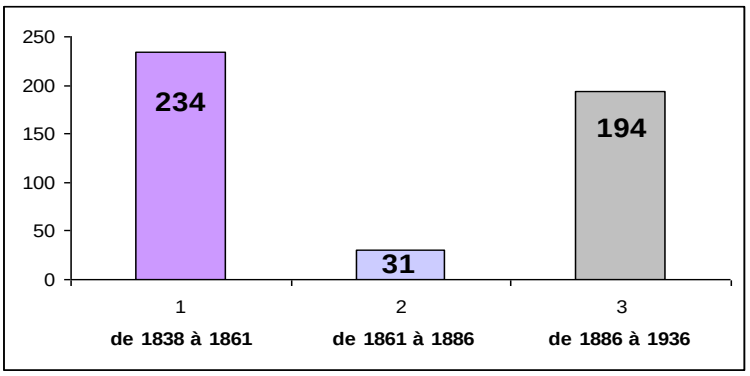

2. Des évolutions différentes

En 1872, et c'est une caractéristique essentielle de la population de la commune de Guillaumes, le nombre d'habitants dispersés dans les hameaux est plus important que le nombre d'habitants agglomérés au bourg centre ce qui n'est le cas dans aucun des autres chefs lieux de canton de l'arrondissement de Puget-Théniers. Cette particularité perdure durant toute la période mais l'écart entre les deux groupes est en constante diminution, il devient même quasiment nul en 1931 avant de se creuser à nouveau en 1936.

Tableau 5: Variation du rapport entre la population des hameaux et celle du bourg centre

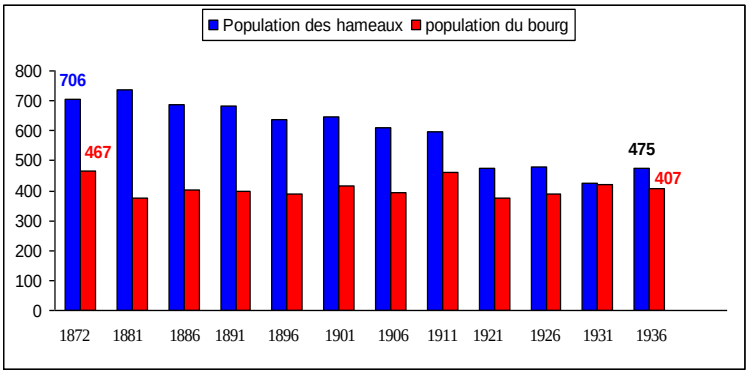

La population du bourg évolue en trois étapes[105] :

- après une chute entre 1872 et 1881 qu'explique le recensement, en 1872, des populations de la proche banlieue avec celle du village, elle augmente fortement (+22,72%) entre 1881 et 1911,
- de 1911 et 1921 elle diminue de 17,9%, baisse attribuée aux conséquences de la guerre,
- de 1921 à 1936 elle connaît une période faste et augmente de +7,85%.

En définitive de 1881 à 1936 le nombre d'habitants du bourg centre a augmenté de 8,82%.

Dans les hameaux[106] la baisse de population est déjà bien amorcée avant le recensement de 1911, celui de Barels et celui Les Points perdent la moitié de leurs résidents et dans les autres écarts le mouvement de départ concerne près du quart des habitants. Après la terrible ponction causée par la guerre[107], les effectifs restent relativement stables. Par rapport à celui de 1921 le recensement de 1936 indique la perte de trois habitants à Bouchanières, comptabilise deux habitants supplémentaires à Saint Brès et signale pour l'ensemble Villetale-Ame une hausse significative de 18,47%. Seul le groupe Villeplane-La Saussette est touché par un fort mouvement de déclin et perd 34,6% de ses habitants.

Les conditions d'habitations diffèrent : les maisons du chef lieu abritent plusieurs ménages (cent sept ménages pour soixante seize maisons occupées en 1881, cent quarante cinq ménages pour quatre vingt quatre maisons en 1911) alors que dans l'ensemble des hameaux les maisons ne sont généralement occupées que par un seul ménage, (sauf en 1936 où on dénombre cent trente neuf ménages pour cent huit maisons). Le nombre de personnes par ménage (p/m) confirme cette dissemblance, alors qu'au bourg il reste relativement stable variant de 3,40p/m en 1881 à 3,16 p/m en 1911 pour s'établir à 3,17p/m en 1936, il est plus disparate dans les hameaux où il est avant guerre presque toujours supérieur à 4p/m. Le maximum constaté est de 6,12 p/m à Villetale-Ame en 1931 et le minimum de 2,05 pour Villeplane-La Saussette en 1936.

3. Répartition par âge et par sexe

En 1872 les personnes de moins de vingt ans représentent 44,24%, de la population, celles de vingt à soixante ans 45,95% et celles de plus de soixante ans 9,8%. En 1936 la proportion des jeunes de moins de vingt se situe à 37,01% soit une baisse de près de sept points, baisse qui serait encore plus forte si dans de nombreuses familles on n'avait pris l'habitude d'accueillir des enfants assistés. C'est ainsi qu'on comptabilise dix-neuf *« nourrissons »* en 1872, quatorze enfants *« en garde »* en 1891, quarante et un enfants *« assistés, en garde ou de*

[105] Annexe 1
[106] Annexe 2
[107] La population de l'ensemble des hameaux diminue de cent vingt et une unités entre 1911 et 1921,

l'hospice » en 1901. Ils sont cinquante quatre en 1921 désignés par les termes *d'assistés ou de pupilles*. Les listes nominatives de 1931 et de 1936 n'ont pas la même précision mais on constate qu'un nombre équivalent d'enfants ne sont pas nés à Guillaumes et ne portent pas le nom du chef de ménage, ce qui laisse penser qu'ils sont eux aussi *« assistés »*. Le vieillissement de la population est conséquent: alors que le groupe des personnes de plus de soixante ans rassemblait 9,8% des individus recensés en 1872, il constitue 17,55% de l'ensemble en 1936. Il est particulièrement prononcé dans les hameaux où la population est en forte baisse, c'est le cas dans l'ensemble Villeplane La Saussette (moins 67,2% de population) où il atteint 37,5% en 1936. La proportion des personnes âgées de 20 à 60 ans reste entre 1872 et1936 relativement stable autour de 45%.

Tableau 6 : répartition de la population par âge (pourcentage)

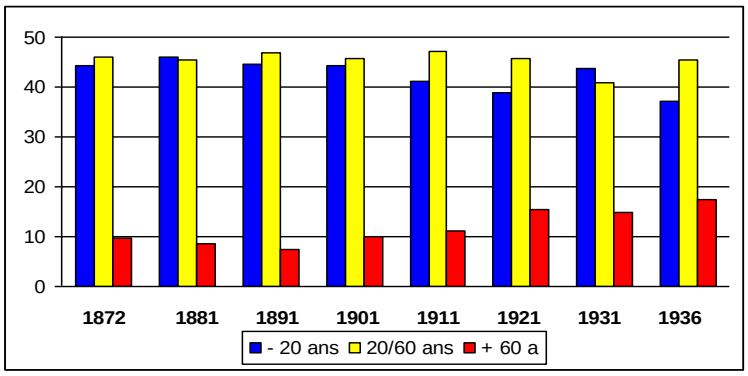

La répartition des habitants par sexe montre que de 1872 à 1936 le nombre d'individus de sexe féminin est toujours inférieur à celui des individus de sexe masculin. L'écart entre les deux groupes mesuré par le taux de masculinité[108] est en augmentation et varie de 52,08% en 1872 à 53,57% en 1936 après avoir connu un minimum de 51,14% en 1911.

Tableau 7 : évolution du taux général de masculinité

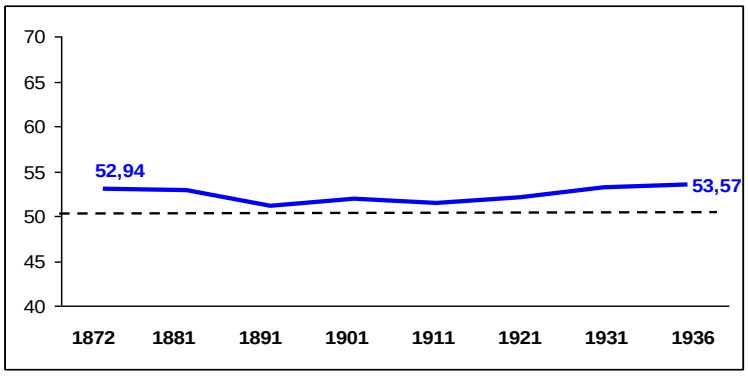

Comme dans le cas du taux de personnes de plus soixante ans on constate que le taux de masculinité est plus élevé que la moyenne dans les hameaux où la population est en forte

[108] Le critère de masculinité est évalué en établissant le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes A Guillaumes le rapport de masculinité est inférieur à 1,10 jusqu'en 1921 (à l'exception de celui de 1881) et atteint 1,15 en 1936. La masculinité peut aussi être exprimé par un pourcentage. On parle alors de taux de masculinité. La distinction est mise en évidence par Michel-Louis Lévy, *Déchiffrer la démographie*, Syros-Alternatives, Paris, 1990, 272 p.

diminution, dans le groupe Villeplane La Saussette il est de 54,2% en 1872 et atteint 67,5% en 1936, à Barels (moins 48,7% de population) il évolue de 49,5% en 1872 à 58,3% en 1936. A l'inverse, à Bouchanières (moins 12% de population) le rapport de masculinité est en baisse continue de 56% en 1872 à 48,4% en 1936.

La prédominance des hommes parmi les personnes de plus de soixante ans est constante[109], le taux de masculinité qui dans cette catégorie d'âge est plus élevé que le taux général, varie de 62,60% en 1872 à 57,82% en 1936 après avoir atteint 66,94% en 1921. Dans le groupe des personnes de moins de vingt ans ce même taux qui était de 53,08% en 1872 baisse à 49,66% en 1921 avant de culminer à 55,94% en 1936.

Tableau 8: évolution du taux de masculinité par catégorie d'âge

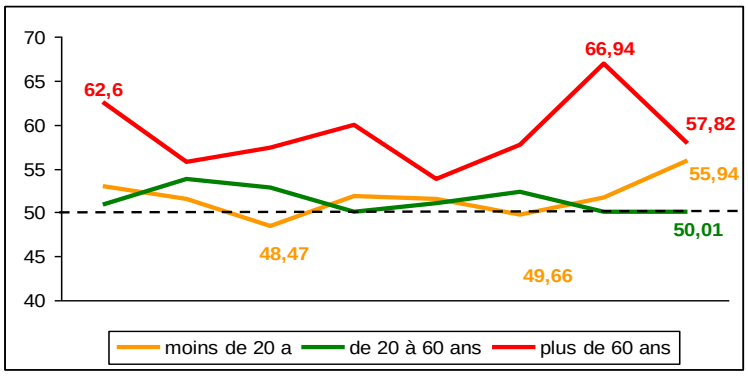

La proportion de jeunes parmi les individus de leur sexe connaît, dans la population féminine des écarts importants et varie de 43,41% en 1872 à 35,12% en 1936 après avoir atteint un maximum de 48,01% en 1891. Dans la population masculine la part des moins de vingt ans en baisse jusqu'en 1921 connaît une légère progression en fin de période. Cette constatation conforte l'hypothèse selon laquelle les jeunes filles sont les premières à quitter les campagnes pour chercher un emploi en ville, les jeunes hommes, du moins les aînés, reprenant la ferme familiale

Tableau 9: Part des moins de vingt ans parmi les personnes de leur sexe

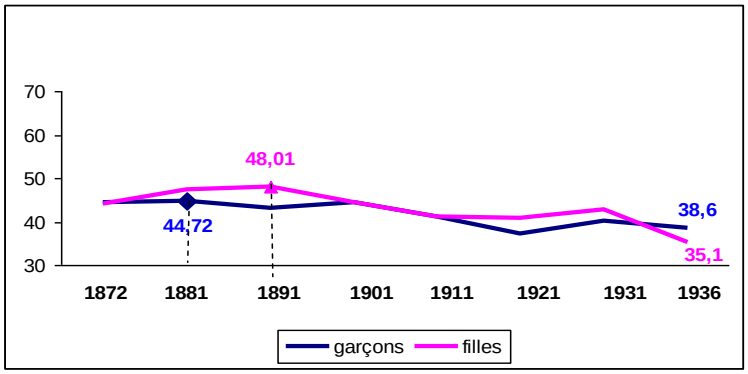

● Eléments de démographie

Pour l'établissement des taux de natalité, nuptialité et mortalité les nombres utilisés

[109] Raymond Ricci fait la même constatation dans son étude consacrée à la commune de Péone : RICCI, R, *Les mouvements de population à Péone de 1827 à 1914* Mémoire de maîtrise, faculté de droit, Nice

sont ceux qui résultent du dépouillement des registres d'état civil correspondant aux années de recensement. Ils permettent d'analyser 123 mariages, 462 naissances et 399 décès. L'étude des différents taux ne prend tout son sens qu'en multipliant quand cela est possible les comparaisons avec les taux nationaux et départementaux et avec ceux de quelques chefs lieux de canton de l'arrondissement de Puget-Théniers.

1. La natalité

Tableau 10 : Evolution du nombre de naissance (valeur absolue)

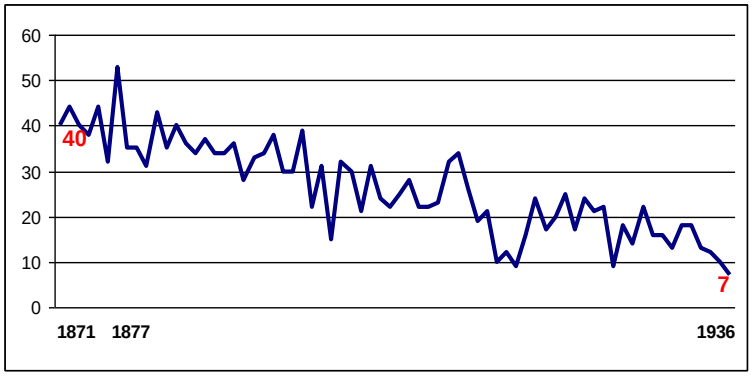

Entre 1860 et 1936 mille huit cent trente six enfants naissent à Guillaumes mais au fil des années les naissances se font moins nombreuses et seuls sept enfants voient le jour en 1936.

Tableau 11 : Evolution du taux de natalité (années de recensement)

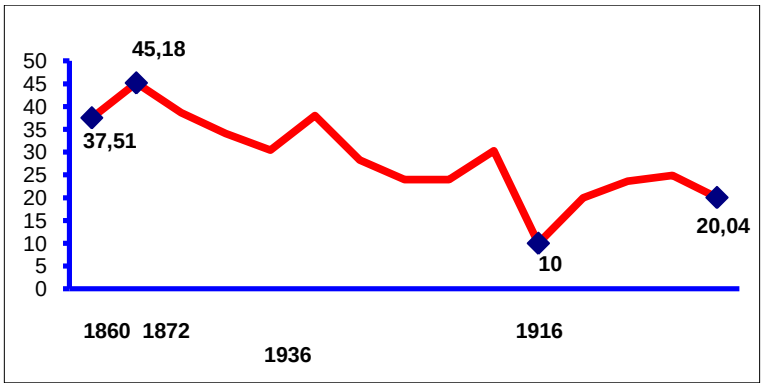

Sur la période 1860-1936 le taux de natalité atteint un maximum de 45,18‰ en 1872, il est ensuite orienté à la baisse et passe au dessous de 30‰ en 1896. Après une embellie en 1911 il chute pendant les années de guerre (10‰ en 1916) puis croît lentement à partir de 1921 sans jamais retrouver les niveaux de la fin du XIX ^{e} siècle. L'écart important, dix sept points, constaté en 1872 avec le taux de natalité de la commune de Puget-Théniers est en constante diminution et devient presque nul en 1906 (23,9‰ à Guillaumes et 23,3‰ à Puget-Théniers). Avec le taux départemental l'écart passe de quinze points en 1872 à neuf points en 1931.

Pour les années de recensement quatre cent soixante deux naissances sont répertoriées réparties entre deux cent quarante neuf garçons et deux cent treize filles. Par trois fois le nombre de naissances féminines dépasse le nombre de naissances masculines, à l'exception de l'année 1916 qui est particulière, il s'agit d'années où le taux de natalité est élevé.

Tableau 12 : évolution comparée du nombre de naissance de garçons et de filles(années de recensement)

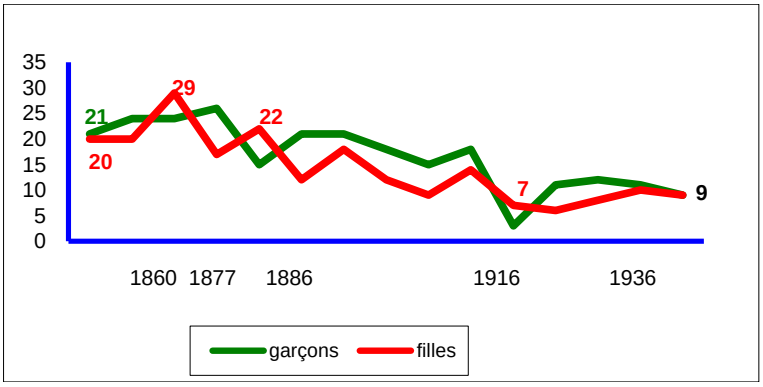

Les registres d'état civil permettent de connaître l'âge des parents de chaque nouveau né[110]. Pour les années choisies la moyenne d'âge des pères à la naissance de leur enfant est relativement stable : le minimum constaté est de trente six ans un mois en 1926 et le maximum de quarante ans et six mois en 1872 et 1931. La moyenne d'âge des mères varie de trente deux ans et six mois en 1872 à vingt huit ans et neuf mois en 1926. Ces moyennes peuvent sembler relativement élevées, mais on constate :

- que les hommes sont très rarement père avant vingt cinq ans
- que chaque année on rencontre des hommes devenus pères à plus de cinquante ans, le plus âgé de tous les pères ayant soixante quinze ans.
- que les femmes sont assez rarement mère avant vingt ans, (sur les quatre cent soixante deux naissances étudiées seules dix sont dans ce cas).
-qu'une grossesse à plus de 35 ans n'est pas exceptionnelle. Chaque relevé indique

au moins une mère de plus de quarante, la plus âgée atteignant quarante cinq ans.

2. La nuptialité

Tableau 13 : évolution du taux de nuptialité de 1860 à1936

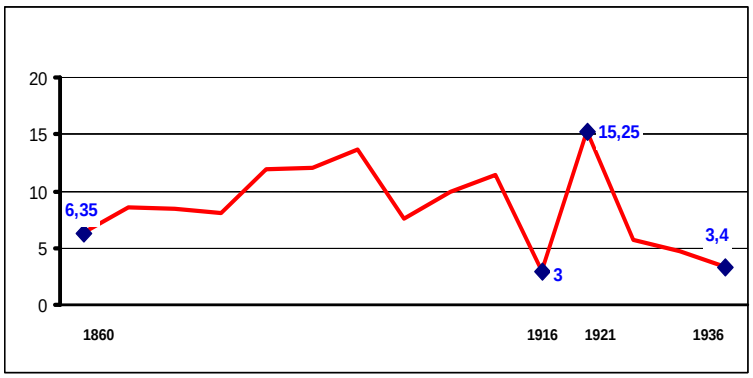

[110] Annexe 3

Sans surprise on constate que le taux de nuptialité atteint son niveau le plus bas pendant les années de guerre durant lesquelles on ne dénombre que neuf mariages en cinq ans. La paix revenue le taux de nuptialité repart à la hausse et atteint son niveau maximum en 1921 (16,25‰). Il baisse ensuite régulièrement, ne retrouve jamais son niveau d'avant guerre et se situe à 3,4% en 1936. Ce taux de nuptialité est toujours inférieur au taux moyen constaté pour l'ensemble de la France qui oscille entre 14,9et 15,7‰. Comparée à celle des communes de Saint Etienne de Tinée et de Puget-Théniers la nuptialité guillaumoise est, avant guerre, toujours supérieure sauf en 1901 où les taux sont de 7,5‰ à Guillaumes, de 10,62‰ à Saint Etienne et de 6,73‰ à Puget-Théniers.

L'âge moyen des hommes au moment du mariage ne descend jamais au dessous de vingt cinq ans[111], celui des femmes qui était de vingt six ans en début de période oscille ensuite entre vingt deux et vingt quatre ans avant de se situer après la guerre entre vingt et vingt trois ans. Il apparaît que les jeunes femmes sont plus enclines que les jeunes hommes à choisir un conjoint né dans une autre commune, sur les cent vingt deux mariages répertoriés soixante et un[112] concerne une personnes native de la commune et une personne née ailleurs, seuls vingt garçons choisissent leur promise à l'extérieur alors que quarante et une mariées s'unissent hors commune.

Des renseignements portés sur les actes de mariage il ressort que de nombreuses unions s'éloignent de ces modèles moyens. Des jeunes filles, le plus souvent des orphelines, des enfants nées de pères inconnus ou des pupilles sont unies à moins de dix huit ans (en 1877, 1886, 1891, 1896) alors que d'autres convolent à plus de trente ans et la plus âgée de toutes les mariées recensée a quarante cinq ans. Quant aux hommes certains, notamment les veufs, se marient ou se remarient à plus de cinquante ans (cinquante deux ans en 1891, cinquante cinq ans en 1911, cinquante huit ans en 1916). Certaines alliances semblent totalement atypiques pour l'époque, ainsi celle d'une divorcée de trente sept ans qui en 1896 épouse contre l'avis de sa mère un homme de vingt sept ans ou celle d'un veuf de quarante huit ans qui convole avec une veuve de vingt ans plus jeune ou encore celle d'un veuf de trente sept ans qui s'établit avec une divorcée de trente trois. La plupart de ces couples choisissent pour acter leur union des heures inhabituelles soit tôt le matin (six ou sept heures) soit en fin de journée (dix neuf heures) Peut être faut-il y voir dans ce choix la crainte du charivari dont la tradition est restée vivace dans la haute vallée du Var[113] ?

L'union de leurs enfants est quelques fois pour les familles, principalement des familles d'agriculteurs, l'occasion de passer un contrat devant notaire, c'est le cas dans près de 40% des mariages en 1872, ce pourcentage varie entre 20% et 30%, puis est nul en 1936.

3. La mortalité

Mille neuf cent vingt neuf personnes décèdent entre 1860 et 1936, dans le même temps on comptabilise mille huit cent trente six naissances, le déficit naturel est de quatre vingt treize individus soit 32% de la perte totale de population.

Tableau 14 : Evolution du taux de mortalité communal

[111] En 1916 trois mariages sont célébrés. On peut considérer que ni la moyenne de 40 ans atteinte ni la différence d'âge au mariage entre les hommes et les femmes (13 ans) ne sont significatives.

[112] Cinquante quatre mariages unissent deux jeunes nés dans la commune et sept concernent des couples dont les deux époux sont nés ailleurs qu'à Guillaumes.

[113] La survivance du charivari est attestée par Paul Canestrier (*La « France rustique » ou la Vallée, Folklore du Haut-Var*, Les Annales du comté de Nice, 1934), Fernand Benoit : (*La Provence et le Comtat Venaissin*, Editions Aubanel, Avignon, 1975,390 pages) et Villeneuve (*Mœurs, usages, coutumes et langage des Provençaux*, Chantemerle, éditeur, Nyons 1972, 358 pages)

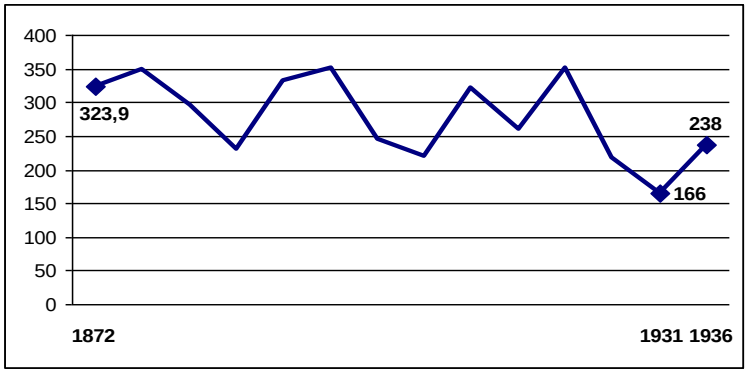

Le taux communal de mortalité qui dépasse à plusieurs reprises (1877, 1891, 1896, 1911, 1921) le niveau de 30‰ est constamment supérieur au taux national avec, parfois, un écart important comme 1896 où il est de 16 points. Il est aussi, sauf en 1872 et 1881, toujours supérieur au taux départemental mais l'écart mesuré avec celui-ci qui atteint son maximum en 1921 a tendance à diminuer dans les dix dernières années de la période.

Tableau 15 : comparaison des taux de mortalité de Guillaumes et des Alpes-Maritimes

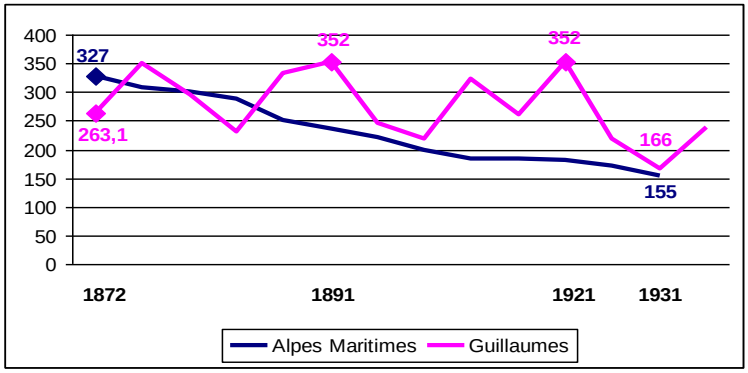

On peut soupçonner qu'une épidémie est la cause du niveau élevé du taux de mortalité des années 1891et 1921, en effet, en 1891 près de la moitié des décès sont concentrés en mai, juin et juillet, mois pendant lesquels ils sont habituellement peu nombreux, et qu'ils touchent principalement des jeunes enfants; la même année les taux de mortalité des communes de Saint Etienne de Tinée et de Puget-Théniers atteignent leurs sommets avec respectivement 360,7et 413,7 décès pour mille habitants. En 1921 le fort taux de mortalité général s'accompagne d'un taux de mortalité infantile à son apogée (588,2‰) et d'un taux de mortinatalité proche de son maximum (176‰). Le taux communal de mortalité infantile est légèrement supérieur au taux national à la fin du XIXe siècle puis s'en éloigne dès les premières années du XXe pour atteindre de hauts niveaux avant de s'orienter à la baisse. Il semble tributaire du nombre de nourrissons placés dans la commune ainsi en 1921 sept des treize décès d'enfants de moins de un an enregistrés concernent ces bébés.

Tableau 16 : évolution du taux de mortalité infantile

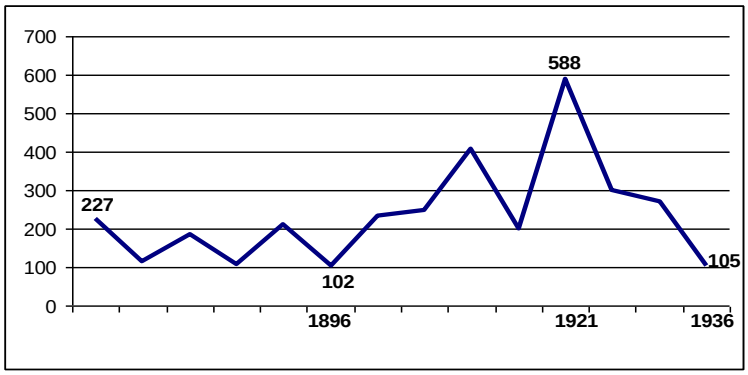

L'étude démographique met en évidence l'influence d'éléments tels que les contraintes religieuses, les impératifs de la vie agricole ou les traditions sur les mœurs matrimoniales de la communauté.

A l'emprise de la religion on peut attribuer l'âge moyen relativement élevé des conjoints au moment du mariage. En interdisant toute contraception l'Eglise Catholique encourage les époux qui veulent maîtriser le nombre de leurs enfants à s'unir tardivement afin de diminuer la durée de la période de fécondité du couple. Les traditions religieuses expliquent aussi le faible nombre de mariages célébrés au mois de mois mai, en consacrant ce mois au culte de la Vierge Marie l'Eglise incite les promis à choisir une autre période pour s'unir.

Les contraintes imposées par la vie agricole font que la période la plus favorable aux mariages se révèle être le mois de novembre[114] quand les vendanges et les labours d'automne sont terminés et que l'hiver arrive à peine. Mais alors que l'on pourrait penser que les mois d'hiver, les travaux les plus pénibles étant terminés, sont propices à la procréation on constate que c'est pendant les mois de février, mars, avril, mai et juin que les naissances sont les plus nombreuses[115]. Ces enfants ont été conçus au cours de l'été et au début de l'automne de l'année précédente, période pendant laquelle les travaux des champs sont les plus intenses mais aussi période pendant laquelle hommes et femmes oeuvrent plus souvent ensemble…

L'examen des signatures des témoins sur les actes d'état civil confirme le peu de place accordée aux femmes dans la vie civique. Les naissances sont quasiment toujours déclarées par le père et les décès par un proche parent du défunt ou par un voisin. Le déclarant se présente rarement accompagné et l'officier d'état civil doit choisir parmi les habitants du village les deux témoins dont la signature est nécessaire à la validité de l'acte. Un des deux signataires est généralement l'instituteur, du moins jusqu'en 1901, l'autre étant soit un voisin, soit le forgeron, le tailleur ou un négociant mais les registres ne portent aucune signature féminine. Pour les actes de mariages qui doivent comportés huit signatures[116] la situation est identique, en 1872 sur quarante signatures de témoins répertoriées une seule est celle d'une femme, la situation évolue un peu mais elles ne sont encore que deux sur huit témoins en 1931. En outre l'officier d'Etat civil qui préside aux mariages mentionne le nom des personnes qui ne savent pas signer, dans la grande majorité des cas il s'agit des mères des époux conséquence de la non scolarisation des femmes à Guillaumes avant 1860. La condition des femmes évolue peu à peu comme l'indique dès 1891 la transcription d'un jugement de divorce prononcé aux torts exclusifs d'un mari réputé brutal et infidèle preuve

[114] Annexe 4
[115] Annexe 5
[116] Celles du père et de la mère des époux et celle de quatre témoins

que certaines femmes ont eu le courage de rompre le silence que leur imposaient les traditions religieuses et le conformisme social. De même alors que généralement le rédacteur des actes indique que la femme d'un fonctionnaire ou d'un artisan est ménagère ou sans profession il donne à la femme d'un cultivateur la profession de cultivatrice ce qui est une reconnaissance de sa participation à la vie professionnelle.

● Un centre administratif, artisanal et commercial

L'utilisation des listes nominatives de recensement aussi bien que celle des annuaires départementaux, montre que le bourg de Guillaumes est le centre de la vie administrative, artisanale et commerciale de la commune et du canton. Si quelques artisans et commerçants se sont installés dans les autres communes, les fonctionnaires, autres qu'instituteurs y sont rares. L'annuaire départemental de 1862 indique que toutes les communes du canton dépendent du bureau de poste de Guillaumes. Avec l'installation de la République la situation ne varie guère, en 1936 si des agences postales ont été ouvertes à Beuil, Péone, Saint Martin d'Entraunes et Entraunes, à Châteauneuf d'Entraunes, Sauze ou Daluis ne résident qu'un facteur et un ou deux cantonniers dont les chefs vivent à Guillaumes.
Dans les hameaux les habitants qui revendiquent exercer une activité commerciale ou artisanale sont des exceptions[117]. Tous se déclarent exploitants agricoles et les seuls fonctionnaires recensés sont, là encore, les instituteurs et assez souvent des institutrices. Au bourg la situation est différente : le nombre d'habitants qui se déclarent agriculteurs ou exploitants agricoles soit près de 70% des actifs en 1872 diminue pendant toute la période et en 1936 seize chefs de ménage seulement affirment relever du secteur agricole. On peut aussi rattacher au monde agricole une partie des vingt-cinq à trente personnes qui lors de chaque recensement, se déclarent domestiques ou journaliers sans que l'on sache s'ils oeuvrent comme ouvriers agricoles ou employés de maison.

En 1872 les principaux services civils et militaires de la République ont installé un ou plusieurs représentants à Guillaumes. Un receveur de l'enregistrement, un percepteur, un receveur des postes secondé en 1936 par trois employées et de nombreux facteurs (neuf en 1911).exercent leurs activités au chef lieu, l'administration des Ponts et Chaussées est représentée par plusieurs cantonniers dirigés par un conducteur jusqu'en 1936, année où l'annuaire départemental signale la présence à la tête de ces services d'un ingénieur. Il y a aussi une brigade de gendarmerie et suivant les années un ou deux gardes forestiers (ou des services domaniaux). Les instituteurs et institutrices forment un fort contingent et leur nombre varie de quatre pour toute la commune en 1872 à neuf en 1936 avec un maximum de dix en 1931. Il est cependant difficile d'évaluer avec précision le nombre total de fonctionnaires exerçant au chef lieu car certains postes peuvent ne pas avoir de titulaire désigné le jour du recensement. C'est ainsi qu'alors que la brigade de gendarmerie se compose de cinq militaires seuls quatre sont recensés en 1921 et deux en 1936. Sur l'ensemble de la période on peut estimer qu'environ trente chefs de famille relèvent de la fonction publique[118].
Guillaumes bénéficie d'une longue tradition judiciaire[119] et jusqu'en 1931 est le siège de la justice de paix. Outre le juge de paix, un greffier, un huissier et un notaire sont installés au

[117] Sont recensés : en 1881un tailleur à Barels, un maçon à Saint Brès, une modiste au quartier de Cante dans la proche banlieue, en 1891 pour l'ensemble des hameaux un meunier et deux maçons, en 1901 un maçon à Bouchanière.
[118] Annexe 6
[119] Paul Canestrier (op. c.) fait état de cette tradition et rapporte qu' « en 1845 on comptait sept avocats Guillaumois dont trois furent juges des mandements de Guillaumes, Puget-Théniers et Utelle » Il cite aussi le poète local Lions, lequel écrit « La paisible Thémis en ces lieux fit ses charmes »

bourg. C'est aussi à Guillaumes que résident le ou les médecins, les seuls du canton. Les Guillaumois choisissent souvent leurs maires et leur conseiller général dans cette petite bourgeoisie locale, l'avoué Just Durandy, le notaire Charles Aillaud, le greffier Justin Clenchard, le docteur Julien Agnely illustrent cette tradition.

De 1860 à 1936 le nombre d'artisans et de commerçants est en constante augmentation[120] il passe de 32 en 1872 à 72 en 1936 (seul le recensement de 1921 fait état d'un nombre en baisse) et les évolutions de cette catégorie socioprofessionnelle mettent en évidence les transformations que subit une société guillaumoise qui s'ouvre peu à peu à la modernité. En effet si la baisse lente mais continue du nombre d'artisans travaillant avec le monde agricole (en 1936 on ne recense plus que deux forgerons et un meunier, les bourreliers et plusieurs meuniers cités dans les précédents annuaires ont disparu) peut être imputée à la diminution du nombre d'agriculteurs résidants au village, la réduction du nombre de tailleurs (quatre en 1891, mais un seul en 1936), de couturières (sept en 1911, trois en 1936), de modistes, (le chapelier n'est plus recensé après 1891) et de cordonniers (ils sont huit en 1911 et encore cinq en 1936) révèlent le changement des habitudes de consommation. La demande de produits manufacturés, si elle reste modérée, semble augmenter régulièrement comme le montre l'installation de nouveaux commerces. La hausse du nombre de personnes se déclarant commerçants, marchands ou négociants est, à l'échelle du village, spectaculaire : en 1872 deux personnes relevaient de ce secteur d'activité, elles sont neuf en 1936 à déclarer exercer une profession liée au commerce[121]. Alors qu'en 1872 on comptabilisait au bourg seulement deux marchands et un boucher, le recensement de 1881 signale la présence de deux boulangers, celui de 1911 l'installation d'un second boucher et celui de 1936 révèle l'ouverture d'une pâtisserie.

Après l'ouverture de la route qui relie Guillaumes à Nice, inaugurée en 1884 par les ministres Méline et Tirard, d'autres secteurs professionnels connaissent un important développement. Dans le domaine des transports alors qu'en 1872 on recensait au village deux courriers, ils sont remplacés en 1891 par deux charretiers et un voiturier, entreprises qui disparaissent à leur tour en 1931 au profit d'un camionneur[122] qui emploie deux chauffeurs en 1936. En 1921 deux mécaniciens ont ouvert leurs ateliers (le premier est recensé en 1911) et l'annuaire départemental de 1931 indique que deux marchands d'essence et d'huile de tourisme commercent au village.
Dans le milieu du tourisme si le nombre d'établissements reste stable, les trois aubergistes de 1872 sont remplacées par trois hôteliers, on commence à employer dans ces entreprises des salariés et en 1936 on dénombre parmi les individus recensés au village deux cuisiniers, quatre employés d'hôtel et un sommelier.
C'est cependant dans la sphère du bâtiment et des travaux publics que le développement est le plus spectaculaire en 1872 dix habitants du village déclaraient être employées dans cette activité (un entrepreneur et ses trois ouvriers, cinq maçons et un menuisier) elles sont trente huit à revendiquer un emploi dans ce secteur en 1936. Plusieurs grands travaux, construction de routes entre le chef lieu et les communes environnantes, adductions d'eau, extension des réseaux d'égouts etc. expliquent l'essor de cette spécialité. Comme l'ensemble du pays Guillaumes se modernise et l'électricité arrive au village et on recense un (en 1911) puis deux producteurs d'énergie électrique (1931) que l'annuaire de 1936 signale dans la rubrique force

[120] Annexe 7
[121] L'annuaire départemental présentent ces commerces suivant les marchandises vendues et le même commerçant peut se retrouver dans plusieurs rubriques telles qu'Engrais, Essence et huiles de tourisme, marchand de vin , épicier…
[122] L'annuaire de 1931 le range dans la catégorie des « messagers ».

motrice.

L'augmentation du nombre de salariés non agricoles, bien que les différents recensements ne permettent pas toujours de distinguer avec certitude entre patrons et salariés dans le secteur de l'artisanat et du commerce, est un autre signe de modernité. En 1881 parmi les actifs non agricoles neuf personnes (deux ouvriers et sept apprentis) se déclarent salariées, en 1936 vingt-deux habitants affirment appartenir à cette catégorie. On peut cependant estimer que le nombre de salariés est plus élevé. Ainsi dans le secteur des travaux public si les huit personnes recensées comme entrepreneurs, les deux menuisiers et le plombier sont sans doute des chefs d'entreprise, plusieurs des seize maçons et les cinq casseurs de pierres semblent raisonnablement relever du statut de salariés.

Le développement de la fonction de centre administratif, commercial et artisanal du village entraîne un renouvellement de la population[123]. En 1872 la grande majorité des habitants étaient natifs de la commune. En 1936 sur les quatre cent sept individus recensés dans le bourg deux cent quarante deux (59%), sont natifs de la commune, soixante treize, (17,93%) des autres communes du canton et quatre vingt douze viennent d'autres régions de France. Dés les années 1880 1890 la commune accueille des travailleurs étrangers[124] majoritairement de nationalité italienne. Leur arrivée accompagne le développement des activités économiques et le recensement de 1911 dénombre quarante deux personnes d'origine étrangère. Après guerre le nombre d'immigrés diminue sans doute parce que les premiers arrivés ont déjà adopté la nationalité française mais aussi parce que la présence proche de la frontière incite les Italiens opposés à la politique de Mussolini à s'installer plus loin.
Ni l'ouverture des voies de communication, la route arrive à Guillaumes en 1884 et le tramway en 1919, ni les conséquences démographiques de la guerre ne suffisent à expliquer le déclin quantitatif (moins 21%) de la population de Guillaumes entre 1872 et 1936 dont les conséquences les plus visibles sont le vieillissement et la masculinisation de la communauté. La détérioration de la situation démographique de la commune n'est pas exceptionnelle et trouverait, selon JC Gégot[125], une partie de ses origines dans des facteurs socio professionnels et économiques. Il constate que les agriculteurs sont les plus nombreux à quitter les zones rurales les autres secteurs d'activités étant moins touchés car « *le tissus des services restent encore très dense dans les campagnes française en 1914* », ce que confirme à Guillaumes la disparité de l'évolution entre la population des hameaux composée presque exclusivement de cultivateurs et celle du bourg constituée essentiellement de fonctionnaires, d'artisans et de commerçants.

[123] Annexe 8
[124] Annexe 9
[125] J C Gégot, op. cit. page 29

ANNEXES

Annexe 1: Variations de la population du chef lieu

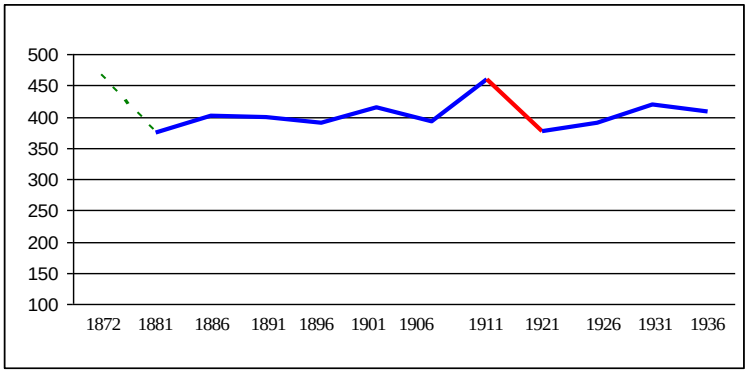

(.- - - en 1871 la banlieue proche est recensée avec le village)

Annexe 2 : Evolution de la population de l'ensemble des hameaux

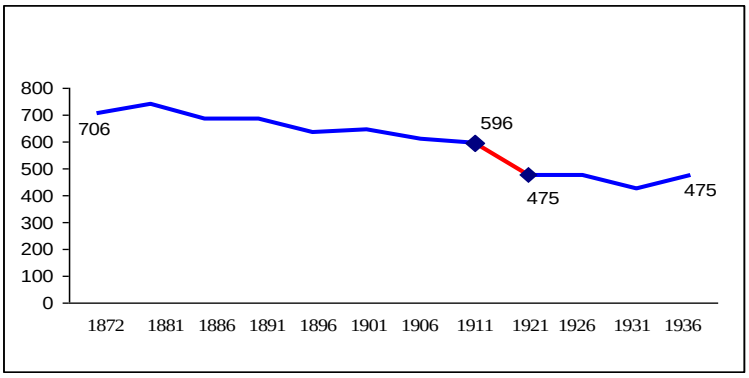

Annexe 3 : Age moyen des pères, des mères à la naissance et âge moyen des maris et des épouses au mariage

années	A M père	A M mère	maris	épouses
1872	40 ans 6 m	32a 6 m	29a 5m	26a 4m
1877	38 ans 2 m	32 ans 5m	31a	20a 6m
1881	37ans 4 m	30 ans 3m	31a 1m	24a
1886	38 ans 11 m	30 ans 8m	28a 7m	23a 6m
1891	38 ans	30 ans 6 m	29a 4m	22a 5m
1896	36 ans 11 m	31 ans	28a 3m	24a 5m
1901	39 ans 2 m	28ans 10m	32a	23a 6m
1906	38 ans 6 m	28 ans 9m	29a	22a 6m
1911	37 ans 7m	29 ans 6m	34a 6m	25a 10m
1916	36	29	40a	27a
1921	38 ans 8 m	29 ans 6m	29a 7m	23a 8m
1926	36 ans 1 m	28 ans 1m	28a 9m	21a 2m
1931	40 ans 6 m	29 ans 2m	25a 3m	22a 6m
1936	36 ans 4 m	31 ans 1m	26 a 8 m	21a 8m

Annexe 4 : nombre de mariages par mois

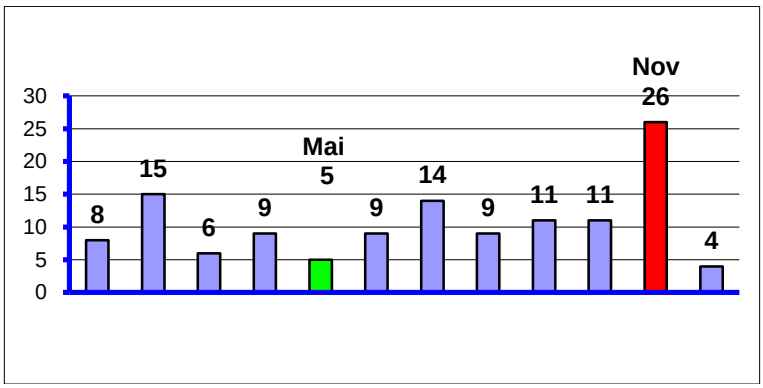

Annexe 5 nombre de naissances par mois

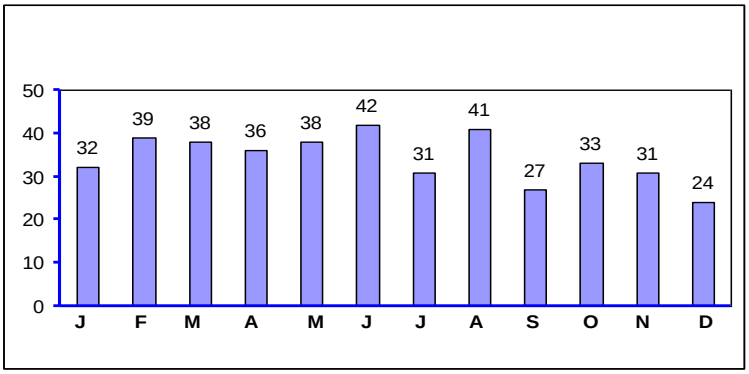

Annexe 6 : variation du nombre de fonctionnaires

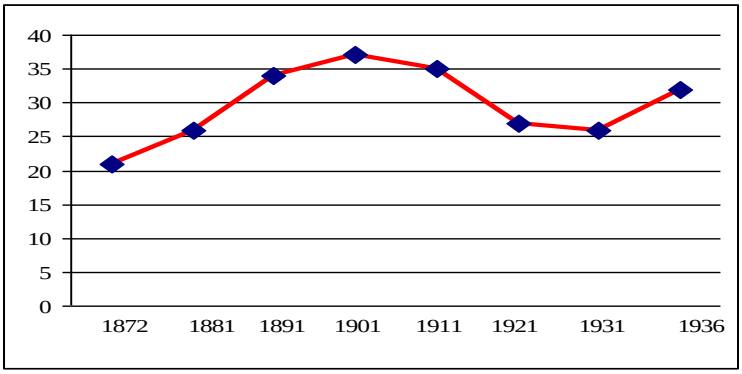

Annexe 7 : variation du nombre d'artisans et de commerçants

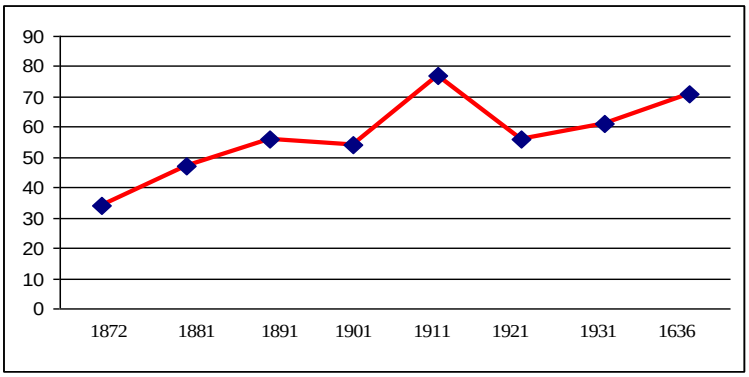

Annexe 8 : lieu de naissance des habitants du bourg

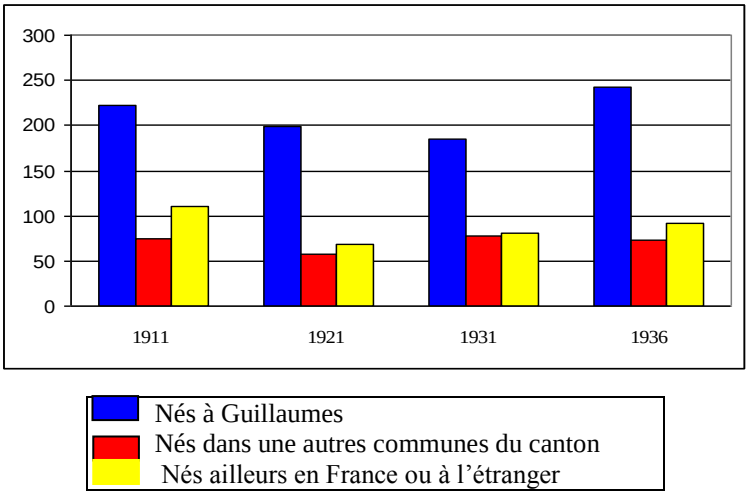

Annexe 9: nombre d'étrangers

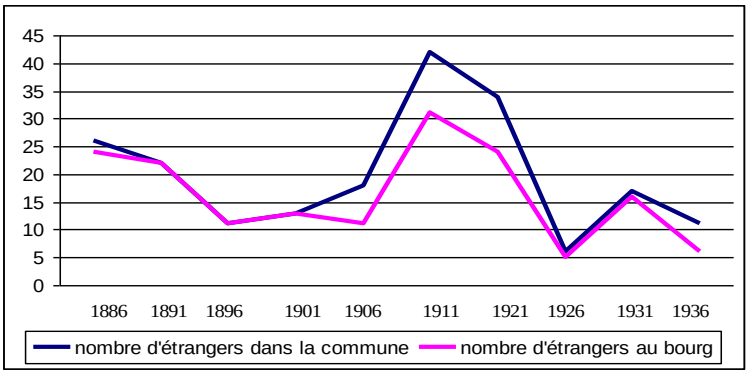

« NICE, CAPITALE D'HIVER » : ROBERT DE SOUZA, POÈTE, ÉRUDIT ET URBANISTE PRÉCURSEUR

Suzanne CERVERA

Lorsque l'*Eclaireur de Nice* publie en feuilleton[126], à compter du samedi 22 janvier 1910, quelques «bonnes feuilles» d'un fidèle hivernant, Robert de Souza, celui-ci prépare un livre qui doit faire l'effet d'une bombe, «Nice, Capitale d'hiver», dont la première édition, en 1913, chez Berger-Levrault à Nancy, sera rapidement épuisée[127]. Son ouvrage fait d'abord part de son étonnement devant l'extension irraisonnée de Nice depuis son rattachement à la France, contrairement à la tradition de la Monarchie sarde et de toutes les mainmises étatiques qui ont précédé et contrôlé les les villes et surtout les capitales, vitrines du pouvoir central. Cette croissance brutale et anarchique le choque. Tout en pointant manques et erreurs qui ont présidé à la métamorphose de la petite cité marine, autrefois paradis agreste et aristocratique, Robert de Souza ouvre des pistes de recherche vers des progrès à venir grâce à ses voyages et à ses contacts avec le milieu des urbanistes, intéressés, à la manière des géomètres hellénistiques, au décryptage de l'un des phénomènes les plus frappants du XXe siècle, une croissance urbaine exponentielle et mondiale qui mène de la cité humaine et équilibrée à la mégapole.

La vie et la carrière de Robert de Souza ne correspondent guère à l'idée que l'on se fait aujourd'hui d'un urbaniste, et ce parcours un peu ambigu entre poésie et réalisme a peut-être contribué à l'oubli relatif de ses talentueuses prospectives. En quelque sorte autodidacte, il semble n'être passé par aucune grande école d'ingénieurs, contrairement à ceux qui tracèrent à travers le département des Alpes-Maritimes des voies nouvelles routières ou ferrées, destinées à le désenclaver et à le relier à sa nouvelle capitale, Paris, tout en lui faisant tourner le dos à l'ancienne, Turin.

Fils d'Antoine Paternoster de Souza (1834- 1895) attaché à la légation du Portugal à Paris, âgé alors de trente ans, et de Marie de Montessus -Ballore (1841-1934), vingt-trois ans, il est né rue de Fresbourg, dans le seizième arrondissement de Paris[128]. Par son père il descend d'une famille d'origine auvergnate établie au Portugal au XVIIe siècle et toujours attachée à ses lointaines racines françaises. Il s'agit là d'une véritable dynastie d'agents consulaires aux carrières internationales qui voyagent d'une légation à l'autre, Angleterre, France, comptoirs portugais de l'Inde.

La parentèle maternelle n'est pas moins intéressante, composée de nombreux branches; l'aisance familiale semble avoir permis la survie de beaucoup de descendants. La tradition y est des voyages lointains et des intérêts scientifiques. On retrouve parmi les parents proches Philibert Commerson (1725-1773), naturaliste de l'expédition de Bougainville[129], ainsi que le cousin presque contemporain de Marie, Fernand, comte de Montessus-Ballore (1851-1922), célèbre sismologue installé au Chili, observateur lucide des mouvements de l'écorce terrestre dans ces régions fragiles[130]. Cette ascendance maternelle et son origine étrangère permettent à Robert de Souza de porter le titre de comte par les femmes alors qu'en principe celui-ci n'est transmissible que par ligne agnatique[131] .

Les études classiques du jeune homme que les connaissances actuelles sur son parcours ne permettent malheureusement pas de détailler, sans doute un enseignement particulier suivi au cours des voyages de la famille, stimulent un potentiel intellectuel tourné

---

[126] Robert de Souza, «Questions vitales», I, «Le Bon et le Mauvais particularisme, II, De Nice la petite à Nice la grande, III, Cinquante ans sans plan d'ensemble, IV, La chaos du damier», l'*Eclaireur de Nice*, 22/1/1910, 6/2/1910, 6/2/1910, 12/2/1910

[127]«Nice capitale d'hiver. Regards sur l'urbanisme niçois, 1860-1914». Ouvrage réédité par les Editions Serre, collection Forum d'architecture et d'urbanisme, 2001.6767

[128] Archives de Paris, Mairie de Paris, Naissances XVI ème arrondissement 07/11/1864

[129] *Martyrologue et biographie de Philibert Commerson : médecin-botaniste et naturaliste du roi* présenté par Fernand Montessus De Ballore, dans *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire,* fasc. 2-4 (1886-1890), p. 78-302, Châlon-sur Saône

[130] Alfred Angot,» Nécrologie», *Annales de Géographie,* Année 1923, Volume 32, N° 178, pp.369-371

[131] Masculine

dès l'abord vers la rêverie, la beauté, et l'étude de la musique des mots et des phrases. Tout un bouquet de jeunes poètes essaie alors d'échapper au carcan d'une «école» et d'une poésie officielle, ombre incontournable portée sur le siècle par Victor Hugo ou les Parnassiens, ou même par les Symbolistes; l'enthousiasme et la révolte de la jeune génération se traduisent par la publication de revues au tirage confidentiel, brûlots arraisonnant les certitudes précédentes[132].

En 1889, à vingt-cinq ans, Robert de Souza publie à Bruxelles, chez l'éditeur Edmond Deman, un recueil poétique, «Modulations sur la mer et la nuit», puis, en 1892, à la Librairie académique Didier-Perrin et Cie, Paris, une étude de 304 pages, «Le rythme poétique. Questions de métrique», suivi la même année de «Fumerolles»,171 pages, à la Librairie de l'art indépendant, et en 1897 de «Sources vers le fleuve». Il participe entre 1896 et 1898 à la rédaction du *Mercure de France*, tome 24, dont il dirige l'*Almanach*, ainsi que de la revue *Plume.* Rayonnant d'énergie poétique, il est assez connu pour qu'André Gide (1869-1951), plus jeune que lui de cinq ans, lui dédicace en 1895 un exemplaire de son recueil «Feuilles de route». Tout en exerçant une sorte de magistère intellectuel sur sa génération et les plus jeunes, il reste cependant une personnalité de second plan, que la *Revue Blanche* se permet de taquiner sous l'appellation ironique de «Norbert de Gloussat.». En fait, le mouvement symboliste, qu'il semble vouloir pourtant restaurer, s'est clos par la publication d'abord discrète du poème de Stéphane Mallarmé «Le coup de dés»[133].

Robert de Souza tire un bilan de cette tentative de rénovation dans la revue *Vers et Prose* lancée en avril 1905. Son article «*Où nous en sommes?*» affirme la certitude d'un renouveau poétique[134], qu'il confortera par une prise de position analogue lors d'une conférence sur «*Les Jeunes*», sous-entendu «les jeunes poètes», faite en avril 1907 à l'occasion du Salon d'Automne.

Entre temps le jeune homme a épousé le 4 juin 1891 Jeanne Issaverdens (1867-1944). Il est permis de penser que cette union a assuré au couple une relative aisance, tout en confortant l'insertion de Robert de Souza dans une aristocratie cosmopolite, de naissance, d'affinités politiques, ou d'argent. La famille Issaverdens, originaire d'Arménie[135], s'est

---

[132] André Jaulme et Henri Moncel, «Le mouvement symboliste, étude bibliographique et iconographique, Introduction par Edmond Jaloux, Catalogue de l'exposition du *Cinquantenaire du Symbolisme*», Editions des bibliothèques nationales, 1936. Michel Decaudin, «La crise des valeurs symbolistes, vingt ans de poésie française, 1895-1914», Privat, 1960, thèse soutenue à la Sorbonne en 1958, sous la direction de Pierre Moreau, rééditée en 1981 chez Slatkine).

[133] La revue *La Plume* donne dans son numéro du 15 août 1897 un dialogue satirique, «Idylle diabolique», qui veut initier un «interlocuteur incrédule» aux «sacrosaints mystères de l'art contemporain», que présente son «grand prêtre», Alfane Malbardé. En fait l'article vise surtout à ridiculiser Robert de Souza et le vers d'un de ses poèmes assez hermétiques, «Tes petites mains d'abeille travailleuse». (Thierry Roger, «L'archive du *Coup de dés*, Etude critique de la réception de *Un coup de dés jamais n'abolira le Hasard* de Stéphane Mallarmé (1897-2007), Thèse de Doctorat soutenue sous la direction de Bertrand Marchal, Paris IV Sorbonne, 2007.)

[134] Robert de Souza, «Où nous en sommes?», Vers et Prose, Tome 1, N° 1, avril-mai-juin 1905. (Michel Decaudin, «La crise des valeurs symbolistes, vingt ans de poésie française, 1895-1914», Privat, 1960)

[135] Originaire du Nakhitchevan (actuellement ouest de l'Azerbaïdjan), cette communauté avait été convertie au catholicisme romain au XIVème siècle par des missionnaires dominicains, comme un certain nombre de communautés de l'Empire ottoman qui leur accorda officiellement l'autorisation de pratiquer leur culte en 1829. Installés ensuite à Smyrne, utilisée par Anglais et Hollandais comme entrepôt et base de transit entre l'Occident et l'Orient, les Arméniens servaient de courtiers aux propriétaires terriens turcs, d'intermédiaires pour la vente de produits de luxe et même éventuellement de financiers, jouant un rôle majeur dans les domaines diplomatique et culturel. Alliés, comme la famille Balladur, de même origine, à de grandes familles européennes et israélites de la banque, beaucoup s'établirent à Marseille, jusqu'à l'abandon final de Smyrne, pour le reste de la communauté, en 1922. (Père Hagop Kossian, «Les Arméniens de Smyrne et des environs», Imprimerie Mekhitaristes, Vienne, 1899. Marie-Carmen Smyrnelis, «Les Arméniens catholiques à Smyrne aux XVIIIe et XIX ème siècles», *Revue du Monde arménien moderne et contemporain,* Société des Etudes arméniennes, Paris, 1995-1996. Enfin *Le Point*, N° 1166, 21/1/1995, met l'accent sur la proximité d'Edouard Balladur avec cette lignée.)

installée à Constantinople, dans un milieu de marchands et financiers qui essaiment dans les grands ports du pourtour de la Méditerranée. Après la naissance de la petite Jeanne, baptisée suivant le rite catholique à Constantinople, la famille Issaverdens s'est implantée à Marseille. Robert de Souza se trouve ainsi allié à de riches et nobles familles[136], situation que confortera en 1916 le mariage à Paris[137] de son fils, le vicomte Jacques de Souza, lieutenant, le 12 décembre à Saint Pierre-de-Chaillot, avec Catherine Gourgaud du Taillis, décédée le 27/5/1940, fille du Comte Gourgaud du Taillis, d'une famille de solide noblesse d'Empire[138], et de Louise Claire Elise Cahen d'Anvers, décédée en 1929 à Juan-Les-Pins[139].

Malgré ces alliances flatteuses probablement assorties de rentes, et le prestige de l'adresse parisienne, 23 Avenue du Bois de Boulogne, les demeures niçoises correspondent à une situation financière favorable mais non exempte de difficultés prouvées par une série de déplacements dans l'espace de la ville. Bien que la comtesse figure dans l'annuaire à la rubrique «Propriétaires» il ne semble pas qu'elle soit effectivement propriétaire des lieux où elle habite. A partir de 1884 les annuaires donnent d'elle plusieurs adresses successives, 12 rue Garnier (aujourd'hui rue de la Liberté), puis de 1894 à 1898 30 rue Assalit. En 1902 on la trouve Villa des Colonnes rue Saint Philippe, puis Villa du Gui, 12, avenue de Candia[140], c'est-à-dire dans le quartier développé à l'ouest de Nice à la suite de l'établissement des tsarines dans les propriétés Peillon et Bermond, non loin du mausolée du Tsarevitch Nicolas et de la future cathédrale orthodoxe. Il semble ensuite que la comtesse s'installe à des adresses plus modestes, passant au 11 rue Frédéric Passy, puis au 38, enfin au 40, rue Vernier, où elle mourra en 1934[141].

D'autre part le *Journal du Notariat* nous soumet deux dossiers dans lesquels la famille semble à la recherche de ressources financières: le premier concerne en 1919 la récupération d'actions vendues à réméré en 1911 par le Comte du Taillis; malgré le dépassement du délai la demande au profit des héritiers, dont le comte de Souza, est acceptée par le Tribunal civil de la Seine et le coût du rachat réévalué à la baisse. Le second dossier concerne l'ouverture sans intervention notariale de contrôle [142] d'un coffre-fort loué par la défunte madame Issaverdens, mère de madame de Souza, au Comptoir National d'Escompte, dans l'espoir d'y découvrir d'éventuelles dispositions testamentaires

En décembre 1902, Robert de Souza fait paraître dans le magazine *L'Auto-Vélo* une quinzaine d'articles probablement rémunérés sur les usages du véhicule automobile et les différentes possibilités qu'il offre, ainsi que son insertion dans le monde de l'art, en anticipant

---

[136] *Paris mondain, Annuaire du monde parisien et de la colonie étrangère, adresses dans les châteaux et à la Côte d'Azur,* tome I, 1908, Librairie Augustin Donnay, 4, rue de Rohan, Paris, nous donne comme adresse à Paris de Robert de Souza et madame, née Issaverdens, 23, avenue du Bois de Boulogne, Paris (XVIème). Dans les parentés on trouve les Cahen d'Anvers, les Camondo, les Bischoffsheim, les Warchawski, les Denfert-Rochereau, les Morpurgo, etc...

[137] *Le Figaro*, 14/12/1916, N° 349

[138] Le fondateur de la lignée, le général Gaspard Gourgaud) 1783-1852) resta fidèle entre les fidèles de l'Empereur dont il avait été l'aide de camp, et dont il alla chercher les cendres à Sainte Hélène en 1840 avec le jeune prince de Joinville. Il avait épousé la fille du comte Roederer. Ses descendants s'impliquèrent dans la vie politique de leur région, le Loiret

[139] M. Borel d'Hauterive, 16 juin 1889, *Annuaire de la Noblesse de France.* Avis de décès de madame Gourgaud, comtesse du Taillis, née Cahen d'Anvers, le 24/01/1929, à Juan-Les-Pins, enterrée au cimetière de Passy

[140] Annuaire des Alpes maritimes , Guide des villes de saison , bulletin des eaux minérales, programme des fêtes et des manifestations, Nice,Cannes, Grasse, Monaco, Menton, etc..., N.Chini et Cie éditeurs, 3 rue Sulzer, Nice

[141] Marguerite et Roger Isnard, «Per Carriera», Dictionnaire anecdotique et historique des rues de Nice, Editions Serre, 1983, 306 p. Véronique Thuin-Chaudron, «Nice, de la colline du Château aux châteaux des collines, Architecture, Construction, Urbanisation de 1860 à 1914», Editions Serre, 2009, 560 p.Etat-Civil de Nice, *Le Petit Niçois*, 2-3 décembre 1934, Avis de décès, le *Figaro*, 6/12/1934

[142] Tribunal civil de la Seine, 21 janvier 1919, Tribunal civil de la Seine, ordonnance sur référé, 7 novembre 1918

quelque peu avec une verve certaine le célèbre manifeste de Marinetti[143]. La *Revue historique*, la *Grande Revue* prennent note en 1908 de ses articles sur les correspondances musicales des œuvres de Maurice Maeterlinck et de Claude Debussy, et sur François Coppée. [144]

Cette vie d'aristocrate cultivé, de nomade de luxe, de poète dilettante mais exigeant, prépare Robert de Souza à une vive et double curiosité esthétique pour les mutations contradictoires et rapides des villes alors en plein essor. Après la publication dans la *Revue de Paris*[145] de «Venise en danger», un cri d'alarme contre l'excès d'exploitation touristique et l'indifférence des autorités devant la montée périodique des eaux, dès 1901 il fait partie avec son ami le poète Jean Lahore, pseudonyme du docteur Henri Cazalis[146], des fondateurs de la *Société pour la Protection des Paysages de France*, dont il est le secrétaire général, sous la présidence de Sully-Prudhomme, avant d'en devenir à son tour plus tard le vice-président. Les vice-présidents sont alors Frédéric Mistral et André Theuriet. Fondateur de ce que l'on appelle alors le «ruralisme», il veut considérer les sites et les paysages comme des monuments historiques à préserver. Usant de son mode d'expression préféré, des articles dans des revues, il fait part dans le petit magazine *La Curiosité*[147] de son dégoût devant les placards publicitaires dont il faut absolument réglementer la pose.

Mais c'est à Nice qu'il va consacrer l'essentiel de sa réflexion.

«Touchant à la quarantaine, je revois Nice, et toute la Côte, à travers mon enfance. Les yeux de ma jeunesse en furent enchantés. Admirateur resté fervent, mes attaches avec ce pays sont profondes, puisqu'y repose une partie de mes morts, et que mes souvenirs s'allongent du long séjour qu'ils vécurent ici.»[148]

Une poésie en vers libres, dont il est le tenant, et qu'il verrait bien succéder aux exigences démodées de la versification classique, dédiée à son ami le poète flamand Charles Van Lerberghe[149] se fait l'écho d'impressions qu'il éprouva du haut de la colline du Château:

«Toute clignotante de soleil,
A petits pas de soie et de pierreries,

---

[143] Filippo Marinetti (1876-1944), «Manifeste Futuriste», *Le Figaro*, 20 février 1909. Guillaume Apollinaire aurait peut-être mis sa patte dans ce manifeste

[144] La *Revue Historique* rend compte en 1908 d'un article de Robert de Souza , «Maeterlinck et Debussy», dans le *Bulletin de la Société Internationale de Musique ancienne*, janvier 1907. La *Grande Revue*, François Coppée, 13/06/1908, p.534-541

[145] Robert de Souza, «Venise en danger», *Revue de Paris*, 1/08/1900

[146] Le docteur Henri Cazalis (1840-1909), connu pour son oeuvre poétique sous le pseudonyme de Jean Lahor, traduisit plusieurs grands poèmes religieux et publia lui-même en 1888 «L'illusion», un recueil d'un charme pénétrant et empreint d'un certain mysticisme nihiliste et désenchanté. Sa vie cosmopolite et ses voyages lui avaient fait rencontrer tout un monde. A Aix-Les-Bains il avait connu Guy de Maupassant, devenu assez proche de lui pour que le pauvre malade lui écrivit en décembre 1891, la veille de sa tentative de suicide, ses dernières lettres lucides avec le poignant «Adieu, ami! Vous ne me reverrez pas!». Son esprit poétique, son amour des paysages, et sa prise de conscience de l'avancée de la modernité ne pouvaient que le rapprocher de Robert de Souza malgré leur différence d'âge.(Jean Lahor, docteur Henri Cazalis, *Oeuvres choisies*, précédées d'une biographie de Samuel-Elie Rocheblave, 315 p.1921.)

[147] Robert de Souza, «Les enlaidissements de Paris», *La Curiosité*, N°24, 1901

[148] Robert de Souza, *L'Eclaireur de Nice*, 21/9/1910. Le grand-père de Robert de Souza, Antoine de Souza, veuf de Hannah, est en effet mort à Nice le 4 octobre 1880 à l'âge de 77 ans.(Acte de l'Etat-civil N°1749). On retrouve dans cette lignée d'agents consulaires du Portugal à Londres, en Inde et à Paris, un Antoine (1722-1796) époux d'Eléonore Josèphe de Souza, leur fils José-Maria (1756-1825), époux d'Adélaïde Filleul, père d'Antoine de Souza et grand -père de Robert. Par cette branche le Comte de Souza est apparenté à Adélaïde de Souza, née Filleul (1761-1836), peut-être fille de Louis XV, mère de Charles de Flahaut et grand-mère du duc de Morny, femme de lettres.

[149] Charles Van Lerberghe (1861-1907), poète belge francophone, avait eu comme tuteur l'oncle de Maurice Maeterlinck, avec lequel il avait fait ses études au collège Sainte Barbe de Gand. Son poème le plus célèbre est la «Chanson d'Eve»(1904) mise en musique par Gabriel Fauré (Voix et piano, op.95). (Hubert Juin, «Charles Van Lerberghe», collection «Poètes d'Aujourd'hui», N° 186, Editions Pierre Seghers, Paris 1969).

La mer glisse plus qu'elle ne danse
Dans un azur doux d'écharpes de ciel.
Elle se balance, elle sourit.
Elle fait à peine un léger bruit de jupe
D'un pas berceur qui se retire...
Les lames luisent, glissent de faîte en pente
Des petits toits de feux et d'ombres écailleuses
Qui ruissellent, et sous la coque soulevée des coupoles d'or, se creusent
Des flèches, comme des vigies prises de sommeil, oscillent
Dans les remous des fumées de l'air et des ondes,
Et la vague, là-bas, est la cathédrale mugissante,
Dressée d'entre les moutonnements des maisons qui se tassent, s'étendent,
Défilent, et doucement, aux confins des siècles, s'estompent...»[150]

La fréquentation d'ateliers d'art et d'architecture aiguise son coup d'oeil et lui permet de déplorer les erreurs du passé tout en appréhendant intuitivement les tendances du futur. Il fait partie du *Comité pour l'embellissement et l'extension de Nice*, dont les membres constitueront après les élections de 1912 la majeure partie du nouveau conseil municipal. Il fait élire à sa tête l'ingénieur Joseph Durandy[151], dont l'action pour des aménagements modernes de la ville, pont-square Masséna en 1868, Boulevard Gambetta en 1884, lui paraissent dignes d'un rôle éminent, ce qui ne le sera pas finalement. Joseph Durandy répugne à s'exposer et à entraver ainsi la carrière de son fils Dominique. Une série d'articles dans *L'Eclaireur du Littoral* permettent à Robert de Souza d'exposer une partie de ses idées[152].

« Depuis dix ans quelques écrivains passionnés, acharnés, ont réussi à grouper des artistes et des hygiénistes contre l'incurie parlementaire et municipale. » Cependant il atténue un peu plus loin sa critique: «La municipalité présente n'est pas en cause. Elle pâtit de l'imprévoyance criminelle de ses devancières.»[153]

Pour la rédaction de son brillant ouvrage, «*Nice, capitale d'hiver*»[154], il s'est adjoint entre autres pour la partie cartographique l'ingénieur géographe Maurice Thiébault, le physicien Emile Maury, membre de la Société géologique de France, et a eu recours aux conseils des architectes André Bérard, Henri Prost, d'Augustin Rey[155], dont il a fréquenté

[150] Robert de Souza, Eté 1898.

[151] Joseph Durandy (1834-1912) fut président du Conseil Général de 1882 à 1890. Son fils Dominique Durandy (1868-1922) avait alors entamé (en 1912) une double carrière politique et littéraire.

[152] 22/1/1910, I. Le bon et le mauvais particularisme. 29/1/1910, II. De Nice la petite à Nice la Grande. 29/6/02/1910, III. 50 ans sans plan d'ensemble. 12/02/1910. IV. Le chaos du damier. 25/03/1914, Compte-rendu de la deuxième édition du livre de Robert de Souza, «Nice, capitale d''hiver», avec revue de presse. 31/03/1914, Le Bassin du Jardin du Roi. *L'Eclaireur de Nice et du Littoral*

[153] Robert de Souza, *L'Eclaireur de Nice*, 21/9/1910. Il n'hésitera pas plus tard à fustiger les élus de la précédente municipalité à propos du projet «Paris-Saint Germain» auquel Honoré Sauvan, à l'époque sénateur-maire de Nice, s'opposa et qu'il fit échouer. «Sa néfaste municipalité fut remplacée en 1912 par une autre de bien meilleur esprit. Elle avait à sa tête le général Goiran, et, comme premier adjoint, délégué aux travaux, les Febvre, l'architecte diplômé de si grand talent, que ses collègues de province choisirent comme président de leur association». Après la guerre Jules Febvre présenta au conseil municipal un projet s'appuyant sur les travaux de Robert de Souza. (Jean-Pierre Gaudin, «Les villes, 'art urbain' et urbanisme, anthologie.)

[154] Une soixantaine de journaux et revues français et étrangers rendirent compte de cet ouvrage, parmi lesquels les quotidiens *Le Temps, Le Figaro, Le Journal des Débats, L'Eclair, Le Bâtiment, La Liberté, L'Illustration, La Revue du Touring Club, La Revue de l'Art ancien et moderne*, etc...

[155] Augustin Rey (1864-1934), architecte de religion protestante, est en 1905, après l'édification d'une soixantaine de temples et églises, lauréat de la Fondation Rothschild, symbole de l'effort français en faveur du logement social, pour un projet d'hôpital. Membre de la Société de médecine publique et de génie sanitaire, il se tourne vers l'enseignement et la divulgation de ses idées. Les solutions imaginées par les hommes pour étendre les villes le frappent d'admiration, particulièrement à New York : de passage à Washington pour le Congrès

l'atelier, et du jeune et talentueux Léon Jaussely[156]; cela lui permet de concrétiser une pensée, déjà dévoilée dans des articles de l'*Eclaireur de Nice et du Littoral*, et de jeter des prospectives fulgurantes de modernité sur le futur de la ville dont il fait un archétype.

Son travail analyse sans indulgence les erreurs commises pendant la période transitoire entre le plan établi en 1858 par le «Consiglio d'Ornato»[157], la monarchie sarde et la situation en 1912, en somme le passage de «Nice la petite» à «Nice la Grande». Ignorant les atouts naturels d'une «aire accueillante» dans un amphithéâtre de collines étagées, la ressource potentielle d'une clientèle touristique aimantée par le soleil et la beauté du paysage, considérant l'essor de la construction de luxe, l'émerveillement des fêtes, la fonction hôtelière comme autant de succès acquis, administrations et particuliers se sont donné le mot pour négliger l'important. Les considérations individuelles d'ordre esthétique et les «petits intérêts» ont dévoré l'espace libre et aboli le sens de l'intérêt général.

«L'imbécillité de l'intérêt personnel abandonné sans direction générale, arracha les arbres, saccagea les jardins, dressa casernes sur casernes, ouvrit dans tous les sens des boyaux de rue où le soleil ne paraît qu'en été.»

Recherchant dans les tendances économiques et sociales du présent des clefs pour ouvrir la ville et la région vers le futur, Robert de Souza fait une analyse exhaustive des secteurs d'activité, de leur possible extension dans l'espace et de leur intégration dans des courants nationaux et même internationaux. Il déplore qu'obéissant à des impératifs à courte portée, la ville soit devenue, par l'étroitesse de ses voies, l'excès de constructions, le manque d'espaces libres, en somme la mauvaise utilisation du terrain disponible , une sorte de monstrueux cul-de-sac où sont morts la délicate symphonie des ocres et des roses au profit d'une aveuglante blancheur, le baroque traditionnel et la verdure fraîche supplantés par le «grouillement malfaisant» de certains quartiers et de caravansérails, «boîtes à loyers» ou hôtels gigantesques et laids.

«Les natifs se sont constitué, en dormant, de jolies fortunes immobilières dont pas une parcelle ne profite à l'intérêt général.»

Pendant que progressaient le profit et les intérêts particuliers, les services publics, postes, hôpitaux, écoles, péchaient par leur insuffisance, et, malgré des mesures envisagées par le Bureau d'Hygiène créé en 1889, l'un des premiers de France, et l'amélioration de l'arrivée d'eau, traitée par l'ozone dans l'usine modèle de Rimiez, la décharge principale reste la mer, troublant l'infinie pureté de son bleu. Robert de Souza se réjouit du changement

---

international de la tuberculose, il admire l'austère beauté des gratte-ciel et l'utilisation du béton, matériau nouveau de remplacement, qu'il a lui-même expérimenté(«New York may be made beautiful more easily than any city in Europe.», Augustin-Adolphe Rey, «'The City of White Towers' is the way». 25/O9/1908, *New York Times Archives*). Les «urbanistes», terme apparu en 1909 sous la plume de Pierre Clerget, rêvent en imaginant la complémentarité des états, des fortunes et des artistes devant les besoins d'air, de soleil et de confort des travailleurs. La Loi Cornudet, sur l'initiative du Comte éponyme, philanthrope, inaugurera en 1919 un système de planification qui remettra à l'état la responsabilité de l'extension raisonnée des villes. (Augustin Rey, «La ville hygiénique de l'avenir. La science des plans de ville». T*echnique sanitaire et municipale*, 4/4/1913, p.174. «La Russie et la Révolution. Le grand courant des idées libérales et démocratiques en Russie depuis le début de la guerre. 4ème édition. 1917. Meynial, Paris, 26 p. Lucien Febvre, «Etude sur le livre d'Augustin Rey, Justin Pidoux et Charles Barde, La science des plans de ville», Lausanne, Payot et Paris, Dunod, 1929, 494 p., *Annales d'Histoire économique et sociale*, 1929, Tome 1, N° 4, p. 618-619). Viviane Claude, Pierre-Yves Saunier, «L'urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique.» *Vingtième siècle, revue d'Histoire*, 1999, Vol. 64, p.25-40. *Cahiers du Protestantisme charentais*, N°8, avril 2006)

[156] André Bérard(1871-1948), Henri Prost (1874-1959), et Léon Jaussely(1875-1932) firent partie des urbanistes les plus autorisés entre les deux guerres, réalisant la synthèse du discours savant, des pratiques administratives et de l'enseignement (Gilles Massardier, «*Expertise et aménagement du territoire. L'Etat savant»*, L'Harmattan, 1996, 286 p.)

[157] Décret royal en date du 20 juin 1858 portant approbation du plan régulateur des faubourgs de Saint Jean Baptiste et de la Croix-de-Marbre. (Philippe Graff, «L'exception urbaine: Nice, de la renaissance au Consiglio d'Ornato», Editions Parenthèses, 2000, 170 p.)

d'équipe municipale à Nice et en espère «le balayage de seize ans d'imprévoyance et de désordre, de malversations et d'incurie».

Il envisage pour la ville, pour laquelle il prévoit à peu près un million d'habitants dans les années quarante, un plan d'extension. En se référant à d'autres exemples européens, il estime qu'il y a nécessité pour les communes du littoral de s'unir pour se transformer en une véritable région urbaine. Il faudra tenir compte des données climatiques un peu paradoxales, recherche du soleil en hiver, de l'ombre en été, pour ouvrir de nouveaux chantiers en orientant au mieux les constructions, ne pas occulter les beautés naturelles dont la violence torrentielle du Paillon, ce «ravin de lumière», fait intégralement partie. Il dessine une division de la ville en triangles en tenant compte de la relative spécialisation des quartiers; de plus l'époque hygiéniste impose de cerner les besoins de la population ouvrière pour la réalisation de cités-jardins à l'image de celles qu'il a pu visiter en Grande Bretagne et qui veulent rapprocher l'homme urbain de la nature.

En 1911 s'était créée, par la fusion de divers organismes à but philanthropique la Société française des Urbanistes, désignant ainsi les «praticiens d'une discipline nouvelle», dont les premiers Grand Prix de Rome, à laquelle succéda le 10 mars 1914 la Société française des Architectes urbanistes. [158]Le «Comité pour l'embellissement et l'extension de la ville», créé en 1912 semblait fédérer les bonnes volontés de journalistes et d'hommes politiques dont beaucoup faisaient partie du nouveau conseil municipal. [159]

La guerre et la crise économique ruinent pour plus d'une dizaine d'années la réalisation de projets qui souvent se maintiennent dans le domaine utopique jusque après la Seconde Guerre Mondiale. Appauvrie par le conflit, par les nouvelles habitudes de loisir et leur caractère plus populaire, devant son extension vers l'ouest, tendance généralisée des

---

[158] En 1907, au sein du Musée Social, organisme philantropique fondé par le comte de Chambrun en 1895, se créait une "Section d'Hygiéne Sociale" (présidée d'abord par Jules Siegfried, promoteur de la première loi sur les habitations à bon marché en 1894, puis par G. Risler) qui porta rapidemment à l'ordre du jour de ses travaux l'étude d'une législation de l'Urbanisme, analogue à celle que des pays comme la Suède, les Pays Bas, la grande Bretagne possédaient déjà depuis un certain temps. Et, en 1911, quelque uns des membres de cette section se groupèrent en une association à caractère professionnelle, la Société Française des Urbanistes, (SFU), ce dernier mot ayant finalement été choisi (par André Berard, selon un témoignage de Jean Royer - revue urbanisme n° 77 p.2 - 1962) pour désigner les praticiens de la discipline nouvelle."
(Jean Gohier in Metropolis n° 46 / 47)
1911 :"Le regroupement de neuf personnes qui participaient déjà aux travaux du Musée Social dont sept architectes, tous nés entre 1871 et 1877 parmi lesquels les Premiers Grand prix de Rome des années 1902, 1903 et 1904, fondent la SFU" (J. Lucan in Chronique d'années de guerre - la question urbaniste - AMC n° 44 – 1978)
Membres fondateurs : Les architectes Alfred Agache, Marcel Auburtin (Second Grand Prix 1898), André Berard, Ernest Hebrard (Grand Prix 1904), Léon Jaussely (Grand prix 1903), Albert Parenty, Henri Prost (Grand Prix 1902), ainsi que Forestier (Ingénieur), Edouard Redont (Paysagiste)
Le 10 Mars 1914 la Société Française des Architectes Urbanistes est enregistrée au Bureau des Associations de la Préfecture de Police (Président Eugène Hénard, Secrétaire Général Donat Alfred Agache).
L'association a pour objet de "réunir une documentation technique, de nouer et d'entretenir des relations avec les groupements similaires à l'étranger, de centraliser les vœux émis dans les derniers congrès urbains et d'en étudier la réalisation pratique, de participer aux expositions qui auront lieu tant en France qu'à l'étranger, de se tenir à disposition des intéressés pour toute consultation."
En 1920, devenue SFU (Président Léon Jaussely, Secrétaire Général, Donat Alfred Agache), l'Association concourre activement à la promulgation de la Loi "Cornudet". Parallèlement, elle organise des conférences et des concours comme la "Conférence Interalliée d'Urbanisme" à Paris et le concours de plans pour la "Reconstruction d'une petite ville dévastée".
Depuis 1911, la SFU n'a pas varié dans ses objectifs, tout en cernant davantage le champ de la spécificité de l'urbanisme. Au cours du temps, l'énoncé des objectifs de la Société le démontre.
En 1911 : étude en commun des questions relatives à la construction et à l'amélioration des agglomérations urbaines et rurales ainsi que le développement de cette science.

[159] Paul-Louis Malausséna, Philippe Ancelin, «Le Comité Cornudet et l'aménagement de l'espace urbain niçois (1922-1932)», *Nice Historique*, N° 171, 1989, p.14-23.

villes comme Paris, bien prévue par Robert de Souza, Nice doit faire face à un accroissement d'activités humaines dont le tourisme de luxe n'est plus la donnée majeure. La Loi Cornudet[160], qui remet à l'Etat la maîtrise de l'extension raisonnée des villes, arrive trop tard pour Nice dont la croissance, démultipliée par le goût du soleil, du paysage, et les convoitises immobilières, a dégradé l'espace et compromis en partie le futur. L'urbanisation se fit malgré tout en force, sans plan d'aménagement, et en préservant bien peu les espaces verts.

Malgré l'extrême justesse des vues et des anticipations de Robert de Souza[161], nous ne pouvons nous empêcher de trouver son jugement sur les ratés de la croissance de Nice extrêmement sévère. Peu de villes en effet ont subi en aussi peu de temps le traumatisme d'une croissance brutale et mal maîtrisée qui fait de Nice l'archétype d'une ville-champignon du tourisme et le laboratoire expérimental de l'exploitation de cette nouvelle ressource. Cette virulence est soulignée par l'emploi d'un registre particulièrement péjoratif et d'un mépris affiché pour l'administration républicaine, le parlementarisme et ses impuissances, les municipalités et leur électoralisme aveugle. Influencé sans doute par les tendances, d'ailleurs plus royalistes que bonapartistes, de son milieu familial, il voue aux Gémonies les travaux du baron Haussman. Proche du baron Flaminius Raiberti (1862-1929), député des Alpes-Maritimes (1890-1922), puis sénateur, qui fréquente à Paris le salon des de Souza, témoin à Paris en 1916 au mariage de son fils, Jacques de Souza, lieutenant, il en partage les parentés politiques et les intérêts affichés[162].

Pris entre les aspects sociaux et les nécessités de la sauvegarde des paysages et des «espaces libres»[163] des villes, il a du mal à se rendre compte que celle-ci ne peut se faire qu'au détriment des plus pauvres, sauf autoritarisme d'état et planification. Déjà son ami Jean Lahore exprimait un certain rejet des «foules sans goût» et la peur d'un «modernisme avilissant».[164] Robert de Souza est ainsi l'un des précurseurs, suivi ensuite par toute une école, dont fera partie Le Corbusier, de la pratique du «zoning», réservant des portions de territoire à un usage bien précis, qui sectionne le problème de l'espace sans le solutionner et aboutit à une ségrégation à l'origine d'autres difficultés.

L'*Economiste du Littoral* publie, entre 1915 et 1921, une série d'articles de Robert de Souza. Dès 1915 il envisage pour la région, organisée «comme une immense Héliopolis», sans rivale dans l'univers entier, le retour à une activité touristique essentielle, «filon vital». Mais pour cela une réorganisation administrative de la France s'impose, non pas au profit de Marseille, dont Nice ne serait que la parente pauvre «au bout de la table», mais autour de la

[160] Le permis de construire date de la loi du 15 février 1902, «une mesure de police de l'hygiène publique», adoptée en fonction de la croissance de la ville de Paris; il fixe les délais et la surface nécessaires à la naissance d'un lotissement. La Loi Cornudet fut votée, après quinze années de débats, le 14 mars 1919 pour maîtriser la croissance des faubourgs des villes de plus de dix mille habitants. Elle fut complétée par la loi du 19/07/ sur les lotissements, et celle du 13/07/1928 dite Loi Loucheur sur les H.B.M. (habitations à bon marché). Les divers projets comportaient la création de nouveaux quartiers de luxe à Nice, avec de grands parcs et de larges voies de communication. Tout reposait sur l'ambitieuse installation d'une ville nouvelle dans une plaine du Var pourvue de tous les équipements. L'ensemble dans un premier temps fut rendu impossible par la pression immobilière et l'accélération de l'expansion vers l'ouest. (Archives de Nice, Catalogue de l'exposition «La conquête de l'ouest, Nice du Var au Magnan, Edition Ville de Nice, Nice, 1991, 80 p.)

[161] Le travail de Robert de Souza est reconnu comme l'une des meilleures études de géographie urbaine de l'époque, supérieure même à celle du géographe Raoul Blanchard. (Raoul Blanchard, «Une méthode de géographie urbaine», *La Vie Urbaine*, 1922, réédition dans *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine,* présentation par Thierry Paquot, 2007. Thierry Paquot, «La rue, entre réseaux et territoires», *Flux,* 2006-2007, Editions Metropolis.)

[162] Le vicomte Jacques de Souza épouse à Saint Pierre de Chaillot le 12 décembre 1916 Catherine Gourgaud du Taillis.

[163] Serge Latouche, Editorial «Espaces publics», Revue *Urbanisme*, N° 346, Janvier-février 2006.

[164] Christophe Prochasson,» Ni doctrine, ni école, ni mouvement», Catherine Méneux, «L'Art social au tournant su siècle», *Arts et sociétés,* septembre 1906.

notion de «pays», élément humain qui obéit à la nature et permet une vraie décentralisation.[165]

A partir de 1919, ses préoccupations délaissent le territoire et son aménagement pour une sorte de rancœur contre les mesures sociales prises par la Chambre, comme la journée de huit heures. On retrouve là l'aristocrate ardemment nationaliste reflet de la société «Belle Epoque» dont il faisait partie. Constatant les pertes de main d'œuvre subies par la France pendant la guerre, il estime nécessaires de nombreuses dérogations, en espérant que «les ouvriers ne voudront pas compromettre jusqu'à la ruine leur propre situation en enfonçant la France dans l'abîme».

«Il ne suffit pas de se reposer, il faut apprendre à jouir de son repos, à ce qu'il ne soit pas gâché par un dévergondage qui gaspille les forces pour lesquelles le loisir doit être une réserve.»[166]

En 1923, Robert de Souza publie une édition définitive de ses poèmes. Il a cinquante-neuf ans[167]. Pense-t-il en avoir terminé avec l'inspiration qui le sublimait? Dans deux articles du *Mercure de France* et de *Comoedia* il semble s'interroger sur les origines du vers moderne, l'abandon de la versification traditionnelle et le défaitisme qui s'empare de la jeune génération[168]. On le sent découragé devant une hécatombe qui n'a épargné que les plus âgés. Il se mue alors en critique littéraire à travers différents articles, sur Delille, Jules Laforgue, ou Guillaume Apollinaire[169]. Toujours passionné de musicalité et de beauté, il évoque une lecture faite par l'auteur lui-même de quelques poèmes d' «Alcools»:

«Cette diction également balancée du grave à l'aigu et de l'aigu au grave sert au poète à ordonner le désordre absolu de sa composition.[170]»

Ainsi expose-t-il sa notion du vers libre dont la valeur est rythmée par l'intonation.

En même temps des conférences et des articles exposent ses idées en matière de ce qu'il appelle l' «Art urbain»; il y commente son «Décalogue» :

Par la route tu conquerras
L'espace toujours plus avant.
Route ou rue jamais n'ouvriras
Sans nouveau point de dégagement ;

Aucun espace ne choisiras
Sans en fixer l'aménagement.

Espace libre point ne diras
Qui soit envahi fréquemment.

---

[165] *L'Economiste du Littoral,* N° 23-24, 8/06/1916. N°17-18, 26/04/1917. N° 31-32, 9/08/1917. N°45-46, 22/11/1917. La notion de «pays» va être développée dans le livre que Dominique Durandy publie en 1920. (Dominique Durandy, «Mon pays. Visages et paysages de la Riviera», Librairie nationale d'art et d'histoire, édition Van Oest, Paris Bruxelles, 246 p.)

[166] *L'Economiste du Littoral,* N°20, 8/05/1919. N°23,29/05/1919.

[167] Robert de Souza, «Modulations. Fumerolles. La petite âme. Les graines d'un jour. Mois d'or. Anacréontiques. Du trouble au calme. Modulations sur la mer et la nuit. La plainte des collines». Poésies et poèmes, édition définitive. Editions G. Crès. 1923. 207 p.

[168] Robert de Souza, «Les origines du vers moderne», *Mercure de France,* N° 631, 01/19/1924. «Le défaitisme poétique», *Comoedia,* 20/05/1925.

[169] Robert de Souza, «Jules Laforgue, l'homme et l'oeuvre, *Mercure de France,* N°945,1 /11/ 1937. «Un préparateur de la poésie romantique, Dellile, 1738-1813». *Mercure de France,* N° 962, 07/1938.

[170] Michel Decaudin, «Le dossier d'»Alcools», édition annotée des préoriginales avec une introduction et des documents». Droz, *Publications romanes et françaises,* N° 67, 1996, 3ème édition. Robert de Souza avait rédigé dans le *Bulletin de la Société Internationale de Musique* (Janvier 1907) un article sur Maeterlinck et Debussy.

Avant de bâtir ménageras
Un espace proportionnellement.

Aucune maison ne détruiras
Avant d'élever autre logement.

A la ville entière penseras
En édifiant ton bâtiment.

L'œuvre de tes pères n'outrageras
D'un modernisme à contre-temps.

Toute «servitude» accepteras
Qui fonde la ville durablement.

Et tous les jours te convaincras
Que pour voir juste il faut voir grand[171].

C'est lui qui rend compte de l'entrée du Legs Camondo, famille apparentée à celle de sa belle-fille, au Musée des Arts Décoratifs. En 1937 il est nommé chevalier dans l'Ordre le la Légion d'Honneur comme «homme de Lettres et historien d'art».

La présence de la famille de Robert de Souza à Nice est attestée jusqu'en 1934, date du décès de sa mère, mais ensuite son nom disparaît des annuaires locaux. En effet Robert de Souza semble alors se tourner vers des activités de philologue et de critique littéraire, consacrant par exemple des études à Marmontel et à Delille[172]. Elève de l'Abbé Rousselot pour la «phonétique expérimentale», il devient assistant de son maître au Collège de France et est chargé de cours à la Sorbonne, chaire rattachée à l'Ecole des Hautes Etudes. Les origines limousines de l'abbé Rousselot l'incitent à se passionner pour la vieille langue des troubadours.

Lors de l'exode de l'été 1940, il se réfugie avec son épouse à Brive-La-Gaillarde, où ils avaient quelques amis. L'épouse de son fils Jacques y décède le 6 juin 1940. Il participe sans nul doute ainsi que son fils, un temps arrêté, aux activités de la Résistance dans cette ville, refuge d'une partie de la communauté israélite.

Sans oublier sa vocation littéraire et son goût de la transmission, il anime de conférences la Société archéologique de la Corrèze, en 1942 le Cercle d'études artistiques et littéraires. Il poursuit son étude de la langue du Haut Limousin avec l'aide de Marguerite Genès, membre éminent de ces deux sociétés. La comtesse son épouse meurt à Brive le 23 mars 1944, et il y mourra lui-même le 3 juin 1946.

Sa famille n'a depuis cessé de s'impliquer dans des causes nationales, et son petit-fils Robert de Souza fut conseiller d'Etat et ambassadeur, perpétuant la tradition de ses ancêtres[173].

Visionnaire, écologiste avant la lettre, anticipant pour Nice, sa ville préférée, un urbanisme moderne, il a souffert de la voir défigurer par une croissance débridée contre laquelle il était difficile de lutter dans la conjoncture éprouvante de la guerre et de l'entre-deux-guerres. Les aléas de la politique internationale et de sa vie personnelle réservèrent tout

[171]Repris dans Jean-Pierre Gaudin, «Desseins de villes, Art urbain et urbanisme, Anthologie.»Editions de L'Harmattan, 1991, 174 p.
[172] Robert de Souza, «Un préparateur de la poésie romantique, Delille, 1738-1813», Mercure de France, N° 962, juillet 1938. «Le cas Delille et Sainte Beuve, Mercure de France, N° 967, 1er octobre 1938.
[173] Nécrologie,»Robert de Souza», *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, N° 63, 1946.

de même à son enthousiasme d'autres territoires de recherche et le labeur d'une vieillesse féconde.

L’ENJEU POLITIQUE DU MANUEL SCOLAIRE DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE

Francesca CELI

L'adoption d'un système éducatif de plus en plus fermé aux changements montre la volonté publique d'éradiquer tout ce qui n'est pas en français. La lettre du préfet des Alpes-Maritimes M.D. Gavini datée du 28 septembre 1862 faisant référence au nouveau *Règlement concernant l'Instruction publique* est un exemple de cet autoritarisme linguistique qui ne laisse aucune place aux autres idiomes : art.41 : Langue Française. Le français sera seul parlé dans l'école. L'instituteur donnera tous ses soins à faire disparaître les locutions incorrectes usitées dans la localité.[174]

Il ensuit qu'aucune place n'est laissée aux patois. Cet article met bien en lumière cette maîtrise par les autorités de l'instruction primaire qui, même au niveau local, doit se soumettre à des consignes nationales auxquelles nul ne peut déroger le livre étant soumis à l'avis de l'Inspecteur d'Académie et du Préfet. Dans une approche toujours très jacobine, le manuel scolaire, principal outil de la réforme, demeure sous haute surveillance. Le livre représente un capital d'intégration nationale, un instrument d'acculturation politique capable de répandre une idéologie. L'enjeu politique du manuel scolaire fait du livre de classe un livre de culture : un vecteur de progrès au service de la nation. C'est pourquoi, le livre scolaire est discipliné à la fois au niveau national et local.

● Une politique nationale

Aucune politique nationale du manuel scolaire n'est envisageable sans tenir compte des spécificités de chaque région. Des spécificités qui ont été soumises, pendant longtemps, à la rigueur d'un programme commun dans toutes les écoles primaires du territoire.
Dans le Nord comme dans le Midi, le programme de l'école primaire - tel qu'il sera étudié au niveau régional, dans la partie consacrée aux Alpes-Maritimes – va constituer le socle commun permettant aux élèves d'accéder au collège. A partir de ce *Catalogue des ouvrages adaptés pour l'enseignement dans les collèges pendant l'année scolaire 1831-2* présent dans le *Bulletin Universitaire* de cette première partie du XIXe siècle il est facile de remarquer la prépondérance des ouvrages littéraires avec un accent particulier donné à la langue française et par la même aux lettres classiques. On constate aisément dans ce programme officiel l'absence de tout ouvrage autre que français.

La liste des manuels scolaires nécessaires au bon déroulement de la scolarité de chaque élève dès la classe de sixième jusqu'en classe de rhétorique illustre bien la volonté des autorités administratives d'éliminer toute discipline différente de la langue française.
Le silence institutionnel au niveau des idiomes autres que ceux arrêtés par les textes se fait sentir jusque dans la politique des manuels scolaires.

Il faudra attendre le 2 décembre 1851 avant de lire entre les lignes d'un *Rapport à l'Empereur sur la situation de l'instruction publique* en France qu'un assouplissement du système scolaire serait à envisager au niveau de la première enfance : « Par cette mesure, nous nous proposions principalement de rompre la funeste habitude, prise peu à peu par les familles françaises, de jeter de trop bonne heure leurs enfants au milieu des difficultés quelquefois insurmontables des langues classiques. Il faut y préparer les esprits par les exercices mieux appropriés aux dispositions de la première enfance. Au lieu de décourager ces jeunes intelligences en les forçant trop tôt à combiner péniblement les mots d'une langue inconnue, nous avons voulu leur apprendre d'abord à manier l'instrument qui est à leur portée. *L'étude raisonnée de la langue maternelle*, si négligée et cependant si féconde, ouvrira la route et les

[174] Lettre du préfet des Alpes-Maritimes Gavini à MM les sous-préfets, maires, inspecteurs primaires, instituteurs et institutrices publiques du département sur Le nouveau règlement pour les écoles primaires publiques (texte), Nice, 28 septembre 1862, Recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes, Typographie Canis, année 1862

progrès ne se ralentiront pas quand le point de départ aura été bien choisi. »[175]

La langue maternelle mentionnée ci-dessus renvoie évidemment aux dispositions prises en faveur du français, aucune autre référence à d'autres idiomes n'étant faite dans les programmes d'études pour la division élémentaire dont parle ce rapport : « (…) Il fut décidé que la division élémentaire, réduite à deux années, serait, pendant la première, consacrée exclusivement à la lecture, à l'écriture, à la récitation intelligente, à la pratique du calcul et du dessin linéaire, *aux principes de l'orthographe et de la grammaire française. »*[176]

● Publications régionales dans les Alpes-Maritimes et le Var

La situation dans les Alpes-Maritimes et dans le Var est emblématique pour l'ensemble du territoire national. C'est à partir d'un document conservé au Centre administratif des archives départementales des Alpes-Maritimes (CADAM) concernant la *Distribution du travail et du temps dans les Ecoles primaires publiques* que l'on peut en déduire une politique commune du manuel scolaire dans l'ensemble du Midi.
Consacrés à la lecture et la récitation, l'instruction religieuse, l'arithmétique et l'écriture, les enseignements du matin ne requièrent pas l'emploi de livres qui dépassent le cadre de l'enseignement traditionnel. Tandis que les cours du soir portant sur l'agriculture, l'histoire et la géographie et la *langue française* auraient pu demander l'utilisation de livres plus spécifiques. D'où le lancement programme d'équipement des communes dès le début de 1860 avec l'*Arrêté ministériel 1 juin 1862* et le vote de fonds pour la création de bibliothèques scolaires dans 67 communes et départements de la région l'année suivante. En 1864 : 56 écoles sont déjà pourvues de 9400 ouvrages dont 7000 offerts par l'Etat et 2000 seulement par les communes.

Il est intéressant de connaître à ce propos une adresse faite par le préfet des Alpes-Maritimes à Messieurs les inspecteurs primaires le 10 mars 1863 rédigée dans une lettre à l'accent particulièrement centralisateur : « Pour faciliter l'acquisition des livres classiques qui doivent être placés dans les bibliothèques scolaires, M. le préfet a décidé que ces achats se feront par mon intermédiaire, c'est-à-dire que chaque instituteur m'adressera une liste de livres qui lui sont nécessaires. Je transmettrai ces demandes à un libraire de la ville et je prendrai des mesures pour que ces achats arrivent sans frais à leur destination. En conséquence, je vous prie d'inviter chaque instituteur laïque de votre ressort à m'adresser, sans retard, par votre intermédiaire une liste comprenant le nombre et la nature des livres de classe à acquérir actuellement, tant pour le service des élèves indigents que pour celui des enfants qui à l'aide d'une cotisation annuelle, veulent recourir à la bibliothèque scolaire pour les livres usuels. »[177]

Symbole d'instruction, d'éducation et de culture, les bibliothèques scolaires se composent de livres usuels le plus souvent envoyés par le ministère qui expédie des ouvrages dont peuvent bénéficier l'ensemble des élèves.

Chaque canton se voit attribuer un certain nombre d'ouvrages selon les écoles comme il est reporté dans la *Monographie communale d'Utelle* écrite par l'instituteur Casimir-Fournier qui recense une bibliothèque pédagogique dans les communes suivantes : « Utelle (école de garçons) : 151 ouvrages comprenant 171 volumes ; Figaret (école de garçons) : 38 ouvrages comprenant 38 volumes ; Ciaudan (école de filles) : 18 ouvrages comprenant 20 volumes ; Saint-Jean (école de filles) : 30 ouvrages comprenant 32 ; Cros

[175] *Rapport à l'empereur sur la situation de l'instruction publique*, 2 décembre 1851, Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, p.6
[176] *Ibid*
[177] Lettre de MM. les Inspecteurs Primaires sur l'acquisition des livres classiques, 10 mars 1863, dans Fonds de l'Inspection Académique

(mixte) : 17 ouvrages comprenant 21 »[178].

L'auteur ajoute la présence d'une bibliothèque pédagogique cantonale comprenant 127 ouvrages et 127 volumes. Dans la thèse de M.Barelli, *L'école primaire comme instrument d'intégration du Comté de Nice dans la France de 1860-1914*, il est, par contre, mentionné que, en 1882 le ministère expédia 45 ouvrages pour l'arrondissement de Nice dont 26 de Jules Verne, 14 d'histoire, 5 de sciences, 4 de littérature (Boileau, Molière, Corneille et Racine), 2 de géographie, 2 d'agriculture, 1 sur l'hygiène.

Le détail de cette liste dénote une attention particulière voulue sur les thèmes du régime et de la Patrie à une époque où la blessure causée par la parte de l'Alsace-Lorraine est ressentie comme faisant partie intégrante de l'histoire nationale de l'envoi des contes d'Erckmann-Chatrian et le *Tour de France vu par deux enfants* en plus des manuels d'histoire traditionnels. Des manuels d'instruction civique de Paul Bert et les grands classiques de la littérature française illustrée par la représentation de la vieille France : grasses prairies et douces collines avec un climat tempéré.

« Brillante et finalisée, la grande saga de la Nation française présentée par les manuels a tout pour séduire les esprits des jeunes enfants : le pittoresque, la couleur, l'anecdote, le personnage lui confèrent l'aspect d'un conte ; la fureur des batailles, l'éclat des triomphes, la douleur des invasions le parent des vertus dramatiques qui suscitent l'émotion. »[179]

La géographie de la France et des départements est aussi très présente parmi ces usuels des bibliothèques scolaires.

D'autre part, seul pôle de culture du village, la création de bibliothèques populaires riches de livres de complément ainsi que de journaux et d'almanachs si familiers dans les campagnes constitue un véritable atout au sein de la population rurale. Il ressort néanmoins d'un des rapports de l'Académie d'Aix, que, au niveau des familles, surtout dans les arrondissements de Grasse, Nice et Puget-Théniers, les prêts demeuraient très limités à cause du manque d'alphabétisation et surtout d'une grande méconnaissance de la langue français : « Dans l'arrondissement de Grasse, on en a prêté peu jusqu'à présent ; dans ceux de Nice et de Pujet-Théniers, on n'en prête pas du tout, si ce n'est à quelques desservants, par la raison que peu de personnes savent lire et que moins encore comprennent le français. »[180]

A partir de l'adoption de la langue nationale jusqu'au choix des livres scolaires, la main mise du gouvernement est totale avec la Commission Nationale chargée de l'examen des livres scolaires d'après l'*Arrêté ministériel 22 juillet 1873* et la *Circulaire préfectorale* du 3 septembre de la même année statuant qu'une liste nationale unique autorisera ou interdira dans les écoles les livres contraires aux lois et à la Constitution : « Des livres, sainement choisis par l'inspecteur d'Académie et par le Préfet, apprendront à notre jeune génération ses devoirs, envers Dieu, envers la patrie et envers ses semblables »[181]

Tout cela apparaît clairement exprimé dans la correspondance qui accompagne les actes publics et dans celle relative à l'instruction primaire.

Le ton particulièrement autoritaire de cette missive donne aux propos tenus par le représentant de l'Etat la gravité d'un véritable acte officiel.

Parmi les lettres reçues par les autorités départementales figure la plainte d'un père de famille auprès de M. Aubert, directeur de l'école municipale de Grasse, au sujet du choix des livres de

---

[178] *Monographie communale d'Utelle*, par Casimir Fournier Instituteur, *Manuscrit*, Fonds d'Archives, n°51, Bibliothèque de Cessole, Musée Massena, Nice, p.84. Utelle est une commune chef-lieu de canton, l'arrondissement de Nice.

[179] Hervé Barelli, *L'école primaire comme l'instrument d'intégration du Comté de Nice dans la France de 1860-1914, Thèse*, 1991, p.343

[180] *Rapport de la situation de l'instruction primaire*, Académie d'Aix, Département des Alpes-Maritimes, *Manuscrit*, ADAM 1T 13

[181] Hervé Barelli, *L'école primaire comme l'instrument d'intégration du Comté de Nice dans la France de 1860-1914, op. cit.*, p.284

lecture d'un instituteur : « Je reçois d'un père de famille habitant Grasse une plainte sur le choix que vous avez fait sans mon autorisation et sans même en avertir M. l'inspecteur primaire, de l'opuscule que vous avez publié, comme livre de lecture. Aucun autre livre ne peut être admis dans nos écoles que ceux qui ont été approuvés par le Conseil Supérieur. Je m'étonne que vous l'ignoriez. Je m'étonne encore plus que, l'ignorant ou le sachant, vous avez substitué ce livre à ceux qui étaient en usage, et forcé vos élèves à écouler un tirage. J'ai le regret de vous prévenir que si, dès le jour même de la réception de cette lettre, la brochure en question reparaissait dans votre école, je n'hésiterais pas à donner à votre désobéissance la suite qu'elle comporte. »[182]

A Grasse comme dans le reste de la région aucun livre ne peut être admis dans les écoles sans l'approbation préalable du Conseil Supérieur. Les livres de lecture comme les autres textes scolaires véhiculent un message idéologique et par là même politique qui évolue d'un gouvernement à l'autre.

Celle de l'Etat est donc une démarche centralisatrice qui exclue toute intervention extérieure et toute prétention à la diversité : soit-elle linguistique.

● Les manuels scolaires en Provence

La Provence réagit à cette volonté centralisatrice de l'Etat en créant sa propre politique de manuels scolaires. Une Provence à l'accent bien parisien, cependant.

Les deux lettres de René de Montout à Charles Maurras, alors, vice-président du Félibrige parisien, auteur d'un manuel élémentaire intitulé *Lectures provençales-françaises*, témoignent de la ténacité des représentants de l'action régionale. Ténacité traduite par une lutte acharnée en vue d'une reconnaissance officielle de la langue d'oc dans l'enseignement public. La première de deux missives, datée du 21 avril 1891, fait état de la démarche qui est à l'origine de la conception du manuel scolaire : « Aux environs du premier janvier, Maurice Faure m'écrit une longue lettre dans laquelle je compris que, tout en cédant à ce que l'opinion de M. Bréal a de juste et d'encourageant, le félibrige parisien ne s'arrêterait pas à mi-chemin dans l'œuvre de progrès qu'elle poursuit. Il m'engageait aussi à concevoir le *manuel élémentaire*. Bien que je ne conçoive jamais, je suis décidé à présenter pour la partie classique, sous le titre de *Lectures provençales-françaises,* cinq volumes, publiés ou manuscrits, la grammaire provençale et plusieurs livres expliqués selon les vues de M. Bréal. »[183]

Significative la conception de ce manuel élémentaire composé d'une grammaire provençale ainsi que de plusieurs livres expliqués selon les vues de M.Bréal. Ce dernier prétend que quand la langue nationale n'est pas la langue maternelle elle ne demeure qu'une langue scientifique que l'enfant oubliera aussitôt qu'il sera rentré de l'école.

Intéressante à ce propos la communication d'André Sourreil dans la revue *Escolo moundino* en 1899, lors du congrès de la ligue de l'enseignement à Toulouse, alors qu'il souligne le rôle déterminant du patois en tant qu'*intermédiaire* dans l'apprentissage de la langue française : « (…) ne conviendrait-il pas, dans notre Midi, de procéder pour l'enseignement du français comme on procède généralement en matière d'enseignement des langues étrangères, c'est-à-dire d'utiliser comme *intermédiaire* la langue ordinaire de l'élève, en l'espèce la langue d'Oc, au lieu d'apprendre directement la langue française au moyen de cette dernière qui, généralement, est complètement inconnue de l'enfant ? Des membres de l'enseignement primaire, qui ont usé du système que je préconise, ont obtenu d'excellents

[182] *Ibid*, 8 juin 1869

[183] Lettre de René de Montou à Charles Maurras, 21 avril 1891, *Fonds Maurras*, Archives Nationales, Paris, AP/576/94

résultats. Je vous prierai donc d'émettre un vœu invitant les autorités compétentes à adopter le procédé ou tout au moins à laisser aux instituteurs l'usage facultatif. »[184]

Cette détermination de créer des manuels appropriés s'explique par le besoin de sauvegarder tous les avantages entraînés par la connaissance de l'idiome local dans le cadre d'un apprentissage global permettant une meilleure compréhension des matières au programme. L'utilisation d'une grammaire franco-provençale préparée selon des règles communes aux deux langues apparaît indispensable dans la scolarité de chaque élève originaire du Midi afin de faire passer le provençal d'une langue d'apprentissage à une langue à part entière.

Dans sa deuxième lettre, datée du 27 avril 1891, René de Montou revient sur la même *circulaire ministérielle du 9 juin 1890* concernant le rôle limité du français, réduit à une simple étude de grammaire pour montrer le peu de succès recueilli par le système scolaire du Nord par rapport à celui du Midi. La méthode proposée dans les *Lectures provençales-françaises* présente un certain nombre de similitudes avec le programme scolaire des Ecoles primaires publiques tout en gardant une place importante pour le provençal :

« Notre méthode comprend sous le titre de *Lectures provençales-françaises* :

1- Un cour préparatoire, avec illustrations pour un procédé nouveau

2-Un cour élémentaire

3-Anthologie félibréenne 1è partie prose

4-Anthologie félibréenne 2è partie prose

5-Anthologie poèmes d'éducation en XII chants

6-Fermin e Besto d'or

Roman d'éducation

6-Grammaire provençale

7-Lectures phonétique avec méthode française et règles correspondantes du provençal

Leçons expliquées à la manière de M. Bréal. »[185]

Par le biais de ces initiatives privées, la Provence se dote de son propre programme ainsi que de ses manuels scolaires : des anthologies *félibréennes* réunissant les textes des auteurs provençaux, des romans, d'une grammaire uniquement provençale et des cours de phonétique française expliqués à la manière de Bréal c'est-à-dire par l'intermédiaire de la langue d'oc.

Les notices explicatives à ce programme sont significatives de l'état d'esprit de la réforme entreprise, de leur côté, par les instances provençales. Il est dit en effet que : « Le maître fera un choix en rapport avec la capacité de ses élèves, les circonstances locales et autres (…) doivent guider ses restrictions. (…) La méthode de lecture phonétique n°7 mérite d'être bien examinée, on ne la trouve pas dans les livres français. Il est de même de la méthode d'analyse dans la grammaire provençale. » [186]

A noter l'importance de cette dernière précision qui insiste sur l'absence de cette nouvelle méthode dans les livres français comme étant préjudiciable à un enseignement approprié.

Rien n'est laissé au hasard dans cette approche toute provençale de la politique des manuels scolaires. Au silence de Paris, le Midi répond par un programme d'envergure et une action sans cesse renouvelée.

Ensuite, les ouvrages sont soumis à des procédures tout à fait comparables à celles des manuels français avant toute publication. L'admission dans le système scolaire de ces livres en langue provençale n'est pas automatique mais elle est soumise à une traduction avant

[184] *Ibid*, p.149

[185] Lettre de René de Montou à Charles Maurras, 27 avril 1891, *Fonds Maurras*, Archives Nationales, Paris, AP/576/94

[186] *Ibid*

d'être divulguée au sein de l'instruction publique : « J'ai écrit à Monsieur le président Lentini Michel afin que les ouvrages envoyés me soient rendus. (…) Après le concours on entreprendra l'édition d'une partie de cette œuvre et il sera plus facile de la faire pénétrer dans les écoles sous la forme de lectures ; chacun sera libre plus tard de les mettre en chantier pour la traduction. Nous sommes donc à la veille de voir une entreprise importante au moment de notre chère langue de rentrer dans le domaine de l'instruction populaire. Toute langue qui n'est pas admise dans les écoles est une langue morte ou destinée à périr ; il ne faut pas que le provençal reste dans ces conditions alors qu'il est capable de régénérer même l'enseignement du français. M. le Ministre de l'Instruction publique disait, au moins depuis février, dans une circulaire aux lecteurs : *Les leçons de français à l'école primaire se réduisent à une modeste étude grammaticale.* »[187]

Or, si les leçons de français à l'école primaire se réduisent à une modeste étude grammaticale selon le Ministre de l'Instruction publique, il serait préférable, selon les Félibres, que le provençal demeure dans l'enseignement primaire en tant que discipline à part entière permettant ainsi de régénérer l'apprentissage du français. D'où le paradoxe qui se crée dans le Midi faute d'avoir pu formuler des grammaires officielles pour fixer les règles de l'orthographe *provençale* comme il est dit non sans une certaine ironie par Charles Nodier dans son précis sur les patois : « Quoi ! Les dialectes méridionaux n'ont pas su formuler une grammaire ni fixer une orthographe ?(…) C'est à défaut d'une grammaire *formulée* que le patois du département du Lot est traîné, comme un vagabond sans passeport, devant le tribunal correctionnel des collèges ! Dieu nous en donne une pareille ! »[188]

En définitive, l'enjeu politique du manuel scolaire dans le Midi de la deuxième moitié du XIXe siècle est à chercher dans les documents, manuscrits pour la plupart et le plus souvent conservés sous forme d'archives. Il n'existe pas à ce jour en effet de sources documentaires ayant fait l'objet de publication nationale permettant de reconstituer une réelle politique du manuel scolaire au niveau régional. Le but de cet article a été de recenser une partie de ces informations afin de reconstituer la politique éditoriale d'une époque où les institutions publiques ne ménageaient pas leurs efforts pour limiter l'essor de ce genre de publications.

[187] *Ibid*

[188] Charles Nodier, « Comment les patois furent détruits en France » dans Hervé Terral, *La langue d'oc devant l'école*, Institut d'études occitanes, 2005, p.102-103

L’INVENTION DU SUD

Thierry COUZIN

S'il eut une forme aussi bien administrative qu'économique depuis le second XVIIIème siècle, le Sud en tant qu'entité culturelle a été inventé après la coupure révolutionnaire sous l'angle du sentiment d'appartenance au terroir. Celle-ci ne fut pas suffisante pour donner une forme politique à la région ce qui laissa en quelque sorte l'enveloppe vide qui sera plus tard récupérée par Charles Maurras dont la version xénophobe put compter aussi bien à l'échelle locale que nationale[189]. Ce courant de pensée ne s'est pourtant pas éteint et a pris une dimension plus méridionale après la seconde guerre mondiale. Cet ensemble reçut encore un nouvel élan à la fois comme nom commun et comme nom propre après la nuit de la seconde guerre mondiale.

● Les réalités d'avant l'appellation

La province désignait au XVIIIème siècle la circonscription territoriale de l'Intendant. Les pays d'Etats imposèrent à la circonscription ses limites puisque sa réussite dépendit beaucoup de la stature des personnalités qui détenaient l'office. Le renouveau provincial dans les années 1760 fut d'une intensité inégale[190] car il y eut concurrence entre la notabilité locale caractérisée dans la Provence orientale par une forte concentration de pénitents et francs-maçons et les fonctionnaires nommés[191]. C'est sans doute ce qui différencia les municipalités lors de l'élection de leurs représentants aux Etats Généraux en 1788 dont les assemblées furent dans le parlement d'Aix-en-Provence, particulièrement ouvertes aux artisans et paysans à Lorgues, Hyères, Draguignan ou Sisteron[192], aux côtés des plus allivrés dont l'émancipation était certes plus étendue[193].

En Languedoc si le rendement des grains avait augmenté quelque peu entre 1500 et 1700, si l'on avait pu planter massivement et continûment de la vigne, ou bien largement irriguer, alors la société aurait pu faire face, par simple élévation du revenu cadastral, à l'essor démographique, au morcellement croissant, comme au prélèvement accru des charges de toute sorte. A partir de la fin du XVIIème siècle, non seulement dans la culture de la vigne et la soie, mais dans la draperie qui prit son essor au début du XVIIIème siècle, nous avons affaire à la pénétration d'une mentalité industrieuse qui va échouer à se diversifier. En effet la forte croissance démographique à partir de 1750 relança la course aux subsistances suivant l'indice du produit brut. Mais si la paupérisation se stabilisa ce fut au prix de démembrement et du morcellement des propriétés. Les investissements poussèrent le progrès technique dans l'espace rural à l'intérieur duquel la diminution de la surface cultivée a été compensée par une hausse de la productivité et c'est donc ainsi essentiellement le produit brut agricole qui fut le moteur de la hausse du niveau de vie[194].

La cartographie des provinces du Sud fut élaborée suivant la méthode de la triangulation du maillage du territoire par feuillets inventée par César-François Cassini pour la France en tenant compte des historiographies régionales rédigées par les ecclésiastiques comme du contrôle des Etats du Languedoc et de Provence et de la généralité de Guyenne. Ces cartes régionales prirent pour modèle les circonscriptions diocésaines et eurent pour

---

[189] Thierry Fabre, « Les Territoires de l'appartenance Provence-Méditerranée », dans *La pensée de midi. Revue littéraire et débats d'idées*, 2000, pp. 6-11

[190] François-Xavier Emmanuelli, Un mythe de l'absolutisme bourbonien : *l'Intendance du milieu du XVIIème siècle à la fin du XVIIIème siècle (France, Espagne, Amérique)*, Paris, 1981, p. 70

[191] Maurice Agulhon, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, 1968, pp. 357-367

[192] Monique Cubbels, *Les horizons de la liberté. Naissance de la Révolution en Provence 1787-1789*, Aix-en-Provence, 1987, pp. 55-58

[193] Michel Derlange, « Les plus « apparens » au village », dans *Le village en Provence*, colloque, Mouans-Sartoux, 1985

[194] Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les paysans du Languedoc*, Paris, 1969, pp. 360-370

intention une meilleure gestion par les évêchés, communautés et sénéchaussées du réseau de communication[195]. L'insertion des circonscriptions d'Ancien Régime dans le département a été inégalement achevé parce qu'elle reposa sur le critère forcement discutable de l'établissement de centres urbains et de la mesure de leurs distances respectives[196]. Quant à ses limites elles furent choisies suivant la ligne de partage des eaux et les lignes de crêtes déjà appliquées pour l'élaboration des frontières et par exemple par le traité de Turin de 1760 à propos du Dauphiné et de la Provence[197]. La principale caractéristique du Sud fut son morcellement quant au poids du spirituel dans la constitution civile du clergé en 1791. Au centre, dans le Gard, l'Ardèche, le Tarn, l'Aveyron et l'Hérault, l'engagement catholique fut précoce et l'équilibre entre les principes de l'égalité instable. Dans les Alpes, le Dauphiné et la Provence, le serment de la constitution fut massif et le fait religieux incontestablement moins important que sur la rive droite du Rhône. Quant au Comtat Venaissin le conflit confessionnel n'apparaît pas mais les affrontements furent forts puisqu'il s'agissait d'un territoire annexé pris sur le patrimoine de l'Eglise[198].

● La conscience de l'altérité

A l'époque classique Paris demeura le centre qui irradiait la masse compacte de provinces indifférenciées, voire le monde. Encore en 1721 si Montesquieu s'interrogeait sur le réseau de correspondances des princes entre Paris, Venise, Smyrne et Ispahan, sur l'altérité des coutumes entre l'Orient et l'Occident dans les *Lettres persanes* c'était d'abord le français qui tenait lieu d'idiome commun par-delà les frontières[199]. Or, c'est d'abord de la périphérie que vint avec le siècle des Lumières une sensibilité particulière à l'oreille de la diversité des parlers. Jean-Jacques Rousseau qui longtemps hésita à assumer dans sa vie la diversité de ses racines entre le français, le franco-provençal et le genevois finit par pencher dans ses *Confessions* qui paraîtront en 1782, après son décès, en faveur de son provincialisme linguistique qui n'était plus une tare à masquer mais, au contraire, il s'en revendiquait pour évoquer les sensations de la réminiscence. Il y eut une offensive de la philosophie française des Lumières qui s'en prit à la fois à l'apprentissage du latin et à l'emploi des patois au bénéfice d'une langue dont le qualitatif de national comme vocable n'était apparu qu'en 1763[200]. Mais le premier essai de hiérarchisation ne vit le jour depuis Paris qu'ensuite avec l'article *Langue* de l'Encyclopédie qui définissait la langue nationale comme celle qui était parlée par plusieurs peuples égaux et indépendants, tandis que chacun d'eux pouvait avoir des dialectes caractérisés par des usages propres sur la prononciation ou la terminaison des mots. Hors de la nation, c'est-à-dire de son gouvernement et de son maillage administratif, les patois étaient abandonnés au menu peuple de chacune des provinces et chacune d'elle avait le sien. Dans ce va et vient, le 8 pluviôse de l'an II Barère proclama à la Convention que la langue devait être une et indivisible comme la République et fut chargé de niveler ou de lisser

[195] Monique Pelletier, « La cartographie des Lumières dans le sud de la France et ses rapports avec l'histoire des provinces », dans *Géographie et cartographie : méthode et résultats*, Monique Pelletier (dir.), Paris, 2007, pp. 9-23

[196] Daniel Nordman, Marie-Vic Ozouf-Marignier, *Atlas de la Révolution française. 4. Le territoire. Réalités et représentations*, Paris, 1989, pp. 30-11

[197] Jean-Pierre Martin, « Diplomatie et Lumières : le traité de Turin de 1760 », dans *La Révolution : la guerre et la frontière*, Monique Cubbels (dir.), Paris, 2000, pp. 203-217

[198] Michel Vovelle, « Le poids des affrontements religieux dans la formation des options collectives méridionales sous la Révolution française », dans *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi 1789-1799*, Colloque, Nîmes, 1990, pp. 215-218

[199] Montesquieu, *Lettres persanes*, Paris, 1995, 347 p

[200] Louis Trenard, « L'enseignement de la langue nationale : une réforme pédagogique, 1750-1790 », dans *Historical Reflections. Réflexions historiques*, 1980, 2-3, pp. 100-101

la diversité des expressions dialectales qui du coup devinrent assimilées à des langues étrangères[201].

● La construction de l'identité

L'une des formes de redressement du passé méridional a été mis à jour par l'historiographie de la Restauration. Celle-ci a réécrit un Moyen Age dit occitan sous ses deux aspects essentiels, le temps des Troubadours et la croisade des Albigeois, afin de dégager des caractères capables de dépasser le découpage provincial. Le paradoxe c'est que cette définition du Sud vint d'historiens qui se définissaient par là même comme des gens du Nord. Dans les années 1820 ces érudits les plus influents furent François Guizot, Sismonde Sismondi et Augustin Thierry. Liberté de ton, libertés communales, liberté religieuse se cristallisèrent sous leurs plumes en une expression culturelle propre dont la pluralité de sa reconnaissance linguistique attendra la génération suivante[202]. Et en effet les années 1840 virent un foisonnement romanesque, poétique et certes historique encore, des gens du Sud parmi lesquels Claude Fauriel et Mary Lafon. Le premier XIXème siècle n'a cependant pas relevé que la dispersion imposée de l'Eglise romaine, avec la création de l'ordre mendiant franciscain pour faire face à l'exigence de pureté du christianisme des Vaudois dans les Alpes du Sud et de l'ordre des prédicateurs dominicains pour éradiquer l'hérésie Cathare dans le Midi toulousain, divergeait des séductions de l'Etat aussi bien envers les usuriers rassemblés sous le nom générique de Cahorsins que dans la quête d'un débouché méditerranéen à Saint-Gilles et à Arles[203]. A la troisième génération cependant Jules Michelet évoqua dans son *Tableau de la France* publié en 1833 et repris en 1852 puis 1861 l'altérité du Sud en ces termes : « cette Judée de la France ne rappelait pas l'autre seulement l'autre par ses bitumes et ses oliviers, elle avait aussi Sodome et Gomorrhe, et il était à craindre que la vengeance des prêtres ne lui donnât sa mer Morte »[204], ou encore « l'Afrique dont les races se rapprochent de nos races du Midi, l'Afrique que je reconnais parfois dans mes amis les plus distingués des Pyrénées, de la Provence ». Il tranchera donc en séparant l'Eglise centripète de l'Etat centrifuge dans la personnalité française[205].

●La régionalisation administrative

Avant et après la guerre de 1914 le comté de Nice n'échappa pas au développement du régionalisme autour de la constitution par Jean-Charles Brun de la Fédération Régionaliste Française en 1900 qui en rédigea le manifeste en 1911 et la question se posa de la question de son appartenance au Félibrige provençal mené par Frédéric Mistral[206]. Or, dans le Midi méditerranéen la connaissance territoriale se faisait par l'intermédiaire d'un savoir pratique sur le terrain qui était conscience d'une appartenance dont la langue, l'accent et la sociabilité étaient les marqueurs. A la fin du XIXème siècle le regroupement par association fut perçu dans les termes des partis politiques et des coopératives. En Languedoc et dans le Var ces deux composantes se confondirent en cellules socialistes. C'est sous la IIIème République qu'une loi de 1898 avait entrepris le regroupement économique par région à l'aide du réseau des chambres de commerce mais la réalisation de ce projet s'était heurtée localement aux

[201] Fausta Garavini, « Province et rusticité : esquisse d'un malentendu », dans romantisme, 1982, 35, pp. 73-73.
[202] Philippe Martel, « Les historiens du début du XIXème siècle et le Moyen Age occitan : Midi éclairé, Midi martyr ou Midi pittoresque », dans *Romantisme*, 1982, 35 pp. 49-57
[203] Georges Duby, *Le Moyen Age. De Hugues Capet à Jeanne d'Arc 987-1460*, Paris, 1987, pp. 273-295
[204] Philippe Martel, *op. cit.*, pp. 57-61
[205] Hervé Terral, « L'homme du Midi et l'homme du nord : la question nationale chez Jules Michelet », dans *Les suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, Claudine Vassas (dir.), Paris, 2005, pp. 115-116
[206] Jean-Charles Brun, *Le Régionalisme*, Paris, 2004, pp. 61-345

conflits d'intérêts entre Nice et Marseille. L'identité collective alors variait d'un *païs* à l'autre formant une mosaïque de cultures apparentées et à la fois diverses[207]. La première guerre mondiale va de fait concrétiser un régionalisme économique occultant la spécificité de Nice et du département des Alpes-Maritimes par le biais d'une décision militaire en 1915 afin de pallier les carences de la consommation des ménages et de la grande industrie. Le Sud-Est constitua le XVème région administrative dont le siège était à Marseille. Dans ce contexte les divergences, essentiellement à propos de revendications sur les commodités de transport de matière première comme le charbon, conduisirent à des projets de développement plus diversifiés auquel se heurta la question du rattachement administratif de Nice à l'arc alpin plutôt qu'à la Provence[208]. Alors que dans les années trente le pouvoir local put s'incarner dans des notables nouveaux tel qu'Edouard Daladier à Carpentras, sous Vichy disparurent ces cercles qui soutenaient la République[209]. Le Conseil National de Philippe Pétain maintint cependant la régionalisation économique commencée plus de vingt ans auparavant ce qui aboutit à des revendications de la part des édiles de Nice tels que Jean Médecin et Léon Barety lors de la réunion d'une commission chargée de ses découpages en 1941[210].

● La pensée de midi dans la tourmente

Paul Valéry vit dans les années 1930 l'extinction de l'histoire mélodique : la mondialisation frappait d'obsolescence l'harmonie ancienne entre les hommes et l'espace phénoménologique de leurs manifestations[211]. Celle-ci venait de la Méditerranée qu'il conçut comme un dispositif à faire de la civilisation. Encore fallait-il lui donner une méthode et Paul Valéry l'établit en jaugeant à la fois sur le plan du milieu et de l'homme ce qui coexiste à une époque donnée, ce qui s'y introduit, et ce qui en émane afin de dégager en quelque sorte la fonction[212]. Le projet d'histoire de la philosophie politique en France est récent et repose sur les raisons du passage du lieu plein des anciens au lieu vide dans lequel l'objet s'est évanoui dans un silence fut-il recouvert sous la saturation de la presse d'opinion[213]. A en croire l'*Eclaireur de Nice* il y eut dans les Alpes-Maritimes une recrudescence du suicide. Parmi ses causes la plus importante fut la neurasthénie employée comme un terme générique dont l'abus trahissait la méconnaissance de cette maladie nerveuse provoquée par l'accélération du rythme de la vie industrielle et urbaine et mobilisa alors les médecins pour mieux en définir la pathologie[214].

Non seulement le XIXème siècle a inventé le Sud en parlant du Nord mais il a inventé la question d'un Orient qui s'opposa ainsi un Occident par la délimitation de frontières nationales et mis ainsi un terme à l'espace médian qui du traité de Verdun en 843 à la prise de Rome en 1870 avait fait vivre des pays voués à un rôle de communication dans le continent mais qui jamais ne constituèrent ensemble une entité politique[215]. Le mot nationalisme

---

[207] Yves Rinaudo, « Un équilibre méditerranéen : le pouvoir local entre l'Etat et le territoire », dans *Etudes Rurales*, 1986, 101-102, pp. 204-205

[208] Olivier Vernier, « La région de Nice (1898-1941) : de l'espace économique contesté à la province administrative escamotée », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Colloque, Nice, 2000, pp. 90-93

[209] Yves Rinaudo, *op. cit*., p. 207

[210] Olivier Vernier, *op. cit*., pp. 94-97

[211] Paul Valéry, « De l'Histoire », dans Id. *Regards sur le monde actuel et autres textes*, Paris, 1945, pp. 35-38

[212] Ibid., « Le Centre universitaire méditerranéen », dans Ibid., pp. 267-286

[213] Ralph Schor, *Crises et dictatures dans l'Europe de l'entre-deux-guerres*, Paris, 1993, 127 p.

[214] Mathieu Perez, « Les désespérés. Représentations du suicide dans les faits divers de l'Eclaireur de Nice à la veille de la crise de 1929 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 124-129

[215] Thierry Couzin, « Le renouvellement d'une identité de frontière. Les effets des bouleversements internationaux sur la notabilité dans le comté de Nice : 1792, 1848, 1870 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 151-167 ; Thierry Couzin, « Contribution piémontaise à la genèse de l'Etat italien. L'historicité

apparût en France sous la plume de l'abbé Barruel en 1798 : « le nationalisme prit la place de l'amour général ». S'il est absent de la *Grande Enclopédie* de Marcelin Berthelot, le *Littré* l'ignore aussi comme le *Dictionnaire de l'Académie française*, il figure par contre dans le *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse en 1874 sous deux acceptions : « Les idées étroites du nationalisme paraissent à tous les esprits droits d'un ridicule infini » (Hector Berlioz) et « Si le principe du nationalisme est vrai, il implique l'indépendance et l'autonomie des moindres groupes comme des plus vastes agglomérations » (Pierre-Joseph Proudhon). C'est en fait Maurice Barrès qui dans le *Figaro* du 4 juillet 1892 va faire sortir le terme de la diplomatie et lui donner la diffusion plus large d'un courant politique. Ainsi, de tradition jacobine, le nationalisme du XIXème siècle concilie deux éléments : l'esprit cocardier et le messianisme humanitaire[216] dont les contradictions n'apparaîtront qu'après la première guerre mondiale avec la place accordée au soldat français moyen « Chauvin » dans la propédeutique du civisme. Aussi peut-on conclure que l'identité du Sud fut d'abord un produit de la mémoire collective dont elle lui doit également son devenir.

de la « Raccolta per ordine di materie delle leggi » (1818-1868) », dans Bolletino Storico-Bibliografico Subalpino, 2008, I, pp. 101-120 ; Thierry Couzin, « L'écheveau interrégional des pays lotharingiens jusqu'à l'instauration des Etats frontaliers. Essai de synthèse (843-1559) », dans *Recherches Régionales*, 2008, 191, pp. 1-8

[216] Raoul Girardet, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Paris, 1983, pp. 7-9 et 13

HISTORIQUE DE SOCIÉTÉS DE PARFUMERIE DE GRASSE 1800-1939

Gabriel BENALLOUL

Un inventaire du patrimoine industriel des parfumeries de Grasse a été établi entre 2007 et 2009[217]. Une soixantaine de site furent identifiés et documentés. Il s'agissait avant tout d'établissements « historiques » de la parfumerie, c'est-à-dire d'anciennes usines principalement en friches ou reconverties, construites avant les années 1970. Cette décennie marque, dans ce domaine, une inflexion économique et architecturale. Mais le sort de nombre de ces établissements historiques avait déjà été scellé avant le commencement de ce travail patrimonial. Ainsi, l'essentiel de l'usine Chiris avait été démoli, pour accueillir le nouveau siège du tribunal de Grasse et des immeubles à logements. Les usines Lautier Fils et Bertrand Frères, occupant le plateau autrefois nommé Le Paradis, furent également détruites (seul le bâtiment d'entrée de l'usine Bertrand Frères a été conservé). Ces deux usines, situées au pied du centre-historique, ont été remplacées par un programme de logements neufs. D'autres friches firent l'objet de conservations partielles, notamment les parfumeries Sozio, Tombarel Frères et Roure-Bertrand, dont certains bâtiments ont été protégés de façon pérenne avec une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette première phase de ré-urbanisation d'anciens quartiers industriels de Grasse, intervenue durant les années 1990 et 2000, n'avait pas bénéficié de l'apport d'une étude historique et architecturale préalable (hormis l'usine Roure[218]), similaire au récent inventaire évoqué plus haut. Cette étude aurait peut-être pu influer sur les décisions prises en matière de conservation de ces usines. D'autant que les divers établissements cités, et surtout les usines Chiris, Lautier Fils et Roure-Bertrand avaient été, durant plus d'un siècle (1870-1970), les principaux sièges de l'aventure industrielle de la parfumerie de Grasse.

Il paraît cependant que la mise au jour de la valeur patrimoniale d'un site ne puisse à elle seule suffire à le protéger. Ainsi l'étude, même plus poussée de l'entreprise Méro et Boyveau[219], n'a pu empêcher la démolition de son siège historique au quartier Sainte-Lorette, durant l'hiver 2007. L'histoire et ce travail d'inventaire ne sont que des instruments d'aide à une prise de conscience de la spécificité du patrimoine industriel de la parfumerie grassoise. Espérons que cette prise de conscience n'interviennent pas après la disparition des traces de ce passé original.

Car, en dépit des premières restructurations d'importance des deux dernières décennies, la question de la réhabilitation des usines historiques de la parfumerie demeure d'actualité. En effet, la question du devenir d'au moins dix sites devra se poser à court ou à moyen termes aux aménageurs de la ville. Il s'agit, par ordre d'urgence, de l'usine H. Muraour & Cie, l'ancienne annexe Bertrand Frères, connue aussi sous le nom de Biolandes, la ferme Méro à la Paoute, une partie de l'usine Tombarel Frères, les usines Charabot & Cie, Payan-Bertrand, Schmoller et Bompard, Robertet & Cie, et C.A.L. Quatre anciennes usines-immeubles[220] le sont également : les fabriques J. Niel, J. Méro & Cie et Hugues Aîné, et le site des Fontaines Parfumées[221]. L'inventaire pourra à ces occasions être invoqué. Mais, en prévision de ces transformations architecturales possibles et afin de conforter l'inventaire

[217] L'ensemble de cette étude est accessible sur internet, via le site du ministère de la culture et la Base Mérimée. Le rapport de synthèse est consultable au service de l'inventaire général du patrimoine de la Région P.A.C.A. Cette étude a été conduite également en partenariat avec la Ville de Grasse et le Conseil Général des Alpes-Maritimes

[218] Kovalevski (Sophie), *Trois usines de parfumerie à Grasse*, Rapport de mission pour la C.R.M.H. P.A.C.A., 2002, conservé au centre de documentation du Musée International de la parfumerie

[219] Benalloul (Gabriel), *Méro-Boyveau, monographie d'entreprise*, conservée au Musée International de la parfumerie, non coté, 2007

[220] Pour la distinction entre usines et usines-immeubles voir Benalloul (Gabriel), *Les lieux industriels à Grasse de 1800 à 1950*, dans Grasse au fil du temps, Architecture et industrie, catalogue d'exposition, 2010, Grasse

[221] Le site des Fontaines parfumées, aujourd'hui en partie ruiné, devrait être repris et rénové par la société Louis Vuitton qui souhaite étendre son activité au domaine du parfum. L'intérêt de cette entreprise pour ce site confirme la spécificité du patrimoine grassois

réalisé, les entreprises de parfumerie liées à ces quelques usines, ont fait l'objet de recherches complémentaires, à l'image de l'étude de Méro et Boyveau déjà citée. Ces recherches sont présentées ici partiellement.

L'inventaire du patrimoine de Grasse, tel qu'il a été entrepris par le service de l'inventaire général du patrimoine, propose un socle de connaissances fondamentales sur les sites (dates de construction, maîtres d'œuvres, principales évolutions architecturales) qui peut être augmenté lorsque la documentation historique le permet. Ainsi, le choix d'étudier davantage certaines sociétés au détriment d'autres a été dicté en premier lieu par des questions patrimoniales, remontant directement d'une situation observée sur le terrain. Ce point de départ s'est imposé à d'autres considérations. Il explique pourquoi les sociétés Chiris, Lautier Fils ou Roure-Bertrand, pourtant au cœur de la parfumerie historique grassoise, n'ont pas fait l'objet d'une telle attention.

Plus généralement, l'argument strictement historique occupe, dans le cas de Grasse et la parfumerie, une place singulière dans la question de la conservation du patrimoine industriel. En effet, l'abord souvent privilégié pour la conservation, sous l'angle de la valeur architecturale des bâtiments au regard de l'histoire de l'art et de l'architecture, peut se heurter à la modestie des éléments architecturaux mis en œuvre par les industriels grassois. Cette simplicité, notamment celle des ateliers de production, doit-elle pour autant conduire à la suppression des lieux portant la mémoire de Grasse, la seule ville « mono-active » de l'histoire industrielle occidentale spécialisée dans la production de matières premières pour parfumerie ? Car force est de constater que l'industrialisation de ce secteur de l'économie fut en grande partie inventée, mis en œuvre et portée par ce bassin d'activité et sa population.

L'un des aspects de ce travail d'approfondissement des recherches fut la réalisation d'historiques d'entreprises[222], dont certains sont proposés ici. Ces notices se fondent sur une approche méthodologique identique. Elle repose essentiellement sur le dépouillement d'archives publiques. Les archives issues des fonds privés, riches mais d'un abord moins adaptées pour une recherche systématique sur un bassin d'entreprises, n'ont été sollicitées ponctuellement que comme sources complémentaires. Ainsi la trame générale de ces itinéraires de sociétés se fonde sur un corpus identifié d'archives[223] : celles de l'Enregistrement[224], complétées parfois par les transcriptions hypothécaires[225], les minutes des

[222] Cette option méthodologique est celle retenue en 1981 par Joseph Farnarier, dans son ouvrage Contribution à la connaissance de Grasse. Elle fut également celle du musée international de la parfumerie à plusieurs reprises et notamment en 1995 par Valérie Bia qui avait pris soin de référencer certaines des sources utilisées ; et enfin en 2004 par Sylvie Delcombel, documentaliste du musée, qui synthétisa sous forme formes de fiches, ces diverses histoires d'entreprises réalisées au cours du temps

Les quelques historiques présentés ici ne s'étendent que jusqu'aux années 1950. Pour les périodes plus récentes nous avons recopié la fin des historiques correspondant, réalisés en 2004.

Farnarier (Joseph), Contribution à la connaissance de la ville de Grasse Parfumerie grassoise, Grasse, 1983, 149 p.

Bia (Valérie), *Historique des maisons de parfumerie grassoise*, Mission du Patrimoine ethnologique et Musée International de la Parfumerie, 1997, Tome I, 44p. Tome II, 81p.

[223] Abréviations employées : A.C.G. : archives communales de Grasse ; A.D.A.M. : archives départementales des Alpes-Maritimes ; M.I.P. : musée international de la parfumerie ; A.C.P. : acte civil public ; A.S.S.P. : acte sous seing privé ; D.M.P.D : déclaration de mutation par décès ; S.E.N.C. : société en nom collectif ; S.A.R.L. : société à responsabilités limitées ; S.A. : société anonyme

[224] Les archives de l'Enregistrement, conservées par les centres d'archives départementales, sont classées dans la sous-série 03Q. Ont été consultées ici les actes sous seings privés, les actes civils publics, les tables de mutation et absence, les déclarations de mutation par décès et à partir de 1865, le fichier du répertoire général et le sommier du répertoire général

[225] Les divers répertoires donnant accès aux registres des transcriptions hypothécaires sont accessibles sur le site des A.D.A.M. Les transcriptions sont classées dans la sous-série 400Q2

notaires[226] et même l'état civil[227], le fonds du tribunal de commerce de Grasse[228] et les rapports d'expertise du tribunal civil[229]. Cet ensemble de documents, sollicités au départ pour étudier historiquement les usines, offrait également des éléments sur les sociétés et sur les individus. En effet, il était fréquent au 19e siècle, qu'un mariage soit également une occasion pour les familles de léguer par avancement d'hoirie un bien immobilier, voire une usine. On pouvait aussi y officialiser, en garantie de dot, l'entrée du futur époux ou gendre dans l'entreprise familiale. Ces exemples montrent bien que cette documentation contient aussi de nombreuses informations intéressantes, bien que périphériques au problème de l'évolution du bâti proprement dite.

Dans sa forme, l'historique de société est un moyen de synthétiser toutes ces données. On peut ainsi suivre les diverses implantations d'une société de parfumerie sur le territoire communal, ou bien suivre les diverses évolutions statutaires d'une entreprise tout en y intégrant les données biographiques et personnelles ayant un lien avec la marche de la société. La multiplication de ces historiques et leur confrontation sur le mode d'une forme de « prosopographie » d'entreprises peuvent également renseigner sur les pratiques d'un bassin d'activité et ses évolutions à travers les époques.

En ne considérant que la question particulière des structures ou entités commerciales, quelques éléments de contextualisation peuvent être rappelés préalablement.

Ainsi, Grasse dispose déjà au 18e siècle, d'un réseau de parfumeurs significatif. Des familles telles que les Debézieux[230], ou les Fargeon s'illustrent alors. Ils établissent notamment des liens importants avec les milieux commerçants de la Capitale, dont la population est la principale pourvoyeuse de produits parfumés. Si la profession reste encore un peu dans l'ombre de la tannerie, l'autre grande activité de la ville, le nom de Grasse est de plus en plus communément associé à celui de la parfumerie, évinçant d'autres centres de production concurrents tels que celui de Montpellier[231].

Durant le 19e siècle, avec l'industrialisation, le lien entre Grasse et la parfumerie se renforce. Les divers métiers liés à cette activité s'organisent. La profession se divise en trois grandes branches : les cultivateurs, les commissionnaires en fleurs ou commettants (courtiers intermédiaires entre les cultivateurs et les industriels) et les industriels. Ces derniers fondent des sociétés commerciales, le plus souvent familiales, dont on ignore le nombre précis. En effet, Grasse concentre aussi bien des entreprises importantes, comprenant parfois quelques centaines d'employés, que de toutes petites entités dont il ne reste presque pas de traces. Les chiffres officiels le plus souvent rappelés sont de 45 sociétés dans les années 1840 et 65 dans les années 1860[232]. Il semble, pour simplifier, que durant toute la période (1800-1945) la ville compte de façon moyenne une cinquantaine d'entreprises avec éventuellement un pic autour des années 1870.

Certaines de ces sociétés ont des durées de vie longues et traversent le siècle voire la totalité de la période envisagée : Hugues Aîné, Chiris, Lautier Fils, Jean Niel, Pilar Frères. D'autres, au contraire, connaissent des durées de vie assez courtes. C'est notamment le cas

[226] Les minutiers sont classés dans la sous-série 03E

[227] L'état civil de Grasse est accessible sur le site des A.D.A.M.

[228] Les archives du tribunal de commerce de Grasse sont conservées aux A.D.A.M., sous la cote 06U3. Les archives de la justice de paix (04U7) conservent également des actes de sociétés qui complètent ceux du tribunal de commerce

[229] Les rapports d'expertise se trouvent également sous la cote 03U2

[230] Lacroix (Jean-Bernard), *Une famille de parfumeurs grassois : les Debézieux*, dans la revue Recherches régionales, n° 167, avril-juin 2003

[231] Vindry (Georges), *Les origines de la parfumerie grassoise*, dans 3000 ans de parfumerie, catalogue d'exposition, 1980, Dieppe, p. 156-157

[232] Paul Gonnet (sous la direction de), *Histoire de Grasse et sa région*, Roanne/le Coteau, Horvath, Histoire des villes de France, 1984

des sociétés fondées à la fin du 18e siècle ou au début du 19e siècle. Les mécanismes de transmission des affaires n'étaient peut être pas encore aussi développés que ceux de la seconde moitié du siècle. De même, l'assise financière constituée par l'appareil bancaire local privé (banque Isnard et banque Luce) et la Banque de France sur laquelle se sont appuyés les parfumeurs n'était également pas aussi puissante[233].

Le contexte industriel grassois s'établit plus clairement durant la seconde moitié du siècle et notamment à partir des années 1870. En effet, un virage technique s'y accomplit avec l'adoption généralisée des chaudières et machines à vapeur, qui ancrent la profession dans le mouvement de la « révolution industrielle ».

Il apparaît donc que l'émergence d'une parfumerie intégralement industrialisée a été le fait d'entreprises plus récentes. Ceci à quelques exceptions et notamment celle de la maison Chiris, qui trouve ses origines au milieu du 18e siècle[234].

Cette apparente absence de liens entre les deux périodes ne doit cependant pas masquer d'autres formes de filiations, moins concrètes et saisissables mais tout de même prégnantes, telles que la reprise d'anciennes raisons sociales ou marques de fabriques. L'étude des structures commerciales étendues à cette problématique permettrait d'atténuer la césure entre la parfumerie du 18e siècle et celle du 19e siècle, observée aussi lors de l'inventaire du patrimoine. En effet il avait été constaté l'absence de connexions directes entre les sites de production de ces deux périodes.

D'autre part, il peut être mentionné que la parfumerie grassoise est une profession hiérarchisée qui fonctionne comme une plateforme, c'est-à-dire un réseau d'entreprises complémentaires et interdépendantes.

Au sommet de cette pyramide se trouve l'entreprise Chiris, suivie semble-t-il des parfumeries Roure et Lautier Fils. Au dessous d'elles, se trouve un ensemble d'une dizaine d'entreprises de tailles moyennes, comme les maisons Hugues Aîné/Charabot, Méro et Boyveau, Tombarel Frères … Ce sont les sites de ces sociétés intermédiaires qui sont aujourd'hui concernées par les questions de réhabilitation et qui donc ont fait l'objet des présents historiques. Enfin, le bassin grassois se compose, comme il a été mentionné, de petites ou de très petites entreprises qui emploient entre 2 et 20 employés.

Toutes ces entreprises, petites ou grandes, procèdent mais à des échelles différentes, à des activités assez semblables. Elles ont recours, mais à des degrés divers de perfectionnement, aux mêmes procédés techniques de fabrication d'essences parfumées d'origines naturelles : distillation, traitements par corps gras puis extraction par solvants.

L'encadrement statutaire qui officialise l'existence de ces entreprises se précise tout au long du siècle. Aux simples actes privés, passés lors d'occasions diverses, mariages, partage de succession, baux de location … succèdent les statuts d'entreprises qui fixent, devant le Tribunal de Commerce, les grands principes de fonctionnement de chaque entité. Elles sont de ce fait mieux documentées historiquement. Les six historiques qui suivent le montrent[235].

Enfin, sans anticiper sur les observations proposées en conclusion, il peut déjà être remarqué que les usines attachées à ces entreprises, devenues les lieux de mémoire reconnus d'une profession, émanent majoritairement d'entités créées au cours de la seconde partie du 19e siècle.

---

[233] Idem, voir Hervé de Fontmichel, *Histoire de la parfumerie grassoise*, p.123 à 147

[234] Farnarier (Joseph), *Contribution à la connaissance de la ville de Grasse Parfumerie grassoise*, Grasse, 1983, 149 p.

[235] Historiques dans l'ordre : H. Muraour & Cie/R. Sornin, Tombarel Frères, Méro et Boyveau, Hugues Aîné/Charabot, Bérenger Jeune/C.A.L., P. Robertet & Cie

● Historique de la société H. Muraour & Cie

D'abord menuisier (1834)[236], puis marchand de blé (1835)[237], les débuts d'Henri Muraour dans la parfumerie peuvent être situés entre 1835 et 1842[238]. Il fonde sa propre société de parfumerie connue plus tard[239], sous la raison H. Muraour & Cie.

Ce jeune entrepreneur, né en 1807[240], est issu d'une famille de cultivateurs grassois. Son grand père, Jean, et son père, Antoine, étaient jardiniers[241]. La famille était implantée, au moins depuis Antoine[242], au quartier Rastiny. C'est sur la propriété familiale, parmi les plantations de jasmins, d'orangers et de diverses herbes potagères[243], qu'Henri bâtit à ses frais son premier atelier de production. Ce local existe avec certitude en 1847[244].

En 1852, Henri Muraour hérite de divers biens immobiliers parmi lesquels se trouve l'exploitation familiale du quartier Rastiny, comprenant l'atelier de parfumerie[245]. En 1858, il achète, à proximité de là, un vaste terrain agricole détaché d'une propriété plus importante encore, divisée en plusieurs lots et mise en vente par la comtesse Flore de Théas Thorenc, veuve du Comte de l'Escarène[246]. La partie acquise par Henri Muraour se compose de terres cultivées, irriguées par divers dispositifs d'adduction d'eau (canaux, réservoirs …)[247]. Elle comprend aussi une maison de ferme[248]. C'est probablement cette maison qu'Henri propose de transformer, quelques années plus tard, en fabrique de parfumerie[249].

En mariant sa fille, en 1859, à François Suque, fabricant tanneur au quartier des Cordeliers[250], Henri Muraour renforce ses liens avec le milieu marchand grassois.

La première association commerciale connue à laquelle participe Henri Muraour est réalisée avec M. Jean Baptiste Camatte, parfumeur grassois implanté à Lyon[251], où ce dernier entretient un réseau commercial, au moins depuis 1852[252]. M. Camatte est plus

---

[236] A.D.A.M., 03E 123/27, Acte 20 du 27.01.1834, Maître Violet (Cannes), Contrat de mariage entre Henri Muraour et Anne Claire Massuque

[237] A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 03.04.1835, Acte de naissance d'Anne Claire Muraour, n° 73

[238] A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 01.12.1842, Acte de naissance d'Honoré Muraour, n° 233 : on y mentionne, pour la première fois, qu'Henri Muraour est parfumeur

[239] A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud : première mention connue de la raison H. Muraour & Cie

[240] A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 12.12.1807, Acte de naissance d'Henri Muraour, n° 390

[241] Idem pour Antoine Muraour et pour Jean Muraour cf. A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 07.05.1852, Acte de décès d'Antoine Marie Muraour, n° 121

[242] A.D.A.M., 03E 123/27, Acte 20 du 27.01.1834, Maître Violet (Cannes), Contrat de mariage entre Henri Muraour et Anne Claire Massuque

[243] A.D.A.M., 03E 078/171, F. 53, Maître Sauvaire, Acte 43 du 31.01.1847, Testament d'Antoine Marie Muraour

[244] Idem

[245] A.D.A.M., 03E 078/184, F. 428, Maître Sauvaire, Acte 277 du 02.06.1852, Acceptation de testament, Antoine Muraour

[246] A.D.A.M., 400Q2/213, F. 115 à 123, Transcription n° 54 du 26.01.1858, Adjudication d'une propriété agricole au quartier Fontcinasse, La comtesse Flore Jacques Joseph De Théas Thorenc, veuve du Comte de l'Escarène / Henri Muraour, Pierre Levens Cresp, Antoine et Henry Roustan

[247] Idem

[248] Idem

[249] A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

[250] A.D.A.M., 03E 078/207, Maître Sauvaire, Acte 70 du 05.02.1859, Acte de mariage, François Suque / Anne Claire Muraour

[251] A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

[252] A.DA.M., 06U03/0011, Acte de société du 10.12.1852, Formation de la société Camatte Aîné

spécifiquement chargé de la gestion des affaires à Lyon tandis qu'Henri Muraour s'occupe des affaires grassoises[253].

Tout en poursuivant ses activités avec M. Camatte, Henri Muraour s'associe en 1864 à Claude Raynaud, parfumeur[254] âgé de 51 ans[255], cousin de son épouse[256]. Cette nouvelle société en nom collectif, dénommée H. Muraour et Cl. Raynaud, semble avoir pour principal objet l'édification et l'exploitation en commun d'une nouvelle usine[257]. Suivant les termes de l'accord, Henri Muraour fournit le terrain (il s'agit de la propriété acquise en 1858), et prend en charge les frais d'aménagement du nouvel établissement. La contribution d'Henri Muraour est alors évaluée à 40 000 Francs. En contrepartie la société s'engage à lui verser un loyer pour l'exploitation de l'usine et à financer l'achat du matériel industriel nécessaire. Claude Raynaud investit 10 000 Francs en fonds propres[258].

Cette association, dont la durée avait été fixée à 10 ans, est dissoute peu avant son terme officiel, en janvier 1873[259]. M. Raynaud reprend à son actif la raison Claude Raynaud et déplace ses activités dans une ancienne fabrique de parfumerie, situées en limite du centre ancien, au quartier des Cordeliers[260]. Henri Muraour semble alors poursuivre seul l'activité de la société qui porte son nom et cela jusqu'à sa mort en 1886[261]. La direction des affaires est ensuite reprise par Jean Henri Suque, son petit-fils[262].

En 1893, Jean Henri Suque, son frère Ernest, jusque-là tanneur, et Adrien Raynaud (22 ans[263]), apparenté à Claude Raynaud, l'ancien associé d'Henri Muraour[264], forment entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation de la parfumerie H. Muraour & Cie[265]. Ils établissent les premiers statuts officiels[266] de l'entreprise qui a pour objet « le commerce de la parfumerie, et de tous les articles qui s'y rattachent »[267]. Le capital social est fixé à 52 900

---

[253] A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

[254] Idem

[255] A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 25.09.1813, Acte de naissance de Claude Raynaud, n° 248

[256] A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 01.12.1842, Acte de naissance d'Honoré Muraour, n° 233

[257] A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud : « La société jouira à titre de bail pendant toute sa durée de la fabrique de parfumerie que M. Muraour fait construire dans sa propriété de Rastiny, et dont l'exploitation fait précisément l'objet de la société, cette fabrique devra être mise en état de service pour le printemps 1864, et être entièrement achevée dans le courant de l'année […] » ; aucun document ne permet de certifier que cet établissement a bien été mis en fonctionnement comme l'accord le prévoyait. Un plan de Grasse, daté de 1869, indique au contraire que le siège de la société H. Muraour et Cl. Raynaud se trouvait dans l'ancienne fabrique exploitée par Henri Muraour depuis de longues années

[258] Idem

[259] A.D.A.M, 04U07/0109, Acte de société du 29.01.1873, Dissolution de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

[260] A.D.A.M., 03Q 03769, bail S.S.P., F. 47, L. 3, le 12.09.1872, Rez-de-chaussée d'une maison à Grasse, rue des Cordeliers, n°17, Alexandre Bertou / Claude Raynaud

[261] A.D.A.M., 03Q03831, D.M.P.D., F. 12, n° 30, le 08.06.1887, succession d'Henri Muraour

[262] A.D.A.M., 03E 078/345, Maître Chauvin, Acte 509 du 16.11.1887, Acte de mariage, Marie Rose Antoinette Sicard / Jean Henry Suque

[263] A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 01.06.1899, Acte de mariage, Claire Pellegrin / Adrien Raynaud, n° 40

[264] A.D.A.M., 04U07/0109, Acte de société du 29.01.1873, Dissolution de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

[265] A.D.A.M., 06U03/0022, Acte de société du 29.04.1893, Formation de la S.N.C. H. Muraour & Cie

[266] L'acte de 1864 (cf. note de bas de page n°22) n'est pas, du moins dans la forme, un acte de société, bien qu'il s'y apparente

[267] A.D.A.M., 06U03/0022, Acte de société du 29.04.1893, Formation de la S.N.C. H. Muraour & Cie

Francs. Le siège social et la raison sociale ne changent pas : H. Muraour & Cie, quartier Rastiny[268]. Initialement créée pour une durée de 7 ans, la société en nom collectif est cependant dissoute à peine un an après sa fondation officielle : « d'un commun accord il est convenu que M. Raynaud continuera seul l'exploitation du commerce de parfumerie. »[269]. Ce dernier devient le propriétaire exclusif de la marque H. Muraour & Cie[270]. Jean Henry Suque décède en 1895, à l'âge de 35 ans[271]. Les biens immobiliers de la succession d'Henri Muraour, dont font partie les divers sites industriels de la société, sont mis en vente à partir de là[272].

La société H. Muraour & Cie, dirigée par Adrien Raynaud, déménage donc et s'établit de façon temporaire dans un local situé à l'avenue des Capucins ou avenue Chiris (n°11)[273].

En 1906, Adrien Raynaud et son cousin[274], Claude Hugues, achètent en commun un terrain à proximité de la Gare P.L.M.[275]. Ils y font bâtir une usine[276], puis s'y établissent[277]. En 1912, ils forment entre eux la société en nom collectif Adrien Raynaud, Claude Hugues & Cie, qui a pour objet « la fabrication et le commerce de la parfumerie et de tous objets s'y rattachant ». Le capital social est fixé à 315 559 Francs et la nouvelle usine devient le siège social officiel de l'entreprise[278]. En 1917, Adrien Raynaud et Claude Hugues s'associent à Eugène Fuchs[279]. Ce dernier s'est notamment entendu avec ses deux associés pour prendre en gérance en son nom personnel, dans un des bâtiments de l'usine, un magasin de vente au détail de produits parfumés[280]. Il s'agit sans doute, au moins pour une part d'entre eux, de produits confectionnés sur place[281]. Un an plus tard (1918), la société en nom collectif est dissoute[282] suite au décès d'Adrien Raynaud, âgé de 48 ans[283]. Le bilan établi au moment de

---

[268] Idem

[269] A.DA.M., 06U03/0022, Acte de société du 20.02.1894, Dissolution de la S.N.C. H. Muraour & Cie

[270] A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour

[271] A.D.A.M., 03Q03837, D.M.P.D., F. 11, n° 31, le 05.11.1895, succession de Jean Henri Suque

[272] 2 exemples : A.D.A.M., 03E 079/673, Maître Lancestre, Acte 149 du 15.06.1895, Acte de vente d'une propriété quartier Rastiny, Anne Claire Muraour / Claude Ernest Bord ; A.D.A.M., 03E 079/675, Maître Lancestre (Grasse), Acte 48 du 10.03.1896, Vente d'un terrain en blé au quartier Rastiny, Anne Claire. Muraour / Jean Joseph Achard

[273] A.C.G., 1G7/07 à 17, Patentes, Rôle de 1897 à 1907 : l'emplacement précis de ce local n'a pas pu être déterminé

[274] Fils de Marie Justine Bérenger, sœur de la mère d'Adrien Raynaud cf. A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau du Bar-sur-Loup, 24.12.1880, Acte de naissance de Claude Hugues, n° 21

[275] A.D.A.M., 03E 078/401, Maître Crépeaux, Acte 3249 du 05.12.1906, Acte de vente d'un lot de terrain, F. Xavier Goby /Adrien Raynaud et Claude Hugues

[276] A.D.A.M., 05M 0332, Bâtiments dangereux, Dossier H. Muraour & Cie, automne 1907

[277] A.DA.M., 06U03/0028, Acte de société du 25.07.1912, Formation de la S.N.C. Parfumerie Ad. Raynaud et Cl. Hugues

[278] Idem

[279] A.DA.M., 06U03/0028, Acte de société du 16.07.1917, Modification de statuts de la S.N.C. Parfumerie Ad. Raynaud et Cl. Hugues : la date de création de cette boutique et la date de l'accord passé entre la société et E. Fuchs sont inconnues

[280] A.D.A.M., 400Q02/1659, Transcription n° 3 du 06.02.1926 (acte du 28.08.1925) Cahier des charges et conditions auxquelles seront adjugés à l'audience des saisies immobilières du T.C. de Première Instance de Grasse, Société H. Muraour & Cie

[281] Idem : Ce document dit que M. Fuchs vend des produits de parfumerie provenant des fabrications de la marque H. Muraour & Cie et Mury

[282] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour : Document intitulé « Bilan au 30.11.1918 de la S.N.C. Ad. Raynaud et Cl. Hugues et H. Muraour & Cie Fabrique de parfumerie à Grasse » : Société dissoute par le décès de M. Adrien Raynaud survenue le 11.11.1918 et la liquidation par Cl. Hugues, associé survivant liquidateur. ACTIF : Immobilier [usine et matériel industriel] 210 000 francs ; Mobilier [marchandises] 240 000 francs ; Raison sociale Ad. Raynaud et Cl. Hugues 10 000 francs […] Total 951 805 francs. PASSIF : Capital social 315 559,90 ; Dettes 480 617,80 francs et 55 367,75 francs ; Prêts en espèces 36 499,40 francs ; Créances hypothécaires 63 760,25 francs. Le document établit un passif total à éteindre de

cette liquidation laisse paraître un passif à éteindre de 636 245,20 Francs[284]. La société est alors en cessation de paiement[285]. Cependant, en dépit de ces difficultés, une Société Anonyme, au capital d'un million de Francs, est formée quelques mois plus tard entre les héritiers d'Adrien Raynaud (famille Pellegrin), Claude Hugues, Eugène Fuchs et d'autres associés[286]. Tous pensent pouvoir « parvenir à l'extinction du passif de la société »[287]. La nouvelle équipe achète en 1919 une parcelle contiguë au terrain de l'usine[288] et procède, probablement à la même époque, à des travaux d'extension de l'usine[289] afin de relancer l'activité[290]. Elle s'associe en 1920 à M. Silvy[291] qui apporte à la société son commerce de distillation et de vins mousseux[292], ainsi que des biens immobiliers situés à Grasse, quartiers Rastiny[293] et Magagnosc[294] où se trouve sa fabrique. Le capital est porté, à cette occasion, à 3 millions de francs[295]. L'augmentation cumule les apports de M. Silvy[296] ainsi que la création de 1188 nouvelles actions de 1000 francs chacune[297]. Mais « malgré les efforts accomplis dans ce but [rétablir les comptes de la société] il n'en a rien été, les opérations faites pour la réalisation de l'actif en vue de l'extinction du passif, n'ayant apporté que des mécomptes et des pertes. »[298] Le 25.01.1924, la société est déclarée en liquidation judiciaire[299] et l'usine

---

636 245,20 francs

[283] A.D.A.M., 03Q03871, D.M.P.D., F. 67, n° 39, le 01.03.1920, succession d'Adrien Claude Raynaud

[284] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour : pour le détail approximatif du bilan en 1918, cf. note de bas de page n°46

[285] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les présidents et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

[286] A.DA.M., 06U03/0028, Acte de société du 02.07.1919, Formation de la S.A. Parfumerie H. Muraour & Cie : Liste des administrateurs : Eugène Fuchs, industriel demeurant à Grasse, mandataire de 4 personnes de sa famille ; Pierre Dupont, industriel demeurant à Paris, 17 rue d'Astorg ; Claude Hugues, industriel demeurant à Grasse ; Claire Pellegrin, sans profession, veuve de M. Adrien Raynaud, demeurant à Grasse ; Anne Marie Pauline Raynaud, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. Louis Honoré Pellegrin, inspecteur des contributions directes, avec lequel elle demeure à Draguignan ; Melle Elisabeth Raynaud, sans profession, célibataire majeure, demeurant à Grasse

[287] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les présidents et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

[288] A.D.A.M., 400Q02/1289, F. 81 à 85, Transcription n° 38 du 04.08.1920, Apport en société, M. Fuchs, Dupont, Silvy, à la parfumerie H. Muraour & Cie : propriété acquise le 06.10.1919, devant maître Camatte, par Eugène Fuchs et Pierre Dupont à M. Girard

[289] A.D.A.M., 05M 0332, Bâtiments dangereux, Dossier H. Muraour & Cie, 1921

[290] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les président et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

[291] A.D.A.M., 06U03/0029, Acte de société du 03.06.1920, Modification des statuts de la S.N.C. H. Muraour & Cie

[292] A.D.A.M., 400Q02/1289, F. 81 à 85, Transcription n° 38 du 04.08.1920, Apport en société, M. Fuchs, Dupont, Silvy, à la parfumerie H. Muraour & Cie : une première société en nom collectif avait été fondée le 24.08.1918 entre M. Silvy et M. Eugène Fuchs pour l'exploitation d'un fonds de commerce de fabrication, de vente en vins mousseux. C'est certainement par l'intermédiaire de M. Fuchs que M. Silvy est associé à la parfumerie H. Muraour & Cie, à un moment où cette dernière cherche des solutions pour sortir d'une situation financière et commerciale difficile

[293] A.D.A.M., 400Q02/1261, F. 153, Transcription n°69 du 09.02.1920, Acte de vente d'une propriété à Grasse au quartier de la Cavalerie : il s'agit d'une propriété de 2460m2 située à proximité de l'usine et qui comprend un immeuble d'habitation

[294] A.D.A.M., 400Q02/1289, F. 81 à 85, Transcription n° 38 du 04.08.1920, Apport en société, M. Fuchs, Dupont, Silvy, à la parfumerie H. Muraour & Cie

[295] Idem : suivant délibération du conseil d'administration de la S.A. H. Muraour & Cie du 18.06.1920

[296] Idem

[297] Idem : suivant délibération du conseil d'administration de la S.A. H. Muraour & Cie du 03.06.1920

[298] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les président et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

mise en vente par expropriation forcée (le 24.06.1924)[300]. Le 13 février 1925, un jugement convertit la liquidation judiciaire en faillite[301]. Le 25.08.1925, l'usine est adjugée pour un total de 771 210 Francs à La société grassoise pour la fabrication des matières premières pour la parfumerie [302], rebaptisée un an plus tard Société R. Sornin & Cie[303].

Dossier de faillite, Liquidation judiciaire Henri Muraour & Cie (A.DA.M., 6U3/278)
Jugement déclaratif du 01.12.1924
Capital social : 3 000 000 F.

SITUATION ACTIVE		SITUATION PASSIF	
Immeuble :	1 104 675 fr.	Passif hypothécaire :	467 365 fr.
Matériel :	315 341 fr.	Passif privilégié :	241 420,63 fr.
Marchandises :	341 269,05 fr.	Passif chirographaire :	525 019,81 fr.
Clients débiteurs :	100 209,21 fr.		
Caisse :	367,85 fr.		
Valeurs mobilières :	385 000 fr.		
Créances litigieuses :	105 000 fr.		
TOTAL :	2 351 868,11 fr.	TOTAL :	1 233 805,44 fr.

Note complémentaire sur la société R. Sornin qui, en 1925, rachète l'usine Muraour

Les débuts de René Sornin dans la parfumerie semblent remonter à 1920[304]. En effet, cet ancien quincailler rachète à cette date un fonds de commerce de parfumerie exploité à Grasse, place des Buanderies[305]. L'ensemble acquis comprend les éléments incorporels, les droits aux baux, les objets mobiliers, les marchandises neuves[306]; il comprend aussi, semble-t-il, la très ancienne marque Isnard-Maubert, société de parfumerie qui aurait été fondée en 1826 et à laquelle la société de René Sornin fait plus tard explicitement référence dans ses documents publicitaires : exemple, Isnard Maubert – à Grasse depuis 1826 – R. Sornin & Cie successeurs (1928)[307]. Peu après, et très certainement en vue du rachat de l'usine H. Muraour & Cie, René Sornin se rapproche d'Henri Euzière, et de Jean et Paul Guérin, qui dirigent la société de parfumerie grassoise H. Euzière & Cie. Les quatre hommes forment entre eux une nouvelle entité commerciale en parallèle de celles qui existent déjà[308]. Le 16.08.1925, ils établissent les statuts de leur association qu'ils nomment provisoirement S.A.R.L. Société Grassoise pour la Fabrication des Matières Premières de la Parfumerie[309]. Le capital social est établi à 26 000 francs, le siège social est installé, également de façon momentanée, au quartier Font-Laugière, certainement dans l'usine H. Euzière & Cie[310]. Le 03.03.1926, après le rachat de l'usine H. Muraour & Cie, l'entreprise est rebaptisée de façon officielle S.A.R.L. R. Sornin & Cie[311]. Le 01.01.1927, Henri Euzière se retire de l'association[312]. Il dissout également la

---

[299] Idem
[300] Idem
[301] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, vente aux enchères
[302] A.DA.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courriers
[303] A.DA.M., 04U07/0123, Acte de société du 03.03.1926, Modification de statuts, Changement de dénomination sociale
[304] A.D.A.M., 03Q03588, A.C.P., F. 70, C.4, 1920, Acte de cession d'un fonds de commerce à Grasse, place des Buanderies, J. Tanneron, Louis Serraire / René Sornin
[305] Idem
[306] Idem
[307] M.I.P., documentation, Revues professionnelles, Revue des marques de la parfumerie et de la savonnerie, décembre 1928, vol. 6, n°12
[308] Il s'agit de la société H. Euzière & Cie (société grassoise fondée sans doute à la fin du 19ème siècle) et de la société de René Sornin et dont on ignore la raison sociale officielle
[309] A.D.A.M., 03Q03729, A.S.S.P., F. 85, n°701, le 28.08.1925, Acte de société, Formation de la S.A.R.L. Société grassoise pour la fabrication des matières premières de parfumerie : cette raison sociale est très certainement la reprise de la dénomination de la société créée et exploitée jusque-là par R. Sornin
[310] A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.S.S.P., 03Q03729, F. 85, n°701, le 28.08.1925, Acte de société, Formation de la S.A.R.L. Société grassoise pour la fabrication des matières premières de parfumerie
[311] A.DA.M., 04U07/0123, Acte de société du 03.03.1926, Modification de statuts, Changement de dénomination sociale

société qui existait entre les frères Guérin et lui pour l'exploitation de la société H. Euzière & Cie[313]. Il ne se consacre plus, à partir de là, qu'à la gestion de cette dernière entreprise[314].

L'installation de R. Sornin & Cie dans les locaux acquis est effective dès 1926[315]. En 1930, le capital social passe de 26 000 à 27 000 francs[316]. L'entreprise comprend de nouveaux partenaires tels que Pierre Berger, Edouard Moreau ou Louis Quenard[317]. En 1934, la S.A.R.L. R. Sornin & Cie est transformée en Société Anonyme[318]. Parmi les administrateurs importants de l'entreprise on trouve à ce moment là Julien, Marius et Charles Cauvi qui investissent respectivement 22 000 francs, 5 000 et 500 francs, tandis que le capital social est fixé à 28 000 francs[319]. Le capital est une nouvelle fois augmenté en 1935 et passe à 55 000 francs[320].

Effectifs : avant la faillite (sous H. Muraour & Cie) : 22 employés (données incertaines 6U3/278) ; le 30 mai 1926 (sous R. Sornin & Cie) : environ 40 employés (5M332)

● Historique de la société Tombarel Frères[321]

François Marie Tombarel, commis parfumeur à Grasse[322], et son frère Jean Henri Marie, négociant à Vouziers (Ardennes)[323], créent une société de commerce après 1864[324] et produisent notamment de l'huile d'olives[325] et du concentré de tomates[326]. Ils déposent les statuts de l'association « Tombarel Frères » en 1872, avec siège social à Grasse[327].

Leur activité dans le domaine de la parfumerie est connue à partir de 1874, après l'acquisition de la raison de commerce Robert Frères[328]. Il s'agissait du nom de la Maison de Parfumerie fondée par leur cousin germain Jean Henri Robert[329], décédé un an plus tôt, à l'âge

---

[312] A.DA.M., 04U07/0126, Acte de société du 10.01.1927, Cession de parts sociales, Société R. Sornin & Cie

[313] A.DA.M., 04U07/0124, Acte de société du 10.01.1927, Dissolution par anticipation, Société H. Euzière & Cie

[314] A.DA.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0035, Acte de société du 31.07.1931, Modification des statuts de la H. Euzière & Cie : Henri Euzière est seul à la direction des affaires de son entreprise

[315] A.D.A.M, 05M 0332, Bâtiments dangereux, Dossier H. Muraour & Cie, 30.05.1926

[316] A.D.A.M., 04U07/0129, Acte de société, Cession de parts sociales, Société R. Sornin & Cie

[317] Idem

[318] A.D.A.M., 04U07/0129, Acte de société du 17.04.1935, Déclaration de souscription et de versement, Société R. Sornin & Cie

[319] Idem

[320] Idem

[321] La société Tombarel Frères avait retenu comme date officielle de sa fondation l'année 1838, qui était rappelée sur les papiers à en-tête de l'entreprise. Celle-ci a été reprise et répétée par l'historiographie locale (cf. Bibliographie : J. Farnarier, V. Bia). Nous n'avons pas retrouvé de documents qui permettent de confirmer cette date

[322] A.D.A.M., 03E 076/523, Maître Laugier, F.69, Acte 51, 16.04.1864, Contrat de mariage F. M. Tombarel / Dorothée Vassal

[323] A.D.A.M., 03Q 03823, n° 411, F.21, RC 2, 10.04.1873, Succession Jean Henri Robert

[324] Le qualificatif de commis parfumeur évoqué dans le contrat de mariage de François Marie Tombarel en 1864 laisse supposer qu'il est alors employé d'une parfumerie et non patron d'une société

[325] A.D.A.M., 04U07/109, A.C.P., M. Laugier, 17.01.1872, Acte de constitution de la Société Tombarel Frères
On peut également retrouver cet acte de société dans les minutes de Maître Laugier : A.D.A.M., 03E 076/527, Acte 11 du 17.01.1872

[326] A.D.A.M., 06U03/0040, Dépôt de marque de fabrique, registre, 1858-1878

[327] A.D.A.M., 04U07/109, A.C.P., M. Laugier, 17.01.1872, Acte de constitution de la Société Tombarel Frères

[328] A.D.A.M., 06U03/0040, Dépôt de marque de fabrique, registre, 1858-1878, et succession Jean Henri Robert 03Q 03823. Ne pas confondre la parfumerie Robert Frères avec la parfumerie Etienne Robert, qui sont deux sociétés différentes

[329] Aucun document n'évoque de façon explicite le lien entre la société Robert Frères et Jean Henri Robert. Cependant, ce dernier, parfumeur, décédé en 1873, lègue une partie de ses biens dont le fonds de commerce de parfumerie à ses cousins, les frères Tombarel. L'année suivante, la marque Tombarel Frères est associée pour la première fois à la marque Robert Frères dans un document d'archive

de 43 ans[330]. De la même façon, la Société Tombarel a acquis au cours de son histoire d'autres raisons commerciales et marques de fabriques[331] : Giraud Frères[332], Octave Frères[333], Thomas Merle[334].

La société s'était implantée dans les premiers temps au quartier de la Roque. Un document atteste qu'elle s'y trouvait en 1881[335]. Les diverses activités étaient réparties entre plusieurs bâtiments loués à différents propriétaires. Il s'agissait d'une fabrique principale[336] et d'annexes[337] (entrepôt, atelier d'enfleurage …)

En 1890, Marie Eugénie Tombarel, fille de Jean Henri Marie, épouse François Xavier Goby, avocat, fils d'Auguste[338]. Celui-ci était producteur de cires et possédait une fabrique face à celle des frères Tombarel (cf. note de bas de page n° 15).

Suivant le contrat de mariage[339], l'apport de la famille Goby, d'une valeur de 50 000 francs, comprenait la fabrique de cires (ancienne parfumerie Etienne Robert[340]) ; celui des frères Tombarel, estimé à 100 000 francs, était exclusivement constitué d'une part du capital de la société[341].

En 1891, les frères Tombarel s'associent avec François Xavier Goby et forment une société en nom collectif. Le capital social est fixé à 597 880 francs et la raison sociale demeure Tombarel Frères. Les associés prévoient également dans ses nouveaux statuts, de changer de siège social à l'expiration du bail de location de la fabrique principale du quartier de la Roque[342].

Ce changement a lieu vers 1899[343]. En effet, la société s'installe dans une usine qu'elle a fait bâtir[344], au quartier Rastiny, à proximité de la Gare P.L.M. Cette même année, François

---

[330] A.D.A.M., 03Q 03823, n° 411, F21, RC 2, 10.04.1873, Succession Jean Henri Robert

[331] A.D.A.M., 04U07/122, A.C.P., M. Crépeaux, 18.03.1925, Acte de constitution de la Société Anonyme Tombarel Frères

[332] Cette raison de commerce ne semble pas avoir de liens particuliers avec la marque Jean Giraud Fils, rattachée à la parfumerie Sozio. Joseph Farnarier et Valérie Bià indiquent que les frères Tombarel ont acquis cette marque de fabrique en 1868. Nous n'avons pas trouvé les éléments qui permettent de confirmer cette donnée

[333] Nous n'avons retrouvé aucune trace de cette société ou de cette marque dans des documents d'archives

[334] Joachim Thomas, parfumeur, époux Merle possède un magasin dans les années 1860 à la rue du Pontet (A.D.A.M., 03U02/0645). Puis la société déménage au 9 av. Sainte Lorette (A.C.G., 1G7/1 à 21, 1891 à 1911) Jean Baptiste Thomas Merle succède à Joachim. Cette parfumerie a déposé plusieurs marques de fabrique pour des produits de parfumerie, auprès du Tribunal de Commerce de Grasse (notamment dans les années 1880, ADAM, 06U03/0041). On ignore la date de rachat de cette marque de fabrique par la Société Tombarel

[335] A.D.A.M., 03U02/0653, Rapport d'expert, 1881, Affaire Goby /Escoffier

[336] A.D.A.M., 03Q 03800, n° 115, 12.10.1826, succ. Marie Claire Artaud : à cette époque, ces locaux étaient déjà destinés à la production de parfumerie. Nous ignorons à quelle date la société Tombarel Frères s'y installe. A.D.A.M., 03Q 03262 et 03Q 03268, succ. De Lauze Fabrègues. : M. Mougins de Roquefort hérite du site (1873). A.D.A.M., 03Q 03774, F. 58, L. 8, Location verbale : Un nouveau bail de location est signé en 1887. Il est renouvelé en 1892, jusqu'en 1894. Il a sans doute été prorogé une dernière fois, jusqu'en 1898

[337] 1. Les frères Tombarel louaient à Auguste Goby un petit local dans sa fabrique de cires (A.D.A.M., 03U02/0653)

2. A.D.A.M., 03Q 03771, Bail de location S.S.P., 01.10.1885, veuve Granet/Soc. Tombarel Frères : Les sous-sols de la maison qu'elle possède à Grasse Place Neuve

[338] A.D.A.M., 03E 076/562, M. Maire, Acte 269, 04.10.1890, Contrat de mariage F. X. Goby / M.E. Tombarel

[339] Idem

[340] A.D.A.M., 03E 076/523, M. Laugier, 28.10.1865, Vente M.J. Robert/R.S.A. Goby, ancienne fabrique Etienne Robert, bd de la Roque

[341] Chacun des frères Tombarel donne 50 000 francs

[342] A.D.A.M., 03Q 03721, A.S.S.P., 19.12.1891, Formation de la société en nom collectif Tombarel Frères

[343] A.C.G., 1G7/09 à 21, Rôles des patentes : La Société paye cet impôt pour ses activités sur ce site à partir de 1899

[344] A.D.A.M., 03E 079/672, Acte 321, M. Lancestre, 28.11.1894, vente Euzière Pons / Goby : achat de la plus grande partie du terrain sur lequel a été bâtie l'usine. A.D.A.M., 82J 051, Fonds privé Michel & Arluc,

Marie Tombarel se retire de l'affaire familiale[345]. Il meurt en 1904[346].

En 1901, la société en nom collectif est prorogée et « se continue par une société de fait entre M. Xavier Goby et sa femme Madame Goby née Tombarel qui est aux droits de Henri et de François Tombarel »[347]. La société compte deux autres associés : Charles Harmel et Ezechiel Hirsch[348]. Il semble qu'à cette époque Henri Marie Tombarel ne fait plus partie de la société[349]. Il décède en 1914[350].

En 1925, cette société est transformée en Société Anonyme. Le Siège social est toujours au quartier de la gare, le capital social est fixé à 3 800 000 francs divisé en 7600 actions de 500 francs chacune. 5990 d'entres elles appartiennent aux époux Goby. Les parts restantes sont vendues à des proches de la famille et principalement à Antoine Heurtard, rentier, Charles Harmel, parfumeur et Ezechiel Hirsch, ingénieur. La S.A. a pour objet « l'exploitation d'une usine de parfumerie, l'achat, la vente, la fabrication de tous produits et articles concernant la parfumerie, la savonnerie, la toilette, l'hygiène, la distillerie, les huiles végétales et minérales, la droguerie, l'herboristerie, les produits coloniaux et autres analogues »[351]. Au cours de cette période les fils de François Xavier Goby, François[352] et Jean[353], entrent successivement dans la société.

En 1930, François Xavier Goby rachète pour 400 000 francs (empruntés à la société) les parts de plusieurs actionnaires (Heurard, Gimbert, Lambert, Godet) « afin que la famille fut seule propriétaire de la maison »[354].

Quelques années plus tard (1936) il commente ainsi les effets de cette opération : « Je crois que cela a été une erreur parce qu'il n'est pas mauvais de multiplier les actionnaires, surtout quand on peut les choisir, et aussi parce que ces actions, pendant ces 5 années, avaient rapporté une moyenne de 11% et que depuis cette époque nous n'avons eu que deux dividendes insignifiants »[355].

Suite de l'historique d'après la documentation M.I.P. sans référencement des sources. « Après le ralentissement consécutif à la crise de 1929 et le coup d'arrêt de la guerre, l'activité de la parfumerie reprend dans des conditions satisfaisantes et se développe même sous la conduite de François Goby, puis de Jean Goby, son frère cadet, notamment la création de T.P.C. (Tombarel Products Composition) filiale américaine sise à New-York.

En 1969, Henri Harmel, neveu de François et Jean Goby, prend la direction de la S.A. Tombarel Frères. En 1976, la société perd son caractère familial et elle est contrôlée par Clin Midy Industrie, un groupe pharmaceutique, qui s'est diversifié et notamment orienté vers les

---

dossier de l'usine Tombarel Frères : La société Tombarel fait appel au cabinet d'architecture cannois Michel & Arluc dans les années 1896-1898 pour la construction des premiers bâtiments de l'usine

[345] A.D.A.M., A.S.S.P., 03Q 03723, p. 53, 13.04.1898, Cession de parts du 31.03 et 06.04.1898

[346] A.D.A.M., 03Q 03850, V. 12, p. 113, n° 92, 19.08.1905 et 03Q 03851, V.19, p.21, 05.01.1906, succession F. M. Tombarel

[347] A.D.A.M., 06U03/0055, Déclaration n° 47, Registre du commerce et des sociétés, Déclaration aux fins d'inscription modificative de l'immatriculation des commerçants et sociétés, 1920, n° 1 à 500

[348] Idem

[349] Nous ignorons la date précise à laquelle J.H.M. Tombarel a quitté la société. Son nom n'étant pas mentionné dans cet acte, nous supposons qu'il n'en fait plus partie à cette date

[350] A.D.A.M., 03Q 03871, 27.03.1920, succession J. H. M. Tombarel

[351] A.D.A.M., 04U07/122, A.C.P., M. Crépeaux, 18.03.1925, Déclaration de souscription et de versement : reprise des statuts de la S.A.

[352] Idem : F. Goby (30 ans) fait à cette époque partie de la société, il est inscrit dans les statuts de la S.A. comme administrateur

[353] Jean est administrateur délégué en 1926 (26 ans) puis administrateur un peu plus tard (1928-1929) – A.D.A.M., 103J 0001, Archives privées de la parfumerie Tombarel Frères, Registre des délibération des assemblées générales (1925-1944) et conseils d'administration (1926-1944)

[354] Idem

[355] Idem

produits aromatiques. En 1982, la société passe à Sanofi Bio Industries. Le 23 décembre 1987, la S.A. Tombarel Freres fusionne avec la société Mero Rousselot Satia (Tribunal de Commerce de Grasse, dossier N° 54B15) » (informations à vérifier). L'usine Tombarel Frères, siège social de la société depuis 1898, est désaffectée à la fin des années 1980 puis vendue : une partie est occupée par l'Institut Catholique Fénelon qui transforme les locaux industriels en un établissement scolaire (1993) et une seconde partie par la municipalité de Grasse, qui y installe des entrepôts[356].

● Historique de la société Méro et Boyveau

La société de parfumerie grassoise, connue principalement sous la raison sociale Méro et Boyveau, avait retenu comme date officielle de fondation, l'année 1832[357].

Il s'agit probablement de l'époque à laquelle Joseph Donat Méro, jusque-là apprenti dans une parfumerie à Grasse[358], crée sa propre société.

Celui-ci s'associe assez rapidement à Joseph Clément Currault, parfumeur, puisque dès 1836, ils louent ensemble une petite fabrique dans le centre de Grasse, à la rue de l'Oratoire[359]. Cette association connue aussi sous la raison Méro et Currault, semble durer jusqu'aux années 1840.

Tout en poursuivant ses activités à la rue de l'Oratoire, Joseph Donat Méro achète en 1851, un domaine agricole de plusieurs hectares, au lieu-dit de la Paoute, au sud de Grasse[360]. Ce site est essentiellement consacré à la culture de plantes à parfum. J. D. Méro y aménage de nombreuses infrastructures et notamment un important aqueduc pour alimenter un moulin[361].

En 1862, le domaine accueille en plus une ferme-école destinée à former de jeunes élèves agriculteurs (chefs de culture, contremaîtres ruraux …) aux divers métiers de la culture des plantes à parfum[362] et probablement à leurs premiers traitements industriels pour la parfumerie. Les diverses productions du site sont intégrées aux activités de la société J. Méro[363].

Au début des années 1860, la société connaît des mutations importantes. En 1860, Joseph Donat achète une propriété agricole au quartier Sainte-Lorette[364], bien desservie par la route nationale 85. Il y fait bâtir sans attendre[365] l'une des premières véritables usines de

---

[356] Sources orales

[357] Cette date était souvent rappelée sur les plaquettes publicitaires de la société ainsi que sur ses papiers à en-tête.

[358] A.D.A.M., Uspera0003, Donat-Joseph Mero, industriel et maire de Cannes (1806-1874)

RENOIR (Nicole), Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse - 1999 - p. 121 à 138

[359] A.D.A.M., 03Q 03701, A.S.S.P., 07.04.1836, enreg. 20.06.1836, Bail de location d'une fabrique à la rue de l'Oratoire, J. F. Templier / J. D. Méro et J. Cl. Currault

[360] A.D.A.M., 03E 078/181, M. Sauvaire, F. 541, Acte 374, 26.07.1851, Acte de vente du domaine de la Paoute, J. J. Emmanuel et J. Ursule Durand de Sartoux / J. D. Méro

[361] A.D.A.M., 03E 078/198, M. Sauvaire, Acte 515, 05.10.1856, Acte de concession pour la construction d'un aqueduc, Plusieurs propriétaires / J. D. Méro

A.D.A.M., 07S122, Service hydraulique. Cours d'eau divers classés par communes. Camberousse, 1857-1867 : Construction d'un aqueduc, Domaine de la Paoute 1856-1857.

[362] A.D.A.M., 07M0038, Enseignement agricole, Ferme Ecole de Saint Donat de la Paoute : création, correspondance, demande d'autorisation, gestion (1861-1875)

[363] A.D.A.M., 03Q 03714, A.S.S.P., F. 200, C. 1, 10.06.1861, enreg. 23.12.1867, Bail de location d'une usine de parfumerie au quartier Sainte Lorette et d'une parfumerie à la Paoute, J. D. Méro / Société J. Méro et Boyveau

[364] A.D.A.M., 400Q 02/239, Conservation des hypothèques, Transcription n° 49 du 11.08.1860, acte de vente d'une propriété au quartier Sainte Lorette, M. Sauvaire, entre J. F. Arcel et J. D. Méro

[365] A.D.A.M., 03Q 03714, A.S.S.P., F. 200, C. 1, 10.06.1861, enreg. 23.12.1867, Bail de location d'une usine de

parfumerie, de Grasse[366]. La petite fabrique de la rue de l'Oratoire, devenue progressivement inconfortable et mal tolérée par le voisinage[367], est délaissée par l'entreprise.

En 1861, Joseph Donat Méro s'associe à un jeune pharmacien parisien, Alfred Achille Boyveau. Par un acte officiel[368], ils forment entre eux une société en nom collectif, pour une durée de neuf ans. On y prévoit notamment trois changements successifs de la raison sociale, qui consacrent l'accession progressive de M. Boyveau à la direction des affaires : J. Méro de 1861 à 1864 ; J. Méro & Cie de 1864 à 1867 ; J. Méro et Boyveau de 1867 à 1870.

Joseph Donat Méro loue le domaine dit de « Saint Donat », à la Paoute et l'usine de Sainte Lorette, alors en cours de construction, à la nouvelle société.

A la fin des années 1860, un conflit entre les deux associés les mène devant le Tribunal de Commerce de Grasse[369] : « En fait : le demandeur [M. Boyveau] soutient qu'aux termes des accords verbaux intervenus le dix juin 1861, entre lui et M. Méro, il doit remettre chaque année à celui-ci la part de bénéfice qu'il aura réalisée dans la société et ce jusqu'en déduction de la dette en principal intérêt ; que le chiffre exact de la somme à payer à ce jour au défenseur ne peut être connue que par le résultat d'un inventaire et que celui-ci refuse à procéder à cet inventaire. Par exploit du cinq octobre courant enregistré, M. Boyveau a fait assigner M. Méro devant le Tribunal aux fins par lui prises et ci-dessus transcrites l'affaire ayant été enrôlée et fixée à l'audience du quatorze octobre 1870 »[370].

La société est dissoute après jugement, en 1872. Joseph Donat Méro se retire des affaires et Alfred Boyveau poursuit seul l'activité de l'entreprise. Ce dernier acquiert tout ce qui constitue le fonds de commerce de la société et loue à M. Méro les deux sites de production[371].

Joseph Donat Méro meurt en 1874[372]. Son légataire universel, Nicolas Lerch, qui hérite de ces deux sites, ne rompt pas le bail de location, et le renouvelle même, mais uniquement pour l'usine de Sainte Lorette, en 1879[373]. En effet, l'Etat Français, qui subventionne moins ce type d'établissements, fait fermer la ferme école de la Paoute[374]. En 1878, elle est reconvertie un temps[375] en dispensaire pour personnes âgés, suivant les dispositions testamentaires de Joseph Donat Méro[376], mort en 1874.

Alfred Achille Boyveau meurt en 1885[377], à l'âge de 55 ans. Sa veuve, Marie Claire Gaymard, qui hérite[378] de l'ensemble des biens de son époux, dont le fonds de commerce de parfumerie, semble reprendre la direction de la société[379].

---

parfumerie au quartier Sainte Lorette et d'une parfumerie à la Paoute, J. D. Méro / Société J. Méro et Boyveau

366 Deux autres usines sont construites à cette époque : l'usine Chiris et l'usine Roure

367 A.D.A.M., 03U02/643, Rapports d'experts, 1859-1861, Affaire J. D. Méro / Les frères Templier

368 A.D.A.M., 03Q 03711, A.S.S.P., F. 192-193, 14.06.1861, enreg. le 10.06.1861, Acte de formation d'une société en nom collectif, J. D. Méro / A. A. Boyveau

369 A.D.A.M., 06U03/0100, Jugement affaire J. D. Méro / A. A. Boyveau, audience du 28.10.1870

370 A.D.A.M., 06U03/0102, Jugement affaire J. D. Méro / A. A. Boyveau, audience du 05.01.1872, Acte de dissolution de la Société en nom collectif Méro et Boyveau

371 Idem

372 A.D.A.M., 03Q 03825, D.M.P.D., F. 46, C. 126, 01.03.1874, décl. 12.11.1875, succession de J. D. Méro

373 A.D.A.M., 03E 078/305, M. Chauvin, Acte 578, 12.11.1879, Bail à loyer d'une fabrique de parfumerie avec appartement de maître, cour et toutes dépendances au quartier Sainte Lorette, J. Ch. Nicolas Lerch / A. Achille Boyveau

374 A.D.A.M., 07M0038, Enseignement agricole, Ferme Ecole de Saint Donat de la Paoute : création, correspondance, demande d'autorisation, gestion (1861-1875)

375 Idem

376 A.D.A.M., 03Q 03825, D.M.P.D., F. 46, C. 126, 01.03.1874, décl. 12.11.1875, succession de J. D. Méro

377 A.D.A.M., 03Q 03830, D.M.P.D., F. 125, n° 275, 20.11.1885, succession d'Alfred Achille Boyveau

378 Idem

379 Idem

En 1894, elle s'associe à Albert Joseph Sittler, négociant parfumeur, demeurant à Grasse, et à François Louis Emile Baube, négociant parfumeur, demeurant à Paris[380]. Il est formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet « 1. L'exploitation du commerce de la parfumerie, distillation, essences, huiles et tous autres articles qu'ils jugeront convenables d'y rattacher. »[381].

La nouvelle raison sociale est Boyveau, Sittler et Baube, et la mention « successeurs de J. Méro et Boyveau » est rappelée sur les documents à l'usage de la maison de commerce.

Le capital social de la nouvelle société est fixé à 420 039 francs.

Plus de la moitié de ce fonds (245 525 francs) est constitué par l'apport de Mme Boyveau, et se compose d'une part, de la valeur estimée de la raison et de la marque de commerce J. Méro et Boyveau et de l'autre, de la valeur du matériel et ustensiles de l'usine de Sainte Lorette ainsi que du stock de marchandise. Par ailleurs, Mme Boyveau transmet à la société son droit au bail établi en 1879[382] pour l'usine de Sainte Lorette, qui demeure le siège social de l'entreprise.

MM. Sittler et Baube, qui étaient déjà associés depuis 1892, apportent à la société « à raison de la moitié chacun […] la valeur de leur clientèle et du monopole de la vente des produits de la maison W.J. Bush & Cie de Londres [et] la valeur de leur matériel et ustensiles »[383]. Ils apportent en outre leur droit au bail pour leur maison de commerce située à Paris, 21 rue Vieille du Temple.

Par cette association, prévue pour une durée de dix ans, Mme Boyveau renforce l'implantation de la société à Paris. Le 10 juin 1901 cette société est dissoute[384]. M. Sittler étant désigné comme seul autorisé à procéder au partage et donc à la liquidation de la société, on suppose que ses deux anciens associés se retirent de l'affaire et qu'il reste seul à la direction.

En 1913, Albert Sittler s'associe avec son gendre, Henri Bénard, ingénieur chimiste[385]. Ils forment entre eux une société en nom collectif, pour une durée de vingt ans. La société a pour objet « l'exploitation d'un fond de commerce et de fabrication de parfums, la vente de toutes essences et matières premières, et de tous objets qui s'y rattachent. »[386]

La raison et signature sociale est J. Méro et Boyveau et le capital social est fixé à un million de francs : M. Sittler apporte 800 000 francs dont le fonds de commerce J. Méro et Boyveau avec succursale à Paris, 25 rue des Archives, et son droit au bail pour l'usine de Sainte Lorette. Henri Bénard apporte pour sa part 200 000 francs en espèces. L'acte prévoit enfin l'entrée, à sa majorité, de Georges, fils d'Albert Sittler.

En 1914, MM. Sittler et Bénard s'adjoignent en troisième associé, René Honnorat[387]. Le capital social est fixé à 1 200 000 francs, dont 200 000 francs apportés en espèce par M. Honnorat.

---

[380] A.D.A.M., 06U03/0022, Actes de sociétés du 09.04.8194, Formation de la société en nom collectif Boyveau, Sittler Et Baube (A.D.A.M., 04U 07/0110, double de l'acte)

[381] Idem

[382] A.D.A.M., 03E 078/305, M. Chauvin, Acte 578, 12.11.1879, Bail à loyer d'une fabrique de parfumerie avec appartement de maître, cour et toutes dépendances au quartier Sainte Lorette, J. Ch. Nicolas Lerch / A. Achille Boyveau

[383] A.D.A.M., 06U 03/0022, Actes de société : Formation d'une société en nom collectif, Boyveau, Sittler et Baube (A.D.A.M., 04U 07/0110 : double de l'acte)

[384] A.D.A.M., 03Q 03724, A.S.S.P., 10 et 12.06.1901, enreg. 20.06.1901, Acte de dissolution et de partage, Société Boyveau, Sittler et Baube

[385] A.D.A.M., 04U07/115, Acte de société du 10.01.1913 : Formation de la société en nom collectif Méro et Boyveau et Sittler et Bénard successeurs, entre A. J. Sittler et H. Bénard

[386] Idem

[387] A.D.A.M., 04U07/115, Acte de société du 21.03.1914 : Formation de la société en nom collectif Méro et Boyveau et Sittler et Bénard successeurs, entre A. J. Sittler, H. Bénard et R. Honnorat

En 1916, A. Sittler se retire des affaires[388]. Suivant les dispositions de l'acte de société de 1914[389], Henri Bénard et René Honnorat poursuivent seuls l'activité et l'ancienne raison sociale J. Méro et Boyveau, Sittler et Bénard successeurs, devient J. Méro et Boyveau, Bénard et Honnorat successeurs.

En 1919, les deux associés rachètent à Nicolas Lerch-Méro (légataire universel de J. D. Méro) le site industriel de Sainte Lorette[390]. En 1920, ils achètent l'usine voisine, appartenant à la société Bérenger fils[391]. Ce site est essentiellement attribué par les nouveaux propriétaires à la fabrication et à la vente directe de produits finis de la marque Molinard Jeune, acquise quelques années auparavant[392] par la société J. Méro et Boyveau.

En 1927[393], l'unité d'extraction par solvants volatils du site de Sainte Lorette, en activité depuis le début du siècle, est entièrement délocalisée[394]. Un nouveau site est construit par la société sur une propriété agricole qu'elle possédait à Mougins[395], dans le quartier de Tournamy, encore peu urbanisé. L'usine de Grasse n'avait jamais répondu aux normes de sécurité préconisées par l'administration[396] pour ce type de production à risques, et le déménagement de cette unité était inévitable à moyen terme.

En 1932, la société en nom collectif Bénard et Honnorat existant entre H. Bénard et R. Honnorat est prorogée pour une nouvelle durée de soixante quinze ans et le capital social est fixé à 600 000 francs[397].

Suite de l'historique selon documentation M.I.P. sans référencement des sources.

« Le 11 mars 1959, la SARL est transformée en SA. En 1969 Pierre Lerouge-Bénard, P.D.G, achète un terrain de sept hectares en zone agricole, au lieu dit de Sainte Marguerite au Plan de Grasse. De nouvelles installations axées sur le traitement des fruits et des arômes alimentaires sont en cours d'élaboration. Par la suite deux sociétés, la S.A.C.M. Aromatique à Grasse et la S.A. Sebalce à Nice, fusionne avec la société Benard & Honnorat. L'ensemble est acheté par FLORASYNTH en 1982 et entre dans le groupe SANOFI la même année, à l'exception de l'entreprise Méro-Molinard qui est rétrocédée à l'un des actionnaires. En effet, à la suite de la cession de Mero à Sanofi, M. Pierre Lerouge-Bénard, ex P.D.G de Benard & Honnorat et M. Jean-Pierre Lerouge-Bénard créent une nouvelle société à structure essentiellement familiale et indépendante, la G.L.B. SA pour la diffusion des produits Molinard. En 1983, les familles Lerouge-Bénard et Honnorat vendent la société Bénard et Honnorat et la marque Méro à la société Sanofi. En même temps, les premiers rachètent aux

---

[388] A.D.A.M., 04U07/128, Acte de société du 09.12.1932 : Remplacement de statuts, Société Bénard et Honnorat

[389] A.D.A.M., 04U07/115, Acte de société du 21.03.1914 : Formation de la société en nom collectif Méro et Boyveau et Sittler et Bénard successeurs, entre A. J. Sittler, H. Bénard et R. Honnorat

[390] A.D.A.M., 03Q 03587, A.C.P., F. 45, C. 2, 24.05.1919,enreg. 02.06.1919, Acte de vente de la propriété dite « Villa Méro », bd. V. Hugo, à Grasse, J. Ch. Nicolas Lerch / H. Bénard et R. Honnorat

[391] A.D.A.M., 03Q 03588, A.C.P., F. 73, C. 6, 31.12.1919, enreg. 09.01.1920, Acte de vente de l'usine de parfumerie Bérenger fils, n° 52 bd. V. Hugo, Joseph Muraour / H. Bénard et R. Honnorat

[392] En 1913, la société Méro Boyveau possédait déjà la marque Molinard, cf. Documents du fonds privé de la Savonnerie Roustan, en cours de versement aux A.D.A.M.

[393] A.D.A.M., 05M 0425, Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes, Dossier Bénard et Honnorat, n° 1041, 1927, usine d'extraction de parfums par les hydrocarbures, à Mougins, quartier Tournamy

[394] A.C.G., 05I2/1, Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes, Dossier J. Méro et Boyveau, 1907 et 1914, local pour l'extraction de parfums par les hydrocarbures, à Grasse, quartier Sainte Lorette, usine de parfumerie

[395] La nouvelle usine est installée au cœur d'une exploitation de plantes à parfum, au plus proche des matières premières.

[396] À la demande d'autorisation (A.C.G., 05I2/1) formulée par la société Méro et Boyveau en 1914, d'utiliser les hydrocarbures dans son usine de Sainte Lorette, les services administratifs apposent leur refus. Ce qui ne semble pas empêcher l'entreprise de poursuivre cette activité, de façon officieuse.

[397] A.D.A.M., 04U07/0128, Acte de société du 09.12.1932 : remplacement de statuts, société Bénard et Honnorat

seconds leurs parts de « Molinard » et en deviennent entièrement propriétaires. Jean Pierre Lerouge est alors Président Directeur Général et Pierre Lerouge-Bénard Directeur Général de Molinard sous une nouvelle structure juridique : GBL S.A. Parfums Molinard. Le 28 mars 1984 l'établissement secondaire de la société Mero à Mougins, Quartier Tournamy est supprimé. Le 13 juillet 1984, la société utilise l'enseigne Mero International.

Le 18 septembre 1987 intervient un apport fusion avec Mero Rousselot Satia, société du groupe Sanofi. »

Effectifs : avant la seconde guerre mondiale : 132 (A.D.A.M., 109W13) ; 1944 : 58 (A.D.A.M., 109W13) ; 1954 : 168 (A.D.A.M., 28W137)

● Historique des Sociétés Hugues Aîné et Charabot

J. J. Hugues Fils : 1799 – 1856

Jean Joseph Hugues, à l'origine menuisier[398], crée dans le premier tiers du 19ème siècle, une société de parfumerie, rue de la Porte du Cours. L'année 1817 est retenue dans l'histoire de l'entreprise comme la date de fondation officielle. La première mention qui établit concrètement un lien entre Jean Joseph Hugues et la parfumerie, date de 1829[399]. Enfin, la raison de commerce Hugues Aine n'est explicitement énoncée qu'en 1856[400].

Comme souvent, il est difficile d'établir avec certitude les débuts d'une petite structure commerciale de ce type, que ce soit en raison de tâtonnements inhérents à l'activité elle même ou bien d'un cadre législatif et juridique toujours en évolution.

Dès l'origine, Jean Joseph Hugues donne à sa société, à l'image de nombreuse autres sociétés grassoises, un caractère familiale en y intégrant, entre 1829 et 1839, ses trois fils[401]. À cette époque la société est nommée Hugues Fils[402].

A sa mort, le 10.04.1839, Henri, l'aîné, succède à son père à la tête de la société[403]. Sous sa direction la fabrique toujours située à la rue du Cours est agrandie[404]. Cette période est également marquée par l'implantation de la famille Hugues dans le quartier de l'ancien Palais de Justice, qu'elle contribue à urbaniser[405]. Au début du 20ème siècle, elle y fait même bâtir son second site de production.

Le premier acte connu de la société Hugues Aîné, est en fait intégré dans le contrat de mariage du fils d'Henri Hugues, en 1856. On profite, en effet, de cet événement pour inscrire l'accord établi verbalement et par lequel Jean Joseph Hugues, âgé de vingt six ans et jusque là sans profession, s'associe à son père Henri, ceci avec « le versement d'une somme équivalente aux avoirs de ce dernier pour l'exploitation de la fabrique de parfumerie Hugues Aîné »[406].

En 1859, Henri Hugues, malade, est contraint de quitter l'entreprise. Par un nouvel acte de société, on procède à la liquidation de l'association qui existait ente le père et le fils[407].

---

[398] A.D.A.M., 03E 078/083, Maître Fabre, Acte d'adjudication de l'Hôpital Saint Jacques
Cette date est également rappelée sur les papiers à en-tête de la Société Hugues Aîné et Charabot
[399] A.D.A.M., 03E 078/137, M. Sauvaire, 14.11.1829, Contrat de mariage H. Hugues et J. F. Giraud
[400] A.D.A.M., 03E079/629, Maître Perrolle, 21.08.1856, Contrat de mariage J. J. Hugues et Marie Lions
[401] Idem
[402] A.D.A.M., Fonds Yvonne Ossola (non coté), papiers de la parfumerie Jean Court, prix-courants, catalogues de prix de la parfumerie J. J. Hugues, parfumeur, savonnier, distillateur et chimiste, à Grasse (Var), 1854 ou M.I.P., collection d'étiquettes de parfumerie
[403] Idem
[404] A.D.A.M., 03E079/628, Maître Perrolle, 22.11.1855, Vente M. Mouton veuve J. J. Hugues / H. Hugues
[405] A.D.A.M., 03E079/628, Maître Perrolle, 22.11.1855, Vente M. Mouton veuve J. J. Hugues / H. Hugues
[406] A.D.A.M., 03E 079/629, M. Perrolle, 21.08.1856, Contrat de mariage J.J. Hugues et Marie Lions
[407] A.D.A.M., 03E079/632, Maître Perrolle, 30.04.1859, Liquidation de la Société de commerce entre Henri et J. J. Hugues

Henri Hugues meurt en 1862[408].

Hugues Aîné : 1859 – 1892

L'arrivée à la tête de l'entreprise de Jean Joseph Hugues, troisième génération, coïncide avec une tendance générale d'intensification de l'industrialisation et d'expansion de la parfumerie à Grasse. L'adoption de la machine à vapeur comme mode d'alimentation en énergie et la construction des premières usines en remplacement des petites fabriques en sont les illustrations les plus significatives.

Pour la société familiale rebaptisée Hugues Aîné, comme pour d'autres, commence donc une période de croissance. Elle se caractérise, pour cette maison, par plusieurs extensions de la petite fabrique du passage Mirabeau et rue du cours, lui donnant ainsi sa taille définitive, et par l'achat du grand domaine de la Sabrane en 1864 et 1875[409], sur lequel ses successeurs font bâtir l'usine moderne, évoquée plus haut.

Plus spécifiquement, Jean Joseph Hugues, jeune chef d'entreprise, s'illustre notamment par le soin qu'il porte à la communication commerciale de sa société. Il développe des thèmes tels que qualité et tradition, innovation et réussite …

Ainsi, conçoit-il, par exemple, un document « publicitaire », dont on garde encore plusieurs copies, assez unique dans la forme. Ce document présente le nouveau procédé de distillation par injection de vapeur directe, mis au point par la société Hugues Aîné, en 1864. Il propose ainsi l'image d'une société capable d'innover en utilisant et en intégrant des technologies modernes (la vapeur des chaudières à charbon). Même s'il est assez probable qu'à la même époque, d'autres sociétés de parfumerie maîtrisent des modes de distillation assez semblables, lui en fait un argument de communication.

Les différents éléments de ce « discours commercial » se trouvent synthétisés dans la façade de l'ancienne fabrique Hugues Aîné. Au début des années 1880[410], Jean Joseph Hugues fait embellir l'une des entrées de sa fabrique, côté traverse Mirabeau, par un ajout d'ornements architecturaux : le nom de la société est inscrite en lettre rouges sur l'élévation, un balcon avec garde corps en fer forgé est visiblement créé, la cheminée de l'usine, par l'alternance de briques rouges plus ou moins foncées, présentait des motifs. Les fonctions d'un tel édifice, unique à Grasse, sont multiples : afficher de façon ostensible, par un décor luxueux, la réussite de la société, mais aussi marquer l'ancrage de cette entreprise dans la ville. Enfin, en affichant sur cette façade, sous forme de médaillons, les prix remportés par l'entreprise lors de foires et d'expositions, la société donne les gages d'un travail sérieux et de qualité.

Henri Hugues, l'unique fils de Jean Joseph, intègre officiellement la société familiale le jour de son mariage, en 1882[411], pour une première période, fixée à dix ans. En 1885[412], la fille de Jean Joseph Hugues, Anne Marie Joséphine épouse Antoine Ferrand, bientôt associé, lui aussi, à la direction de la société Hugues Aîné.

De Hugues Aîné à Charabot & Cie : 1893 – années 1920

Une société en nom collectif est formée en 1893[413], entre Jean Joseph Hugues, Henri

[408] A.D.A.M., Etat civil de la commune de Grasse, Acte de décès d'Henri Hugues, du 14.01.1862
[409] A.D.A.M., 03E079/637, Maître Perrolle, 24.04.1864, Vente J. J. B. Durand de Sartoux / J. J. Hugues et J. Barnier, Partie du Domaine de la Sabrane
[410] 1881 : date portée sur la façade
[411] A.D.A.M., 03E 079/655, M. Perrolle, 10.04.1882, Contrat de mariage H. Hugues et Th. A. Toussan
[412] A.D.A.M., 03E079/658, Maître Perrolle, 18.11.1885, Contrat de mariage, J. A. Ferrand et A. M. J. Hugues
[413] A.D.A.M., 06U03/0022, A.S.S.P., 18.04.1893, Formation d'une société en nom collectif

Hugues et Antoine Ferrand pour l'exploitation de la Maison de Parfumerie Hugues Aîné (siège social 8 rue du Cours ; Capital social 400 000 francs). Cette association est prévue pour une durée de 15 ans. Le décès de Jean Joseph Hugues le 01.05.1897[414], n'entraîne pas de modifications des statuts de la société.

En 1908, la société en nom collectif arrive à échéance. Henri Hugues se retire des affaires. Avec ce départ s'achève une succession de quatre générations de dirigeants de la famille Hugues, fondatrice de la Parfumerie Hugues Aîné.

Antoine Ferrand crée pour une nouvelle période de 15 ans, une société en nom collectif avec deux autres associés : Eugène Charabot et Jacques Moréna[415]. Ce dernier fait déjà partie de la société depuis plusieurs années, où il occupe un poste de direction. Il décède en 1910[416].

En 1916, son fils, Pierre, intègre l'entreprise comme associé. On en profite pour prolonger la société de sept ans (prorogation jusqu'en 1930)[417].

On prévoit également trois changements successifs de la raison sociale : Antoine Ferrand & Cie, de 1916 à 1919 ; Ferrand, Charabot & Cie de 1919 à 1924 ; E. Charabot & Cie de 1924 à 1930

Ces dernières dispositions soulignent l'accession progressive d'Eugène Charabot à la tête de la société. En 1918/1919 et en 1924/1925, Henri Hugues et Antoine Ferrand vendent à l'entreprise une grande part du domaine de la Sabrane[418] sur lequel une unité industrielle a déjà été bâtie.

Charabot & Cie : 1925 – 1936

Un an après l'adoption de la raison commerciale E. Charabot & Cie (1924) et à l'occasion du départ d'Antoine Ferrand, on procède à de nouveaux changements de statuts.

Le 18 mai 1925, Eugène Charabot et Pierre Moréna forment pour une durée de 99 ans la Société Anonyme Charabot & Cie[419]. L'augmentation du capital à six millions de francs est importante. Sur les 6000 actions (de 1000 francs chacune) créées, 5900 reviennent aux deux associés.

En 1927, deux ans après sa formation, la S.A. est transformée en S.A.R.L.[420]. Le seul résultat notable de cette opération est le retour de la totalité des 6000 actions en la possession des deux associés : 4500 parts pour E. Charabot et 1500 parts pour P. Moréna.

On compte à cette époque 120 employés permanents. Ce nombre pouvait s'élever à 180 lors de périodes de surcroît de travail[421].

Dans l'acte de fondation de la S.A.R.L., on relate le changement de siège social de l'entreprise. De la rue du Cours à Grasse, on le transfère au site industriel de la Sabrane.

Par deux actes non datés, passés sous seing privé (enregistrés au T. C. de Grasse en 1932)[422], on procède à des changements à la tête de la société : Pierre Moréna vend la totalité de ses parts dans la société Charabot & Cie à Lucien Simon pour la somme de 1011000

[414] A.D.A.M., Etat civil de la commune de Grasse, Acte de décès de J. J. Hugues du 01.05.1897
[415] A.D.A.M., 06U03/0022,A.S.S.P.,18.04.1893, Formation d'une société en nom collectif
[416] A.D.A.M., 03Q03858, Succession Jacques Moréna, Déclaration du 29.01.1910, n°139
[417] A.D.A.M., 06U03/0026,A.S.S.P., 01.07.1916, Modification de statuts
[418] A.D.A.M., 03Q03586, Acte enregistré le 18.111918, Vente d'un grand terrain détaché du Domaine de la Sabrane, H. Hugues et J. A. Ferrand / Société en nom collectif Charabot & cie
[419] A.D.A.M., 06U03/0026, A.S.S.P., 18.05.1925, Formation d'une Société Anonyme
[420] A.D.A.M., 06U03/0026, A.C.P., 20.06.1927, Transformation de la S.A. en S.a.r.l.
[421] A.D.A.M., 05M430, Dossier d'enquête de commodo et incommodo de 1926 portant sur la société Charabot & Cie
[422] A.D.A.M., 06U03/0026, A.S.S.P., 17.06.1932, Cession de parts, P. Moréna / Lucien Simon
06U03/0026, A.S.S.P., 17.06.1932, Cession de parts, E. Charabot / Lucien Simon

francs, et se retire des affaires. Eugène Charabot vend 150 de ses parts de la société à son nouvel associé parisien pour la somme de 50 000 francs.

Pierre Moréna quitte la société avec l'idée de fonder sa propre société. Mais ce dernier meurt en 1934[423] sans avoir eu le temps de réaliser ce projet.

À partir des années 1933-1934 et jusqu'à la fin de la décennie, commence une période de crise dans l'histoire de l'entreprise. Après des tentatives de renflouement de la société Charabot & Cie, l'état de faillite est prononcé par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en 1936[424]. L'affaire est ensuite rachetée en 1937[425] par Alexandre Klaguine.

Suite de l'historique selon documentation M.I.P., sans référencement des sources[426]

Le tournant de la Société Charabot & Cie s'effectue en 1952 lors de son rachat par Bathélémy Sansoldi, fondateur d'ARCO dont les établissements sont spécialisés dans le négoce des matières premières destinées à la parfumerie. Le 2 janvier 1952 Barthélémy Sansoldi et Pierre Gout forment entre eux une S.A.R.L. La société, qui garde la dénomination Charabot & Cie, a son siège social à Grasse, Route Napoléon. Sa durée est fixée à 99 ans. En 1966, la société Charabot crée une école de parfumerie. Le 22 août 1968, la S.a.r.l. Charabot & Cie devient une société anonyme. La S.A. Charabot & Cie se tourne vers l'international et de nombreuses filiales sont crées : Etats-Unis, Grande Bretagne, Japon, Mexique, Réunion, Madagascar, Archipel des Comores … Pendant longtemps la société Charabot a limité ses activités à la production et à l'utilisation des matières premières pour la parfumerie. Aujourd'hui, la société Charabot est implantée non seulement sur les hauteurs de Grasse (Siège des services administratifs et de l'activité « recherche et développement » R & D) mais également au Plan de Grasse. Cette dernière usine (conforme aux exigences technologiques les plus récentes) accueille les fabrications des corps de synthèse et des isolats de naturels. L'usine Charabot développe deux activités principales qui sont la production et la commercialisation de matières premières aromatiques naturelles et synthétiques, ainsi que la conception et la distribution de compositions aromatiques. La Société, fortement implantée à Madagascar, réalise 80% de son chiffre d'affaire à l'exportation.

Effectifs :

Milieu des années 1920 : 120 personnes en permanence[427] ; 180 avec employés saisonniers ; 1950 : 43 personnes[428] ; 1954 : 47 personnes[429] ; la société Charabot & Cie comptait en 2006 plus de 300 employés.

● Historique de la société Camilli, Albert et Laloue

En 1868, un arbitrage judiciaire impose à Auguste Bérenger, d'une part « de ne jamais se servir de cette raison de commerce Berenger Fils d'aucune façon ni pour quoi que ce soit » et d'autre part « de ne jamais faire inscrire sur ses étiquettes et cartes d'adresse le nom de

[423] A.D.A.M., Etat civil de la Commune de Grasse, Acte de décès de P. Moréna, du 03.11.1934

[424] Farnarier (Joseph), Contribution à la connaissance de la ville de Grasse, Parfumerie grassoise, Grasse 1983, 149 pp.

[425] A.D.A.M., 05M430, Dossier d'enquête de commodo et incommodo de 1926 portant sur la société Charabot & Cie

[426] Pour l'histoire récente de la société Charabot & Cie, voir aussi : M. Dubray, C. Lavenu, A. Mégier et G. Benalloul, *Histoire d'une maison de parfumerie Charabot & Cie*, à compte d'auteur, 2008, 96 p.

[427] ADAM, 05M430, Dossier d'enquête de commodo et incommodo de 1926 portant sur la société Charabot & Cie

[428] ADAM, 0028W138, Sous préfecture, Licenciements et placements, renseignements sur la société Charabot & cie, 1950

[429] ADAM, 0028W137, Sous préfecture, Rapport sur l'activité industrielle dans le département, 09.02.1954

Jeune soit en abréviation ou en plus petits caractères que le nom Berenger »[430].

Bien que la création de la parfumerie Bérenger Jeune soit antérieure[431], sans doute de peu, à ces dispositions, ce jugement peut apparaître comme un élément fondateur de cette entreprise.

Il impose en tout état de cause une meilleure prise en compte d'un acte privé plus ancien[432], par lequel Auguste cédait à Joseph, son frère aîné et ex associé, ses parts dans la société de parfumerie Bérenger Fils.

Celle-ci existe dès les années 1850[433], sous cette raison. Son assise ou ossature ayant certainement été héritée de la société de leur père Jacques, négociant à Grasse dans la première moitié du 19ème siècle[434].

Ce procès[435] entre les deux frères a donc favorisé le développement de deux entités commerciales bien différenciées.

La société Bérenger Fils était implantée depuis l'origine (1851[436]) aux abords immédiats de la ville de Grasse, au quartier des Fainéants, et notamment dans une ancienne auberge dite « Hôtel des Ministres »[437].

Le premier site attesté de la société Bérenger Jeune se trouvait au bas de la rue Droite, l'une des principales artères du centre ancien de Grasse. La fabrique avait été installée dans les parties basses d'un immeuble acquis par Auguste Bérenger, en 1869[438].

Cependant, il est probable que jusqu'à cette date, la société Bérenger Jeune, avait occupé provisoirement un local situé dans l'ancienne rue des Augustins[439].

En 1874, Auguste Bérenger, âgé de soixante ans[440], s'associe[441] à Linus Albert, employé de commerce de quarante deux ans[442]. Ils forment entre eux une nouvelle société pour la distillation et la vente des eaux de fleurs d'oranger et essences, ainsi que la production de conserves de tomates. La raison ne change pas et le capital social est fixé à 25 000 francs[443].

En février 1876, Auguste Bérenger se retire de la société et laisse Linus Albert seul à

---

[430] A.D.A.M., Tribunal de première instance de Grasse, 03U 02/0645, Rapports d'expert et sentences arbitrales du 01.01.1867 au 31.12.1868, Affaire Joseph Bérenger contre son frère Auguste, Rapport du 02.07.1868

[431] Idem

[432] Idem

[433] A.D.A.M., 03E 078/196, Maître Sauvaire, F. 303, Acte 221, le 19.04.1856, Acte de vente d'un distilloir et d'un étage immédiatement supérieur, situés au 27, rue des Cordeliers, à Grasse

J. P. Guichard, confiseur et son épouse F. C. Lions / J. Berenger, aîné, parfumeur à Grasse

[434] A.D.A.M., Etat civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de naissance n°390, Auguste Bérenger

[435] A.D.A.M., Tribunal de première instance de Grasse, 03U 02/0645, Rapports d'expert et sentences arbitrales du 01.01.1867 au 31.12.1868, Affaire Joseph Bérenger contre son frère Auguste, Rapport du 02.07.1868

[436] A.D.A.M., 03E 078/180, Maître Sauvaire, F. 191, Acte 132, le 18.03.1851, Acte de vente d'une maison n°2 et 4, rue et place des Fainéants, une autre maison, une remise et un grenier, juste en face, Jean Gimbert / Joseph Berenger

[437] A.D.A.M., 03E 078/148, Maître Sauvaire, F. 276, Acte 209, le 29.06.1835, Acte de partage de la succession de Paul Gimbert

[438] A.D.A.M., 400Q 02/343, Transcription hypothèque n°73 du 08.01.1870 (F. 198), Acte d'adjudication aux enchères publiques

Divers immeubles (dont le n°45, rue Droite) ayant appartenus à Louise ou Jeanne Tronche et Jean François Charrier

[439] A.C.G., Br 15, Plan de la ville de Grasse 1869, extrait de Grasse Notice, description, climat, industrie, curiosités, excursions, troisième édition, auteur M. J. Edward, 1869, Grasse

[440] A.D.A.M., Etat civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de naissance n°390, Auguste Bérenger

[441] A.D.A.M., 04U 07/0109, Acte de société du 21.02.1874, Formation de la société commerciale Berenger Jeune, entre Auguste Benrenger et Linus Albert

[442] A.D.A.M., État civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de décès n°105, Linus Albert

[443] A.D.A.M., 04U 07/0109, Acte de société du 21.02.1874, Formation de la société commerciale Berenger JEUNE, entre Auguste Benrenger et Linus Albert

la direction des affaires[444]. Quelques mois plus tard, ce dernier rachète l'intégralité du fonds de commerce pour 21 160 francs, qui comprend essentiellement les ustensiles et meubles attachés à l'exploitation ainsi que les marchandises neuves. En revanche, Auguste Bérenger conserve la propriété de la raison sociale ainsi que des locaux de la société, qu'il loue à son successeur[445].

En 1886, le bail de location de la fabrique de la rue Droite est renouvelé[446], tandis que la raison sociale est cédée par Auguste Bérenger à Linus Albert « d'une manière définitive et irrévocable »[447].

Linus Albert meurt en 1893, sans successeur désigné, à l'âge de 61 ans[448]. L'impossibilité pour aucun de ses deux fils de prendre la suite à ce moment là[449] et une situation financière défavorable[450] compliquent un peu plus la transmission de l'entreprise. La parfumerie présente, en effet, après inventaire de succession, un déficit de 29 469 francs[451].

Néanmoins, la famille trouve rapidement un arrangement[452]. Lucie Audibert Nicolas, veuve de M. Albert reprend la direction de la parfumerie[453] et s'associe à François Bermon, voyageur de commerce[454] de la société[455]. Celui-ci fait un apport numéraire de 30 000 francs ce qui rééquilibre les comptes[456]. Les nouveaux associés établissent entre eux les statuts d'une nouvelle société en nom collectif, dans lesquels ils définissent notamment clairement leurs champs d'action respectifs : « Madame veuve Albert sera chargée de la fabrication et de la direction des employés et des ouvriers et M. Bermon de la négociation des affaires et des voyages. »[457]

En 1901, cette association est prorogée une première fois[458]. La raison sociale devient alors Bérenger Jeune, Albert et Bérmon, successeurs.

Mme Albert se soucie également, dans ce document, de conserver une société à caractère familial en désignant son fils, Eugène Paul Antoine, voyageur de commerce dans

---

[444] A.D.A.M., 04U 07/0109, Acte de société, Acte du 06.04.1876, Dissolution de la société commerciale existant entre Auguste Berenger et Linus Albert

[445] A.D.A.M., 03E 076/542, Maître Martelly, Acte 3 du 25.06.1876, Arrangement, Auguste Bérenger / Linus Albert

[446] A.D.A.M., 03Q 03771, A.S.S.P., F 180, C. 3 et 4 passé le 10.01.1886, enregistré le 05.04.1886, Bail de location d'une maison à la rue droite, Auguste Berenger/Linus Albert

[447] A.D.A.M., 03E 076/554, Maître Martelly, Acte 2 du 04.01.1886, Cession, Auguste Berenger / Linus Albert

[448] A.D.A.M., Etat civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de décès n°105, Linus Albert

[449] A.D.A.M., 03Q 03545, A.C.P. du 15.06.1893, Acte M° Maire du 10 et 12 juin 1893, suite de l'inventaire de la communauté Audibert et Albert : le fils aîné est interné à la Guyane et le plus jeune est encore mineur à cette époque.

[450] A.D.A.M., 03E 076/567, Maître Maire, Acte 135 des 24.04. / 10.06 / 12.06 / 13.06 1893, Inventaire Albert : dans les prisées du 12.06.1893, Récapitulation

[451] Idem

[452] A.D.A.M., 03Q 03545, A.C.P. du 15.06.1893, Acte M° Maire du 13 juin 1893, Cession de droits successifs, Jeanne Marie Théodora Albert à sa mère Mme Audibert Nicolas

[453] Idem

[454] A.D.A.M., 04U 07/0110, Acte de société du 30.12.1893, Fondation de la société en nom collectif Berenger Jeune, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve ALBERT et François Bermon

[455] Martin (Andrée), *Camilli*, dans Les nouvelles de l'osmothèque, lettre d'information périodique n° 17, avril 1998

[456] A.D.A.M., 04U 07/0110, Acte de société, Acte du 30.12.1893, Fondation de la société en nom collectif Berenger Jeune, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

[457] Idem : la mention des attributions de chacun des associés a toujours été rappelée dans les différents actes de société qui suivent cet acte de fondation

[458] A.D.A.M., 04U 07/0112, Acte de société du 27.12.1900, Prorogation de la société en nom collectif Bérenger Jeune, Albert et Bermon successeurs, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

l'entreprise, comme son successeur, afin d'anticiper un départ imprévu[459].

En 1906, la société achète un terrain vierge au quartier Sainte Lorette et y édifie une usine[460]. Dans un nouvel acte de prorogation de la société datant de 1911, on mentionne le changement de site : « Prorogation de dix ans de la société en nom collectif Bérenger Jeune, Albert et Bermon, successeurs ayant pour objet l'exploitation d'une fabrique de parfumerie à Grasse, autrefois, rue Droite n° 45 et actuellement avenue des Casernes et avenue Sainte Lorette où se trouve désormais le siège »[461].

À partir de 1920, la société Bérenger Jeune, Albert et Bermon successeur connaît d'importantes transformations. Le 06 décembre 1920, Eugène Paul Antoine Albert, fils de Lucie Audibert Nicolas, François Camilli et Eugène Laloue forment une société en nom collectif, au capital social d'un million de francs, dont 650 000 sont apportés par M. Camilli. L'association a pour objet « la vente de matières premières de parfumerie, de savonnerie, de droguerie et de tous articles s'y rattachant » et choisit la raison sociale Camilli, Albert et Laloue, successeurs de Bérenger Jeune et d'Albert et Bermon[462]. La référence à une filiation de la société est abandonnée en 1924[463].

Le jour même de sa formation, la société acquiert au quartier Saint Claude, l'essentiel du terrain sur lequel elle fait édifier progressivement un site de production annexe[464]. Celui-ci est destiné, dès l'origine, au traitement des plantes aromatiques par hydrocarbures[465]. Le 31.12.1920, Marie Nicolas et François Bermon vendent à la société C.A.L. l'usine de parfumerie de l'avenue Sainte Lorette ainsi que le fonds de commerce comprenant le matériel et le mobilier pour 370 000 francs[466]. Les deux anciens associés désormais à la retraite se partagent l'actif de cette vente au début de 1922[467]. Ils confirment ainsi leur retrait définitif des affaires, bien que Mme Nicolas, alors âgée de plus de quatre vingt ans[468], conserve encore quelques parts dans la société[469], et ce jusqu'à sa mort, en 1925[470]. Au cours de cette même année, la société en nom collectif est transformée en Société Anonyme, avec pour directeur M. Camilli[471] ; elle est prorogée pour une nouvelle période de 50 années[472], et dotée d'un

---

[459] Idem

[460] A.D.A.M., 03E 078/401, Maître L. Crépeaux, Acte 3258 du 07.12.1906, Vente d'un terrain au quartier Sainte Lorette, Jean Baptiste Comte / S.E.N.C. Bérenger Jeune, Albert et Bérmon successeurs

[461] A.D.A.M., 4U 07/113, Acte de société du 15.03.1911, Prorogation de la société en nom collectif Bérenger Jeune, Albert et Bermon successeurs, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

[462] A.D.A.M., 04U 07/0117, Acte de société du 06.12.1920, Formation de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue, successeurs de Bérenger Jeune, Albert et Bermon, entre F. Camilli, G. Laloue et E. Albert

[463] A.D.A.M., 04U 07/0121, Acte de société du 12.12.1924, modification de statuts de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue : La raison sociale devient Camilli, Albert et Lalou & Cie

[464] A.D.A.M., 03Q 03591, A.C.P. du 16.12.1920, Acte M° Artur du 06.12.1920, Acte de vente d'une parcelle de terre au quartier Saint Claude, Plaul Clothaire Pellatou et Louise Heraud / S.E.N.C. C.A.L.

[465] A.D.A.M., 05M368, Dossier de procédure de classement d'une installation dangereuse, Société C.A.L., Usine de Saint Claude

[466] A.D.A.M., 03Q 03591, A.C.P. du 10.01.1921, Acte M° Seassal du 31.12.1920, Acte de vente de l'usine de parfumerie et du fonds de commerce, Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon / S.E.N.C. C.A.L.

[467] A.D.A.M., 03Q 03593, A.C.P. du 25.01.1922, Acte M° Seassal du 18.01.1922, Liquidation et partage, Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

[468] A.D.A.M., État civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de décès, Marie Lucie Audibert Nicolas

[469] A.D.A.M., 04U 07/0121, Acte de société du 12.12.1924, modification de statuts de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue : la raison sociale devient Camilli, Albert et Lalou & Cie

[470] A.D.A.M., 03Q 03882, D.M.P.D., Déclaration du 16.10.1925 n°209, Succession de Louise Lucie Audibert Nicolas, veuve Albert, ancienne industrielle, morte le 23.04.1925

[471] A.D.A.M., 04U 07/0122, P.V. d'assemblée générale du 31.12.1924, Transformation de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue en Société Anonyme

[472] A.D.A.M., 04U 07/0122, P.V. d'assemblée générale extraordinaire du 27.05.1925, Prorogation de la société

capital social rehaussé et s'élevant à un million sept cent mille francs[473].

En novembre 1925, ces cinq années d'intenses remaniements se terminent par la formation entre la société C.A.L. et divers autres actionnaires, parmi lesquels le célèbre parfumeur Joseph Spoturno Coty, d'une seconde société anonyme dénommée «Les cultures florales méditerranéennes », au capital d'un million de francs et ayant pour objet la culture en France, dans les colonies et à l'étranger, des plantes et fleurs destinées à la parfumerie[474].

L'Osmothèque a publié en 1998 un historique de la société C.A.L dont une partie a été retranscrite plus bas. Il comble nos lacunes documentaires surtout pour l'histoire plus récente de la société (à partir des années 1930). Un passage de ce travail a été rédigé par Mme Andrée Martin, ancienne employée de la société. Celle-ci met au jour la véritable nature des relations très secrètes qui unissait la société C.A.L. à François Coty. Bien que l'auteur ne cite pas toujours explicitement ses sources, les propos semblent se fonder sur une documentation précise.

« M. François Camilli, très lié avec M. François Coty […] corse comme lui, donna immédiatement [début des années 1920] une vive impulsion à l'affaire. […] Le procédé d'extraction par les hydrocarbures venait d'être découvert et la nouvelle société [C.A.L.] sachant qu'elle pouvait déjà compter sur la clientèle de François Coty qui était à l'apogée de sa gloire, décida de se lancer dans cette fabrication.[…] Les commandes passées par François Coty furent tellement importantes qu'il fallut songer doubler et même à tripler les installations. […] Pour faire face à ces dépenses ainsi que pour l'achat de matières premières dont les cours étaient très fluctuants, la jeune société Camilli, Albert et Laloue dut s'endetter auprès des banques. En 1924, François Coty annula une partie des importantes commandes qu'il avait passées et que Camilli, Albert et Laloue avait fabriquées au moment des récoltes. Voulant rester fidèle aux engagements pris, M. François Camilli accepta de François Coty qu'il y ait une purge d'hypothèques légales, suivant acte administratif du 06.10.1924 […] François Coty devenait en fait le patron de l'affaire mais n'apparut jamais dans les statuts de la nouvelle société qui, aux termes d'un acte du 28.12.1924, enregistré le 31.12.1924, devait régir la société Camilli, Albert et Laloue transformée en société anonyme. […] François Camilli avait accepté que la purge d'hypothèque soit effectuée par François Coty car celui-ci lui avait promis de lui rendre son usine dès qu'il aurait pu se dégager de sa dette. Ce compromis resta ignoré de tous jusqu'à la mort de François Camilli en 1959. En effet, la forte personnalité de François Camilli imposait la discrétion la plus totale à ceux qui étaient dans le secret de cette transaction. D'autre part, cette discrétion était indispensable si l'on voulait que la S.A. Camilli, Albert et Laloue prit de l'importance. Car quel est le grand parfumeur parisien qui aurait acheté du CAL s'il avait su que celle-ci appartenait à Coty ? » Andrée Martin

Suite de l'historique selon documentation M.I.P., sans référencement des sources.

En 1963 Pfizer Inc. rachète Coty Inc. Et par la même occasion sa filiale Camilli Albert et Laloue dont Monsieur Pierre Laloue dirigera le service Parfumerie Evaluation Matières Premières jusqu'en 1988. En 1985, Camilli Albert et Laloue qui dépend de la Division Food Science de Pfizer Inc. Devient CAL Pfizer. Pfizer étant un des plus importants fabricants mondial de houblon obtenu par CO2 supercritique, CAL Pfizer profite de cette expérience pour monter à Grasse une unité pilote CO2 destinés à l'industriel de la Parfumerie et des Aromes. Ces produits 100% naturels donnent de nouvelles qualités plus proches de la Nature et font évoluer les compositions parfumantes et aromatiques. La dénomination de ces produits est Pfico 2. En 1996 le groupe finlandais Cultor rachète la division Food Science de Pfizer Inc

---

anonyme Camilli, Albert et Laloue

[473] A.D.A.M., 04U 07/0122, P.V. d'assemblée générale extraordinaire du 27.05.1925, Augmentation du capital de la société anonyme Camilli, Albert et Laloue

[474] A.D.A.M., 04U 07/0124, Acte de société du 27.10.1925, Formation de la société anonyme, Les cultures florales méditerranéennes

donc CAL-Pfizer qui devient CAL-Cultor. La stratégie de Cultor prévoit une concentration de ses activités françaises sur Grasse ce qui implique des investissements importants sur le site. Cultor est spécialisé dans la fabrication et la vente de produits pour les Arômes et Parfums. Le vingt décembre 1996 intervient un apport de fusion à la société XYROFIN Francs S.A. des trois usines de l'avenue Sainte Lorette, du Quartier Saint Antoine et de la Route de Caillan à Draguignan. Le douze mars 1997, il y a radiation et inscription au registre du commerce de Paris.

De source orale, l'ensemble des sites grassois sont entièrement vidés et délaissés au premier semestre 1999.

● Historique de la société Robertet & Cie

François Chauve, parfumeur, né en 1831[475] dans une famille d'artisans grassois (père tonnelier[476]), a fait carrière principalement à Paris, où il a très certainement fondé la société de parfumerie Chauve Fils[477], dont on conserve encore quelques rares documents (coll. particulière Société Robertet & Cie).

Dans les années 1870, l'entreprise vend sous la marque À la confiance, des eaux de fleurs d'oranger, de rose etc., des matières premières pour la parfumerie, et de l'huile d'olive vierge. Elle possède alors un siège à Paris au 11, Faubourg Saint-Martin et mentionne clairement qu'elle entretient un important lien commercial avec Grasse[478]. Ce relais à Grasse, dont les contours demeurent assez flous, est très certainement assuré à cette époque par Jean-Baptiste Maubert, cousin de François Chauve[479] et jeune parfumeur[480]. Les missions de ce dernier sont alors, on peut l'imaginer, de diriger à Grasse une unité de production, ou, plus vraisemblablement, d'y superviser l'achat et l'acheminement vers Paris, de matières premières pour la parfumerie.

C'est au cours de cette même période (avant 1876[481]) que François Chauve, proche de la retraite[482], cède sa société à Paul Charles Robertet, parfumeur et industriel parisien[483]. L'entreprise est rebaptisée Ancienne maison Chauve, P. Robertet, successeur. Le siège du 11, Faubourg Saint-Denis est conservé[484].

En 1879, François Chauve, rentier[485], rachète à Grasse avenue des Capucins, par l'intermédiaire de Jean Baptiste Maubert, une ancienne fabrique de parfumerie[486]. Celle-ci

---

[475] A.D.A.M., État civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 07.03.1831, Acte de naissance de François Chauve, n° 60

[476] Idem

[477] Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête des années 1870

[478] Idem

[479] A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 13.10.1882, Acte de mariage entre Jean-Baptiste Maubert et Catherine Irène Guérin, n° 126

[480] Idem

[481] Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête portant la date de 1876

[482] En 1879, François Chauve est rentier : Collection particulière, Minutes de M° Seytre, notaire au Bar, conservées dans l'étude de maître Grananta Goldman, Châteauneuf, Année 1879, Acte 199 – le 31.12.1879, acte de vente d'une maison d'habitation, Gustave Marie Antoine Vidal / François Chauve

[483] Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête daté de 1876

[484] Idem

[485] Collection particulière, Minutes de M° Seytre, notaire au Bar, conservées dans l'étude de maître Grananta Goldman, Châteauneuf, Année 1879, Acte 199 – le 31.12.1879, acte de vente d'une maison d'habitation, Gustave Marie Antoine Vidal / François Chauve : « propriétaire vivant de ses rentes domicilié et demeurant à Paris 18, boulevard de Strasbourg »

[486] Collection particulière, Minutes de M° Seytre, notaire au Bar, conservées dans l'étude de maître Grananta Goldman, Châteauneuf, Année 1879, Acte 199 – le 31.12.1879, acte de vente d'une maison d'habitation, Gustave Marie Antoine Vidal / François Chauve

n'est semble-t-il plus en fonction depuis plusieurs années[487]. Avec cette acquisition, l'ancien parfumeur contribue à consolider l'implantation à Grasse de son ancienne entreprise. En effet, tout indique[488] qu'un accord a été trouvé, rapidement[489], avec Paul Robertet[490], pour la remise en état de ce site et pour son exploitation. Les termes de l'accord, que la documentation laisse percevoir[491], sont globalement : la mise à disposition pour l'entreprise parisienne de ces locaux de production moyennant d'une part une rente[492] pour François Chauve, et d'autre part le maintien de Jean-Baptiste Maubert dans l'affaire, comme gérant de site[493].

On peut donc admettre que l'entreprise P. Robertet & Cie, société grassoise de parfumerie du 20e et 21e siècle est née sous l'impulsion d'entités[494] commerciales plutôt centrées historiquement sur Paris ; et l'histoire de cette entreprise est marquée à partir des années 1880 jusqu'aux années 1920 par le basculement progressif[495] de son centre de gravité de Paris vers Grasse. Ce transfert suit par ailleurs la prise de contrôle de la parfumerie par les descendants directs de Jean-Baptiste Maubert[496].

En décembre 1888, Paul Charles Robertet, qui travaille déjà avec son fils[497], s'adjoint, comme associé, son gendre[498] Henri Espinasse[499]. Une société en nom collectif baptisée

---

[487] Idem : la description notariale du site évoque l'existence dans le bien acheté d'une « ancienne parfumerie », le terme « ancienne » suppose que le site n'est plus exploité

[488] Entre autre, l'acte par lequel François Chauve revend cette usine à la société P. Robertet & Cie en 1889 (A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie). En effet, ont peut y lire : vente « d'un immeuble situé à Grasse avenue des Capucins quartier de la Barrière, comprenant une fabrique de parfumerie fondée et exploitée par M. Robertet », cette phrase laisse supposer que c'est plutôt la société Robertet & Cie qui d'une part a remis en état le site après le rachat en 1879 par François Chauve et d'autre part l'a exploité jusque-là

[489] A.D.A.M., Mines et carrières, 08S 0037 du 01/01/1870 au 31/12/1889 Appareils à vapeur : demande d'autorisation déposée le 01.06.1881, par Paul Robertet pour son usine avenue des Capucins : ce document indique donc que la société Robertet se trouvait dans l'usine du quartier des Capucins dès 1881

[490] Préalablement, d'autres tentatives pour s'implanter à Grasse avaient, semble-t-il, été menées par Paul Robertet. Ainsi, on trouve pour la première fois la mention de la présence de Paul Robertet à Grasse vers 1877

À cette époque il semble en relation avec une autre entreprise grassoise de parfumerie : la société Muraour Frères. Cf. A.D.A.M., Mines et carrières, 08S 0037 du 01/01/1870 au 31/12/1889, appareils à vapeur : demande d'autorisation pour l'installation d'une chaudière déposée en 1877, par Paul Robertet pour le compte de la « maison Muraour Frères, au quartier de Rioublanquet au rez-de-chaussée dans le distilloir »

[491] A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie

[492] Ou loyer (?)

[493] A.D.A.M., Mines et carrières, 08S 0037 du 01/01/1870 au 31/12/1889 Appareils à vapeur : demande d'autorisation faite par Jean-Baptiste Maubert, « représentant Paul Robertet », le 24.01.1885, pour l'usine avenue des Capucins : Jean-Baptiste Maubert travaille donc avec P. Robertet au moins depuis 1885

A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/1146, F. 56 à 59, Transcription n° 21 du 06.05.1911, vente d'un immeuble à usage d'usine de parfumerie, S.N.C. Espinasse et Pichelin / Jean Louis Castel : ce document indique que Jean-Baptiste Maubert était le directeur de l'usine des Capucins (vers 1895)

[494] La société P. Robertet & Cie et Chauve Fils

[495] H. Espinasse, qui succède à Paul Robertet dans les années 1890, résidait à Paris à ses débuts dans la société. Il s'installe ensuite à Grasse (1897).

[496] A.DA.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0028, Acte de société des 01.04.1914, Prorogation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin formée en février 1914 et rebaptisée Pichelin, Gilles et Maubert

[497] Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête du 15.12.1888

[498] A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/1052, F. 148 à 153, Transcription n° 45 du 05.11.1907 échange d'une parcelle de terre au quartier Delcarré, Epoux Espinasse / Epoux Adrien

[499] A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C.

Robertet & Cie est formée[500]. Les sièges de l'entreprise se trouvent au 46, rue des petites Ecuries à Paris et à Grasse, avenue des Capucins[501].

Peu après (mars 1889), « Paul Charles Robertet, négociant parfumeur à Paris, acquérant au nom et pour le compte de la société en nom collectif Robertet & Cie » rachète l'usine de Grasse à François Chauve[502].

En 1894, M. Robertet annonce son intention de partir à la retraite[503]. Il programme même à l'avance la date de son départ, qui est fixée au 30.09.1896. Des dispositions pour préparer ce retrait sont prises. Ainsi M. Robertet cède à un nouvel associé, M. Céleste Gaston Pichelin, négociant à Paris, la moitié de ses droits dans la société dont le capital social était, à cette époque, de 600 000 francs. On prévoit aussi, après le départ de M. Robertet, de rebaptiser la société : Espinasse & Pichelin. L'entreprise, dont l'objet est l' « exploitation d'un fonds de commerce de matières premières pour la parfumerie », conserve en revanche son mode de fonctionnement avec siège social à Paris, 46, rue des Petites Ecuries et site de production à Grasse.

À ces remaniements administratifs s'ajoute, durant les deux mêmes années, la construction à Grasse d'une nouvelle usine, quartier du Carré ou des Casernes[504], en remplacement de la petite fabrique acquise en 1889[505] et dirigée par Jean-Baptiste Maubert[506].

En 1897, messieurs Espinasse et Pichelin rachètent le surplus des droits de M. Robertet[507]. La société qui existait de fait entre les deux hommes est prorogée une première fois en 1903[508]. En février 1914, les deux associés, demeurant désormais à Grasse, forment entre eux une nouvelle société en nom collectif[509]. Cette modification de statuts influe peu sur l'organisation de l'entreprise. On remarque seulement le transfert du siège social à Paris, de la rue des Petites Ecuries au n°132, à la rue du Faubourg Saint-Denis et l'augmentation de 50 000 francs du capital social, qui passe à 650 000 francs.

Des changements plus importants interviennent à peine deux mois après la constitution de cette nouvelle société, puisque M. Espinasse se retire de l'affaire, remplacé par deux nouveaux associés : Alphonse Maurice Gilles, propriétaire demeurant à Nice et surtout

---

P. Robertet & Cie : « Paul Charles Robertet, négociant parfumeur à Paris, acquérant au nom et pour le compte de la société en nom collectif Robertet & Cie ayant son siège social à Paris, rue des Petites Ecuries, n° 46 formée entre le dit Robertet et Henri Louis Antoine Espinasse, négociant à Paris suivant acte M° Robin, notaire à Paris, le 04.12.1888 »

[500] Idem.

[501] Idem.

[502] A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie

[503] A.DA.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0022, Acte de société du 01.12.1894, Cession de droits sociaux et prorogation de la S.N.C. P. Robertet & Cie (2 actes)

[504] A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/0784, F. 142 à 146, Transcription n° 56 du 02.01.1895, vente d'une propriété rurale quartier du Carré ayant une maison d'habitation, Marie Thérèse Fanton d'Anton / P. Robertet & Cie

[505] A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie

[506] A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/0784, F. 142 à 146, Transcription n° 56 du 02.01.1895, vente d'une propriété rurale quartier du Carré ayant une maison d'habitation, Marie Thérèse Fanton d'Anton / P. Robertet & Cie

[507] A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/1146, F. 56 à 59, Transcription n° 21 du 06.05.1911, vente d'un immeuble à usage d'usine de parfumerie, S.N.C. Espinasse et Pichelin / Jean Louis Castel

[508] A.DA.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0025, Acte de société du 25.08.1903, Prorogation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin

[509] A.DA.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0028, Acte de société des 30.01 et 10.02.1914, Formation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin

Gabriel Léopold Maurice Maubert[510], fils de Jean-Baptiste[511]. L'affaire est rebaptisée Pichelin, Gilles et Maubert.

En 1923, l'entreprise qui est dirigée dans les faits par messieurs Maubert et Gilles, transfère son siège social de Paris vers l'usine de Grasse[512].

En juillet 1925, M. Pichelin cède ses parts aux autres associés[513] et le capital social de la parfumerie passe de 650 000 à 5 millions de francs[514]. Ces divers changements trouvent comme aboutissement en janvier 1926 la transformation de la Société en Nom Collectif en Société Anonyme, qui est baptisée S.A. P. Robertet & Cie[515].

Suite de l'historique documentation M.I.P., sans référencement des sources.

En 1925 la société en nom collectif est transformée en société anonyme : les « Incolores » naturels dans les années 1935 ; les « Butaflores » dans les années 1950. Dans les années 1960, Robertet créé une division « Compositions Parfumeries ». Maurice Maubert décède en 1961 et se sont ses fils Jean et Paul Maubert qui prennent en charge les destinée de Robertet. Cette troisième génération de Maubert, sans cesser de s'intéresser aux produits odorants naturels, se tourne résolument vers la diversification des activités. Cette diversification touche à la fois la nature des produits fabriqués (compositions et bases odorantes pour la parfumerie mais aussi pour les arômes alimentaires) ainsi que la création d'unités agricoles et industrielles sur les sites mêmes de production (lavande à Sault, rose de Damas à Keci-Borlu en Turquie, jasmin à Reus en Espagne, oranger à Nabeul en Tunisie …). En 1966, Robertet prend le contrôle d'une très ancienne société, l'entreprise Cavallier. Sous la direction de Jean Maubert, des filiales sont créées dans les grands centres mondiaux de la parfumerie, équipés d'ateliers de mélange, de laboratoires de recherches et de contrôle, à Londres, à New-York, à Tokyo, à Milan, à Mexico, à Sao-Paolo, à Bueno Aires, à Bogota, en Suisse, à Saingapour … Des bureaux de représentation en contact permanent couvrent les cinq continents grâce à des voyageurs technico-commerciaux itinérants. Pour assurer le renouvellement et le développement des techniques, des investissements très importants sont consacrés à la recherche depuis 1968. En effet un centre doté de moyens d'instrumentation physico-chimiques très performants a été construit. Dans les 1970, Robertet créé une Division « Arôme Alimentaire ». Dans les années 1980, Robertet poursuit son expansion et assure sa pérennité à long terme par la cotation de ses actions au second marché de la Bourse de Paris. Afin de permettre l'extension de l'usine, 1982 Jean Maubert prend la décision de déplacer sur un nouvel emplacement l'unité alimentaire et les ateliers de fabrication. Cette nouvelle implantation est fixée au Plan-de-Grasse. Elle est opérationnelle en 1984. En 1984 la continuité est assurée : en effet la quatrième génération avec Philippe et Christophe Maubert est à l'ouvrage. La famille Maubert conserve une majorité confortable du capital du Groupe Robertet et de toutes ses filiales. Le groupe grassois Robertet continue sur sa lancée et obtient en 2002 des résultats conformes à ses prévisions : C.A. en croissance de 5,4% taux constant (207,5 millions d'euros). Robertet qui veut se développer en Asie a créé d'une part une société avec un partenaire chinois, le groupe nafine, d'autre part une filiale en Inde dédiée à la parfumerie. En arôme, un nouveau système en ligne permet de suivre les demandes des clients. De nouvelles matières premières ont vu le jour dans la gamme « Les senteurs de la

[510] A.DA.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0028, Acte de société des 01.04.1914, Prorogation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin formée en février 1914 et rebaptisée Pichelin, Gilles et Maubert

[511] A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, D.M.P.D., 03Q03895, F. 381, n° 238, le 28.06.1933, succession de Jean-Baptiste Maubert

[512] A.DA.M., Justice civile, 04U07/0120, Acte de société du 13.11.1923, Dépôt d'acte

[513] A.DA.M., Justice civile, 04U07/0122, Acte de société du 07 et 09.07.1925, Cession de droits sociaux

[514] A.DA.M., Justice civile, 04U07/0122, Acte de société du 10 et 12.07.1925, Augmentation de capital

[515] A.DA.M., Justice civile, 04U07/0123, Acte de société du 23.01.1926, Dépôt de résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société Pichelin, Gilles et Maubert

terre ».

Effectifs : 1954 : 75 (sans compter la direction)[516] ; 1995 : 865 ; 1996 : 880 1997 : 885 1998 : 905 ; 1999 : 920 ; 2000 : 960 ; 2001 : 1044 ; 2002 : 1052. Rapports de gestion de Robertet conservés par le M.I.P.

● Conclusion

Cet échantillonnage de quelques histoires d'entreprises devra être complété par des recherches sur d'autres maisons de parfumerie. Cependant certaines observations de synthèse peuvent déjà être proposées.

Il peut être observé surtout qu'au-delà de chaque parcours singulier d'une entreprise, une trajectoire commune à ces sociétés se dessine. Cette évolution est particulièrement visible au cours des années 1891 à 1894, et notamment en 1893. En effet, les six sociétés procèdent alors à des modifications de statuts. Toutes adoptent le régime légal de la Société en Nom Collectif. Le capital social est majoritairement fixé aux alentours de 500 000 francs. Ces nouvelles associations consacrent souvent dans les actes, l'entrée d'ingénieurs chimistes aux commandes des affaires. Cette tendance s'inscrit d'ailleurs bien dans l'évolution technique de la parfumerie industrielle, qui voit l'émergence des productions de synthèse et de méthodes d'extraction nouvelles qui nécessitent de meilleures connaissances scientifiques. Il s'agit aussi pour la parfumerie de Grasse, de mettre en place des unités s'apparentant à des structures de recherches appliquées pour le développement de produits innovants. En revanche, cette intégration de compétences nouvelles à la direction des affaires s'effectue encore régulièrement par le biais d'alliances matrimoniales, comme le montre l'exemple de la société Méro et Boyveau.

Cette évolution statutaire[517] commune s'observe également durant les années 1920, où les sociétés délaissent l'ancien cadre du nom collectif et optent pour le statut de la Société Anonyme qui semble autoriser des augmentations importantes de capital. La société Charabot passe ainsi d'un capital social de 400 000 francs à 6 millions. Il en est de même pour Robertet & Cie, qui passe de 6 00 000 francs à 5 millions. Cette remarque est également valable pour les sociétés C.A.L., Tombarel Frères ou H. Muraour & Cie.

Enfin, il peut être observé une attitude commune relative aux sièges sociaux. À leur fondation, l'essentiel des sociétés occupent de petites fabriques, puis avec la croissance de l'activité et la réussite commerciale beaucoup font bâtir des usines, souvent durant les années 1890. La construction de ces véritables usines fait date dans l'histoire de ces sociétés. Elles abandonnent d'ailleurs presque toutes leurs fabriques dès l'aménagement du nouveau site. À partir des années 1920, toutes ces entreprises à l'exception de la société H. Muraour & Cie, font construire de petits sites annexes. Il y a dans le domaine des implantations successives des entreprises, la mise en œuvre d'un véritable schéma de déplacement commun à ces sociétés.

Il est difficile à ce stade de pousser plus loin l'interprétation de ces quelques données. Il peut être simplement noté que mis bout à bout, tous ces éléments éclairent sur le mode de fonctionnement du réseau des parfumeries industrielles de Grasse, sans doute garant de la longévité de ce bassin d'activité

[516] A.D.A.M., 0028W137, Sous préfecture, Rapport sur l'activité industrielle dans le département, 09.02.1954

[517] L'étude de l'évolution des structures juridiques des entreprises et leur comparaison a peu été prise en compte jusqu'à une période récente. Depuis quelques années, des historiens de l'économie s'intéressent à cette piste d'investigation, notamment : Guinnane (Timothy W.), Harris (Rom), Lamoureux (Naomi R.), Rosenthal (Jean-Laurent), « Pouvoir et propriété dans l'entreprise. Pour une histoire internationale des S.A.R.L. », dans *Annales*, 2008, a. 63, n°1, p. 73-110

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Foulon (Charles-Louis), ***André Malraux, ministre de l'irrationnel***, Gallimard, Paris, 2010, 507 pages.

Pour certains, André Malraux fut un flamboyant ministre des Affaires culturelles. D'autres partagèrent l'opinion d'Yvonne de Gaulle : « C'est un homme de génie, mais c'est un excité (…). Il est fait pour ses livres, il ne devrait pas s'occuper de politique ». Charles-Louis Foulon essaie de dégager une vision équilibrée et objective de l'action conduite par l'auteur de *la Condition humaine*.

Le livre offre d'abord un portrait de Malraux qui partageait avec le général de Gaulle la recherche de la grandeur et d'une morale de l'action. Il le montre ancré dans le gaullisme de gauche, orateur exceptionnel, auteur de formules d'autant plus marquantes qu'elles sont parfois obscures. En 1958, Malraux, jugé incontrôlable un ministère de l'Information, est placé aux Affaires culturelles et définit aussitôt son programme : « Accomplir le rêve de la France ; rendre la vie à son génie passé, donner la vie à son génie présent et accueillir le génie du monde ».

Les obstacles se révèlent nombreux : faiblesse constante du budget, méfiance, voire hostilité des technocrates, soutien parcimonieux du Premier ministre, médiocrité fréquente des proches du ministre, chez ce dernier manque d'expérience politico-administrative, libéralisme jugé excessif et dépression profonde après la mort tragique de ses deux fils. Des maladresses et des échecs ponctuent l'action de Malraux, par exemple la révocation illégale de l'administrateur de la Comédie française, le conflit avec Pierre Boulez et Maurice Béjart qui quittent la France, le renvoi d'Henri Langlois qui dirigeait la Cinémathèque française. En revanche, Malraux, indéfectiblement soutenu par de Gaulle, incarne son grand rêve d'édification de Maisons de la culture, même s'il n'en ouvre que dix, alors qu'il en souhaitait dix fois plus. Il lance une ambitieuse politique du patrimoine par les lois-programmes de 1962-1966 et 1968-1970. Il défend certaines œuvres audacieuses contre la censure officielle. Il fait rayonner la culture française à travers ses voyages, ses rencontres avec les grands comme Mao, l'organisation d'expositions prestigieuses, le prêt de la *Vénus de Milo* au Japon et de *la Joconde* aux Etats-Unis, les grandes oraisons funèbres qu'il prononce lors des funérailles de Braque, Le Corbusier, lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon. Il témoigne de son obsession de la mort dans ses travaux consacrés à l'art et dans ses derniers grands livres comme *les Antimémoires*.

C.A. Foulon, qui a utilisé des archives inédites et de nombreux témoignages originaux, offre un livre riche et très documenté, mais parfois répétitif. Les grandes phases de l'action culturelle sont bien montrées. On retiendra surtout le portait très fin et pénétrant de Malraux, partagé entre ses rêves et les contraintes du réel, voulant échapper au destin humain par l'imaginaire et l'art. Ce dernier constitue pour lui non une évasion distractive, mais un moyen d'élévation si on parvient à en comprendre et à en aimer les cheminements.

Ralph Schor

Poujade (Robert), ***Avec de Gaulle et Pompidou. Mémoires,*** L'Archipel, Paris, 2011, 302 pages.

Robert Poujade, normalien, agrégé de lettres classiques, secrétaire général de l'UDR de 1968 à 1971, ministre de l'Environnement de 1971 à 1974, maire de Dijon de 1971 à 2001, publie ses mémoires politiques.

Le livre sacrifie aux lois du genre et retrace les grandes étapes de la carrière de l'auteur, depuis son engagement au RPF gaulliste à 20 ans, jusqu'à son retrait de la vie nationale en 1974. Mais il retient l'attention plus que d'autres volumes de souvenirs par

diverses qualités. L'auteur sait prendre du recul et propose de fines réflexions sur Mai 68, la Nouvelle société proposée par Chaban-Delmas, l'échec de ce dernier à la présidentielle de 1974. On remarque surtout l'analyse du gaullisme présentée par un fidèle sans faille mais non dépourvu d'esprit critique. A propos de l'UDR, il rappelle que « le général avait une sorte d'affection distanciée et une considération en fait limitée pour le mouvement » (p. 82).

Le livre vaut aussi par sa qualité d'écriture et les intéressants portraits qu'il contient. De Gaulle, « l'homme de la grandeur de la France » et Pompidou, « l'homme du bonheur des Français » (p. 14) occupent à juste titre la première place dans le panthéon de Robert Poujade, mais bien d'autres acteurs politiques sont observés avec pénétration et parfois malice : « Chaban, plus pragmatique qu'idéologue, plus intelligent qu'intellectuel » (p. 181), Edgar Faure « animal politique très doué, de fidélité aléatoire (se caractérisant par) plus de rouerie que de perfidie, plus de capacités d'escapade que de virtualités ce trahison » (p. 160), Malraux auquel Robert Poujade consacra son mémoire d'études supérieures, Alain Peyrefitte, Michel Debré, Pierre Messmer, l'original chanoine Kir, maire de Dijon. L'auteur dessine aussi, indirectement, son propre portrait : un normalien resté très marqué par son passage rue d'Ulm, un homme exigeant, honnête, lucide observateur, ambitieux mais pas à n'importe quel prix, un militant restituant avec bonheur l'état d'esprit, les engagements, les réussites et les échecs d'une génération de gaullistes dont il est un des derniers représentants.

Ralph Schor

Winock (Michel), ***L'Effet de génération. Une brève histoire des intellectuels français,*** Editions Thierry Marchaisse, Paris, 2011, 133 pages.

Michel Winock propose une réflexion sues les notions d' « intellectuel », dont il est un éminent spécialiste, et de « génération ». Il rappelle d'abord que l'intellectuel est celui qui utilise sa compétence reconnue dans un domaine cognitif ou créatif pour intervenir publiquement sur les questions fondant sa réputation. Quant à une génération intellectuelle, elle n'est pas seulement déterminée par un grand événement ou une date de naissance ; elle dépend aussi d'un sentiment collectif inspiré par une préoccupation dominante, laquelle suscite généralement des réactions divergentes.

L'auteur analyse ensuite les huit générations qu'il distingue depuis la fin du XIX° siècle : celles de l'Affaire Dreyfus où il observe particulièrement le cas de Péguy, d'Agadir qui réveilla le nationalisme, de 14-18 qui bouleversa la société et la culture, de la crise qui engendra l'esprit des années trente, de la Résistance, de la Guerre froide, de la guerre d'Algérie avec le rôle moteur de l'UNEF, de 1968 avec son utopie révolutionnaire, celle de Mitterrand dont la cohésion est moins assurée.

Michel Winock se penche ensuite sur quelques thèmes particuliers. Il évoque d'abord l'intellectuel engagé qui, contrairement à certains de ses confrères enfermés dans leur tour d'ivoire, repousse le concept d'art pour l'art, rapproche littérature et politique, assume sa responsabilité sociale. Le cas Brasillach pose précisément la question de la responsabilité des intellectuels : peut-on fusiller un homme pour ses idées ? Certains l'affirment, mais Paulhan admet le droit à l'erreur et Mauriac laisse entendre que les écrivains méritent plus de clémence que les autres. L'influence du Parti communiste sur les intellectuels permet à l'auteur de rendre hommage à Raymond Aron, esprit modéré et personnalité forte, qui fustigea la cécité des hommes de gauche face aux réalités de l'URSS. Michel Winock reconnaît cependant l'énergie et la séduction de Sartre, mais, face à la lucidité politique d'Aron, il se dit « affligé » par les « bévues » du second.

Aujourd'hui semble se dégager une nouvelle typologie dans le monde des intellectuels : le « professionnel » produit une œuvre écrite secondaire et, grâce à son talent

d'exposition, brille surtout dans les médias ; le « spécifique », fuyant les idées générales, se cantonne à son domaine de spécialité ; l' « anonyme » prolifère, répond à toutes les sollicitations et intervient sans se distinguer de la masse. In fine, Michel Winock observe le repli et le pessimisme des intellectuels d'aujourd'hui découragés par l'effondrement du marxisme, les effets pervers du progrès et la mondialisation uniformisatrice. Peut-être quelques uns cherchent-ils, dans le secret de leur cabinet, à discerner la direction vers laquelle nous nous dirigeons dans l'obscurité.

L'ouvrage de Michel Winock est léger par le nombre de ses pages mais lourd par son érudition et l'importance des questions qu'il pose. Il montre le rôle essentiel de l'intellectuel dans la cité, mais, pour illustrer cette réalité, il trouve plus d'exemples dans le passé que dans le monde actuel.

Ralph Schor

Winock (Michel), ***Parlez-moi de la France. Histoire, idées, passions,*** Perrin, Paris, 2010, 351 pages.

Voici la réédition, actualisée, d'un livre que Michel Winock avait publié en 1995 pour répondre aux questions d'étudiants étrangers, curieux de comprendre l'essence de ce vieux pays. L'auteur explique que la France est l'aboutissement d'une construction politique, voulue par les hommes et d'abord les rois. Les fameuses frontières naturelles sont le fruit de la géopolitique. Les habitants de l'hexagone, tout en éprouvant le sentiment d'appartenance à une même communauté, se distinguent par leur diversité et leurs antagonismes : « Les Français ne s'aiment pas entre eux, mais ils aiment la France (p. 26).

Michel Winock présente de nombreux exemples de singularité dans les domaines de la religion, des usages administratifs, des ambitions révolutionnaires et messianiques, de la laïcité, de la passion égalitaire et des hiérarchies, des choix idéologiques (il note qu'à Air France sont représentés 14 syndicats), du goût de la propriété, de la xénophobie et de l'antisémitisme, du pouvoir des intellectuels, de la démographie, du sentiment de décadence… Il s'arrête particulièrement sur les grandes forces politiques et essaie d'en appréhender la nature profonde : l'ancienne « religion » communiste, avec sa fraternité et sa poésie, le Parti socialiste qui, dans les années 1970, voulait encore « rompre avec le capitalisme », les diverses droites, le centre « partout et nulle part » (p. 168).

Michel Winock, on l'a compris, cherche à cerner l'identité de la France. Sur ce même sujet, Fernand Braudel prenait le pinceau de Rigaud brossant le portrait de Louis XIV en majesté. Ici l'auteur procède plutôt comme Monet, par petites touches suggestives. Le tableau n'en est pas moins fidèle et se révèle souvent pénétrant par d'heureuses formules : « le bonapartisme est l'alliance du coup d'Etat et du plébiscite » (p. 104) ; « De Gaulle, dernier totem » (p. 144) ; « le centre n'existe pas mais on gouverne au centre » (p. 171). Le titre du livre, Parlez-moi de la France » fait penser à la chanson qu'interprétait jadis Lucienne Boyer, « Parlez-moi d'amour ». On sent bien que Michel Winock aime son « cher vieux pays », mais c'est avec une lucidité parfois cruelle. Servi par sa vaste culture historique, éclairé par ses réflexions et ses expériences personnelles qui donnent parfois à l'ouvrage une allure d'égo-histoire, il ne cache ni les grandeurs ni les faiblesses de son modèle. Il en résulte un livre savant et léger, théorique et vivant, intellectuel et affectif. C'est dire l'agrément de la lecture.

Ralph Schor

Wieviorka (Annette), ***Maurice et Jeannette. Biographie du couple Thorez***, Fayard, Paris,

2010, 687 pages.

Annette Wiéviorka, profitant de l'ouverture des archives Thorez a pris l'heureuse initiative de rédiger la double biographie de Maurice Thorez et Jeannette Vermeersch qui régnèrent sur la Parti communiste des années 1930 à la mort de Thorez en 1964.

Tous deux étaient ces enfants du Nord, région à laquelle ils restèrent attachés, lui issu du milieu minier, elle tisserande. Donc d'authentiques enfants du peuple, devenus rapidement révolutionnaires professionnels, ce qui valut à Thorez d'aller en prison. Très symboliquement, c'est à Moscou qu'ils se rencontrèrent. Même si Maurice était déjà marié, ils formèrent un couple quasi fusionnel à partir de 1934. Le livre montre bien les étapes de l'ascension de Maurice, jeune et brillant militant local devenu chef du parti, son rôle dans le Front populaire, sa désertion de 1939, son séjour en URSS où il fut mis sur la touche, son action comme ministre après la Libération, le chantre de la production, le malade soigné en URSS, le fidèle refusant la déstalinisation.

Malgré la richesse du livre, on relève des lacunes : la campagne de septembre 1937 où, à la surprise générale, Thorez reprit à son compte le vieux slogan xénophobe « La France aux Français » devant 25 000 militants rassemblés au Vel d'Hiv ; la mort mystérieuse en 1940 de Fried, œil de Moscou, alter ego de Thorez et compagnon de la première épouse de celui-ci ; les conditions du retour de Thorez en France en 1944, vues du point de vue du général de Gaulle ; le discours thorézien qu'on ne peut plus étudier sans recourir à la thèse historico-logométrique de Damon Mayaffre (*Le Poids des mots*, H. Champion, 2000). Ces regrets ne doivent pas cacher l'ampleur du travail accompli par l'auteur qui a dépouillé des fonds inédits et considérables. Il en résulte un portait très sensible et fin du couple Thorez, véritables prolétaires menant avec leurs enfants une vie de hauts privilégiés. Les incontestables qualités de Thorez sont bien montrées : le brillant orateur, l'organisateur, l'autodidacte passionné, dévoreur de livres et décidant d'apprendre le latin à la fin de sa vie. Des chapitres très neufs sont consacrés à l'hostilité du couple à l'égard de la contraception et à ses rapports avec les artistes. Le cœur de l'ouvrage réside dans l'évocation de la mentalité stalinienne et à toutes les conséquences engendrées par cette vision du monde, œillères, dogmatisme, hostilité aux révélations du XX° congrès du parti soviétique, idéalisation de l'URSS, purges régulières sur le modèle des procès ce Moscou… Les Thorez sont peints comme un couple très humain dans un univers inhumain à force de manichéisme.

Ralph Schor

Sirinelli (Jean-François), Cauchy (Pascal), Gauvard (Claude) (dir), ***Les Historiens français à l'œuvre, 1995-2010,*** PUF, 2010, 330 pages ;

Le Comité français des sciences historiques a souhaité que fût dressé un bilan de la recherche, quinze ans après la parution de la dernière synthèse effectuée en ce domaine.

L'examen des quatre grandes périodes montre que de nouveaux questionnements ont été adressés aux grandes disciplines, épigraphie, archéologie, histoire socioculturelle, relations internationales… Aussi de nombreux débats nouveaux ont-ils été ouverts ou renouvelés comme la révolution de l'an mil, la violence médiévale, l'histoire du communisme, la culture de guerre, la brutalisation, les fins de conflit…

Les auteurs procèdent à un classement thématique de l'historiographie. Ils soulignent d'abord le dynamisme de l'archéologie, stimulée par la prééminence des travaux portant sur la préhistoire et l'usage de nouvelles techniques qui ont permis, par exemple, de répondre à des questions anciennes telles que l'aménagement intérieur de la *tholos* de Delphes. L'histoire

religieuse revoit ses problématiques en tenant compte de ce que « la modernité sécularisante n'efface pas le sacré mais le fait apparaître » (Danielle Hervieu-Léger) ; l'anthropologie religieuse remplace la vieille histoire ecclésiastique. L'histoire politique a été rajeunie en s'interrogeant, pour les périodes anciennes, sur le pouvoir, les élites, les singularités régionales. René Rémond a fortement contribué à restaurer l'histoire politique contemporaine en réhabilitant la biographie, en développant l'histoire culturelle du politique, en répondant aux questions mémorielles. L'histoire des femmes s'est ouverte à de nouvelles perspectives comme la sexualité, l'histoire du corps, de la beauté, du vêtement. L'histoire culturelle s'adresse à la plupart des types de recherche et jouit d'une forte renommée. De nombreux travaux ont redonné du lustre aux relations internationales qui étudient la représentation, l'information, la négociation, les langues diplomatiques, les instruments cartographiques, les rapports politico-stratégiques, les idéologies… L'histoire des mondialisations, fille de l'histoire universelle longtemps chère aux Français, se fortifie et se tourne vers l'histoire des techniques, de l'esclavage dans l'antiquité, de la colonisation. L'ouvrage ne présente que de rares conclusions en demi-teinte : la pauvreté des publications de sources, l'affaiblissement de l'histoire économique…

Dans son introduction, Jean-François Sirinelli demande s'il existe une école historique française. Le livre permet de répondre positivement : il existe un milieu professionnel pluriel par ses centres d'intérêt, mais homogène par sa formation, ses comportements en matière de recherche et de gestion, sa déontologie. Même si l'ouvrage reste discret, par sa nature même, à l'égard des apports dus aux historiens étrangers, la recherche française s'internationalise et, tout en gardant ses singularités, prend une dimension nouvelle.

Ralph Schor

Poirrier (Philippe), ***Introduction à l'historiographie,*** Belin, Paris, 2009, 192 pages.

Philippe Poirrier, spécialiste d'histoire culturelle, publie une très utile *Introduction à l'historiographie*. Dans une première partie, il montre l'émergence de la discipline qui, au moyen-âge, se dégage lentement de l'emprise du religieux dont elle était une auxiliaire. A la Renaissance, l'érudition progresse, même si l'histoire reste généralement au service du prince. Le succès s'affirme au XVIII° siècle. La Révolution marque une grande étape avec l'organisation des archives. La dimension scientifique et l'institutionnalisation s'affirment au XIX° siècle. Le rôle de Michelet et de Guizot est bien mis en lumière, de même que, à la fin du siècle, l'influence du positiviste Langlois et de Lavisse, « instituteur national ». L'Ecole des Annales conteste la domination du politique et de l'événementiel. La fin du XX° siècle voit l'éclatement de la discipline.

L'auteur souligne le règne de l'histoire sociale dans les années 1950 et 1960, puis le reflux de celle-ci avec le déclin de la pensée marxiste. Cependant des recompositions s'opèrent grâce à la démographie historique, la sociohistoire, l'histoire culturelle fille de l'histoire des mentalités. L'histoire politique est réhabilitée par René Rémond qui observe que le politique « est sans rivages et communique avec la plupart des autres domaines ». L'histoire du temps présent s'organise tardivement, donne toute leur place aux sources orales et confère souvent à l'histoire un rôle d'expertise, notamment lors des grands procès.

La seconde partie, intitulée « enjeux », est structurée en fonction de dossiers thématiques : les médias, édition, revues, radio, télévision ; relations entre l'histoire et les sciences sociales dont la sociologie ; statut de l'histoire locale ; affirmation de l'histoire des femmes ; réception de l'historiographie étrangère comme les *Cultural Studies* et la micro-histoire ; territoires de recherche tels que Mai 68 ou le cinéma.

Philippe Poirrier répond à toutes les exigences que le lecteur attend d'un bon manuel :

sûreté de l'information, clarté de l'exposé, vastes perspectives et précision de certains points comme l'évocation de quelques thèses pionnières, le débat entre historiens français et Zeev Sternhell qui considère la France comme la patrie du fascisme. Une réussite.

Ralph Schor

Duclert (Vincent), ***La République imaginée, 1870-1914,*** Belin, 2010, 861 pages.

Dans la collection d'Histoire de France dirigée par Joël Cornette et comportant déjà de beaux ouvrages paraît un nouveau et imposant volume, dû à Vincent Duclert. Celui-ci veut montrer que la République fut imaginée par les Français au moment même où elle prenait corps et faisait naître des comportements inédits. La politique occupe donc une place majeure dans l'étude, la politique avec les débats, les contestations, les violences parfois qui accompagnèrent l'installation de la démocratie. L'approche choisie minore l'importance de l'histoire sociale et plus encore de l'économie ; le récit de la conquête coloniale apparaît assez rapide. L'analyse culturelle occupe une juste place ; cependant, même si les Ballets russes, Marinetti ou Mucha sont mentionnés au passage, on peut regretter l'absence d'un développement sur Paris capitale internationale des arts.

Si le lecteur accepte la prépondérance de l'analyse politique, il a entre les mains un maître livre qui s'impose par ses nombreuses qualités. Les événements inspirent un récit riche et nuancé. Une place importante est réservée aux idéologies, aux symboles, à des sujets particuliers comme l'éloquence et la mémoire des grands faits. L'auteur introduit les questionnements les plus actuels tels que la culture de guerre et les phénomènes de brutalisation. Chemin faisant, il cite les travaux importants qui ont marqué le phénomène étudié, ainsi, à propos de l'Affaire Dreyfus, Eugen Weber, Jacques Prévotat, Victor Nguyen. On observe que précisément sur l'Affaire Dreyfus dont Vincent Duclert est un spécialiste l'apport se révèle considérable.

Vincent Duclert a retenu une iconographie somptueuse qui apparente son œuvre à un livre d'art. Les images ne sont pas disposées pour le décor et se trouvent toujours accompagnées d'un précieux texte explicatif. On retiendra comme type du lien étroit pouvant être établi entre art et histoire le billant commentaire inspiré par le *Bal du Moulin de la Galette* de Renoir (p. 133-135). Sur un plan plus général on peut aussi citer comme exemple de réussite analytique les trois portraits de Félix Fénéon (p. 358-359). Les cartes qui, par leurs couleurs, évoquent un peu le climat de l'époque sont excellentes. Les nombreux textes sont bien sélectionnés. L'ultime rubrique, intitulée « L'atelier de l'historien », constitue une bonne rétrospective historiographique et un utile discours de la méthode. Chronologie, notices biographiques, index, bibliographie nourrie complètent l'ouvrage.

Vincent Duclert qui écrit au passé établit ainsi une réelle distanciation avec l'objet de son étude, mais, par l'ampleur de sa culture, ses interrogations et sa méthode, il propose un livre très actuel et moderne au meilleur sens du terme.

Ralph Schor

Fouilleron (Thomas), ***Histoire de Monaco,*** Direction de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, Monaco, 2010, 360 pages.

Thomas Fouilleron, professeur d'histoire, détaché aux archives du palais princier, auteur d'une thèse sur *Les Grimaldi, des Lumières au printemps des peuples,* se trouvait particulièrement bien placé pour écrire une histoire de la Principauté. Il s'agit d'un manuel unique destiné à toutes les classes de l'enseignement secondaire. Aussi mesure-t-on la

difficulté consistant à offrir un ouvrage pouvant être utilisé à tous les niveaux, de la sixième à la terminale. L'auteur a résolu le problème avec bonheur. Il propose d'abord, comme fondement de son analyse, un récit relativement concis, très clair, bien articulé, conduisant de la préhistoire à l'avènement du prince Albert II. Ce texte est intelligible à tous les niveaux d'enseignement. Le récit de base est enrichi par une masse de documents, textes, tableaux, gravures, caricatures, photographies, plans, statistiques… Des dossiers thématiques complètent la plupart des chapitres, par exemple sur la vie dans un château au moyen-âge (Roquebrune), les fortifications de Monaco, la population à Monaco à l'Epoque moderne, Monaco vu par les voyageurs au XVIII° siècle, l'économie mentonnaise au début du XIX° siècle, Albert Ier et l'Affaire Dreyfus… Le nombre, la diversité, la qualité de ces documents sont exceptionnels. On lira même un jugement de Karl Marx sur Monaco. De la sorte, l'étude peut être approfondie à des degrés variés. Les grands élèves et les étudiants pousseront très loin leur analyse. Les professeurs adeptes de la pédagogie active auront la faculté de proposer une foule de sujets de recherche. Une bibliographie de nature universitaire aide à atteindre cet objectif.

Sur le fond, l'étude apparaît très complète. Thomas Fouilleron montre bien les étapes de l'affirmation de la souveraineté monégasque à travers les luttes des guelfes, parti des Grimaldi, et des gibelins, les guerres et les assassinats du XVI° siècle, l'accession au titre princier en 1612, les ambitions rivales des grandes puissances autour du rocher, l'annexion à la France de 1793 à 1814, la sécession de Menton et Roquebrune en 1848, . Le XIX° et le XX° siècles inspirent des chapitres particulièrement nourris avec la naissance du tourisme aristocratique, le rôle phare d'Albert Ier, les guerres mondiales, le long règne de Rainier III. L'un des grands mérites de l'auteur est de n'avoir éludé aucun des sujets réputés délicats comme les problèmes de succession au sein de la famille princière, les relations du gouvernement monégasque avec les Allemands pendant la Deuxième Guerre mondiale, la question sociale au XX° siècle, la lenteur de la démocratisation politique.

Cet ouvrage est d'abord un manuel destiné à l'enseignement, mais, par ses nombreuses qualités et le soin apporté à l'iconographie qui l'apparente à un « beau livre », il devrait intéresser un large public curieux de connaître le passé de Monaco étudié de manière scientifique.

Ralph Schor

Pugi (Renée), ***Des collines à la mer 2000 ans d'Histoire Vallauris-Golfe Juan,*** Serre, Nice, 2011, 167 pages, préface d'Alain Gumiel

Il y avait quelque temps que les éditions niçoises Serre n'avaient édité de monographies communales alors que leur catalogue est déjà riche de nombreuses études sur les histoires des communautés des deux rives du Var. Ce qui montre – s'il en était besoin – qu'il n'a pas fallu attendre tel éditeur parisien ou tourangeau pour enrichir notre connaissance de l'histoire régionale. On ne peut qu'ainsi se féliciter de la parution de ce volume consacré sur la longue histoire (de la préhistoire à l'époque contemporaine) de la « cité des potiers » située au cœur du triangle entre Grasse, Cannes et Antibes. Renée Pugi, très impliquée dans la vie associative culturelle vallaurienne, longtemps édile au service de ses concitoyens et actuellement déléguée au patrimoine, s'est battue inlassablement pour la conservation et la réhabilitation des traces patrimoniales et mémorielles de la cité de Provence orientale. On lui doit entre autres, la commémoration de l'acte d'habitation de 1501 ou le classement en 2003 du retable de la chapelle de la Miséricorde

Reposant sur une exploitation méthodique des archives communales et des archives privées et sur une bibliographie bien sélectionnée, le volume retrace dans une première partie

l'histoire de cette possession féodale lérinienne jusqu'au développement de l'industrie de la poterie culinaire puis de la céramique d'art qui en fait sa renommée en Europe. La toponymie, le patrimoine religieux ou la sociabilité sont mis en lumière parfois avec un recours heureux à la langue provençale. Avec la seconde partie, l'auteure offre une chronique chaleureuse et vivante de la cité reprise d'articles publiés dans la presse locale, mais sur des sujets souvent inédits; on retiendra particulièrement l'analyse des ex-votos marins du sanctuaire de Notre Dame des Graces, l'origine des noms de lieux ou l'histoire de la coopérative de production agricole Le *Nérolium*, apport original à l'histoire de l'économie sociale de notre département.

L'ouvrage constitue ainsi une sympathique contribution à la connaissance « de la petite patrie » de la colline romaine des Encourdoules au quartier maritime de Golfe-Juan. Tous les Vallauriens de souche et de cœur, tous les amateurs d'histoire régionale, mais aussi les adeptes d'un tourisme culturel curieux de découvrir un passé différent de leurs propres racines, se doivent d'enrichir leur bibliothèque de ce volume à l'iconographie soignée en noir et blanc et en couleurs du maître Picasso, hôte de la cité, à l'enfant du pays Honoré Camos.

Olivier Vernier

Froeschlé (Michel), La Troisième République au village. Une vie du docteur Belletrud (1856-1934) Maire de Cabris, conseiller général des Alpes-Maritimes, Serre, Nice, 2011, 281 pages, préface du professeur André Nouschi

Le genre biographique n'est pas des plus aisés ni des plus fréquents en histoire régionale encore plus dans le domaine du politique : il faut savoir choisir l'homme (ou trop récemment) la femme qui fut jadis ou naguère au premier plan de la scène publique mais que les aléas de l'histoire n'ont souvent rangé qu'au plan de la toponymie urbaine en leur accordant qui, aux plus « fortunés » un majestueux boulevard de ceinture ou une place centrale mais pour d'autres, une plaque effacée ou même une impasse témoignant des avatars de la reconnaissance publique car comme l'a écrit : Jean-Claude Bouvier « Les noms de la rue disent la ville ». Mais il faut choisir un personnage emblématique de son époque et de son milieu tout en ne sombrant pas dans l'hagiographie comme celle d'un Robert Reboul (*Biographie et bibliographie de l'arrondissement de Grasse*, 1887). Ce qui peut expliquer que depuis la publication de la thèse de Dominique Olivesi et de l'essai de Robert Charvin sur le dirigeant communiste Virgile Barel, aucun travail d'ampleur n'ait été proposé aux lecteurs de notre département (et d'ailleurs) sur un élu azuréen. Aussi, on ne peut que saluer l'opus de Michel Froeschlé qui sait allier sa formation rigoureuse de scientifique puis qu'il fut pendant de nombreuses années astronome à l'Observatoire de la Côte d'Azur et notre collègue, en qualité de chargé de cours à l'Université de Nice Sophia Antipolis et son amour et sa connaissance de l'histoire régionale qu'il partage avec son épouse Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, directrice honoraire de recherches au CNRS. Ils animent d'ailleurs avec passion communicative la dynamique association « Histoire et Culture en Pays de Haute-Siagne ».

L'intérêt premier de la solide étude est de contextualiser la biographie d'un acteur majeur de la vie politique sur la rive droite entre les deux guerres et certainement dans ces terres de la Provence orientale aussi important que le fut en son temps le docteur Fortuné Maure (1796-1880), qui présida aux destinées des conseils généraux du Var et des Alpes-Maritimes. Contre-exemple de ce que Jacques Léonard appella « La médecine entre les savoirs et les pouvoirs » puisqu'il servit la science de la médecine mentale en qualité de directeur de l'asile varois de Pierrefeu et non se servit de la science, la figure tutélaire du docteur Belletrud «viscéralement républicain» et ancré dans une gauche modérée méritait d'être campée. Dans ce domaine, tout chercheur doit dépouiller des sources parfois ingrates que sont les papiers publics (dont les austères délibérations des collectivités), c'est avec

constance que Michel Froeschlé a consulté aussi bien les fonds de la Bibliothèque Nationale (fonds maçonnique), des archives départementales des Alpes-Maritimes, du Var ainsi que des fonds communaux et des fonds privés dont les riches fonds du Canal Belletrud. Il aussi utilisé avec profit les documents des archives privées de la famille et a su établir une bibliographie exhaustive notamment des œuvres du médecin cabrien. L'auteur campe ainsi avec un appareil critique adéquat en quatre parties l'itinéraire intellectuel et politique du médecin, exemple significatif de la méritocratie républicaine. On retiendra en particulier la deuxième consacrée au « maire de Cabris » de 1911 à 1934 et au-delà à une belle illustration de la République au village chère à Maurice Agulhon. Mais Michel Belletrud mène un combat inlassable et permet enfin et c'est son « grand œuvre » l'arrivée de l'eau dans les villages de son canton de Saint-Vallier grâce au canal qui porte son nom, il accompagne ainsi la mutation de ces terres provençales encore rurales, objet de la quatrième partie.

Au total, ce n'est pas trop modestement « une vie » mais bien « les vies » professionnelle, associative et édilitaire que l'ouvrage unissant la science à l'humain non sans humour tels en témoignent les dessins de Khristian, offre aux lecteurs. Il constitue une contribution novatrice à l'histoire du personnel politique quelque peu encore méconnu que sont les conseillers généraux hormis lors de la formation du département en 1860 sous la plume récente d'Henri Courrière. Espérons que ce modèle à l'iconographie diversifiée incite à la rédaction d'autres biographies aussi édifiantes et que la prosopographie politique des Alpes-Maritimes s'enrichisse ainsi de nouvelles approches.

Olivier Vernier

Raviola (Alice Raviola), (a cura di), *Lo spazio sabaudo. Intersezioni, frontiere e confini in età moderna*, FrancoAngeli, Milano, 2007, 391 p.

La frontière délimitée par des diplomates attentifs aux réalités fiscales, judiciaires et militaires est aussi un espace vécu au jour le jour par les voyageurs, les pèlerins, les paysans et les bergers. Son tracé à l'époque moderne échappe aux seules classifications administratives puisque le territoire qu'elles définissent résiste sur ses confins au principe des Valois de France *Cujus regio, Ejus religio* avant que les progrès de la statistique et de la cartographie ne soient mis au service du critère de distinction linguistique à l'intérieur d'une même unité territoriale comme le département des Alpes-Maritimes, voire ethnographique à propos des ramoneurs Savoyards[518]. Longtemps moins systématique la Maison de Savoie s'attacha néanmoins à négocier avec le comté de Nice et la République de Gênes les enclaves de Villefranche et Oneglia nécessaires aux manœuvres de sa marine de guerre comme à l'approvisionnement du Piémont en marchandises dont son acharnement à maintenir les voies de communications jusqu'à Tende et au travers des Langhe pour relier Cuneo et Alba témoigne.

Au lendemain du traité d'Utrecht la plaine padane était un véritable puzzle où s'entrelaçaient fiefs impériaux et suffragants du Saint-Siège sous la domination duc de Mantoue que les cartographes avaient pourtant commencé à baliser dès l'*Atlante* d'Antonio Magini en 1620. A tel point que le général Eugène de Savoie avait sommé en 1706 en ces termes Parme et Plaisance : « *Ai noti sacerdoti il signor luogotenente colonnello pùo dire alla corte che se non sborsano subito il denaro io mi rifaro in altra maniera tre volte tanto* ». Par ailleurs en 1726 une alliance matrimoniale fut entrevue entre le duc de Guastalla Antonio Ferdinando Gonzaghe et Filippina d'Assia Rheinfels la jeune nièce de Charles-Emmanuel

[518] Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*, Paris, 1980, 512 p.

II[519]. En décembre 1627 la mort sans héritier direct du duc de Mantoue suzerain du Montferrat Vincent Gonzague ouvrit une période de succession houleuse. Suivant la logique des alliances matrimoniales s'opposèrent les prétentions du gouvernement de Louis XIII à la Savoie, et aux Habsbourg de Vienne et de Madrid. Conformément aux vœux de Richelieu les Français s'installèrent solidement à Casale en 1629, puis à Pinerolo en 1630 porte de la plaine padane et imposèrent ainsi définitivement par une démonstration de force leur vassal, le prince de la Maison des Gonzague Charles de Nevers. Cette guerre laissa le marquisat de Montferrat ruiné et la puissance de son patriciat émoussé d'autant plus qu'une nouvelle incursion des Espagnols venue de la Lombardie voisine en mai 1630 fut sanctionnée par le traité de Cherasco qui donna Alba et une soixantaine de communautés limitrophes au duc de Savoie Victor-Amédée 1[er 520]. Son successeur Louis XIV soutint en 1656 la fondation d'une mission jésuite dépendant du collège d'Embrun à Fenestrelle et donna l'argent nécessaire pour construire à Pinerolo un collège de la compagnie qui poursuivit son activité jusqu'en 1729. Le traité d'Utrecht permit à Victor Amédée II d'étendre le mode d'administration provincial au Montferrat, accru des cités d'Alessandria et Valenza, ainsi qu'à la Lomellina et la Valsesia détachés de la Lombardie. Sous Charles-Emmanuel III la paix d'Aix-La-Chapelle de 1748 qui lui attribua les régions de Voghera, Vigevano, Alto-Novarese, repoussa au fleuve Tessin la frontière avec le duché de Milan, étendant encore la circonscription provinciale[521]. Cette zone de confins attendit cependant les éclaircissements de Charles-Albert dont un manifeste de 1844 constatait « *Il valore abusivo e commerciale della Lira di Milano, il quale presenta per sua natura continue oscillazioni, sembra quasi prevalere al valore legale di quella moneta* », puis d'après un décret d'avril 1848 : « *Ritenuto che pel nuovo ordine di cose stabilito cessa presso i magistrati d'appello l'ingerenza che era ad essi affidata riguardo alle concessioni dell'Exequateur alle Provvisioni di Roma, e delle dispense dal disposto del paragrafo Collegiis delle antiche Costituzioni di Milano* ». Le traité d'Utrecht du 11 avril 1713 sanctionna le principe de la frontière naturelle en vertu duquel Victor-Amédée II céda Barcelonnette à la France et acquit le titre de roi de Sicile ce qui donna lieu à Turin à la célébration de nombreuses fêtes tant paraissait prometteuse la possession de cette île convoitée pour sa richesse céréalière : *« Sorgeva in forma perfettamente triangolare, e fù scelta con consiglio tal figura, si in riguarda alla Figura Geografica della Sicila, che è triangolare, si in riguardo a' tre Stati principali di S.M., cioè di quà, e di là dall'Alpi, ed Oltre Mare, che sono Piemonte, Savoia e Sicilia. Dove ritrovar Egli Reame paragonabile à quel Gran Popolo, ristretto all'ora del Mondo, fu esso solo, fu la Sicila, il Granajo, il Giardino, l'Emporio : munitissimo Arsenale, io dovea ancor dire, dell'impero Romano. Che se à tempi di Arcadio (cui recarono i messinesi per la difesa di Tessalonica poderossimi ajuti) onorata da quell'imperatore Messina, come Costantinopoli dell'Italia ; non meno Palermo, nella nobiltà, e splendizza de' Sacri, Religiosi e specialmente nella immensità inestimabile Romana (per nulla dire di que' massimi privilegj), de'quali per il merito de suoi Rè, dalla Santa Sede fu cotanto arricchità la celebre Monarchia) meritamente vien detta la Roma della Sicilia* »[522]. Après bien des tergiversations de la part des Anglais et de l'Espagne c'est la Sardaigne qui finalement revint aux Savoie en 1720 et l'administration piémontaise dû pour éviter une

---

519 Eugenio Bartoli, « Italia dinastica nella prima prima metà del Settecento : possibili matrimoni sovrani tra Torino e Guastalla », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 2008, I, pp. 121-160.

520 Blythe Alice Raviola, *Il Montferrato gonzaghesco. Istituzioni ed elites di un micro-Stato (1536-1708*), Firenze, 2003, pp. 260-265.

521 Henri Costamagna, « Pour une histoire de l' « *intendenza* » dans les Etats de terre-ferme de la Maison de Savoie à l'époque moderne », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1985, II, pp. 378-379.

522 Pietro Giovanni Zapatta, *Compendioso ragguaglio delle solenni feste celebrate nella città di Torino nel raddopiato giubilo per la dichiarazione della pace, e della esaltazione del Reale sovrano Vittorio Amedeo al trono della Sici*lia, Torino, 1713.

dérive comparable à celle des *Gattopardi* s'associer la noblesse d'extraction espagnole[523] par l'extension en 1771 du *Regolamento dei pubblici* préparé initialement pour le Piémont en 1733 instituant ainsi les syndics et les conseil communaux. La tentative d'institutionnalisation de la féodalité ne réussit pourtant pas à résorber la violence paysanne puisque le problème restait celui de l'appropriation collective des moyens de subsistance. Tandis qu'en Sardaigne les administrations espagnole puis piémontaise poussaient à l'abandon des pratiques collectives de gestion de la terre, la publication en avril 1823 d'un édit afin d'enclore et de limiter la dispersion pastorale qui quoique nourricière était peu rentable du point de vue alors seulement mercantile d'une fiscalité sans quotité fut appliquée à Nuoro[524] où l'existence tenace de bandes vivant sur l'habitant après la Restauration et jusqu'au-delà de l'unification italienne conduisit les autorités à circonscrire le phénomène à une forme de déspécification raciale des Sardes.

Aujourd'hui la liaison routière entre Lyon et Turin par le tunnel de Fréjus, l'importance internationale de l'aéroport de Milan et la rénovation de l'autoroute de Turin à Savone placent l'ancienne capitale devant un difficile dilemme entre le respect de sa vocation longtemps lotharingienne et son engagement dans la pratique du *connubio* sous l'impulsion de Camillo Cavour. Il faut ainsi s'engager dans le débat mettant en cause l'opposition entre la nation politique et la nation culture. : « *Ben sento anch'io, quanto era grave l'offesa, di attribuire e lingua, e mano, e l'intelletto, a chi (per essersi interamente scordato d'aver avuto questi tre doni dalla natura) credeva impossibile quasi, che altri fosse per riacquistarli giammai* »[525].

Thierry Couzin

Barbero (Alessandro), ***Storia del Piemonte. Dalla preistoria alla globalizzazione***, Einaudi, Torino, 2008, 327 p.

Si présence de l'Homme est attestée en Piémont depuis 200 000 avant notre ère le substrat profond de l'ensemencement des *Taurini* au nord du Pô limité par le Tessin et les contreforts alpins et des celto-ligures situé le long des versants sud des Alpes et des Apennins date des environs de 800 av. J.C., et lors du passage des Alpes par Hannibal et par la suite avec les invasions gauloises s'est graduellement affirmée l'occupation romaine tout ensemble militaire et urbaine avec la fondation d'*oppida* à Tortona puis à Chieri et Vercelli prenant peu à peu souche jusqu'à ce que l'érection du Trophée d'Auguste à La Turbie en 6 av. J.C. ne commence à en étendre un droit de cité latin irrigué par la voie Emilienne prolongement de *via Julia Augusta* qui assuraient la communication entre l'Orient et l'occident par le biais de la *via Postuma* qui conduisait par la Vénétie jusqu'au rives de l'Adriatique. Auguste fut aussi le fondateur de Turin et Aoste et d'une sûre inflexion avec le soutien d'évergètes pour les ouvrages à usages principalement aqueducs et thermes. Sur les lieux d'implantations des cultes romains dans les *villae* se propagea le christianisme et si c'est à Acqui en 401 et 432 qu'eurent lieu les lapidations les plus reculées le déplacement de la capitale par Théodose à Milan siège de l'épiscopat d'Ambroise en 396 la fondation du diocèse de Vercelli par Eusèbe en 350 et de celui de Gênes pour San Siro dont les reliques en 985 servirent à la transmission

[523] Stefano Pira, « L'isola sconosciuta : il difficile incontro con la Sardegna dei viceré sabaudi dal barone di Saint Remy a Carlo Felice », dans *Governare un regno. Viceré, apparati burocratici e società nella Sardegna del Settecento*, Pierpaolo Merlin (a cura di), Roma, 2005, pp. 158-159.

[524] Isabella Zedda Maccio, « Paesaggio agrario e controllo della proprietà fondiaria nella Sardegna dell'Ottocento : il contributo della cartografia », dans *Ombre e luci della Restaurazione. Trasformazioni e continuità istitituzionali nei territori del Regno di Sardegna*, Convegno, Roma, 1997, pp. 453-454.

[525] Vittorio Alfieri, *Bruto secondo*, dans *Tragedie*, Bruno Maier (ed), Milano, 1999, p. 537.

des circonscriptions provinciales[526]. En 376 les Goths furent autorisés par l'empereur à passer le Danube et si les Ostrogoths membres de l'armée romaine se soulevèrent en 476 derrière Odoacre qui incendia Pavie ils durent subirent avec l'appui de Constantinople l'assaut Ostrogoths en 492 de Théodoric. Le débarquement de Bélisaire en 535 par décision de Justinien ne réussit cependant pas en enrayer les invasions lombardes par le Val de Suse et la Vallée d'Aoste qui laissa cette aire entre germanité et latinité[527] pour le moins jusqu'à l'adoption des institutions carolingiennes, *curtes*, *pievi*, *vici* qui renouèrent dès le couronnement de Charlemagne en l'an 800 avec la notion d'Empire. Par la suite en 962 Othon réunira dans l'Empire les couronnes de Lotharingie, de Germanie, d'Italie et de Bourgogne. Or l'année 1250 fut celle de la mort de la mort de Frédéric II dont la *renovatio* avait porté l'Empire à la hauteur de l'idée d'Empire jusqu'à Aurélien le dernier avec le maintien de la capitale à Rome à pouvoir se prémunir de la lignée centraliste transmise par Jules César à l'*imperator* Auguste dont le titre de *princeps* s'accompagna de celui de *primo del Senato* et de *primo fra tutti i cittadini*[528]. Les razzias des Hongrois en 899 et 954 et des Sarrasins en 921 et 972 provoquèrent l'édification de forteresses et la formation des marquisats. Le mouvement communal naquit en 1162 à Asti de l'institution de la représentation consulaire puis à Chieri et ailleurs en se jouant de proche en proche des querelles non seulement sur le quorum mais sur les privilèges concédés ainsi celui de l'investiture à Ivrea en 1210. Frédéric Barberousse intervint alors en 1174 pour soutenir les entités suffragantes de la Papauté mais dû s'opposer à la farouche résistances des communes liée en Ligue non sans provoquer l'exil de Guglielmo de Montferrat en Terre sainte où il pu épouser la sœur et héritière du roi de Jérusalem en 1177 et son frère Ranieri le fille du *basileus* Manuel Commenes. Né du morcellement un *contado* propre apparut d'abord avec le *Codex Astensis* puis le *Biscioni* de Vercelli. L'expérience *a popolo* apparue à Gênes en 1261 avant l'apparition en Piémont même de la *societas* d'Asti en 1273. En somme l'inféodation vint de l'expansion des Visconti de Milan jusqu'en 1331 et des Savoie au bénéfice de la création de l'apanage d'Achaie dans les possessions issues de la croisade, du Montferrat, du marquisat de Saluzzo et d'Ivrea jusqu'en 1334. La peste de 1348 dont la propagation se poursuivit jusqu'en 1401 décima un tiers des habitants n'empêcha pas la quête du débouché Méditerranéen de Nice sanctionné par la dédition de 1388 avec ses deux passage Alpins du haut-Var tenu par les Grimaldi de Beuil et de la haute vallée de la Roya tenu par les Lascaris et de voies navigables entériné en 1412 par la dédition des communautés du Val d'Ossola du Simplon au lac Majeur[529]. Après avoir été élevé au titre de duc par l'empereur Sigismond en 1416, Amédée VIII institua le *Consilium cum domino residens* avant d'être élu Pape en 1439 au concile de Bâle parce que issu d'une Maison « ayant un pied dans l'Italie et l'autre dans les Gaules »[530] pour contrer le pontificat du Vénitien Eugène IV qui bénéficiait de la légitimité du concile de Florence réunit la même année en quête d'union avec les églises d'Orient. C'était qu'il s'agissait de choisir l'usage de la tradition du pouvoir pourvoyeur de légitimité entre les modèles Ottonien et Byzantin fondés sur un rapport différent entre le sacré et le profane. Le dernier mot devait ainsi revenir à l'Eglise romaine. Le 28 février 1450 un bref de la chancellerie pontificale validait l'acte de vente par lequel le duc de Savoie Amédée VIII était devenu devenait Pape sous le nom de Félix V[531]. L'expérience

[526] Jean-Charles Picard, *Le souvenir des évêques. Sépultures, listes des épiscopales et les listes des évêques en Italie du Nord des origines au Xème siècle*, Rome, 1988, pp. 601-603

[527] Giuseppe Sergi, *L'idée de Moyen Age. Entre sens commun et pratique historique*, Paris, 2000, pp. 27-31

[528] Ruggiero Romano, « L'idea d'impero : da Roma Carlo Quint » dans Id. *Europa e altri saggi di storia*, Roma, 1996, pp. 23 et 27-28

[529] Francesco Cognasso, « Amedeo VIII », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 1960, 2, 8 p.

[530] Jacques Lovie, « Les ducs de Savoie », dans *L'Histoire en Savoie*, 1998, pp. 1-5

[531] *Raccolta per ordine di materie delle leggi, provvidenze, editti, manisfesti ecc. pubblicati dall'1681 fino agli 8 dicembre 1798 sotto il felicissimo Dominio della R. Casa di Savoia per servire di continuazione a quella del senatore Borelli*, Torino, 1818, Vol. I, Livre II, Tit XII., Archives départementales des Alpes-

tourna court et à la mort d'Eugène IV par une bulle du 10 janvier 1451 le Pape Nicolas V auquel il avait remis sa démission lui accorda non seulement l'indulgence ainsi qu'aux membres de son illustre famille mais le fruit des bénéfices ecclésiastiques en son domaine au cours de sa vie et la légation pour la Suisse et la Savoie[532]. En 1480 le percement du Viso qui détermina la construction du tunnel de la Traversette mit en relation le Queyras avec la haute vallée du Pô et ouvrit à la France une porte du Dauphiné au marquisat de Saluzzo[533] par laquelle s'engouffrèrent les armées depuis la descente péninsulaire de Charles VIII en 1494 jusqu'à la signature du traité d'Utrecht en 1713 qui posa les prémices de la notion de frontière avec une série de cartes d'abord celle coordonnée par les ingénieurs Audibert et Negri concernant les limites avec la France en 1717 puis à l'occasion du traité de Turin de 1760 une carte géométrique de la délimitation avec la France en 14 feuilles et un tableau d'assemblage d'une carte des Alpes depuis l'Isère jusqu'à la Méditerranée[534]. Les titulatures des Constitutions Royales de Victor-Amédée II en 1723 et Charles-Emmanuel III en 1770 permettent de suivre l'extension des possessions du roi et ainsi en 1770 on peut observer l'adjonction des titres de *Duca di Piacenza* et de *Conte di Novara, Tortona, Vigevano e Bobbio* abrégé par *ecc. ecc. ecc.*[535] c'est-à-dire de la formule « *Principe e vicario perpetuo del Sacro romano impero in Italia* » que Charles-Albert supprima en 1837[536] et en 1847 celle de *Duca di Genova* et de *Marchese di Savona*[537]. « Je quittais un pays dont le progrès avait trouvé de graves obstacles dans les erreurs du passé et dont la situation malheureuse et peu digne de la civilisation moderne était due à l'ignorance où étaient les gouvernants et les choses de la Sardaigne, à la négligence qu'on portait dans les affaires d'un pays éloigné du siège du pouvoir central et à quelques autres causes encore qu'il est inutile d'énoncer. A peine arrivé à Nice, je ne tardai pas à reconnaître, que, de même qu'en Sardaigne, des fautes graves avaient été commises par le passé et qu'il faudrait de puissans moyens pour appeler cette province à une nouvelle vie»[538]. Elu député d'Utelle en 1850 Théodore Santa-Rosa lui-même, en cure à Aix-les-Bains puis au cours d'un déplacement à Genève, porta son regard sur la confédération helvétique en 1853 dans laquelle la ligue des sept cantons catholiques avait aboutit en 1845 à la création du Sonderbund qui provoqua l'ouverture des hostilités en novembre 1847 et la mutation de la Suisse en un Etat fédéral au début de l'année 1848 et ce dit-il en 1853 en l'absence de l'exploitation des mines d'or de la Californie[539]. Le référendum sur l'annexion de Nice à la France donna les résultats de 4 779 abstentions, 25 743 oui, 160 non, qui furent entérinés le 31 décembre 1860[540]. Le Piémont s'industrialisa et si la création de la *Camera del Lavoro* en 1891 en fut un marqueur l'essor de la métallurgie à Turin et du textile de Biella s'accru considérablement lors du 1er conflit mondial comme chez FIAT qui

---

Maritimes.

[532] Ibid

[533] Christophe Gauchon, « Des réalisations méconnues : les plus anciens tunnels des Alpes », dans *Frontières*, Christian Desplat (dir.), Paris, 2002, pp. 269 et 276

[534] Alain Bottaro, *Les sources de l'histoire du comté de Nice à l'Archivio di Stato de Turin. L'Ancien Régime (1388-1792)*, Nice, 2008, *op. cit.*, p. 344-345

[535] *Raccolta per ordine di materie delle leggi, provvidenze, editti, manifest ecc. pubblicati dall'1681 fino agli 8 dicembre 1798 sotto il felicissimo Dominio della R. Casa di Savoia per servire di continuazione a quella del senatore Borelli*, op. cit. Vol. I., pp. 2 et 9, Archives départementales des Alpes-Maritimes

[536] Aldo A. Mola, « Carlo Alberto di Savoia Carignano da conte dell'iImpero napoleonico alla rinuncia al titolo del Vicario del Sacro romano imperatore in Italia », dans *Bagliori d'Europa. Sanremo e Napoleone nel bicentenario dell'annessione all'Impero (1805-2005)*, Ventimiglia, 2005, pp. 89-102

[537] Trattato di commercio e navigazione 3 luglio 1847, dans *Raccolta degli Atti del Governo di S.M. il Re di Sardegna*, Archives départementales des Alpes-Maritimes, Fonds sarde

[538] Théodore Santa-Rosa, *Les compensations ou le passé et l'avenir de la province de Nice*, Nice, 1852, p. 2

[539] Jean-Bernard Lacroix, « La correspondance de Teodoro di Santa Rosa à Auguste Carlone. 1er Partie. 1850-1853. Le député d'Utelle », dans *Recherches Régionales*, 2009, 194, p. 20

[540] Michel Bourrier, « Nice et Napoléon III », dans *Recherches Régionales*, 2010, 196, p. 78

passa de 4 000 à 40 000 ouvriers à la conscience sociale suffisamment acérée pour provoquer en 1918 une grève générale qui aboutit à un vote socialiste écrasant aux élections de 1919 puis une Résistance des partisans contre Mussolini particulièrement âpre et notamment depuis Cuneo. L'immigration en Piémont dans la décennie qui précéda 1969 atteignit 800 000 personnes dont un quart de Vénitiens et un quart venus des Pouilles et de Sicile, et une croissance exponentielle d'Albanais et de Marocains de 39 000 en 1993 à 107 000 en l'an 2000 et atteignit 231 000 en 2006. *Torino non amata* ?

Thierry Couzin

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS
Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION
Jean-Bernard Lacroix
Loïc Rognant
Ralph Schor

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71